Les Expos sont acculés au pied du mur (page 17)

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Vol. LXXI — No 228 | Nuageux avec averses. Maximum 10. | Montréal, samedi 4 octobre 1980 | 25 CENTS

COURS D'ART SACRÉ
INSCRIPTION IMMÉDIATE: 277-0325
(limité à 10 élèves)
avec l'artiste internationale
THÉRÈSE GUITÉ, expert conseil en Batik







OCTOBRE 1970

Le matin du 5 octobre 70, il y a tout juste dix ans, éclatait un drame d'une ampleur telle que jamais les Québécois ne s'étaient sentis aussi intensément habités par la terreur

par Pierre O'Neill

IL y a dix ans, éclatait la crise d'octobre 1970, une série d'événements tragiques, un drame collectif de première grandeur.

Jamais auparavant la violence n'était parvenue à une déstabilisation aussi sévère du pouvoir public et du leadership politique québécois.

Jamais auparavant les Québécois ne s'étaient sentis aussi intensément habités par l'angoisse, la psychose, la cruauté et la terreur.

Phénomène d'agitation sociopolitique d'une gravité sans précédent, la crise est apparue à des millions de Québécois, frustrés et amers, comme l'aboutissement logique et inévitable de longs mois de contestation et de tensions sociales. Comme la conséquence directe de l'impitoyable défaite du 29 avril, qui venait d'anéantir d'un seul coup l'espoir et les aspirations engendrées par la renaissance et la réorganisation du mouvement indépendantiste. Un climat défaitiste, précurseur et porteur du germe de l'action terroriste.

Avec un recul de dix ans, l'autopsie de la crise d'octobre semble encore aujourd'hui insatisfaisante et irréalisable. Il est néanmoins généralement admis que l'intervention des forces armées a hautement dramatisé la situation et donné une ampleur exagérée aux événements. Une crise qui aura été, par ailleurs, l'occasion pour certains hommes publics, dirigeants syndicaux, chefs religieux, intellectuels et journalistes, de se révéler sous des jours insoupçonnés.

La crise d'octobre 1970 se résume à la quinzaine d'événements tragiques qui ont marqué la période du 5 octobre au 28 décembre dans la région de Montréal: l'enlèvement du diplomate britannique James Richard Cross, sa libération et l'exil de ses ravisseurs vers Cuba; l'enlèvement du ministre du Travail, Pierre Laporte, son assassinat et l'arrestation de ses ravisseurs; la proclamation des mesures de guerre; l'intervention de l'armée; les arrestations et les perquisitions massives; la lecture du manifeste politique du FLQ à la télévision d'État; la lettre pathétique de Pierre Laporte à Robert Bourassa.

L'ampleur des opérations policières, la brutalité de la répression, l'attitude de certains leaders politiques et le mystère qui a entouré quelques décisions stratégiques, ont contribué à faire naître des doutes qui ne furent jamais dissipés et des questions qui attendent toujours des réponses: la crise a-t-elle été délibérément provoquée par des pouvoirs politiques soucieux de discréditer le nationalisme québécois? Les gouvernements, l'armée et la police connaissaient-ils la cachette des ravisseurs de Pierre Laporte et auraient-ils pu lui sauver la vie? Les cellules Chénier et Libération étaient-elles infiltrées par des indicateurs de police? La décision de promulguer les mesures de guerre visait-elle avant tout à limiter les libertés individuelles? Qui a tué Pierre Laporte? Pourquoi le ministère de la Justice et la police ont-ils attendu dix ans pour procéder à l'arrestation du sixième homme de la cellule Libération qui a enlevé le diplomate James Cross?

À l'époque, il s'est même trouvé d'influentes personnalités du gouvernement fédéral pour laisser entendre que des raisons mystérieuses avaient guidé l'attitude du pouvoir public. Ainsi, au cours du débat sur la proclamation des mesures de guerre,

Suite à la page 6

Lévesque et Ryan sont d'accord pour blâmer la «façon» Trudeau

Le Québec compte susciter un front uni

par Pierre O'Neill

Le Québec recherchera un front commun de toutes les provinces pour tenter de bloquer le projet de rapatriement et de réforme constituionnelle annoncé jeudi soir par le premier ministre Pierre Elliott Trudeau.

Présiant à l'ouverture de la réunion du conseil national élargi du Parti québécois, hier soir, à l'Université de Montréal, le premier ministre René Lévesque a révélé que les premiers ministres provinciaux se réuniront d'ici deux semaines pour faire le point sur les intentions du gouvernement fédéral et décider des moyens pour combattre et faire échouer le «coup de force».

Non seulement M. Lévesque entend faire appel à la solidarité des premiers ministres provinciaux mais il souhaite également obtenir l'adhésion des partis d'opposition à l'Assemblée nationale. Deux démarches inconcevables en période électorale, de sorte que les intentions du premier ministre québécois tendent à confirmer que les prochaines élections générales se tiendront seulement au printemps 1981.

Le projet Trudeau apparaît à M. Lévesque à la fois injustifiable politiquement, insultant, autant que menaçant pour les états provinciaux et une atteinte directe pernicieuse «à certains de nos droits collectifs les plus essentiels, qui constitue une trahison flagrante des espoirs de renouveau que même M. Trudeau avait fait flotter dans le paysage» pendant la campagne référendaire. Les promesses dramatiques et vagues, selon M. Lévesque, étaient d'un flou voulu et calculé pour mieux dissimuler «une tromperie inqualifiable».

Cette émasculation de notre histoire, ce blocage de notre avenir, a dit encore le premier ministre, a quelque chose de révoltant. Puis, il a souligné que des trois hommes politiques qui se sont adressés à la nation, jeudi soir par le truchement de la télévision, un seul, le chef conservateur, un anglophone de l'Ouest, a évoqué les droits du Québec. «Et il n'a certes pas de motifs électoraux de s'en souvenir.»

Derrière la façade des visées fédérales, M. Lévesque voit se profiler les «vieilles idées fixes» d'un Pierre Elliott Trudeau qui ne veut plus jouer simplement au régime fédéral, mais désire ce régime de plus en plus centralisateur et sournoisement autoritaire.

Dans la présentation de son plan de-

Voir page 20: René Lévesque



La grève a été suivie massivement en Pologne

VARSOVIE (AFP) — Les ouvriers polonais ont effectué hier une démonstration de force sans précédent dans un pays communiste, en répondant massivement au mot d'ordre de grève d'avertissement d'une heure lancé par le syndicat indépendant Solidarité de Gdansk.

La grève a été largement suivie dans toute la Pologne, sans créer aucun incident.

Elle a été organisée, à la veille de la réunion du Plénum du comité central, pour protester contre le retard des autorités à appliquer l'ensemble des accords conclus, entre fin août et début septembre, avec les comités de grèves de Gdansk, Szczecin et Jastrzebie.

Les doléances des fondateurs des syndicats indépendants portent notamment sur les augmentations de salaires — qui, aux termes de l'accord de Gdansk, auraient dû avoir été accordées à tous les travailleurs polonais en date du 30 septembre — et sur leurs difficultés d'accès aux organes de presse.

Lech Walesa est très satisfait et se déclare prêt à poursuivre les négociations avec le gouvernement.

D'après les premiers renseignements parvenus à Gdansk après le débrayage, il semble selon M. Walesa que la solidarité ait joué dans toute la Pologne, soit de manière totale comme à Gdansk, soit de façon plus pondérée comme à Varsovie. Le leader syndicaliste a dû même intervenir auprès du MKZ (syndicat indépendant) de Poznan pour arrêter un mouvement qui menaçait de durer toute la journée, «tant, a-t-il dit, il y a des retards dans cette région dans la satisfaction des revendications».

M. Walesa a déclaré à l'AFP qu'il était prêt à reprendre les pourparlers avec le gouvernement, notamment avec le vice-premier ministre Mieczyslaw Jagielski, M. Tadeusz Fiszbach, premier secrétaire de la voivodie de Gdansk, et le voivode (préfet) de cette région. «Avec ces gens-là, dit-il, il y a encore des possibilités de s'entendre».

Le chef de Solidarité ne parle plus d'ailleurs d'un dernier délai jusqu'au 20 octobre pour répondre aux revendications salariales, et il admet que celles-ci «étaient si nombreuses que le gouvernement ne pouvait pas les satisfaire toutes dans le temps donné». Il demeure toutefois ferme quant à la satisfaction de deux autres points à l'origine de la grève, à savoir l'accès des syndicats aux moyens de communication et l'arrêt des difficultés faites aux syndicats affiliés à Solidarité pour se former.

Voir page 20: Pologne

Bombe devant une synagogue à Paris: 4 morts

page 4

Ryan presse Lévesque d'en référer à la cour

par Françoise Côté
de la Presse Canadienne

D'accord avec les grands objectifs du projet de rapatriement de la constitution canadienne, le chef du Parti libéral du Québec (PLQ), M. Claude Ryan, est cependant suffisamment en désaccord avec «la manière» employée par le gouvernement fédéral pour fortement recommander au premier ministre du Québec, M. René Lévesque, d'en référer aux tribunaux.

M. Ryan considère que le Parlement fédéral ne devrait pas procéder avant d'avoir eu l'avis des tribunaux suite à l'arrêt de la Cour suprême du Canada prononcé le 23 novembre 1978, stipulant que le gouvernement fédéral ne pouvait procéder unilatéralement à une réforme du Sénat. La Cour Suprême a alors énoncé clairement une règle de convergence du fédéral et des provinces dans la jurisprudence.

Ces premiers commentaires de M. Ryan sur le projet de résolution déposé au Parlement canadien par le premier ministre Trudeau ont été formulés hier dans un exposé précis où le chef du PLQ a insisté sur le fait que, selon lui, les changements proposés peuvent conduire à «des modifications en profondeur par étape de la constitution du pays». Le projet de résolution remet en cause l'égalité des deux ordres de gouvernement pour «ici affirmer la prépondérance du fédéral».

«La constitution est la propriété et la responsabilité commune des deux ordres de gouvernement», affirme M. Ryan, qui ajoute qu' «aucun ordre de gouvernement ne peut s'arroger seul le droit de changer les rapports fédératifs».

En conséquence, M. Ryan dit que le premier ministre du Québec doit soumettre cette question à la Cour d'appel du Québec et, éventuellement, aller jusqu'à la Cour suprême du Canada. Il reconnaît qu'un simple citoyen peut aussi le faire, tout comme un parti de l'opposition, mais il considère que cela fait partie de la responsabilité du premier ministre provincial.

M. Ryan a dit qu'il serait très vigilant et qu'il pourrait prendre l'initiative d'une d'une intervention auprès de la Cour d'appel si le gouvernement n'agit pas. D'autrepart, il entend étudier la possibilité de demander à comparaître devant le comité parlementaire d'Ottawa pour y faire valoir ses arguments constitutionnels.

Voir page 20: Claude Ryan

culture & société



La Semaine du cinéma québécois

La 8e Semaine du cinéma québécois se poursuit depuis hier jusqu'au 12 octobre à Montréal. On y accueillera une douzaine de films européens qui s'ajouteront aux 59 films québécois. Cette fête d'un cinéma national sera aussi l'occasion d'une réflexion intensive sur la situation de cette industrie au Québec. Nos critiques Richard Gay et Francine Laurendeau nous présentent la programmation de l'événement. Pour sa part, Nathalie Petrowski a rencontré le cinéaste Robert Favreau (photo), qui a réalisé avec Guy Dufaux deux documents présentés en primeur durant la Semaine: *Corridors* et *Pris au piège*. **Pages 21 et 26.**



Keith Sonnier à la galerie France-Morin

Rédactrice de la revue d'art *Parachute*, France Morin vient d'ouvrir à Montréal une galerie qui veut mettre sur le même pied l'art d'avant-garde québécois et international. Sortir du provincialisme, et sans subvention ! Son premier artiste à exposer dans cette galerie nouvelle est Keith Sonnier, un Cajun qui joue avec des néons. René Viau les a rencontrés. **Page 30.**

AU SOMMAIRE

L'éditorial

M. Trudeau doit assumer devant l'histoire et le peuple la responsabilité d'une action exceptionnelle, celle d'altérer la nature même du régime fédéral. L'éditorial de Michel Roy. **Page 18.**

Le traditionnel bon goût français

Voilà la France... chez Eaton jusqu'au 18 octobre. Un événement que le grand magasin à rayons de la rue Sainte-Catherine a voulu fastueux pour mettre en valeur le traditionnel bon goût français. La France d'hier et de demain livre aux Montréalais une partie de ses trésors, que ce soit dans des domaines aussi variés que la mode, la gastronomie, la littérature ou ses plus récentes découvertes technologiques. **Page 33.**

Voici LE DERNIER LIVRE de PEARL BUCK



les éditions internationales alain stanké
2100, rue guy montréal 935-7452

Stanké

en coédition avec Stock

Le rapatriement unilatéral

Une constitution «canadianisée» avant Noël?

OTTAWA — Le comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes, qui se penchera sur le projet de réforme constitutionnelle du gouvernement Trudeau, aura deux mois pour préparer un rapport que les ministériels désirent recevoir le 9 décembre au plus tard.

C'est du moins l'intention qui est exprimée dans l'avis de motion inscrit au feuilleton des Communes par le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien. Comme la majorité libérale en cette Chambre, tout comme au Sénat, est très confortable, sans compter l'appui assez solide que le NPD offrira vraisemblablement au gouvernement dans ce dossier, il ne semble pas faire de doute pour l'instant que la Chambre des communes entérinera la motion de M. Chrétien.

Il y a toutefois une inconnue dans le scénario prévu et c'est l'efficacité des conservateurs au cours du débat qui s'engagera dès lundi. Par les réactions de M.

par
Claude Turcotte

Joe Clark, il est clair que l'opposition officielle va mener une forte lutte contre le projet de résolution. L'enthousiasme des conservateurs à poursuivre la guérilla parlementaire dépendra peut-être de la réaction des citoyens. M. Clark invitait d'ailleurs jeudi soir tous ceux qui n'acceptent pas le plan Trudeau à se joindre à lui et à son parti.

Il est cependant hors de question que les conservateurs boycottent les travaux parlementaires et le comité spécial mixte. «Les absents ont toujours tort», rappelait-on hier au bureau de M. Clark.

Par ailleurs, dans le camp libéral on se prépare à une dure bataille parlementaire, car on est convaincu que les conservateurs vont faire de l'obstruction systématique dès la semaine prochaine.

On sait que les députés ont été appelés à Ottawa pour une reprise de la session lundi le 6, au lieu du 15 octobre, afin de s'attaquer plus tôt à la discussion constitutionnelle.

On doit noter qu'il n'y aura pas lundi de discours du Trône, une tradition en vigueur seulement lors de l'inauguration d'une session. Il s'agit cette fois de la poursuite d'une session, qui est en l'occurence la première du 32e Parlement.

Lundi après-midi à 14 heures, on procédera donc comme si les Communes avaient siégé la veille, c'est-à-dire présentation des motions d'urgence, des projets de loi ou de résolution, période de question et ensuite débat sur un sujet donné.

Inutile de rappeler que lundi le débat portera sur le projet de résolution «portant adresse commune à Sa Majesté la Reine concernant la Constitution du Canada». On annonçait hier que M. Jean Chrétien, ministre de la Justice, sera le premier à participer au débat.

D'autre part, la Chambre des communes devra appuyer ou pas la mise sur pied d'un comité spécial mixte sur la constitution. Depuis 1968, le Parlement a connu deux comités de ce genre, l'un à la fin des années 60 et un autre plus récemment, qui a été formé après 1976. Le comité mixte spécial est donc un rouage bien connu à Ottawa.

La motion Chrétien mentionne que le comité devra faire rapport et formuler des recommandations quant à l'opportunité pour les deux Chambres du Parlement de présenter «une adresse à Sa Majesté».

Trois jours après l'adoption de la motion, la Chambre des communes devra choisir parmi ses membres 15 députés pour faire partie du comité. D'autres députés pourront être nommés pour faire partie de sous-comités. Généralement — et ce sera certainement encore la coutume cette fois — les députés choisis représentent en nombre proportionnel les partis représentés à la Chambre. Il pourrait y avoir par exemple huit libéraux, cinq conservateurs et deux néo-démocrates.

Le Sénat sera invité à déléguer ses représentants au sein du comité, appelé mixte précisément parce que députés et sénateurs peuvent en être membres.

Le comité, en vertu de la motion Chrétien, serait autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et pièces, à interroger des témoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos. Il est possible, a-t-on rapporté, que le comité voudra circuler à travers le Canada afin d'aller vérifier de près quelles sont les humeurs locales.

Comme il écrit plus haut, le travail de ce comité devra être complété le 9 décembre prochain, ce qui confirme encore une fois que le gouvernement Trudeau a l'intention de procéder de manière extrêmement rapide avec son projet de rapatriement et de changements constitutionnels.

Selon ce qu'on en sait pour l'instant, les Communes et le Sénat seraient invités à voter en faveur de la résolution quelque temps seulement après la remise du rapport du comité. Comme les libéraux ont des majorités confortables dans les deux Chambres, il ne fait aucun doute que les désirs ministériels se transformeront aisément en décisions parlementaires. Et tout cela se serait passé avant Noël, pourrait se vanter M. Trudeau.

Après cela, une adresse conjointe pourrait être envoyée à la Reine pour demander au Parlement britannique de se départir de son pouvoir d'amender la constitution canadienne. À Ottawa, on croit qu'il suffirait d'un jour de débat aux Communes de Londres et de trois autres journées de discussions à la Chambre des Lords, à la suite de quoi le gouverneur général du Canada pourrait proclamer la loi du Canada le ou vers le 1er juillet 1981.

Rêve ou réalité, c'est le genre de scénario et de calendrier dont on parle maintenant à Ottawa.

Un scénario mis au point dès le mois d'août

QUÉBEC — La réforme constitutionnelle unilatérale annoncée jeudi par le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, correspond en gros à l'un des quatre scénarios mis au point dès le mois d'août dernier dans le document de stratégie fédérale préparé sous la direction de M. Michael Kirby.

Examiné lors d'une réunion spéciale du cabinet fédéral tenue à la fin du mois d'août au lac Louise, ce document, classé hautement confidentiel, analysait les résultats des pourparlers constitutionnels de l'été et proposait à M. Trudeau une stratégie d'action unilatérale pour le cas où le sommet du mois de septembre échouerait.

Lorsqu'il fut rendu public, par le biais d'une fuite dans les tout premiers jours de la conférence des premiers ministres, les autorités fédérales tentèrent d'amoindrir la portée de ce document en affirmant notamment «qu'il ne s'agissait là que d'hypothèses de travail et de textes de fonctionnaires qui ne lient en rien les politiciens». Et on passa à autre chose...

par
Jean-Claude Picard

Or, on se rend compte maintenant que le contenu de la réforme arrêtée par le cabinet fédéral ainsi que la façon de procéder pour y parvenir correspondent presque intégralement à ce qu'avaient proposé ces mêmes fonctionnaires qui, sous la direction de M. Michael Kirby, étaient directement impliqués dans cette nouvelle ronde de pourparlers constitutionnels.

Prévoyant l'échec du sommet d'Ottawa, le document Kirby proposait en effet au gouvernement fédéral de convoquer hâtivement les Communes pour passer à l'action et suggérait, au niveau du contenu, quatre scénarios de réforme.

Les deux premiers scénarios proposaient une réforme limitée aux points jugés fondamentaux par le gouvernement central, soit le rapatriement, la formule d'amendement, le préambule de la constitution, le principe de la péréquation et la charte des droits.

Par contre, les deux autres élargissaient la réforme à un nouveau partage des pouvoirs entre Ottawa et les provinces de même qu'à des changements possibles au niveau des institutions fédérales, en particulier le Sénat et la Cour suprême.

De ces quatre scénarios, M. Trudeau et ses ministres auront finalement retenu le deuxième dont la principale caractéristique est d'enchâsser dans la constitution une charte des droits qui lient les onze gouvernements du pays.

En fait, seule l'inscription dans la constitution d'un préambule — dans lequel le caractère distinct de la société québécoise aurait pu être reconnu — n'aura pas été retenue par le cabinet fédéral.

Pour le reste, on a suivi à la lettre ce que prévoyait le document Kirby, soit le rapatriement assorti d'une nouvelle formule d'amendement, l'enchâssement d'une charte des droits et notamment des droits linguistiques, et l'inscription du principe de la péréquation dans le nouveau texte constitutionnel.

Le document Kirby affirmait que l'avantage principal de ce scénario était de répondre aux attentes des citoyens canadiens qui, disait-il, «désirent que leurs droits fondamentaux soient complètement garantis dans une nouvelle constitution, peu importe leur province de résidence».

«Bien que cette charte des droits limite les pouvoirs des deux niveaux de gouvernements, elle ne pourra être perçue comme une augmentation des pouvoirs fédéraux», ajoutait le document.

Mais les fonctionnaires fédéraux voyaient également certains désavantages à adopter ce scénario d'action.

Ainsi, ils affirmaient que ce genre d'approche «allait précisément enlever des pouvoirs aux gouvernements provinciaux sans que ces derniers y donnent leur consentement et qu'en conséquence, les provinces pourraient faire valoir devant l'opinion publique que le gouvernement fédéral modifie unilatéralement la répartition des pouvoirs au Canada.»

Par rapport au Québec, le document Kirby estimait que tout le problème consiste à savoir «si les citoyens de cette province considèreront ou non que les nouvelles protections linguistiques offertes aux francophones hors-Québec justifient les nouveaux droits accordés à la minorité anglophone du Québec, même si ces droits viennent en contradiction avec certains articles de la loi 101».

Au total cependant, les fonctionnaires fédéraux estimaient qu'il vaut mieux une réforme constitutionnelle qui lient les onze gouvernements plutôt que des changements applicables seulement au gouvernement fédéral.

«Les citoyens auront l'impression que la victoire du NON au référendum de même que tous les pourparlers constitutionnels de l'été auront été inutiles si la réforme proposée par Ottawa s'applique seulement aux institutions fédérales», dit le document.

Ainsi, dans leur esprit, M. Trudeau remplirait mieux ses promesses référendaires si la charte des droits s'appliquait à toutes les provinces, qu'elles soient ou non d'accord.

Pour ce qui est du rapatriement et de la formule d'amendement, le document Kirby prévoyait une forte contestation de plusieurs provinces, et même une possibilité que celles-ci en contestent la constitutionalité devant les tribunaux, mais ajoutait que l'opinion publique ne les prendra pas au sérieux et que le gouvernement fédéral peut donc agir en toute sécurité a ce chapitre.

Quant à la façon de procéder, le texte de stratégie prévoyait une convocation des Communes pour le 29 septembre précédée d'une adresse de M. Trudeau à la nation.

Encore là, ce scénario aura été suivi à la lettre sauf qu'il aura été décalé d'une semaine, les députés fédéraux étant plutôt convoqués pour le 6 octobre.

Comme quoi les textes des fonctionnaires sont moins insignifiants que les politiciens le laissent entendre, surtout quand ils sont rendus publics à un moment inopportun...

LES RÉACTIONS

Un des deux envoyés spéciaux de M. Pierre Elliott Trudeau à Londres, **M. John Roberts,** ministre de l'Environnement, a défendu le gouvernement de M. Trudeau en expliquant que ce dernier n'agissait pas unilatéralement, puisqu'il avait l'appui du peuple du Canada.

«Nous avons l'aval du gouvernement de l'Ontario, a-t-il rappelé, et l'appui du Nouveau parti démocratique, soutien que M. Broadbent nous a accordé jeudi soir. Je crois qu'il y a aussi l'appui des autres provinces, par exemple le Nouveau-Brunswick», a dit encore M. Roberts en ajoutant que le gouvernement avait l'accord du Canada et des provinces importantes.

Il ne croit pas d'autre part mettre le gouvernement britannique dans l'embarras en se rendant à Londres pour demander le rapatriement de la constitution.

«Ma visite à Londres a simplement pour but de renseigner le gouvernement et d'autres personnalités politiques sur les intentions du gouvernement d'Ottawa, sur la façon dont il entendait s'y prendre. La courtoisie veut qu'on renseigne Londres sur nos projets et nos intentions», a-t-il dit.

■

Le problème constitutionnel canadien risque à brève échéance de mettre Londres dans un certain embarras, soulignent les observateurs dans la capitale britannique. Le gouvernement britannique, rappelle-t-on, ne détient aucun pouvoir réel en ce qui concerne l'AANB, mais l'adoption d'une loi à la Chambre des communes de Londres est nécessaire pour la remise au Parlement d'Ottawa du précieux document constitutionnel.

L'ennui pour les autorités britanniques et le gouvernement canadien pourrait venir du débat précédant le vote à Westminster. Plusieurs députés britanniques conservateurs et travaillistes pourraient ne pas rester insensibles aux pressions, nombreuses ces derniers mois, de certains «lobbies» des provinces.

Toutefois les observateurs s'accordent en définitive à dire que le gouvernement britannique entérinera la demande d'Ottawa.

■

La résolution présentée par M. Trudeau tient compte, a déclaré hier **M. William Davis,** premier ministre de l'Ontario, des promesses faites aux Québécois avant le référendum, et elle respecte aussi ce que l'Ontario et ses citoyens recherchaient en matière de constitutionnelle.

«Depuis deux ans mon gouvernement demande le rapatriement de la constitution», a fait remarquer M. Davis, qui a rappelé l'entente de Victoria et la décision du Québec de ne pas y participer.

«Ottawa a fait une concession importante en décidant de changer son plan de revision de la section 133 et de mettre au rancart le plan d'imposer le bilinguisme institutionnalisé de l'Ontario», a dit M. Davis.

■

Le premier ministre de l'Alberta, **M. Peter Lougheed,** a affirmé hier à Edmonton que les projets constitutionnels de M. Trudeau changeaient fondamentalement la nature fédérale du système canadien en modifiant le statu quo en faveur d'Ottawa. L'Alberta serait d'autre part reléguée au statut de partenaire de deuxième classe.

M. Lougheed recevait dans la capitale albertaine le premier ministre de la Colombie-Britannique, **M. Bennett.** Ce dernier s'est montré pessimiste quand à la nature unilatérale de l'initiative fédérale. Les propositions de M. Trudeau sont inacceptables a déclaré encore M. Bennett. Interrogé sur la stratégie commune des provinces de l'Ouest sur la façon dont elles s'opposeront à cette initiative unilatérale, M. Bennett a refusé, comme M. Lougheed, d'apporter des précisions.

Il a cependant écarté l'idée d'un référendum, lui préférant de loin celle d'un retour aux négociations.

Le premier ministre de Terre-Neuve, **M. Brian Peckford,** a déjà déclaré à ce sujet qu'il contesterait devant les tribunaux la validité du geste que veut poser M. Trudeau.

■

Le premier ministre du Manitoba, **M. Sterling Lyon,** entend rencontrer à Toronto dans deux semaines ses collègues des autres provinces pour discuter avec eux des projets de M. Trudeau.

M. Lyon, qui est président de la conférence des premiers ministres, a accusé M. Trudeau de recourir à des «sophismes» pour faire «glisser» les Canadiens vers le «républicanisme». M. Trudeau, a-t-il déclaré, a peur de reconnaître que le gouvernement fédéral désire vraiment rapprocher le système politique canadien de celui des États-Unis.

L'insistance avec laquelle M. Trudeau parle de l'enchâssement d'une charte des droits est une intrusion fondamentale dans les pouvoirs aujourd'hui détenus par les provinces, soutient-il, et la population canadienne verra les véritables implications de la stratégie du premier ministre.

■

Le ministre fédéral des Transports, **M. Jean-Luc Pépin,** a fait remarquer hier qu'il s'accomodait de la politique constitutionnelle énoncée jeudi par le premier ministre, M. Trudeau.

«Je crois que M. Trudeau est parfaitement justifié de proposer une action unilatérale fédérale pour briser l'impasse constitutionnelle qui existe présentement», a-t-il déclaré hier, en soulignant qu'il souscrivait au contenu de la résolution constitutionnelle. M. Pépin a donné à entendre qu'il aurait préféré toutefois la voie du consensus avec les provinces.

■

Le député libéral de Montmorency aux Communes, **M. Louis Duclos,** n'appuiera pas la résolution constitutionnelle de M. Trudeau à moins qu'elle ne comporte des engagements précis de poursuivre la réforme du fédéralisme par la négociation du partage des pouvoirs.

Le gouvernement libéral ne doit pas renvoyer aux calendes grècques les modifications constitutionnelles promises lors du référendum, a-t-il déclaré hier à Ottawa.

■

Pour le député libéral de Notre-Dame-de-Grâce à l'Assemblée nationale, **M. Reed Scowen,** la proposition de M. Trudeau n'est rien d'autre que «trahison envers le Québec et les Québécois» qui pourrait aider la cause de l'indépendance.

«Il n'existe aucune ressemblance entre ce que les fédéralistes souhaitaient au lendemain du 20 mai et ce que M. Trudeau nous apporte maintenant», dit-il.

M. Trudeau n'a pas tenu sa promesse référendaire de tenir compte des aspirations du Québec en matière de partage des pouvoirs et de réforme des institutions fédérales.

■

Le Canada aurait été mieux servi en gardant l'actuelle constitution plutôt qu'en s'en imposant une qui ne tiendra pas compte des aspirations des provinces.

«C'est une triste journée pour la démocratie du Canada», a commenté hier **M. Léon Dion.** Ce dernier a expliqué que l'échec des négociations constitutionnelles de septembre devrait être interprété comme un signe indiquant que le pays n'est pas prêt à réécrire une nouvelle constitution.

M. Trudeau, a rappelé le politicologue québécois, ne tient aucunement compte des aspirations du Québec ni du fait que le caucus libéral ne compte aucun représentant de l'Ouest. Il y a lieu de se demander si le Parlement pourra facilement aller de l'avant dans ces circonstances, croit M. Dion.

■

Selon le député de Deux-Montagnes à l'Assemblée nationale, **M. Pierre de Bellefeuille,** adjoint parlementaire du ministre des Affaires intergouvernementales, les propositions de M. Trudeau n'accordent pas un traitement égal à toutes les provinces, le Québec y étant défavorisé. Les propositions en matière linguistique illustrent bien cette inégalité, a souligné M. de Bellefeuille.

Ce dernier estime d'autre part que M. Trudeau agit à l'encontre de l'esprit de tout fédéralisme en procédant unilatéralement au rapatriement de la constitution. Le fédéralisme, a rappelé M. de Bellefeuille, c'est une association de partenaires.

■

Le chef intérimaire de l'Union nationale, **M. Michel Lemoignan,** trouve qu'il serait irresponsable de procéder à des élections au Québec maintenant, alors que le gouvernement devrait siéger au plus vite pour discuter en famille «des mesures à prendre pour combattre le projet fédéral de rapatriement et d'amendement à la constitution».

Le projet est inacceptable aux Québécois, a affirmé M. Lemoignan, et Ottawa a choisi l'affrontement comme forme de négociation alors qu'on devrait poser comme principe de base l'égalité de statut constitutionnel des deux ordre de gouvernement.

■

La CSN trouve inacceptable le programme constitutionnel de M. Trudeau car, selon le président de cette centrale syndicale, **M.Norbert Rodrigue,** «ce programme amende la constitution sans même qu'il y ait entente entre les parties, brime les droits linguistiques de la majorité québécoise, ignore les droits collectifs des travailleurs et trace la voie d'un Canada, version Trudeau, où le Québec serait réduit au simple rang d'une province cmmme les autres».

Par une charte des droits linguistiques, a laissé entendre M. Rodrigue, Ottawa écarte les droits de la majorité francophone du Québec comme si cette majorité jouissait des mêmes garanties de survie que la majorité anglophone du Canada anglais.

■

La Fédération des travailleurs du Québec, elle, a invité par la voix de son président, **M. Louis Laberge,** l'ensemble de la population du Québec à être très «vigilant face à ce gouvernement qui se fait tout à coup le champion des libertés individuelles mais qui n'a qu'un seul objectif en tête: écraser le peuple québécois».

La FTQ met sur un rang d'égalité la promulgation des mesures de guerre en octobre 1970 et la déclaration de M. Trudeau sur le rapatriement unilatéral de la constitution.

■

La CEQ a elle aussi dénoncé vivement les projets constitutionnels de M. Trudeau et fait un parallèle avec la loi des mesures de guerre. Le président de la CEQ, M. **Robert Gaulin,** s'en est pris aussi au gouvernement du Parti québécois qui, selon lui, «a ouvert la porte au rapatriement unilatéral de la constitution en adoptant des stratégies précautionneuses et démobilisatrices».

■

C'est la charte des droits garantissant à tous les Canadiens la liberté de se chercher un emploi et d'établir leur résidence n'importe où au pays, quelle que soit leur province d'origine, qui satisfait notamment l'**Association canadienne de la construction.** C'est le président de cette association, M. Lorenzo Caletti, qui a tenu ces propos hier en rappelant que lors des dernières rondes de négociations constitutionnelles, l'ACC avait été l'un des défenseurs les plus acharnés de l'accroissement de la mobilité économique au sein du Canada.

guérin
l'éditeur qui édite

Méthode éclectique de lecture
guide Méthodologique
Lucienne Deschamps
Gérard-A Dubé, PH.D
collection «contes à mes amis»

II—La méthode éclectique
La psychologie nous apprend que les enfants diffèrent sensiblement dans leur mode de perception, leur niveau de maturation, leurs capacités, leurs besoins ou leur comportement.
Ces données à elles seules militent en faveur d'une approche méthodologique qui rassemblerait tous les éléments valables susceptibles de répondre à une foule de besoins variés chez les enfants.
C'est cette approche multidimensionnelle qu'on appelle la méthode éclectique.

En vente dans toutes les librairies

guérin éditeur limitée
4574 rue SAINT-DENIS
MONTRÉAL H2J 2L3
TÉL.: (514) 842-3481

COURS DE DESSIN
Selon la tradition des anciens.
Début des cours: octobre 1980.
Pour renseignements:
341-5222
Richard Dorais

YOGA
Weekend de l'action de Grâce
du 11 au 13 octobre
programme spécial de yoga
Concert de musique classique
dimanche le 12 octobre à 2 heures
avec Abel Nagitophy-toth guitariste
et Harry Wagshall violoniste
camp de yoga Sivananda Ashram
8e Avenue Val Morin
Mtl: 279-3545 ou (819) 322-3226

LA SAGESSE DES RÊVES
Dr. Montague Ullman
et Nan Zimmerman
les éditions internationales alain stanké 2100, rue guy montréal 935-7452
NOUVEAU MOYEN DE DÉCHIFFRER
LES MESSAGES DE VOTRE INCONSCIENT
POUR MIEUX VOUS CONNAÎTRE
Stanké

L'enquête sur la tragédie de Val-d'Or

Belmoral aurait pu éviter le pire (un ingénieur)

par Patricia Poirier

VAL D'OR — La direction de Belmoral avait perdu le contrôle de sa mine lorsqu'est survenue la tragédie du 20 mai: elle aurait cependant pu éviter le pire, si elle avait, trois mois plus tôt, dépensé $6,600 pour soutenir son pilier de surface et le plafond d'une galerie.

C'est ce qui ressort d'un rapport d'une cinquantaine de pages préparé par un ingénieur minier de l'Université Laval, M. Denis Everell, et soumis hier à la commission Beaudry qui enquête sur les causes de cet accident qui a coûté la vie à huit mineurs.

Qualifiant de «ridicule» la méthode utilisée par la direction de Belmoral pour soutenir le toit d'une galerie qui se désagrégeait, l'ingénieur a décrit une méthode de soutènement plus efficace qui n'aurait coûté que $6,600.

«Ça prend des gens qui sont pas mal sûrs d'eux-mêmes pour travailler comme ça», s'est-il exclamé, en rappelant que les autorités de la mine avaient tenté, bien en vain, de retenir le toit de la galerie 100 où s'est produit l'effondrement fatal à l'aide de boulons d'ancrage trop courts.

«Un bon soutènement par boisage ou remblayage, dès le début, aurait probablement maintenu la stabilité du pilier, surtout s'il avait été utlisé pour maintenir des ouvertures de dimensions moins grandes», a indiqué M. Everell, qui a relevé pas moins de neuf erreurs qui ont conduit à la perte de contrôle sur la stabilité du pilier au-dessus de la galerie 1-7, y compris l'insuffisance des vérifications d'usage.

Selon M. Everell, «une exploitation minière économique implique un travail responsable en instabilité contrôlée» et c'est justement cette règle qui n'a pas été respectée. Pas moins de 20 facteurs lointains ou immédiats ont contribué à l'accident, estime-t-il, et l'absence de personnel qualifié à la mine n'est pas le moindre.

Il n'y avait aucun ingénieur professionnel ou géologue diplômé à la mine Belmoral qui se fiait à des consultants occasionnel. La direction de la mine était composée de mineurs d'expérience mais qui n'ont pu évaluer le danger n'étant pas au fait de toutes les données techniques.

Les tests normaux pour évaluer l'épaisseur du mort-terrain, et la topographie du socle rocheux auraient dû être faits, a rappelé M. Everell qui a analysé l'exploitation de la mine surtout du point de vue de la mécanique des roches.

Parmi les facteurs principaux ayant causé l'accident, M. Everell a reproché à la compagnie Belmoral «son exploitation d'un chantier par une technique de foudroyage incontrôlée» et d'avoir laissé un pilier de surface très faible, compte tenu des conditions du terrain.

Tous les signes avant-coureurs étaient pourtant là: «Les effondrements préalables, les écoulements d'eau, le profil du roc, la présence d'eau près de la surface en grande quantité, le sol au-dessus susceptible de former une boue...», a souligné M. Everell en blâmant l'incapacité du personnel de la mine à analyser l'ensemble de ces indices.

La direction pouvait prédire l'effondrement mais a mal jugé de son imminence, a-t-il souligné. Toutefois, «ce qui était moins prévisible c'était l'écoulement de la boue» qui a suivi l'effondrement.

«Le personnel n'était certainement pas conscient de l'énorme quantité d'eau disponible. Aurait-il pu l'être? s'est demandé le témoin en répondant lui-même: «Peut-être pas compte tenu de leur manque de formation professionnelle en exploitation minière».

Si le personne manquait de formation, pourtant il y avait d'autres personnes susceptibles de surveiller ou de déceler des anomalies, a laissé entendre le témoin en faisant allusion à l'inspecteur régional des mines en Abitibi, M. Guy Duchesne.

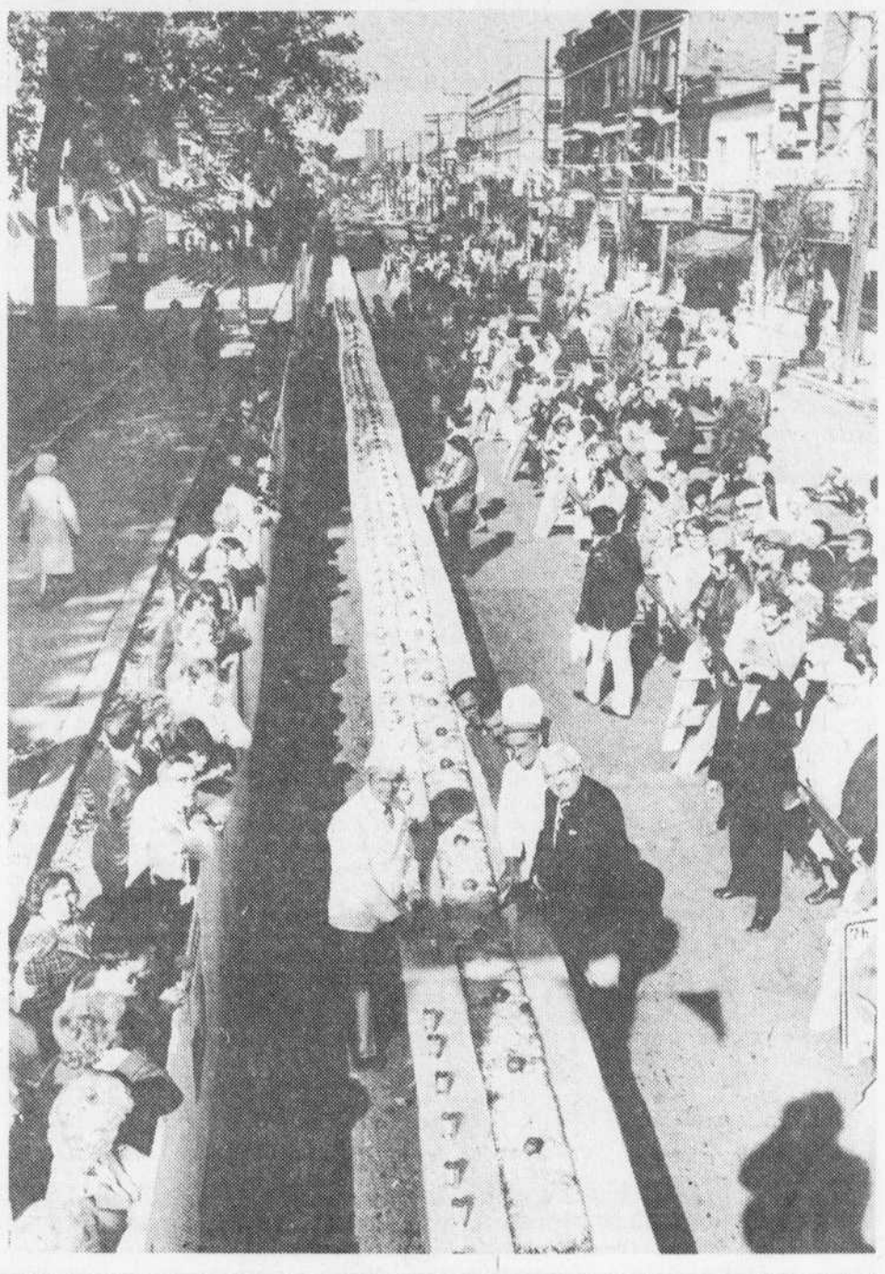
Ce dernier a déjà fait savoir qu'un pilier de surface de 20 pieds pouvait être suffisant. Interrogé à ce sujet, hier, M. Everell a affirmé «que ça n'a pas de bon sens». Cette déclaration a fait bondir M. Duchesne qui a demandé à s'expliquer.

Le juge René Beaudry lui a signifié qu'il pourrait s'expliquer lorsqu'il sera appelé à témoigner d'ici deux semaines.

Dans son rapport, M. Everell a souligné le manque de discussions des inspecteurs des mines avec les responsables de la compagnie au sujet du minage qu'elle avait entrepris en-dessous d'un terrain susceptible de s'écouler dans les ouvertures de la mine. «Des discussions de ce type se tiennent avec d'autres compagnies minières du même district», a ajouté le témoin. Il a aussi déploré la faible quantité d'inspections à la mine Belmoral soit une quinzaine d'inspections techniques mineures et une seule inspection générale et de sécurité après le mois de novembre 1978.

Selon le rapport de l'ingénieur minier, dès les premières phases de développement de la mine, des données pouvaient clairement démontrer l'in compétence du terrain près de la veine minéralisée et la présence d'une «cuvette» ou nappe d'eau souterraine. Là encore, il semble que les données n'ont pu être interprétés avec suffisamment de rigueur. Il faut dire qu'un ingénieur conseil a préparé les plans mais il n'a pas surveillé tous les travaux.

La commission reprend ses audiences le 14 octobre. Le procureur de la compagnie Belmoral, Me Marcel Cinq-Mars devrait alors être en mesure de contre-interroger M. Everell.



Pommes à la tonne...

Le plus grand chausson aux pommmes du monde a été dévoilé et dévoré hier. Il s'agit d'une initiative de l'Association du centre-ville de Verdun visant à mieux faire connaître notre fruit national. Le chausson mesurait 250 pieds, pesait 1,5 tonne. Sa confection a requis l'épluchage et la cuisson de 6,000 pommes, de 200 livres de pâte et de 100 livres de sucre. Le géant culinaire a été dégusté par plus de 5,000 personnes au cours d'un après-midi radieux qui n'a pas compromis cette fois, contrairement à jeudi, la grande dégustation collective à l'angle des rues de l'Église et Wellington.
(Photo Jacques Grenier)

Une usine inoffensive?

Québec et Stablex tentent de rassurer les Lavallois

par Gilles Provost

Le gouvernement du Québec et la compagnie Stablex mènent en ce moment une vaste campagne de persuasion destinée à démontrer aux Lavallois la nécessité, d'une part, et le caractère absolument inoffensif d'autre part, du Centre provincial d'élimination des déchets toxiques qui devrait bientôt être construit dans l'est de leur territoire, dans le quartier Saint-François de-Sales, à Laval.

Les porte-parole de la Stablex ont, en effet, entamé depuis trois jours une série de six soirées d'information publiques pour vanter les vertus de leur procédé breveté ainsi que les avantages incomparables du site qui les intéresse à Laval.

De son côté, le ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger, a confié jeudi un mandat similaire à son Bureau d'audiences publiques (BAP). Ce dernier tiendra bientôt des assemblées dites d'information pour mieux faire connaître le problème des déchets toxiques et les diverses solutions étudiées ou retenues par les spécialistes du gouvernement.

Au cours de ces mêmes assemblées, le BAP s'attachera aussi à recueillir l'opinion du public sur les principaux aspects qu'il veut voir étudiés dans le cadre d'une «éventuelle étude d'impact écologique».

En somme, le gouvernement veut s'assurer que sa problématique est bien comprise et que l'éventuelle étude d'impact n'oubliera aucun des aspects qui pourraient susciter des controverses dans l'opinion publique.

D'ailleurs, l'entourage du ministre de l'Environnement n'a pas encore abandonné l'espoir que cette campagne d'information soit couronnée d'un succès tel que l' «éventuelle» étude d'impact pourrait encore être évitée.

En outre, le BAP ne tiendra de véritables audiences publiques sur l'acceptabilité du projet global que si les citoyens persistent à les exiger une fois qu'ils auront été largement éclairés par les réunions d'information.

On ne désespère pas non plus de démontrer publiquement que le site de Laval est manifestement le plus adéquat pour ce genre d'entreprise même si quelques autres sites pourraient aussi faire l'affaire, par exemple à Bromont et au Camp Bouchard de Blainville.

Jusqu'à maintenant, les autorités lavalloises n'ont pas sauté de joie devant le projet: elles ont plutôt imposé un moratoire de quatre mois pour l'étudier en profondeur et reproché à Québec de déverser chez elles les déchets de Montréal.

Ce délai ainsi que le temps requis pour les sessions d'information et de consultation du BAP imposent maintenant un retard inévitable aux travaux de construction. Ils ne pourront guère débuter avant le début de l'été prochain. Certains porte-parole de la compagnie Stablex évoquent même un report de l'inauguration jusqu'en 1982.

Malgré tout, la campagne de persuasion semble plutôt bien fonctionner, à en juger par les rencontres d'informations tenues à Laval jusqu'à maintenant. Jeudi, par exemple, les représentants de la compagnie ont littéralement écrasé l'opposition en démontrant l'efficacité et l'inocuité de leur procédé.

Pour ce faire, ils se sont appuyés sur d'impressionnantes études des autorités britanniques, japonaises et américaines qui arrivent toutes à la conclusion que le produit inerte fabriqué à partir des déchets toxiques est absolument inoffensif. On l'utilise même comme remblai pour des routes, pour le remplissage de terrains côtiers et pour la construction.

Malgré l'enthousiasme des gouvernements étrangers, qui ne craignent pas de laisser ces déchets inactivés au-dessus d'une nappe d'eau potable souterraine destinée à une ville comme Londres, le Québec exige par surcroît que le produit final soit enfoui dans des sols glaiseux absolument étanches et capables de recevoir même des déchets non traités.

Toutes ces données scientifiques ont été vulgarisées à l'aide des reportages tournés ou rédigés, par les reporters des principaux médias d'information qui ont pu aller visiter une usine semblable en Angleterre (aux frais du gouvernement québécois), au mois d'août.

L'assistance s'est trouvée à bout d'arguments même si elle était persuadée que la présence d'une telle installation dans le voisinage n'était pas de nature à augmenter la valeur des propriétés. De façon générale, l'auditoire a souligné que cette usine ne peut guère leur apporter d'avantages même si elle était aussi inoffensive qu'on le dit.

Certains participants ont aussi utilisé à rebours l'argument de la sécurité, soutenant que l'usine est tellement inoffensive qu'elle pourrait être située n'importe où. Dans ces conditions, disent-ils, pourquoi attacher tant d'importance à la nature du terrain? Pourquoi ne pas la placer ailleurs, dans le parc Lafontaine, par exemple?

Sur le plan technique, les représentants de la Stablex ont expliqué que l'usine est destinée à incorporer tous les éléments toxiques dans une sorte de ciment imperméable qui emprisonne individuellement chaque atome des éléments dangereux. Cette «prison» est tellement efficace que l'on ne retrouve qu'une contamination à peine détectable dans l'eau où l'on a fait mijoter pendant des heures un tel ciment finement pulvérisé au préalable.

Avant de recevoir un chargement de déchet, la compagnie en soumet un échantillon à son traitement en laboratoire pour s'assurer du résultat final. En outre, on procède à de nouvelles vérifications au moment de la livraison à l'usine.

À la CEQ, un programme trop ambitieux?

par Paule des Rivières

VAL-D'OR — L'ampleur des interventions pédagogiques de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) prévoit pour les deux prochaines années suscite la réticence de plusieurs syndicats qui ont invité leurs dirigeants hier à plus de réalisme.

Quelque 250 délégués de la centrale syndicale sont réunis à Val-d'Or pour adopter un plan d'action qui couvre à toutes fins pratiques toutes les activités du syndicat jusqu'en 1982. Le noyau de ce plan consiste en la formation d'équipes d'intervention pédagogique devant s'occuper d'implanter progressivement les projets éducatifs de la CEQ dans les écoles.

Mais, pour l'instant, essoufflés par la négociation et prévoyant des difficultés pour en assurer l'application, un grand nombre des 47 syndicats d'enseignants, surtout les plus petits, ont répliqué à leurs dirigeants que la série de comités d'études et de colloques prévus au cours de l'année qui vient dépasse leurs capacités.

Parodiant ce qui risque de se produire si la CEQ ne sabre pas dans ses projets, un délégué au conseil général — l'instance décisionnelle de la CEQ entre les congrès — s'est écrié hier: «il enfourcha son cheval et partit dans toutes les directions». Un autre intervenant du syndicat des enseignants de la Chaudière a illustré son appel au réalisme en calculant que pour cette année seulement, la participation de son syndicat aux divers comités et instances syndicales nationales équivalait à la libération de 140 jours/personnes.

La CEQ a déjà affecté six personnes à la coordination des équipes d'intervention pédagogique; ce sont MM. Adrien Roy, Ghislain Berthelot, Guy David et Mmes Pierrette Camiré, Diane Fortin et Béatrice Chiasson. Des équipes doivent suivre prochainement au niveau local et, parallèlement aux changements qu'elles soulèveraient dans l'école — comme, par exemple sur la confessionnalité de l'école et les méthodes de sélection qui s'y pratiquent — le plan d'action comprend une activité d'envergure pour le printemps, possiblement une campagne de sensibilisation sur la discrimination dont les filles sont l'objet à l'école.

L'opposition exprimée par les syndiqués hier n'a pas porté sur le fond du plan de la Centrale comme tel, qu'ils ont adopté d'ailleurs lors du congrès biennal de juin dernier. Seulement, ils ne veulent pas risquer de laisser tous ces projets aux mains des employés permanents de la CEQ et semblent vouloir rompre avec l'habitude d'approuver des promesses qui ne seront pas tenues.

La CEQ a aussi en tête de tenir une série de colloques régionaux, possiblement à l'automne, pour répandre son point de vue. Et, si elle met ses projets à exécution, elle développera prochainement sa position sur l'éducation des adultes et la formation professionnelle.

Un certain nombre d'enseignants remettent aussi en question la pertinence de la tenue du congrès d'orientation que la CEQ s'est engagée à convoquer l'an prochain, encore une fois parce qu'ils redoutent l'ampleur du travail de préparation.

Les syndicats sont-ils en train de dire à leurs dirigeants, M. Robert Gaulin en tête, de retourner faire leurs devoirs? A cela, Mme Marie Gagnon, membre de l'exécutif de la Centrale, rétorque que le temps est peut-être bien venu de s'adonner à quelques devoirs supplémentaires.

Revue Actualité Immobilière

Volume 4 numéro 3

Sommaire

- La construction résidentielle au Québec
- Le marché des maisons de chambres
- L'opération 10,000 logements: un an après
- Les espaces à bureaux à Montréal
- L'avenir de la maison pré-fabriquée
- Rubrique innovation
- Bibliographie
- Informations

L'HABITAT URBAIN

Université du Québec à Montréal

Bon de commande

Veuillez m'expédier:
○ l'habitat urbain $6.00
○ un abonnement '80 (4 numéros)
étudiants $10.00
autres $15.00
○ les anciens numéros encore disponibles (9) $40.00

NOM: .....
TITRE: .....
COMPAGNIE: .....
ADRESSE: .....
..... Code postal .....
Ci-joint un chèque de $ .....

Actualité Immobilière, C.P. 8888, Succ. "A", Montréal H3C 3P8, Tél.: 282-7936

Corridart, c'était une vraie honte ! (Sauvageau)

par Bernard Morrier

«Si le maire Drapeau était choqué que la rue Sherbrooke devienne une espèce de dépotoir, je considérais, quant à moi, que «Corridart» était une véritable honte pour la ville», a affirmé hier M. Paul-Émile Sauvageau Commissaire à l'embellissement de Montréal. M. Sauvageau a ajouté que la décision de démanteler nuitamment cette exposition, s'étendant sur la rue Sherbrooke, sur une longueur de cinq milles, entre le boulevard Pie IX et la rue Atwater, en juillet 1976, ne venait de personne d'autre que lui.

Témoignant au procès concernant une poursuite de $355,000, intentée par 13 artistes contre la Ville de Montréal et l'ex-Comité organisateur des jeux olympiques, le fonctionnaire a d'autre part précisé que, s'il est vrai que le maire Jean Drapeau faisait le tour de la ville en auto, le dimanche matin, pour «voir ce qui n'était pas beau dans les rues à l'occasion des Olympiques», ce n'est cependant pas celui-ci qui lui a dit de démanteler cette exposition.

«Tout ce qu'il m'a peut-être dit un lundi matin, de faire valoir le témoin, c'était de faire appliquer le règlement. Or, comme «Corridart» n'avait pas de permis pour s'ériger rue Sherbrooke, j'ai pris mes responsabilités.»

Répondant ensuite à un procureur, M. Sauvageau a dit qu'il aurait exactement fait la même chose, si, sans permis, on avait décidé d'accrocher un Rembrandt à une clôture.

Affirmant ensuite que «Corridart» ne présentait pas d'oeuvres d'art et «qu'il n'y avait rien de beau là-dedans», le commissaire municipal a passé en revue certaines des «marchandises», selon son expression, qui avaient été étalées sur la place publique.

Ainsi, en face du château Dufresne, à l'angle de Pie IX, il a constaté la présence d'échafaudages et de tuyaux, tout en s'interrogeant sur l'affichage de la photo «d'une grosse bonne femme, assise avec un «Kik» entre les cuisses et attendant le défilé de la Saint-Jean, tout en grignotant des frites».

Près de la rue Saint-Hubert, il dit avoir aperçu «une espèce de potence», sans trop savoir ce que ça venait faire là, tandis que la présence «d'une croix du Mont-Royal, placée croche», sur le terrain de l'Université McGill, lui a fait croire qu'on riait de la religion.

M. Sauvageau a fait ressortir que le démantèlement avait fait disparaitre tous les «objets», toujours selon son expression. Et au procureur l'interrogeant et qui s'étonnait que les ouvriers de la ville se soient également permis d'enlever toutes les pièces de l'exposition sur le terrain de McGill, qui est pourtant une propriété privée, le témoin devait répliquer d'abord qu'il n'appelait pas ça une exposition et que, deuxièmement, personne n'avait empêché les manoeuvres d'agir sur les terrains de l'université anglophone.

Quant au fait qu'on ait choisi la nuit pour démanteler cette exposition, M. Sauvageau a soutenu qu'il fallait des volontaires mais que ceux-ci devenaient de plus en plus rares le jour, vu que les Jeux olympiques allaient débuter trois jours plus tard.

On lui a ensuite exhibé certaines photos de banderoles pour lui demander ce qu'il en pensait.

Et M. Sauvageau de répondre: «Ah là! On a choisi les plus belles. On ne me montre pas les autres, qui étaient des objets suspendus avec des trous dedans.»

Cette réponse suffit au procureur pour lui faire admettre que «Corridart» contenait quand même de «belles choses», par opposition à ce qu'il qualifiait de «marchandises» ou «d'objets».

L'étude de la cause se poursuivra maintenant lundi et tout semblait indiquer hier que c'est jeudi prochain que le maire de Montréal pourrait à son tour venir témoigner.

LA BONNE FAÇON DE PARTICIPER À VOS LOTERIES PRÉFÉRÉES.

A-U-T-O-M-A-T-I-Q-U-E-M-E-N-T.

■ Vous avez le choix. Le choix des loteries. Le choix de la durée de l'abonnement. Le choix de vous abonner seul ou en groupe. ■

L'abonne-chance

loto-québec

loto québec automatique

Sanglant attentat anti-sémite à Paris: 4 morts

PARIS (d'après AFP) — Un véhicule piégé a explosé violemment hier devant une synagogue du 16ème arrondissement à Paris, tuant quatre personnes et blessant 12 autres, dont une se trouve dans le coma.

L'attentat a été revendiqué dans une communication téléphonique anonyme à l'AFP par un correspondant se réclamant des Faisceaux nationalistes européens (FNE), mouvement néo-nazi.

Selon la police, parmi les personnes décédées se trouve une adolescente de 14-15 ans. Deux autres victimes sont des hommes, dont l'un a été brûlé vif. Sept blessés graves ont été dénombrés, dont trois sont dans un état jugé préoccupant.

Selon de premières informations, il est vraisemblable que les victimes de cet attentat soient non pas des israélites mais des passants.

Ainsi, pour la première fois depuis la fin de la 2ème guerre mondiale, on a sciemment tenté à Paris d'assassiner des Français parce qu'ils sont juifs et les auteurs des attentats anti-sémites des derniers jours ont cette fois atteint leur but.

Déjà à cinq reprises, vendredi et samedi derniers, des inconnus avaient mitraillé des institutions juives: une école, une crèche, deux synagogues et le mémorial du martyr juif inconnu. Il n'y avait eu aucune victime.

Hier soir, à 17 h 40 GMT, une très forte explosion a retenti: un véhicule piégé venait d'exploser devant la synagogue rue Copernic alors que plusieurs centaines d'Israélites suivaient à l'intérieur l'office du début du sabbat, consacré au «Simrat Thoran», «la Joie de la Thorah», fête suivant le Nouvel an juif. L'attentat a eu lieu précisément au moment où le grand rabbin Williams, d'origine britannique, lisait la prière des morts.

Immédiatement, c'est l'horreur: le faux-plafond de la synagogue s'effondre, les fidèles se précipitent au dehors, plusieurs corps déchiquetés — on en relèvera quatre au total — gisent ici ou là. De nombreux blessés perdent leur sang qui s'étale en flaques sur les trottoirs et dans la rue.

Les cinq immeubles les plus proches ont toutes leurs fenêtres détruites, de nombreuses voitures sont carbonisées, l'explosion a eu des effets jusqu'à plus de 150 mètres de la synagogue.

Un des leaders de la communauté juive de France, M. Jean Pierre-Bloch, a estimé que la bombe avait été réglée pour exploser à la fin de la cérémonie. «Si elle avait sauté un quart d'heure plus tard, il y aurait eu 200 morts».

Sur la base de premiers témoignages, notamment de deux jeunes gens, les policiers orientent leurs vérifications vers une mobylette ou moto qui était stationnée à côté de la porte de la synagogue. C'est soit dans les sacoches de ce véhicule, soit sur le trottoir à proximité, que le paquet de plusieurs kilos contenant l'engin explosif aurait été placé par les auteurs de l'attentat.

Sur place, le rabbin Williams a fait part de son émotion et de sa colère: «Nous n'avons pas peur... ce qui vient de se passer est honteux pour la France... Français, faites quelque chose pour arrêter ces criminels». Parmi les centaines de jeunes juifs accourus immédiatement sur place, la colère est cette fois terrible: plusieurs d'entre eux font part de leur détermination à venger les morts dès hier soir.

Cinq attentats antisémites commis vendredi et samedi derniers à Paris avaient déjà été revendiqués par des personnes se réclamant des FNE. Mais, interpellés par la police, les dirigeants des FNE avaient été remis en liberté, aucune charge n'ayant pu être retenue contre eux.

L'enquête policière est diligentée personnellement par le directeur de la police judiciaire parisienne tout nouvellement nommé, M. Michel Guyot.

Le président français, M. Valéry Giscard d'Estaing, a demandé «une action exemplaire de la police». «Après avoir exprimé sa très profonde émotion et son indignation, le président a indiqué au ministre de l'Intérieur l'importance essentielle qu'il attache à l'action exemplaire de la police pour retrouver les auteurs de ce crime qui soulève la réprobation de tous les Français».

Dès l'annonce de l'attentat, le premier ministre, M. Raymond Barre, a décidé d'écourter la visite qu'il effectuait à Lyon et de regagner Paris.

Pour sa part, le ministre de l'Intérieur, M. Christian Bonnet, arrivé peu après l'explosion, a déclaré qu'il demandait à sa police de mettre le plus vite hors d'état de nuire les coupables. «Il faut éviter l'escalade», a-t-il dit.

Enfin, le grand rabbin de France Jacob Kaplan a demandé à la communauté juive française de «garder son calme». Mais, les jeunes Juifs sur les lieux de l'attentat et ceux des quartiers à forte population juive comme le Marais, le Sentier, parlent un autre langage: celui — séculaire — de la loi du talion.

Les Faisceaux nationalistes européens (FNE) ont été créés par M. Marck Fredriksen, secrétaire général de la FANE (Fédération d'action nationale et européenne), le mouvement néo-nazi dissous le 3 septembre dernier.

Les Statuts des FNE déposés le 11 juillet à Paris et publiés au journal officiel du 26 juillet, prévoient que l'organisation a pour but «le rassemblement des mouvements nationalistes européens».

Outre la similitude des sigles (FNE et FANE), les deux mouvements ont également un autre point commun: ils ont la même adresse à Paris.

Au lendemain de la décision de dissolution prise en conseil des ministres, M. Fredriksen avait indiqué dans une interview au quotidien Le Monde qu'il entendait «trouver de nouvelles structures» pour agir. Dans cette optique ont été créés les FNE et un «centre de culture européenne», qui se propose de «faire revivre les traditions européennes».

Le communiqué officiel précisait que la dissolution de la FANE avait été prononcée en raison des «manifestations violentes organisées par ce mouvement», de ses buts, dont l'un «est l'installation d'un nouveau régime nazi» et de «ses incitations à la discrimination raciale».



L'amas de tôles tordues, de vitres brisées et de portes enfoncées témoigne de la violence de l'explosion d'une voiture piégée devant une synagogue rue Copernic à Paris. (Photolaser AP)

La France expulse le directeur d'Afrique-Asie

PARIS (AFP) — Simon Malley, d'origine égyptienne et directeur du bi-mensuel progressiste «Afrique-Asie», a été expulsé de France et a quitté hier après-midi le territoire français pour les États-Unis. Il lui était reproché par le ministre de l'Intérieur d'avoir «manqué au devoir de réserve qui s'impose à tout étranger».

M. Simon Malley, directeur général de la revue «Afrique-Asie», publiée à Paris et consacrée au tiers monde, a été interpellé hier par la police française, et mené à l'aéroport. La situation de M. Malley, 47 ans, détenteur notamment d'un passeport américain, était précaire depuis le mois de juin dernier: ses titres de séjour et de travail lui avaient été retirés et il avait été «invité» à quitter le territoire français.

Hier, le ministre de l'Intérieur, M. Christian Bonnet, a pour la première fois précisé avec vigueur ses reproches à l'égard de M. Malley, estimant que «certains des articles publiés par sa revue sont de véritables appels au meurtre de chefs d'État étrangers». «Il risque de nuire par ses propos aux intérêts de la France dans des États ayant avec elle des relations diplomatiques normales», a déclaré le ministre, en répondant à l'Assemblée nationale à une question d'un député socialiste.

«Afrique-Asie», publication bimensuelle, existe depuis près de dix ans et a toujours pris de façon marquée la défense des pays du tiers monde qui se classent dans le clan progressiste et révolutionnaire.

Le quotidien Le Monde a estimé hier que des «pressions» se sont exercées sur le président de la république française pour qu'une décision d'expulsion soit prise. «Selon le directeur de la revue, écrit le quotidien, plusieurs chefs d'État, dont MM. Bongo, Backo, Bourguiba, Sadate, Mobutu et le roi Hassan II du Maroc se seraient plaints de l'influence néfaste de M. Malley et de ses collaborateurs». En revanche, plus d'une centaine de personnalités étrangères seraient intervenues en faveur du directeur d'Afrique-Asie.

En France, de nombreux hommes politiques, journalistes et juristes ont souligné que la mesure d'expulsion était «arbitraire» dans la mesure où le dossier transmis aux avocats de Simon Malley ne contient, ont-ils dit, aucune accusation et qu'une loi récente proscrit les retraits de cartes de séjour sans motif.

M. Malley avait été entendu hier par une commission spéciale de la préfecture de police qui devait rendre un avis, purement consultatif, transmis ensuite au préfet de police. M. Malley avait bénéficié, au cours de cette audition, du témoignage en sa faveur de plusieurs personnalités de la presse et d'un représentant de l'épiscopat catholique.

Ces témoins ont rappelé l'importance du rôle d'Afrique-Asie dans le tiers monde et souligné qu'une expulsion «porterait atteinte au prestige de la France et ternirait l'image de liberté de la presse dans ce pays».

Les élections législatives seront serrées au Portugal

LISBONNE (AFP) — Le scrutin législatif de demain au Portugal — le quatrième depuis la révolution — promet d'être le plus serré depuis que de jeunes capitaines ont mis fin, en avril 1974, à une des plus anciennes dictatures d'Europe, estiment les observateurs politiques à Lisbonne.

Les élections «intercalaires» de décembre 1979 ont fait fonction de répétition générale avant le scrutin de dimanche qui marque la fin de la première législature post-révolutionnaire. Elles ont confirmé le déclin du parti socialiste, première force politique d'après la révolution, et permis pour la première fois l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement non socialiste.

On s'attend généralement à un sursaut des socialistes qui avaient perdu plus de 7 pour cent de voix et un tiers de ses députés en 1979, mais il est possible que ces gains prévisibles se fassent davantage aux dépens du parti communiste qui avait le plus profité du déclin socialiste que de l'Alliance démocratique finalement gagnante en décembre dernier.

Cette coalition (sociaux-démocrates, démocrates-chrétiens et monarchistes) a été reconduite pour les élections du 5 octobre à l'exception du groupe réformateur qui ne se représente pas.

L'Alliance démocratique (AD) forte de 128 députés sortants sur 250 peut se prévaloir aux yeux des électeurs d'une unité et d'un soutien sans failles au gouvernement de M. Francisco Sa Carneiro, qui en est issu. Celui-ci a remporté quelques succès notables, dans le domaine économique notamment, en ramenant l'inflation de 24 à 15 pour cent, et les Portugais auront peut-être apprécié d'avoir eu pour la première fois depuis six ans un gouvernement stable et majoritaire évitant les crises politiques à répétition.

Le principal concurrent de l'AD sera le parti socialiste qui, tirant les leçons de 1979, s'est allié avec deux petits mouvements de gauche non marxiste au sein du FRS (Front républicain et socialiste). Une des erreurs du parti de M. Mario Soares en décembre est en effet d'avoir tenu à concourrir sous sa propre bannière, alors que le mode du vote (scrutin de liste avec répartition des meilleurs restes) favorise les unions. Tombé à 74 députés contre 107 en 1976, le parti socialiste peut espérer en regagner une dizaine, notamment à Lisbonne et Porto où ses pertes avaient été les plus sensibles.

Le parti communiste a reconduit l'«Alliance peuple uni» qui lui avait permis en 1979 de gagner près de 5 pour cent des voix et d'élire 47 députés avec l'appoint du petit MDP (Mouvement démocratique portugais) qui gravite dans son orbite. Il devrait perdre quelques points aux dépens du FRS.

Huit autres listes se présentent aux élections avec pour seul objectif de tenter d'élire un député, comme le fait régulièrement l'Union démocratique populaire (UDP-extrême-gauche). C'est notamment l'objectif d'une coalition d'extrême-droite «salazariste» qui se présente pour la première fois à visage découvert aux suffrages des Portugais.

La campagne électorale qui s'est achevée hier à minuit a tourné autour de la défense de la démocratie et des «conquêtes d'avril». Elle a été en général calme, à l'exception d'incidents mineurs qui ont opposé les innombrables cortèges de voitures qui ont sillonné sans interruption les villes et les campagnes pendant trois semaines.

Le scrutin de demain ne mettra pourtant pas un terme à la campagne électorale qui dure sans interruption depuis la révolution.

Une élection présidentielle aura en effet lieu en décembre, quatre ans après l'élection du général Antonio Ramalho Eanes, et les partis ont lié les deux scrutins. Le général Eanes sera candidat, appuyé par les socialistes, contre le général Antonio Soares Carneiro soutenu par l'Alliance démocratique.

Ce n'est qu'après cette élection que le Portugal achèvera la période de transition ouverte après la révolution, en étant doté d'un nouveau président et d'une Assemblée ayant pouvoir de réviser la constitution.

Victoire assurée de la coalition au pouvoir en RFA

BONN (d'après AFP et Reuter) — Les jeux semblent faits dans la république fédérale d'Allemagne, où près de 43 millions d'électeurs sont appelés à renouveler demain le Bundestag (Chambre des députés): la coalition gouvernementale dirigée par le chancelier Helmut Schmidt paraît devoir recueillir, selon les derniers sondages publiés, plus de 52 pour cent des suffrages.

Les sociaux-démocrates et leurs alliés libéraux seraient donc à nouveau appelés à former le gouvernement. Ils ont depuis longtemps annoncé leur intention de renouveler leur pacte de coalition en cas de victoire aux élections législatives du 5 octobre.

Les chrétiens-démocrates (CDU) d'Helmut Kohl et leur parti frère, la CSU bavaroise, de Franz-Josef Strauss qui sont dans l'opposition depuis 1969, ne semblent pas pouvoir en sortir encore cette fois. Tout laisse à penser que la CDU/CSU n'a pratiquement aucune chance d'approcher son bon résultat de 1976 où sous la conduite d'Helmut Kohl, les chrétiens-démocrates avaient obtenu 48,6 pour cent des voix, leur meilleur résultat depuis le triomphe de Konrad-Adenauer en 1957 (50,2 pour cent).

Si l'on en croit les enquêtes sur les intentions de vote, l'usure du pouvoir ne paraît pas avoir joué contre le chancelier Helmut Schmidt et son ministre des Affaires étrangères Hans-Dietrich Genscher qui dirige le parti libéral (FDP).

Il est vrai que le gouvernement socialo-libéral peut faire valoir que la république fédérale d'Allemagne figure toujours dans le peloton de tête des pays à grande stabilité économique. Le taux d'inflation en RFA se situera probablement cette année autour de 5,5 pour cent au rythme annuel, le chômage s'est stabilisé sensiblement au-dessous de 4 pour cent et la Bundesbank dispose toujours de réserves d'or et de devises considérables.

Malgré l'inquiétude provoquée dans l'opinion par l'invasion de l'Afghanistan et par la guerre entre l'Irak et l'Iran, les électeurs ouest-allemands semblent rester attachés à la politique de détente à l'Est, inaugurée en 1969 par l'ex-chancelier Willy Brandt.

La désignation de Franz-Josef Strauss comme candidat chrétien-démocrate à la succession d'Helmut Schmidt n'a pas eu les effets qu'en attendait le leader bavarois. Ses idées conservatrices, ses implications dans beaucoup d'affaires plus ou moins scandaleuses et ses déclarations souvent excessives lui ont valu plus d'hostilité que de sympathies, même parmi l'électorat chrétien-démocrate, en dehors des frontières de la Bavière. 32 pour cent seulement des électeurs de RFA voudraient voir Strauss à la tête du gouvernement, tandis que 56 pour cent optent pour Helmut Schmidt.

En fait, la campagne électorale a été axée sur les personnalités en présence, plutôt que sur les programmes.

«Le combat des chefs» s'est déroulé entre le chancelier Schmidt et M. Strauss qui ne se sont pas ménagés: M. Schmidt avait espéré un moment rester au-dessus de la bataille et éviter les attaques personnelles.

Or M. Strauss, évoquant les risques de guerre mondiale et le refus de M. Schmidt d'augmenter les retraites en 1976, a qualifié son adversaire de «bavard pacifiste» et «d'escroc aux retraites». Le chancelier est sorti de sa réserve pour comparer M. Strauss à un «taureau qui pisse, une fois à gauche, une fois à droite», à propos de son attitude vis-à-vis de l'autogestion.

Du coup, la presse et l'électorat se sont émus du ton de la campagne, qui, se sont-ils plaints, a plus consisté à remuer de la boue qu'à parler des vrais problèmes politiques, tels que les relations entre l'Église et l'État, ou le niveau de la dette publique.

Le syndicat des chargés de cours de l'UQAM (SCCUQ) convoque tous ses membres à une

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

qui aura lieu, MARDI, 7 octobre '80

à 20 h, à la salle A-M050 du pavillon Hubert-Aquin

Sujets à l'ordre du jour: **élections à l'Exécutif, projet de négociation, etc.**

Spécialiste en enseignement du français

La fonction de la personne que nous recherchons sera de promouvoir notre matériel didactique. De conseiller les enseignants, de concevoir et rédiger des textes pour les écoles primaires.

Libre de voyager partout au Canada.

Pour rendez-vous, écrire à:
DOSSIER 3314
Le Devoir
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9



COLLOQUE À L'UQAM

L'INDUSTRIE AU QUÉBEC ET LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Les mercredi et jeudi, 8, 9 octobre 1980
Sous la présidence conjointe de l'UQAM et d'HYDRO-QUÉBEC

PROGRAMME

Mercredi 8 octobre

9h15 **1er thème: Innovations technologiques**
Exposés de: Centre de Recherche Noranda, Pratt et Whitney Aircraft du Canada Ltée, Marine Industrie Ltée, Bombardier-MLW Ltée, C.I.L. Inc.
11h **Panel:** Président, M. Yvon Pageau, directeur du département des Sciences de la terre de l'UQAM.
12h30 **Déjeuner-causerie au Holiday Inn** de la Place Dupuis, sous la présidence d'honneur de MM. Claude Pichette, recteur de l'UQAM et M. Robert Boyd, président-directeur général d'Hydro-Québec et président du conseil d'administration de Nouveler Inc. Allocution de M. R. Boyd.
14h **2ème thème: Récupération, recyclage**
Exposés de: L'Association pétrolière du Québec représentée par Gulf Canada Ltée, l'Institut Canadien de Recherches sur les Pâtes et Papiers, Sidbec-Dosco Ltée, Volcano Inc., Bureau de Transport Métropolitain, Consolidated Bathurst Inc.
16h **Panel:** Président, M. Gonzague Langlois, directeur général, Association des mines de métaux du Québec Inc.
20h **Banquet au Holiday Inn** de la Place Dupuis, sous la présidence d'honneur de M. Claude Roquet, sous-ministre à l'énergie au ministère de l'Énergie et Ressources du Québec.
Conférencier invité: M. Claude Guillemin, inspecteur général du BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières de France).

Jeudi 9 octobre

9h **3ème thème: Choix des différentes sources d'énergie et énergies nouvelles**
Canatom Inc., Gaz Métropolitain Inc., La Compagnie Iron Ore du Canada, La Compagnie Générale Électrique du Canada Ltée, La Société d'Ingénierie Cartier Ltée (du Groupe Monenco), Johns Manville du Canada Inc., Hydro-Québec, Lavalin Inc.
11h **Panel:** Président, M. Robert Volders, conseiller pour la planification stratégique d'Hydro-Québec. Membre du Conseil des universités.
12h30 **Déjeuner au Holiday Inn** de la Place Dupuis.
14h **4ème thème: Politiques et prospectives** (Gouvernements, industries, universités, recherche, environnement)
Exposés de: Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée, Bell Canada, Bureau des économies d'énergie du Québec, Bureau de la conservation et des énergies renouvelables du Canada, General Motors du Canada Ltée, Via Rail Canada Inc.
16h **Panel:** Président, M. Kimon Valaskakis, Directeur de GAMMA (Groupe Associé Montréal McGill pour l'étude de l'Avenir)
20h Conférence publique, salle Marie-Gérin-Lajoie, pavillon Judith-Jasmin, 1255, rue St-Denis, de M. Claude Guillemin, inspecteur général du BRGM.
Note: Les sessions du colloque se tiennent à la salle Alfred-Laliberté, pavillon Judith-Jasmin de l'UQAM, 1255, rue St-Denis (aussi entrée directe par la station Berri).
Inscription: **Mercredi 8 octobre de 8h à 10h au Foyer de la salle Alfred-Laliberté, UQAM.**

Frais d'inscription: $50 (en sus, 3 repas: $50)
Renseignements: (514) 282-3796

Université du Québec à Montréal

Argentine: le général Viola succède à Videla

BUENOS AIRES, (AFP) — La junte militaire argentine a désigné hier le général Roberto Viola, ancien commandant en chef de l'armée, pour succéder au président Jorge Rafael Videla, a-t-on annoncé officiellement à Buenos Aires.

Le général Viola, qui est âgé de 56 ans, entrera en fonction le 29 mars 1981 pour une durée de trois ans. Mais il ne disposera que d'une marge de manoeuvre réduite pour concrétiser l'ouverture politique, estiment généralement les commentateurs.

C'est en effet le prix qu'il devra apyer aux secteurs les plus «durs», notamment la marine, pour l'unanimité qui s'est finalement faite autour de son nom au sein de la junte militaire, composée des commandants en chef des trois armes.

Considéré il y a quelques semaines comme une simple formalité, le choix du général Viola s'est heurté, comme l'ont montré les laborieuses tractations de la junte ces derniers jours, à une vive opposition.

Le général Viola, dont l'habileté politique et les convictions libérales suscitent la méfiance des milieux les plus conservateurs, aurait demandé à bénéficier d'une plus grande «flexibilité» que son prédécesseur dans l'exercice de son mandat, en raison même de la nature de la tâche qui l'attend.

Les Argentins retiendront surtout du gouvernement Videla qu'il a liquidé la guérilla et rétabli la sécurité dans un pays conduit au bord de l'effondrement par la dernière administration péroniste. Mais la vie politique y a été nulle et les efforts de rétablissement de l'économie, déployés avec obstination par M. Jose Martinez de Hoz, sont loin d'avoir donné les résultats escomptés.

Mais le «blanc-seing» demandé par le général Viola, qui portait atteinte à la toute-puissance de la junte, lui a été catégoriquement refusé. Le nouveau président ne pourra même pas arguer du caractère vague des bases politiques édictées en décembre 1979 par les forces armées pour leur donner une orientation personnelle: le général Albano Harguindeguy, ministre de l'Intérieur, vient d'annoncer que ces bases seront précisées dans un proche avenir pour donner un contenu secret à ce que l'on est convenu d'appeler ici «la convergence civico-militaire».

En d'autres termes, les forces armées souhaitent s'assurer une présence institutionnelle au pouvoir pour éviter le retour à l'alternance catastrophique entre civils et militaires, qui a marqué l'histoire argentine des 50 dernières années.

Sur le plan économique, la marine et une partie de l'armée exigeront sans doute du nouveau président de sérieux ajustements à la politique en ce domaine. Il est notoire que M. Martinez de Hoz a rétabli la confiance internationale dans l'Argentine, mais selon une boutade qui fait recette à Buenos Aires, «il a fait de l'Argentine un pays riche peuplé de gens pauvres».

L'inflation se poursuit, le produit national brut est en baisse, les exportations sont paralysées par un peso artificiellement maintenu très haut par rapport au dollar et l'industrie nationale commence à pâtir sérieusement de l'ouverture des frontières aux importations.

Mais aujourd'hui, on retient surtout dans les milieux politiques que la junte militaire n'a pas succombé à la tentation d'une candidature extrême, comme ont pu le faire craindre les événements de ces derniers jours, et l'on ne dissimule pas un certain soulagement devant le triomphe, même très relatif, des «modérés».

Dans ces milieux, on est convaincu qu'en dépit des pressions de la junte, le général Viola n'aura pas d'autre carte à jouer que celle de l'ouverture, et l'on garde l'espoir que sa forte personnalité, son sens politique et la situation nouvelle que vit l'Argentine, lui permettront de s'imposer, plus que son prédécesseur, dans la marche des affaires du pays.

Israël dément avoir bombardé Tamuz (Irak)

JÉRUSALEM (d'après AFP et Reuter) — Le premier ministre israélien, M. Menahem Begin, a démenti hier les informations «publiées dans certains organes de presse français» selon lesquelles les Phantoms israéliens auraient bombardé le centre irakien de recherches nucléaires de Tamuz (à 30 km de Bagdad).

Le premier ministre israélien estime, comme l'a souligné la radio israélienne, que «le bombardement ne pouvait être le fait que des seuls Iraniens qui possèdent des Phantoms».

Auparavant, le vice-ministre de la Défense et le porte-parole de l'armée israélienne avaient également démenti les informations concernant l'hypothèse d'un bombardement israélien de Tamuz.

Par ailleurs, le général Vehoshua Saguy, chef des services de renseignements militaires, déclare dans une interview au quotidien Maariv qu'à sa connaissance l'attaque contre le site nucléaire irakien n'a pas été très efficace, précisant: «Il semble que les installations vitales du site n'ont pas été touchées».

Les spéculations nées dans le monde après le bombardement du centre de recherches nucléaires de Tamuz, le 30 septembre, n'avaient encore suscité aucune réaction officielle hier à Téhéran. L'état-major s'était borné à déclarer qu'il ne «confirmait pas» les informations publiées sur ce bombardement. Depuis, à tous les niveaux, c'est le mur du silence.

Ce silence iranien est expliqué, dans les milieux généralement bien informés, par le fait que, quoi qu'il dise, l'Iran risque de s'attirer les reproches de la communauté arabe. Si la chasse iranienne a effectivement bombardé Tamuz, note-t-on, Téhéran sera accusé d'avoir rendu un fier service à Israël. Si elle ne l'a pas fait, on reprochera à l'Iran d'avoir favorisé une intervention israélienne ou autre, en multipliant les raids sur Bagdad, proche de Tamuz.

L'Iran clame contre-attaquer avec succès; l'Irak dément

(D'après AFP et AP) — Au douzième jour du conflit, hier, l'Iran et l'Irak paraissent s'être installés dans une longue guerre d'usure, tandis que les perspectives de négociation sont plus éloignées que jamais.

Alors que Bagdad a annoncé, jeudi, que les forces irakiennes se borneraient désormais à conserver les «positions centrales» déjà acquises, Téhéran a affirmé que son armée avait repris la ville frontalière de Manran (province de l'Ilam) et refoulé hier les Irakiens hors des quartiers qu'ils occupaient à Khorramchahr. Selon l'agence officielle Pars des combats de rue se dérouleraient dans le sud de la ville et les Irakiens auraient été délogés des quartiers à proximité du confluent du Chatt-el-Arab et de la rivière Karun.

Hier soir, l'état-major interarme iranien dans un communiqué difusé par Radio-Téhéran, a affirmé que les régions de Ahwaz et de Susanguerd (khouzistan) ont été «nettoyées de la présence de l'ennemi infidèle», jeudi, par les forces iraniennes appuyées par les gardiens de la révolution et la population locale.

Les Irakiens ont démenti la reprise de Manran et le quotidien Al Thawra affirme que l'armée irakienne «stationne bien au-delà de la ville, à l'intérieur du territoire iranien».

Bagdad a affirmé en outre que ses forces ont pris le contrôle de Khorramchahr, atteignant ainsi les objectifs qu'elles s'étaient fixés le long d'un front de 480 km. «Il n'y a plus trace d'un seul soldat iranien à Khorramchahr», a ajouté Radio-Bagdad. «La ville est sous un ferme contrôle irakien».

Radio-Bagdad a par ailleurs qualifié d'hallucinations, les affirmations iraniennes selon lesquelles l'armée iranienne serait en train d'écraser les forces irakiennes dans cette ville. Elle a ajouté: «Les quelques soi-disant Gardiens de la révolution qui se trouvent encore à Khorramchahr sont pourchassés et débusqués. Voilà tout ce qui se passe en ce moment à Khorramchahr».

Plus, les forces armées irakiennes ont repoussé hier plusieurs contre-offensives iraniennes dans la région-sud du Chatt-el-Arab et ont maintenus leurs positions sur toute la longueur du front, a annoncé le communiqué 58 du commandement des forces armées irakiennes.

L'aviation iranienne a bombardé, selon Bagdad, des objectifs civils dans la région de Souleimaniyeh (frontière nord-est) et notamment le chef-lieu de Qalat Dazi, ainsi que la région d'Irbil (nord) et de Bassorah, concentrant ses tirs sur les objectifs civils au terminal pétrolier de FAO.

Au plan diplomatique, l'ayatollah Hossein Ali Montazeri, successeur potentiel de l'imam Khomeiny, a mis en cause hier certains pays arabes qu'il a accusés de soutenir le régime irakien.

L'imam Montazeri a déclaré, lors de la grande prière du vendredi dans la ville sainte de Qom: «Les Emirats arabes et les autres pays féodaux du Golfe se disent musulmans mais ils soutiennent Saddam Hussein (chef de l'État irakien) qui est un incroyant».

À Téhéran, l'imam de la prière du vendredi, M. Seyyed Ali Khamenei, a accusé «Bahrein, le Koweit, les Emirats arabes unis, la Jordanie, l'Égypte et l'Arabie saoudite» d'accorder une aide militaire, économique et logistique à l'Irak.

Washington réaffirme son soutien au Pakistan

WASHINGTON (AFP) — Le président Carter a réaffirmé hier que les États-Unis honoreraient l'accord de défense qui les lie au Pakistan si la sécurité, l'indépendance et la liberté de ce pays étaient menacées.

À l'issue d'un entretien d'une heure à la Maison-Blanche avec le général Zia ul-Haq, chef de l'État pakistanais, le président Carter a déclaré que «l'indépendance, la sécurité et la liberté du Pakistan sont de la plus haute importance pour nous. Si le Pakistan était en danger, a-t-il ajouté, cet accord est valable aujourd'hui comme il l'était en 1959».

L'accord de défense signé en 1959 entre les États-Unis et le Pakistan avait été dénoncé en 1979 par Washington, qui reprochait à Islamabad de vouloir construire des armements nucléaires. Le président Carter l'avait cependant remis à l'ordre du jour en janvier dernier, après l'intervention soviétique en Afghanistan.

S'adressant brièvement à la presse, avec à ses côtés le général Zia, le président Carter a condamné l'intervention soviétique en Afghanistan, dont les États-Unis et le Pakistan estiment, a-t-il dit, qu'elle «porte atteinte, à la paix et la stabilité du monde». Les deux pays, a-t-il ajouté, demandent à l'Union soviétique de «retirer immédiatement ses troupes d'occupation» de ce pays.

De son côté, le général Zia a remercié le président Carter de l'aide économique et humanitaire apportée par Washington au Pakistan. Il lui a souhaité «la meilleure réussite» dans la campagne électorale américaine.

Les deux chefs d'État n'ont fait que brièvement allusion à la récente mission de «bonne volonté» effectuée par le général Zia, en sa qualité de président de la Conférence islamique, en Iran et à Bagdad.

Le président Carter, qui rencontrait pour la première fois le président pakistanais, était entouré pendant son entretien de MM. Edmund Muskie, secrétaire d'État, et Zbigniew Brzezinski, conseiller présidentiel pour les affaires de sécurité nationale.

Les difficiles relations entre Washington et Islamabad étaient au centre de cet entretien à la Maison-Blanche. L'intervention soviétique en Afghanistan, au début de l'année, avait poussé Washington à se rapprocher du Pakistan.

L'Éthiopie entrouvre timidement ses portes

ADDIS ABEBA (AFP) — Six ans après la chute de l'empereur Hailé Sélassié, «L'Éthiopie révolutionnaire» lance une offensive diplomatique tous azimuts et entrebaille ses portes aux touristes et aux journalistes occidentaux.

Le Derg (Conseil militaire provisoire) présidé par le lieutenant-colonel Mengistu Haïlé Mariam se sent plus fort sur le plan intérieur, «terreur blanche» et «terreur rouge» de 1977-78 font partie du passé, et l'embryon du «Parti des Travailleurs» a vu le jour.

En même temps, les dirigeants militaires craignent de faire les frais de l'accord signé le mois dernier entre les États-Unis et la Somalie à propos de l'ancienne base navale soviétique de Berbera, sur le golfe d'Aden.

De l'avis des observateurs en poste à Addis-Abéba, les Éthiopiens redoutent de faire l'objet d'un partage de la Corne de l'Afrique — qui existe déjà de facto — entre les deux super-grands.

Les banderoles à la gloire de «l'internationalisme prolétarien» prolifèrent dans les rues de la capitale où les portraits de la «Trinité» (Marx, Engels, Lénine) — que certains Éthiopiens prennent réellement pour le Père, le Fils et le saint Esprit — sont omniprésents.

Mais cette présence obsédante n'empêche pas les noctambules d'aller danser aux clubs «Vénus» ou «Fever» jusqu'à minuit, l'heure du couvre-feu, et le «marxisme-léniniste» ne freine pas la ferveur religieuse de la population.

Les Ethiopiens, héritiers de l'un des grands empires du monde, rappellent toujours qu'ils n'ont jamais été colonisés (sauf la brève occupation italienne) et demeurent très sourcilleux sur leur indépendance malgré les liens privilégiés avec les pays socialistes.

Au moment où le colonel Mengistu affirmait, la semaine dernière, qu'il déclarerait la guerre aux États-Unis s'il en avait les moyens, le représentant de la US Aid signait un accord octroyant une aide américaine à l'Éthiopie.

Cet accord, qui n'a pas été annoncé dans la presse, montre l'ambivalence des rapports. Les chauffeurs de camions soviétiques ou des tracteurs est-allemands, échangés contre du café éthiopien (revendu ensuite plus cher à la Suède) ont la nostalgie des camions «venus de l'Ouest». Et la population ne voue pas un amour particulier aux conseillers militaires ou économiques soviétiques (2,000 environ, plus un millier d'autres Européens de l'Est).

Les Éthiopiens réagissent comme des amants trompés en face des États-Unis qui ont refusé de leur vendre des armes pendant la guerre de l'Ogaden avec la Somalie en 1977-78, et l'accord de Berbera a été le coup de grâce.

L'Union Soviétique ne dispose pas pour l'instant de base en Éthiopie mais seulement de «facilités» dans les ports de Massaoua et Assab, sur la mer Rouge, et dans l'archipel Dalhak (en face de Massaoua) où une partie de l'équipement de Berbera a été transféré lors de l'expulsion des Soviétiques de Somalie, fin 1977.

Selon des rumeurs, l'amiral Sergei Gorshkov, vice-ministre soviétique de la Défense, en visite à Addis Abéba en juillet, aurait demandé l'octroi de Massaoua comme base soviétique. Les dirigeants éthiopiens auraient refusé et proposé un petit port entre Massaoua et Assab dont l'aménagement demanderait des travaux considérables.

Vraies ou fausses, ces rumeurs ont le don de hérisser le nationalisme des Éthiopiens interrogés, même favorables au régime. Pourtant une détérioration de la situation dans la Corne pourrait contraindre le Derg à plus de souplesse. Le régime ne peut se permettre indéfiniment de se battre sur plusieurs fronts au risque de provoquer une lassitude dans l'armée et au sein des populations citadines dont le niveau de vie s'effrite.

Pour l'Érythrée, où l'on se bat depuis près de 20 ans, les dirigeants paraissent actuellement confiants. Le rapprochement avec le Soudan et les divisions entre les deux principaux fronts de libération ont permis à l'armée de marquer des points.

La situation est plus préoccupante dans la province du Tigre où une offensive est en cours contre le Front de Libération que les Éthiopiens dirigeants considèrent comme une simple émanation du FPLE (Front populaire pour la Libération de l'Érythrée).

Mais le souci principal demeure l'Ogaden, revendiqué par la Somalie. Cela oblige le gouvernement à maintenir son effort de guerre considérable qui entrave le développement d'un pays classé par la Banque Mondiale parmi les cinq plus pauvres du monde.

Le coût du matériel militaire acheté aux pays de l'Est est estimé aux environs de $2 milliards ($1,224 millions acheté à l'Union soviétique jusqu'en 1979, selon l'OTAN), auquel il faut ajouter le maintien d'une armée et d'une milice qui, ensemble, comptent entre 250,000 et 300,000 hommes.

De l'avis des observateurs, la situation économique, après avoir atteint le fond de l'abîme après la guerre de l'Ogaden, a cependant tendance à s'améliorer. Mais une grave sécheresse à nouveau frappe le pays cette année.

A Addis-Abéba, les couches moyennes, les fonctionnaires voient leur pouvoir d'achat s'effriter en raison de l'inflation (10.4 pour cent officiellement mais sans doute plus proche de 30 p.c.) et souffrent de pénuries et du marché noir.

En revanche, à la campagne, le sort des paysans bénéficiaires de la réforme agraire, s'est amélioré et ils achètent maintenant des vêtements, des souliers etc... jusqu'alors hors de leur portée. Mais la production, en particulier dans les fermes d'État, n'a pas donné les résultats escomptés en raison d'une administration défaillante et d'un manque de personnel compétent.

Certains fonctionnaires estiment que l'étape de la création des fermes d'État, succédant à un régime féodal, a été trop rapide.

Le régime reconnaît que la reconstruction économique est le «point faible» et le colonel Mengistu a déclaré au cours de sa conférence de presse, que l'aide des États-Unis ou de tout autre pays occidental serait accueillie «avec gratitude» pourvu qu'elle ne soit pas liée à des exigences.

LA BONNE FAÇON D'AIDER UNE ASSOCIATION À BUT NON LUCRATIF

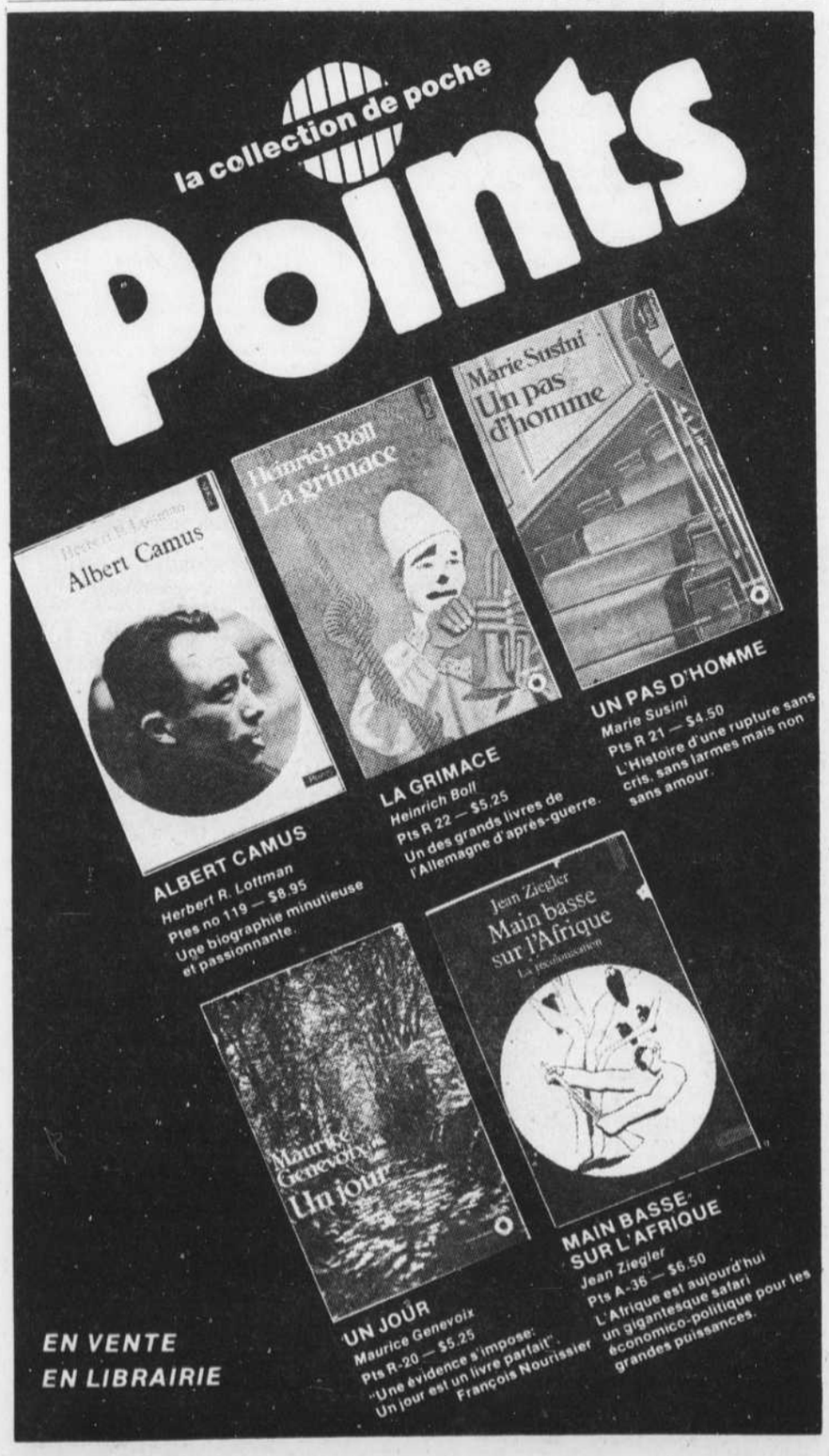
A-U-T-O-M-A-T-I-Q-U-E-M-E-N-T.

■ À chaque abonnement par Lotomatique, Loto-Québec remet à une association sans but lucratif un pourcentage du montant souscrit. ■

L'abonne-chance

loto-québec

LOTOMATIQUE



ALBERT CAMUS
Herbert R. Lottman
Ptes no 119 — $8.95
Une biographie minutieuse et passionnante.

LA GRIMACE
Heinrich Böll
Pts R 22 — $5.25
Un des grands livres de l'Allemagne d'après-guerre.

UN PAS D'HOMME
Marie Susini
Pts R 21 — $4.50
L'Histoire d'une rupture sans cris, sans larmes mais non sans amour.

UN JOUR
Maurice Genevoix
Pts R-20 — $5.25
"Une évidence s'impose: Un jour est un livre parfait".
François Nourissier

MAIN BASSE SUR L'AFRIQUE
Jean Ziegler
Pts A-36 — $6.50
L'Afrique est aujourd'hui un gigantesque safari économico-politique pour les grandes puissances.



«BRUNCH QUÉBÉCOIS»

dans le Vieux Montréal où vivent encore les traditions du XVIII siècle. Cuisine abondante et raffinée pour les gens du XXe siècle.

LE DIMANCHE de 11 h 30 à 15 h

$10.75

TOUS LES JOURS

Table d'hôte du midi de 11 h 30 à 16 h

Chef: Robert Nimax
Bar dans serre victorienne
415, rue Bonsecours
Vieux Montréal.
849-3535

Stationnement gratuit

BATIK

Cours et ateliers
Début: 7 octobre 80.

Jacqueline Duplessis
272-0308

Sessions de formation sur le tiers monde

Le Centre d'Étude et de Coopération Internationale (C.E.C.I.) offre aux adultes intéressés à s'engager personnellement dans le tiers monde, des séries de rencontres hebdomadaires sur différents sujets relatifs au développement.

PROGRAMME DE L'AUTOMNE

— À Montréal, à partir de la semaine du 12 octobre

- La troisième décennie du développement
- L'Afrique de l'Ouest
- L'animation pour le développement

— À Québec, à partir de la semaine du 12 octobre

- Les racines du sous-développement
- L'Amérique latine
- L'agriculture tropicale

Prix: $35.00 la série
Lieux: Adresses ci-dessous
Informations et inscription:

C.E.C.I. Montréal
4824, Côte-des-Neiges
MONTRÉAL (Québec)
H3V 1G4
Tél.: (514) 735-3618

C.E.C.I. Québec
835, Avenue Brown
QUÉBEC (Québec)
G1S 4S1
Tél.: (418) 681-2030

LES «ÉVÉNEMENTS» D'OCTOBRE 1970

Suite de la première page

le 16 octobre à la Chambre des communes, le ministre de la Justice, M. John Turner déclarait: «J'espère qu'un jour tous les détails des renseignements sur lesquels le gouvernement s'est fondé pour agir seront révélés au public, parce que, jusqu'à ce jour, le peuple du Canada ne pourra pas évaluer pleinement la ligne de conduite adoptée par le gouvernement.»

C'est essentiellement pour obtenir des réponses à toutes ces questions et à d'autres que, dès le 30 octobre 1970, le Parti québécois réclamait une enquête publique sur les faits et cause de la crise. Cette requête, les députés péquistes l'ont reformulée sans cesse avec une insistance obsessionnelle de 1970 à 1976, alors qu'ils formaient l'opposition officielle à l'Assemblée nationale. Après l'arrivée au pouvoir du PQ d'ailleurs, en novembre 1976, des millions de Québécois assoiffés de vérité ont repris confiance à l'idée que le nouveau gouvernement prendrait toutes les dispositions nécessaires pour jeter un plein éclairage sur la crise d'octobre et nettoyer tous les coins sombres.

Au départ, le gouvernement Lévesque a manifesté des signes de bonne volonté et de détermination. Ce fut d'abord la mise sur pied de la commission Keable qui a complété ses travaux depuis belle lurette mais dont le rapport ne parvient pas, pour des raisons obscures, à franchir l'étape de la publication. Puis, le ministère de la Justice confiait à l'un de ses sous-ministres le mandat de recueillir des données sur la crise d'octobre. Après avoir subi en cours de routes les retouches du ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, le rapport Duchaîne, terminé et imprimé, demeure caché dans les chambres fortes du bunker.

Ces derniers jours, par un curieux hasard, les conclusions du rapport «coulent» dans la revue *Criminologie 1980* dont le seorétariat de la rédaction est dirigé par Mme Alice Parizeau, épouse du ministre des Finances. Cette fuite vraisemblablement planifiée du rapport Duchaîne conclut que Paul Rose était absent de la maison de la rue Armstrong au moment de la mort de Pierre Laporte. Un journaliste de La Presse, sur la foi des conclusions du rapport, affirme même que cet assassinat fut «accidentel». Mieux encore, Mme Parizeau y signe un texte qui suggère que, pendant les événements d'octobre, le service de renseignement de l'armée contrôlait la GRC, la police provinciale et la police municipale. Enfin, elle laisse entendre que le «sixième homme», felquiste anglophone, était un «agent double» de l'armée.

Plutôt que de dissiper les doutes et de jeter un nouvel éclairage, l'attitude du gouvernement et les circonstances intriguantes qui ont entouré la publication de certains extraits choisis du rapport Duchaîne n'ont fait que contribuer à épaissir le mystère. Tout se passe comme si le gouvernement regrettait d'avoir ordonné des enquêtes sur le déroulement de la crise d'octobre 1970.

■

NOTE: Cette reconstitution des événements de la crise d'octobre 1970 a été réalisée à partir de diverses sources: le centre de documentation et de recherche du DEVOIR; la revue Criminologie 1980; *l'ouvrage intitulé «FLQ 70: offensive d'automne» de l'auteur Jean-Claude Trait; l'ouvrage de Pierre Vallières, intitulé* L'exécution de Pierre Laporte; *les archives de Canadian News Facts.*



Paul Rose sous forme de poster.

5 OCTOBRE

L'enlèvement de James R. Cross

Le matin du 5 octobre, le Front de libération du Québec passe à l'action et déclenche l'offensive la plus audacieuse de son histoire. Deux individus armés se présentent à 8 heures 15 au 1297 de la rue Redpath Crescent, la résidence de James Richard Cross, diplomate britannique en poste à Montréal. Admis à l'intérieur de la maison sous prétexte de vouloir remettre un cadeau à M. Cross, ils dévoilent leur véritable dessein et ordonnent au diplomate de les suivre pendant qu'un troisième individu fait le guet à la porte et qu'un quatrième les attend dans une voiture taxi.

Aussitôt diffusée sur les ondes des postes de radio montréalais, la nouvelle est accueillie avec scepticisme et stupéfaction. Une chasse à l'homme effrénée débute dans les rues de la métropole pour tenter de retracer l'auto-taxi et ses quatre occupants. Un appel anonyme conduit les journalistes et la police au pavillon Lafontaine de l'université du Québec. Ils y trouvent un message du FLQ qui réclame la paternité de l'enlèvement et formule ses exigences pour la libération de l'otage: la diffusion du manifeste politique du FLQ, la libération des 23 prisonniers politiques, un sauf-conduit vers un pays étranger, une rançon de $500,000 en lingots d'or et l'identité du délateur des activités terroristes antérieures. Au cours d'une conférence de presse, en début d'après-midi, le ministre de la Justice, Jérôme Choquette précise que l'ultimatum porte une durée limite de 48 heures et il indique son intention de faire rapport en soirée à une réunion spéciale du Cabinet. Pendant ce temps, à la Chambre des communes, le gouvernement et l'opposition expriment leur indignation et condamnent l'action du FLQ.

6 OCTOBRE

Une menace des felquistes

Le premier ministre Trudeau préside une réunion spéciale des membres du Cabinet à Ottawa. Au terme de la réunion, le ministre fédéral des Affaires extérieures, Mitchell Sharp, déclare aux journalistes que les exigences du FLQ sont «déraisonnables» et que son gouvernement n'a pas l'intention de les satisfaire. En fin d'après-midi, le premier ministre Bourassa fait savoir qu'il endosse la «ligne dure» prônée par Ottawa. La réplique du FLQ ne se fait pas attendre. La station de radio CKAC reçoit du FLQ un nouveau message qui prévient que James Cross sera «liquidé» à moins que les exigences soient satisfaites dans les délais requis, soit avant 9 heures le lendemain matin. Le procès d'un felquiste, Claude Morency, accusé de 19 délits allant de la possession de dynamite au vol à main armée, est reporté de 24 heures.

7 OCTOBRE

Le communiqué numéro quatre

La journée débute par une conférence de presse du ministre de la Justice, Jérôme Choquette qui offre aux ravisseurs sa disponibilité pour négocier la libération de James Cross. En début d'après-midi, Mme Cross est invitée à se rendre au quartier général de la police de Montréal pour passer en revue une dizaine de présumés extrémistes mis sous arrestation au cours d'une descente dans la région de Montréal. Mais aucun d'entre eux ne lui apparaît être du commando de quatre hommes qui a enlevé son mari deux jours plus tôt, au début de la semaine. Entre-temps, le poste CKLM reçoit du FLQ un nouveau communiqué qui réclame comme «preuve de bonne foi» des autorités gouvernementales, la diffusion sur les ondes de Radio-Canada, du texte intégral du manifeste politique du mouvement. Jointe au communiqué no 4, une lettre signée par James Cross suggère de consentir à la première exigence du FLQ visant la diffusion du manifeste politique. À Ottawa, les députés libéraux réclament le rétablissement de la peine de mort pour les meurtres commis à la suite d'un enlèvement.

8 OCTOBRE

Le manifeste du FLQ à la télé

À Ottawa, le gouvernement fédéral fait savoir qu'il est disposé à négocier avec le FLQ et qu'il est même prêt à déléguer un ministre. Sur la foi d'un appel anonyme, un employé du poste CKLM trouve dans une cabine téléphonique de la rue de Gaspé un nouveau communiqué du FLQ qui, ordonne aux forces policières «fascistes» de cesser les perquisitions, consent à James Cross un sursis de douze heures et accorde à Radio-Canada une dernière chance de diffuser le manifeste du mouvement sur ses ondes. Entretemps, devant quelque 700 étudiants de l'université Laval, Pierre Bourgault prononce une conférence sous le thème. «Un système violent peut-il se combattre sans la violence?» Au cours d'une conférence de presse, en fin d'après-midi, l'avocat du FLQ, Robert Lemieux, accuse le gouvernement fédéral de ne pas vraiment vouloir négocier, et de chercher tout simplement à gagner du temps et à duper le FLQ. En fin de soirée, la crise atteint un moment de forte intensité dramatique, lorsque l'annonceur Gaétan Montreuil apparaît à l'écran de télévision de Radio-Canada pour faire la lecture du texte intégral du manifeste du FLQ, qui dénonce l'exploitation des travailleurs québécois par les grandes entreprises et injurie nommément une dizaine de leaders politiques en les accusant de complicité avec la pègre et les magnats de la finance.

9 OCTOBRE

Un nouveau sursis des ravisseurs

La semaine s'achève sans développement majeur, ni lueur d'espoir, depuis l'enlèvement, lundi, du diplomate britannique. Les stations radiophoniques de la métropole signalent ici et là des mouvements de troupes; un convoi de camions chargés de soldats parade dans les rues de Montréal mais l'état-major de l'armée soutient que l'exercice de «routine» était prévu depuis longtemps. Un sentiment d'angoisse hante les milieux gouvernementaux tandis que les citoyens appréhendent le pire. Au cours de l'après-midi, le bureau du ministère québécois de la Justice émet une déclaration exhortant le FLQ à faire la preuve que James Richard Cross est toujours vivant. La journée se termine sur une note encourageante. Dans un communiqué émis en soirée, le FLQ annonce sa décision de consentir un nouveau sursis de douze heures à leur otage. L'enveloppe trouvée contient une lettre écrite de la main de James Cross qui exprime son affection à son épouse et à sa fille. En prenant connaissance du communiqué du FLQ, vers 21 heures, un porte-parole du Cabinet Trudeau réplique aussitôt: «Nous voulons une réponse claire à la question: Où et quand M. Cross sera relâché?»

10 OCTOBRE

L'enlèvement de Pierre Laporte

Après six jours de menaces, de suspense et de méfiance, le matin du 10 octobre se lève dans un climat d'appréhensions qui augure des heures plus dramatiques. Le ministre du Travail, Pierre Laporte, jusque-là discret, émet l'opinion que les événements tragiques qui secouent le Québec depuis une semaine sont imputables au «Vive le Québec libre» du général de Gaulle.

Il est 18 heures et le dernier sursis du FLQ expire. Le ministre de la Justice, Jérôme Choquette donne une conférence de presse où il prêche, par delà les divergences, la réconciliation sociale, l'acceptation du changement, la dispersion des équivoques et de la méfiance. À titre «d'ultime concession», il annonce que le gouvernement fédéral est disposé à fournir un sauf-conduit aux ravisseurs en échange de la libération de leur otage. Mais il fait par ailleurs savoir au FLQ qu'il n'est pas question de libérer les prisonniers politiques.

La réponse ne se fait pas attendre. À 18 heures 18, quatre individus armés et masqués arrivent à bord d'une Chevrolet bleue pâle à la résidence familiale du ministre du Travail, rue Robitaille à Saint-Lambert, alors qu'il joue au ballon sur la pelouse avec son neveu. Sur la menace de leurs armes, les felquistes enlèvent Pierre Laporte et le transportent au 5630 de la rue Armstrong à Saint-Hubert, où il sera détenu jusqu'à son exécution.

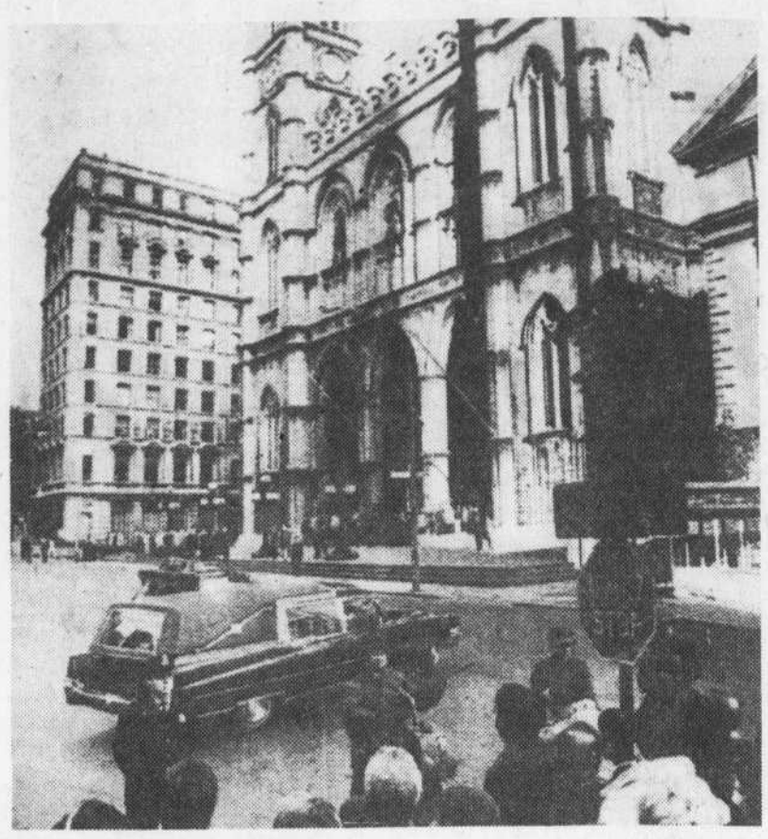
Sur l'ensemble du territoire de la région de Montréal, les radios des voitures patrouilles de la police transmettent l'alerte générale et déclenchent une frénétique chasse aux ravisseurs. La police établit des barrages sur les principales routes de la rive-sud et fouille minutieusement toutes les voitures suspectes. Mais les ravisseurs déjouent la police et parviennent à terrer. Le ministre de la Justice, Jérôme Choquette convoque l'état-major policier au Palais de Justice de Montréal. Un important détachement de la Sûreté du Québec se dirige vers la résidence de la famille Simard à Sorel où le premier ministre Bourassa passe le weekend. Des mandats d'arrestation sont émis contre des dizaines de personnages présumés sympathiques au FLQ. Les stations de radio et de télévision rappellent au travail tous les reporters en congés et les horaires de la programmation sont chambardés pour faire place à des émissions d'information sur le déroulement de la crise. Radio-Canada annonce avoir reçu un appel téléphonique au nom du FLQ, qui menace de liquider Pierre Laporte si les exigences des ravisseurs de James Cross ne sont pas satisfaites dans les meilleurs délais.

11 OCTOBRE

Pierre Laporte écrit à Bourassa

La cellule Chénier, qui a revendiqué l'enlèvement de Pierre Laporte, se manifestera à trois reprises au cours de la journée du dimanche 11 octobre. Et chaque fois, ce sera pour exiger des autorités gouvernementales qu'elles se rendent aux exigences formulées par la cellule Libération qui détient James Cross. Entre-temps, le premier ministre Bourassa transporte ses pénates au quatorzième étage de l'hôtel Reine-Élizabeth pour y tenir d'urgence une réunion des membres du Cabinet. Le premier communiqué de la cellule Chénier est accompagné d'une lettre de Pierre Laporte qui rassure son épouse sur son état de santé et exprime le voeu que «les autorités bougent». Le second communiqué est attaché à une lettre manuscrite de Pierre Laporte à l'intention du premier ministre. Dans un appel pathétique à Robert Bourassa, le ministre du Travail écrit notamment: «J'ai l'impression d'écrire la lettre la plus importante de toute ma vie... Tu as le pouvoir de décider de ma vie... Tu connais mon cas personnel... Je reste seul chef d'une grande famille... Si le départ des prisonniers politiques est organisé et mené à bonne fin, j'ai la certitude que ma sécurité personnelle sera absolue, la mienne et celle des autres qui suivraient. ... Décide de ma vie ou de ma mort, je compte sur toi et te remercie.»

Depuis le quatorzième étage de l'hôtel Reine-Élisabeth, entouré d'un imposant système de sécurité, c'est par le truchement de la radio et de la télévision que le premier ministre Bourassa répond, en soirée, au dernier communiqué du PLQ. Il fait lecture d'une longue déclaration qui conclut essentiellement: «Il y a un préalable que le simple bon sens nous force à demander. C'est à ce titre que nous demandons aux ravisseurs d'entrer en communication avec nous. Comment, en effet, accéder aux demandes sans avoir la conviction que la contre-partie sera réalisée. Le gouvernement du Québec croit qu'il serait irresponsable vis-à-vis ou de l'État ou de M. Laporte et de M. Cross, s'il ne demandait pas cette précaution. Nous voulons sauver la vie de MM. Laporte et Cross, et c'est parce que nous le voulons de toutes nos forces que nous posons ce geste.»



Les funérailles de Pierre Laporte.

12 OCTOBRE

Une journée de grande confusion

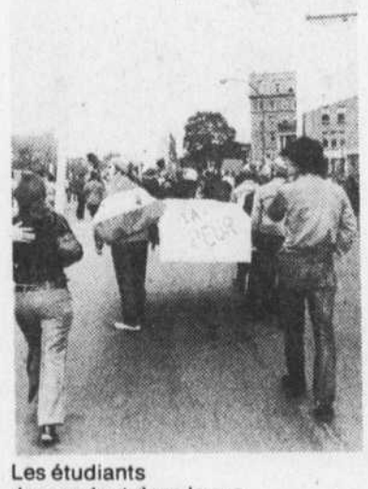
La cellule Libération, qui détient James Cross, émet un communiqué conciliant qui indique que la libération des deux otages pourrait être obtenue en réalisant seulement deux des sept exigences originelles, soient l'exil des 23 prisonniers politiques vers l'Algérie et la cessation des perquisitions et arrestations. Quelques heures plus tard, la cellule Chénier, qui a enlevé Pierre Laporte, indique qu'il n'est pas question de libérer les otages à moins que les sept conditions soient remplies. Un troisième communiqué du FLQ décrète que les deux cellules décideront, chacune de leur coté, lesquelles exigences doivent être satisfaites pour la libération de leur otage respectif. Au cours de l'après-midi, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Louis Robichaud, cause un certain étonnement en se déclarant persuadé qu'une puissance étrangère a contribué aux enlèvements de Pierre Laporte et James Cross. Une troisième cellule du FLQ, se donnant le nom de Nelson, se manifeste dans la région de Québec et dans un communiqué adressé à la station CHRC condamne la grève des spécialistes et menace d'enlever un médecin. En fin de soirée, le premier ministre Bourassa annonce la nomination de l'avocat Robert Demers pour négocier avec un représentant du FLQ, Me Robert Lemieux.

13 OCTOBRE

Paul Rose pris en filature

Dans la chronique quotidienne qu'il signe dans Le Jour, le président du PQ, René Lévesque, émet l'opinion que le gouvernement devrait satisfaire certaines exigences des ravisseurs pour favoriser la libération des deux otages. Un porte-parole du quartier général de la police de Montréal déclare que les médias d'information nuisent au travail des policiers. Au terme d'un entretien avec le négociateur du FLQ, Robert Lemieux, l'avocat du gouvernement, Robert Demers propose qu'un membre de chacune des deux cellules felquistes se constituent prisonniers jusqu'à la libération des deux otages. Il promet en outre qu'un sauf-conduit leur permettra d'aller rejoindre les autres prisonniers politiques en pays étranger. Me Lemieux donne une conférence de presse, annonce la rupture des négociations et demande aux felquistes de lui tracer les paramètres d'un nouveau mandat. Entre-temps, les recherches policières s'orientent vers un unique suspect: Jacques Lanctôt, 24 ans, soupçonné d'avoir participé au complot visant l'enlèvement du consul d'Israël.

Pendant ce temps, Paul Rose est pris en filature à partir de la station de métro Longueuil, mais les policiers perdent sa trace. Quelques heures plus tard, il est à nouveau pris en filature mais il s'en aperçoit et se réfugie chez des amis de la rue Saint-Alexandre. Il se blesse volontairement au visage et quitte l'appartement au vu des policiers qui en surveillent les abords. Un policier de la SQ s'approche à quelques pieds de la voiture à bord de laquelle Paul Rose vient de monter mais il ne le reconnait pas parmi les occupants et il le laisse partir sans procéder à une vérification formelle d'identité. Paul Rose se dirige vers le domicile de Louise Verreault, où il a un long entretien avec Jacques Cossette-Trudel. En négligeant de prendre la voiture en filature, la SQ perd une chance inespérée de procéder à l'arrestation au même endroit, des chefs respectifs des cellules Libération et Chénier.



Les étudiants descendent dans la rue...



James Cross aux mains de ses ravisseurs.

14 OCTOBRE

Le FLQ refuse un troc

Dans un communiqué conjoint adressé au journaliste Pierre Pascau de CKLM, les cellules Chénier et Libération refusent la proposition visant à livrer un des leurs à la police pour garantir la survie des deux otages. En outre, le FLQ renouvelle le mandat de son négociateur, Robert Lemieux et prévient, qu'en cas d'échec, il fixera «un dernier délai» quant à l'exécution de ses demandes. Pendant ce temps à Toronto, le premier ministre de l'Ontario, John Robarts, déclare que le terrorisme au Québec a tourné «à la guerre générale» et que le temps est venu de «se lever pour combattre». A Québec, un détachement de l'armée canadienne formé de spécialistes en communications occupe les bureaux voisins de celui du premier ministre. C'est la première fois que des militaires s'installent dans les édifices parlementaires. A l'hôtel Victoria, où séjourne le premier ministre, huit policiers de la SQ montent la garde 24 heures par jour. Une dizaine de personnalités québécoises diffusent une déclaration collective enjoignant le gouvernement de négocier avec le FLQ l'échange des deux otages contre la libération des prisonniers politiques. Parmi les signataires figurent les noms du directeur du Devoir, Claude Ryan, du président du PQ, René Lévesque, des syndicalistes Louis Laberge, Fernand Daoust, Yvon Charbonneau et Marcel Pépin ainsi que du président du mouvement Desjardins, M. Alfred Rouleau.

15 OCTOBRE

L'armée investit Montréal

Le premier ministre Bourassa annonce, vers 14 heures, qu'il a demandé au gouvernement Trudeau de dépêcher l'armée pour assurer la sécurité de la population et la protection des édifices publics. A peine trente minutes plus tard, des centaines de camions et de blindés chargés de soldats du Royal 22e régiment faisaient leur entrée dans la ville et roulaient sur les grandes voies de circulation de la métropole. Sur la foi d'un rapport secret de la GRC, le quotidien The Gazette évalue les forces du FLQ à 22 cellules et quelque 130 membres actifs et 2,000 sympathisants. Dans une déclaration de fin de journée, le gouvernement du Québec indique son refus d'obtempérer à la principale exigence du FLQ. Le premier ministre explique que la plupart des 23 prisonniers politiques sont condamnés en vertu du Code criminel, une juridiction fédérale, et que le gouvernement québécois pourrait tout au plus négocier la libération conditionnelle

Suite à la page 7







Le RIGAUD
(angle Berri et Sherbrooke)
à quelques pas du métro

APPARTEMENTS CLIMATISÉS POUR RETRAITÉS ET PRÉ-RETRAITÉS
(50 ans et plus)

Location immédiate • Occupation juin 1980

STUDIO à compter de $225 par mois
LOGEMENT DE 1 chambre à coucher à compter de $290 par mois

Tous les services habituels inclus, plus...
Électricité • climatisation • tapis • tentures • piscine intérieure •sauna • terrasse • salle de rencontres • salons de repos •

Aussi disponible...
Stationnement intérieur ($35. par mois) • cablevision • buanderie

Service non inclus: taxe d'eau
• Commerces au rez-de-chaussée
PAS D'ANIMAUX S.V.P.

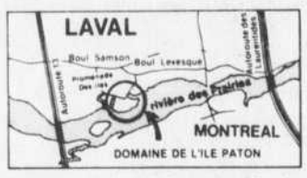
BUREAU DE LOCATION ET RENSEIGNEMENTS
SOCIÉTÉ MUNICIPALE D'HABITATION DE MONTRÉAL
25 est, rue Sherbrooke, Montréal, Qué.
849-1291
Visites: lun. au ven. 13 hres à 20 hres sam. et dim. 10 hres à 15 hres

CONDOMINIUM
NOUVEAU PROJET
avec taux d'intérêt de
11% pour le CHAMBORD
12% pour le CHANTILLY
(pour une durée de 5 ans)



"AH! LA BELLE VIE!"





Pour s'y rendre, prenez l'autoroute 13, puis le boul. Samson ou encore l'autoroute des Laurentides puis le boul. Lévesque jusqu'à la Promenade des Iles.
4540 Promenade Paton,
Ile Paton, Qué.
Tél.: 688-8440

DOMAINE de l'ILE PATON

ADMISSION À LA SESSION D'HIVER 1981

ÉTUDES DE DEUXIÈME ET TROISIÈME CYCLES

- Art dramatique (M.A.)
- Arts plastiques (M.A.)
- Biologie (M.Sc.)
- Chimie (M.Sc.)
- Communication (M.A.)
- Économique (M.Sc.)
- Études des arts (M.A.)
- Études littéraires (M.A.)
- Géographie (M.Sc.)
- Histoire (M.A.)
- Linguistique (M.A.)
- Mathématiques (M.Sc.)
- Philosophie (M.A.)
- Sciences de la terre (M.Sc.)
- Sciences de l'atmosphère (M.Sc.)
- Sciences de l'environnement (M.Sc.)
- Sciences politiques (M.A.)
- Sciences religieuses (M.A.)
- Sexologie (M.A.)
- Sociologie (M.A.)
- Thanatologie (Cert.)

- Administration (Ph.D.)
(Programme conjoint avec l'École des Hautes Études Commerciales, l'Université McGill et l'Université Concordia)
- Histoire (Ph.D.)
- Psychologie (Ph.D.)
- Science politique (Ph.D.)

Les demandes d'admission doivent parvenir **au plus tard le 1er novembre 1980** au:

Service de l'admission
Bureau du registraire
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Case postale 8888, succursale "A"
Montréal, Qué. H3C 3P8
Téléphone: (514) 282-3121

Université du Québec à Montréal

OCTOBRE 1970

Suite de la page 6

de seulement cinq d'entre eux, en échange de la libération de James Cross et Pierre Laporte. Avant la tombée de la nuit, le négociateur du FLQ, Robert Lemieux donne une dernière conférence de presse pour déclarer: «Je n'ai plus rien à dire... Le gouvernement s'est moqué de moi du du peuple.» Un appel à la bombe oblige l'évacuation d'urgence du Palais de Justice de Montréal. Un ministre fédéral, M. Marc Lalonde, s'installe dans un bureau voisin de celui du premier ministre Bourassa, dans les édifices du Parlement à Québec.

16 OCTOBRE

L'insurrection appréhendée

Dans la nuit du jeudi au vendredi 16 octobre, le premier ministre du Canada reçoit officiellement les lettres du premier ministre Bourassa et du maire Jean Drapeau qui l'avisent qu'un «état d'insurrection appréhendée» existe au Québec. Au terme d'une réunion spéciale du Cabinet, le gouvernement fédéral proclame la mise en vigueur de la Loi des mesures de guerre. Depuis 4 heures du matin, les libertés civiles sont suspendues et les forces de l'ordre ont maintenant droit d'appréhender sans mandat tous les présumés sympathisants ou militants du FLQ. Le premier ministre Bourassa allègue que le FLQ, s'apprête à passer à la quatrième étape de son plan de terrorisme, soit l'assassinat sélectif. Le président du PQ, René Lévesque, déclare que le Québec n'a plus de gouvernement. Le premier ministre Trudeau s'adresse à la nation dans une allocution télédiffusée à 21 heures sur les deux réseaux de Radio-Canada. Au total, plus 12,000 militaires et policiers ont participé à l'opération répression. La journée se solde par 250 arrestations et 170 perquisitions.

17 OCTOBRE

L' «exécution» de Pierre Laporte

Un incident insolite marque le début de cette journée. Aux petites heures du matin, le soldat Réginald Perridou, en faction devant la résidence du ministre des Finances à Ottawa, presse accidentellement sur la détente de sa mitraillette et reçoit la décharge de balles en plein visage. A Montréal, la police arrête deux candidats du Front d'action politique (FRAP) et saisit les listes de membres du parti municipal. La station de radio CKAC reçoit à 19 heures un appel anonyme annonçant que le ministre du Travail, Pierre Laporte, a été «exécuté» et que son cadavre se trouve dans le coffre arrière d'une voiture abandonnée à proximité de l'aéroport de Saint-Hubert. Ce premier message n'est pas pris au sérieux. Mais les felquistes reviennent à la charge à 20 heures 30 en insistant sur les indications à suivre pour retracer la voiture abandonnée et le corps de Pierre Laporte. Personne ne bouge à CKAC. Vers 21 heures 30, cependant, la salle des nouvelles de CKAC reçoit un nouvel appel qui précise cette fois le numéro de la plaque d'immatriculation ainsi que la couleur et la marque de voiture. Le reporter Michel Saint-Louis se dépêche à Saint-Hubert et reconnait le véhicule à proximité de l'atelier de réparation des avions militaires. Militaires et policiers sont prévenus, procèdent à l'ouverture du coffre arrière de la voiture et confirment que le cadavre qui s'y trouve est celui de Pierre Laporte. Entre-temps, un autre reporter de CKAC se rend à la Place des Arts et trouve un communiqué du FLQ, signé par la cellule d'exécution «Dieppe, Royal 22e Régiment». Peu avant minuit, le premier ministre Trudeau déclara à la télévision: «Je suis habité par un sentiment de honte devant un geste aussi cruel posé avec autant de perfidie».

18 OCTOBRE

Québec en proie à la psychose

Encore atterrés par la nouvelle de l'assassinat de Pierre Laporte, les Québécois voient des felquistes partout, pendant que de nouveaux détachements de l'armée canadienne font leur entrée dans les rues de la métropole. La population est en proie à la psychose. Les services policiers sont inondés d'appels d'indicateurs qui prétendent avoir aperçu les ravisseurs. Pendant toute la matinée, fouilles et perquisitions sont effectuées dans tous les coins de la région de Montréal. Policiers et militaires encerclent et envahissent l'île Goyer mais en vain. Vers l'heure de midi, la station de radio CKLM reçoit un communiqué de la cellule Libération qui détient toujours le diplomate britannique. Dans une lettre manuscrite adressée au premier ministre Bourassa, James Cross prie le gouvernement de négocier et de relâcher les prisonniers politiques. En début d'après-midi, les dirigeants des trois centrales syndicales, MM. Laberge, Pepin et Charbonneau, ainsi que le directeur du DEVOIR, Claude Ryan et le chef du Parti québécois, René Lévesque, lancent un nouvel appel visant à convaincre le gouvernement de tout faire pour «sauver la vie de James Cross». La Sûreté du Québec croit connaître l'identité de deux felquistes et annonce l'émission de mandats d'arrestation contre Marc Carbonneau, un chauffeur de taxi de 37 ans et Paul Rose, 27 ans, professeur dans une institution de la rive-sud. Le gouvernement réitère son offre de sauf-conduit vers Cuba mais cette fois, strictement à l'intention des ravisseurs de James Cross.



Le repaire de la rue Armstrong.

19 OCTOBRE

La découverte du repère

Des milliers de Montréalais et des Québécois de toutes les régions commencent à défiler devant la dépouille mortelle de Pierre Laporte, exposée en chapelle ardente dans le hall du Palais de Justice de Montréal. Un appel anonyme à une station de radio de Montréal conduit les policiers de la Sûreté du Québec à Saint-Hubert. Au 5630 de la rue Armstrong, rebaptisée depuis rue Bachand, ils découvrent les lieux de détention et d'exécution de Pierre Laporte et y relèvent les empreintes digitales de ses ravisseurs. Pendant ce temps, à la Chambre des communes, achève le débat sur la proclamation des mesures de guerre. Les conservateurs dirigés par Robert Stanfield s'y rallient tout en faisant valoir que le gouvernement s'est donné des pouvoirs disproportionnés par rapport aux événements qui se déroulent au Québec. Le chef du NPD, T.C. Douglas, reproche au gouvernement d'avoir paniqué en utilisant «une masse pour écraser une peanut». Les députés néo-démocrates, sauf quatre, votent contre l'adoption des mesures de guerre.

20 OCTOBRE

Dix-sept jours d'accalmie

Pour la première fois depuis l'enlèvement du diplomate britannique, James Cross, le 5 octobre, le rythme des activités policières tourne au ralenti, la présence de l'armée se fait plus discrète, l'agitation sociale s'apaise et une relative accalmie supplante la frénésie. Le 21 octobre, le coroner du district de Montréal, Me Laurin Lapointe, publie les résultats de l'autopsie pratiquée sur le corps de Pierre Laporte. Les pathologistes concluent à une mort provoquée par strangulation à l'aide dune chaînette. Le ministre fédéral de l'Expansion économique régionale, Jean Marchand, déclare en anglais que le FRAP est un «front» pour le FLQ. Le 27 octobre, le premier ministre Bourassa émet un communiqué indiquant qu'il à été informé de la possibilité d'un coup d'État au Québec. M. Drapeau déclare que le terrorisme croissant au Québec a poussé certains citoyens de bonne foi à envisager la formation d'un gouvernement provisoire qui aurait été un ramassis de révolutionnaires. D'Ottawa, le premier ministre Trudeau désigne le directeur du DEVOIR comme étant à l'origine du «complot».

Le 30 octobre, le Parti québécois réclame une enquête publique sur les faits et causes de la crise. Les gouvernements du Canada et du Québec offrent chacun une récompense de $75,000 à ceux qui communiqueront les renseignements devant permettre l'arrestation des ravisseurs. Le 5 novembre, la police de Montréal annonce avoir reçu une photo qui montre James Cross assis sur une boite sur laquelle est inscrit le mot: «Explosifs».

Le 6 novembre, un groupe d'amis et collaborateurs de Pierre Laporte signent dans LE DEVOIR une lettre qui souligne que les autorités en place ont tracé «de jour en jour et d'heure en heure l'effroyable destin» du ministre. Ils ajoutent: «Nous aurions tout, pour être revanchards. Mais le serions-nous qu'il y aurait toujours le temps pour cela.» Le 7 novembre, la police annonce qu'elle a arrêté la veille dans une maison appartement du chemin de la Reine-Marie à Montréal, un membre de la cellule Chénier. Bernard Lortie comparait à l'enquête du coroner Jacques Trahan et révèle que Paul Rose était absent au moment où deux autres felquistes ont tué Pierre Laporte involontairement en voulant l'empêcher de s'échapper par une fenêtre. Carole Deveault est recrutée comme informateur par le lieutenant Julien Giguère de la police de Montréal et fournit des renseignements sur la présumée participation de Nigel Hamer à l'enlèvement de James Cross. À la suite de l'interception d'une communication téléphonique parvenant au 1485 est de la rue Laurier, la GRC découvre que les felquistes encore en fuite de la cellule Chénier, qui a enlevé Pierre Laporte, se cachent à la ferme de Saint-Luc, propriété de Michel Viger. La GRC omet de transmettre les renseignements à la Sûreté du Québec.

28 DÉCEMBRE

L'arrestation des Rose

Coup de théâtre. Dès les premières heures de ce matin du 3 décembre, les médias d'information diffusent la bonne nouvelle. Les recherches policières ont finalement produit des résultats et les ravisseurs de James Cross sont cernés au 10,945 de la rue des Récollets, à Montréal-Nord. Des centaines de soldats et de policiers encerclent le quartier. Les spécialistes de l'escouade anti-terroriste coupent l'eau et l'électricité de la maison où James Cross est gardé en otage depuis le 5 octobre. Constatant qu'ils viennent d'être repérés et pris au piège, les membres de la cellule Libération peignent les lettres FLQ en gros caractères sur les vitres des deux fenêtres de l'appartement. Prévenu par la police, l'avocat Bernard Mergler, négociateur du FLQ, est conduit en voiture, à proximité du 10,945 de la rue des Récollets, en compagnie de Me Robert Demers, le négociateur du gouvernement Bourassa. Après entente avec les autorités, Me Mergler frappe à la porte de l'appartement et c'est l'un des ravisseurs, Marc Charbonneau, qui l'accueille. Me Mergler lui remet l'enveloppe qui contient les conditions du gouvernement. Quelques instants plus tard, le diplomate britannique James Cross, apparaît à la porte de la maison, précédé de Me Mergler et précédé des felquistes Jacques Lanctôt, Marc Charbonneau et Pierre Séguin, alias Yves Langlois. Le groupe prend place à bord de la Chrysler 1962 qui était remisée dans le garage, qui démarre à toute vitesse en direction de Terre des Hommes. Le cortège se rend au pavillon du Canada en vue des ultimes négociations. En début de soirée, les ravisseurs s'envolent pour Cuba et le britannique James Richard Cross est libéré.

3 DÉCEMBRE

La libération de James R. Cross

Après des semaines de piétinement des enquêtes policières et au moment où les autorités gouvernementales commencent à perdre espoir de retracer les présumés responsables du meurtre de Pierre Laporte, la chance sourit aux limiers de la SQ qui découvrent le repaire des frères Rose dans une maison de ferme à Saint-Luc près de Saint-Jean d'Iberville. Il y a longtemps que la ferme était sous surveillance des policiers qui l'avaient perquisitionnée deux jours plus tôt sans trouver la moindre trace des fugitifs. Paul et Jacques Rose ainsi que Francis Simard se cachaient dans un tunnel d'une vingtaine de pieds, creusé sous la maison de ferme. Un policier qui faisait le guet à proximité de la ferme a aperçu la veille une lumière qui brillait en haut de la porte du garage. Il sonne aussitôt l'alarme et déclenche l'opération d'encerclement des lieux. Le propriétaire de la ferme, Michel Viger, connu des trois felquistes, pénètre le premier dans la maison à la demande de la police. Il revient en prévenant les policiers que les trois ravisseurs sont armés jusqu'aux dents et sont déterminés à se défendre jusqu'au bout.

Dans l'appréhension d'une fusillade en règle qui leur promet une mort violente, les trois felquistes font connaître leur préférence pour des négociations et une reddition conditionnelle. À cette fin, ils réclament la médiation d'un partisan nationaliste connu, le Dr Jacques Ferron un ancien candidat du RIN dans le comté de Longueuil.

Les pourparlers se prolongent jusque tard dans la nuit entre le Dr Jacques Ferron et l'avocat Jacques Ducros, procureur spécial du ministère de la Justice. Les trois felquistes sortent de leur cachette, les deux bras en l'air, et se constituent prisonniers, après avoir obtenu la garantie que le ministre de la Justice restituera aux juges leurs pouvoirs traditionnels d'accorder ou de refuser des cautionnements.

Fier du dénouement de l'opération, Jérôme Choquette donne le matin même au Palais de Justice de Montréal une conférence de presse pour préciser les circonstances du coup de filet. Il fait valoir que la condition acceptée par son procureur pour favoriser la reddition des ravisseurs ne constitue pas une concession mais un retour à la normale dans l'administration de la Justice.

Paul et Jacques Rose ainsi que Francis Simard comparaissent le 4 janvier à l'enquête du coroner présidée par le juge Jacques Trahan et sont tenus criminellement responsables de la mort de Pierre Laporte. Le même jour, les soldats de l'armée canadienne quittent le territoire québécois.

FIN

LOTOMATIC



LA BONNE FAÇON D'ÊTRE SÛR QU'ON N'OUBLIERA PAS DE VÉRIFIER SES NUMÉROS.

A-U-T-O-M-A-T-I-Q-U-E-M-E-N-T.

■ À chaque tirage, Loto-Québec vérifie les numéros de tous ses abonnés à Lotomatique, et paie les lots gagnés par chèques, par la poste. Et chaque membre d'un groupe gagnant reçoit sa part du lot. ■

L'abonne-chance
loto-québec

L'inégalité nord-sud se reflète aussi dans l'information

par
Angèle Dagenais

EN cette fin de 20e siècle on est en mesure depuis longtemps d'enregistrer le bruissement des étoiles, les rires des dauphins, les battements de coeur des foetus et les «soupirs» des galaxies. Le ciel est peuplé de satellites, les mers de câbles de transmissions téléphoniques. On a photographié de près la Lune, Vénus, Mars et Jupiter. Les ordinateurs ont grossi à l'infini la mémoire des hommes; on peut faire tenir sur une plaquette de la grosseur d'une miette de pain des centaines de milliers de circuits d'information. On se dit sur-informé alors que la communication ne s'est jamais aussi mal portée.

Mis à part une poignée de pays qui contrôlent toute la technologie des communications et le logiciel pour l'exploiter, le reste du monde fait figure de mendiant et de sous-développé culturel. Le Canada et le Québec n'y échappent pas. Nous importons beaucoup plus de «vivres» culturels et d'information que nous en exportons. Notre balance commerciale culturelle est largement déficitaire comme l'est celle de 80% des habitants de la planète qui alimentent leurs écrans de télévision, leurs salles de cinéma, leurs librairies, leurs magasins de disques et de jouets, leurs réclames publicitaires de produits «étrangers». Les Canadiens (anglais principalement) passent 65% de leur temps à regarder à la télévision des émissions étrangères; leurs enfants, 83%. De 30% à 75% de ce qui est vu sur les petits écrans du monde en développement est importé. Le village planétaire de McLuhan a des goûts d'Occidentaux.

Ceux qui ont placé tous leurs espoirs dans les développements de la technologie pour régler les problèmes du monde se sont trompés encore une fois. Les gens ne sont pas plus heureux, sages, pacifiques ou libres parce qu'ils ont un ordinateur dans leur cuisine. Les journaux ne parlent que de catastrophes aux quatre coins du monde, les bulletins de nouvelles de la radio et de la télé sont d'une monotonie sans nom, les films à succès sont des chefs-d'oeuvre d'insignifiance, les livres sont inabordables aux quatre-cinquièmes de l'humanité, l'analphabétisme et la pauvreté s'accroissent au lieu de régresser, les efforts pour vaincre le racisme, la faim et la torture, pour promouvoir la paix, les droits humains, la liberté sont pour ainsi dire nuls. L'aide internationale aux plus démunis, quand elle s'est pas carrément gaspillée est contre-productive.

Le domaine des communications et de l'information internationales est caractérisé par un déséquilibre marqué entre les producteurs, les diffuseurs et les consommateurs. 80% des nouvelles du monde nous parviennent de New York, Londres et Paris et sont rassemblées par des blancs éduqués aux États-Unis ou en Europe de l'ouest. Un cinquième de leur travail est consacré aux pays en développement où résident 80% de l'humanité. Plus des trois-quarts des hommes n'ont donc pas les moyens et les possibilités de faire entendre leur voix au reste du monde. De plus, lorsque les pays producteurs d'information choisissent de diffuser des nouvelles sur les peuples de l'hémisphère sud — le tiers-monde ou ce qu'on appelle les pays en développement de l'Amérique latine, de l'Afrique et de l'Asie — ils concentrent leur intérêt sur les catastrophes naturelles (tremblements de terre, inondations, sécheresses, épidémies, etc) ou les coups d'État et autres déboires économiques, politiques ou sociaux. On ne nous présente jamais les expériences positives de nos voisins du Sud, leurs réussites, leurs victoires sur le sous-développement, leur sagesse, leur pensée. On ignore jusqu'à leur existence parfois.

Depuis une dizaine d'années qu'il est question d'un nouvel ordre économique international, certains penseurs du tiers-monde, du groupe des pays non-alignés notamment, des grands organismes internationaux ont essayé d'attirer l'attention sur un nouvel ordre mondial de l'information pour l'amorcer.

Reconnaissant les inégalités, disparités et distorsions de l'information mondiale et les liens étroits qui les relient aux relations internationales, ces penseurs ont évalué que le nouvel ordre économique ne se ferait jamais si les peuples continuaient d'être si mal renseignés sur ce qui se passe dans le monde. C'est ainsi qu'une commission internationale a été instituée sous l'égide de l'Unesco pour tenter de mettre à jour toutes les connaissances que nous avons sur les développements de l'information et de la communication et leurs problèmes. Elle a trouvé notamment que rien n'était plus difficile que de s'informer sur l'information.

Une preuve flagrante que l'information est «malade» en Occident notamment est que très peu de médias se sont souciés de suivre de près le développement des travaux de cette commission. Ici, bien qu'une Canadienne ait siégé au sein de cette commission — la seule femme parmi 15 hommes — Mme Betty Zimmerman de Radio-Canada International, que le rapport final soit disponible en anglais depuis avril et en français depuis juin, personne ou à peu près n'en a parlé. Mais, ce qui est plus grave, c'est que le débat public sur les enjeux de la communication dont on parle depuis dix ans à certaines tribunes internationales n'a pas eu lieu dans l'opinion publique. Personne ne s'inquiète véritablement des relations des médias avec les sociétés dont ils dépendent, de la libre circulation de l'information, de la distorsion des nouvelles, de la concentration des médias, de l'hégémonie de certains modèles culturels importés, des grands défis à relever par l'ensemble des habitants de cette planète, etc.

La Commission internationale d'étude des problèmes de la communication, mieux connue sous le nom de Commission MacBride, du nom de son président Sean MacBride (journaliste irlandais, homme politique, fondateur d'Amnistie internationale, prix Lénine et Nobel de la paix) est née grâce à l'insistance du directeur général de l'Unesco, M. Amadou Mahtar M'Bow, lors de la conférence biennale de Nairobi en 1976, alors qu'éclatait parmi les États membres de l'Unesco une polémique virulente sur le projet d'un engagement moral des médias à soutenir les efforts de paix des Nations Unis et de l'Unesco. Le projet a été retiré de l'agenda mais les travaux de la commission ont pu commencer en décembre 1977. Les 16 membres de la commission provenant des quatre coins du globe se sont réunis pour une période totale de neuf semaines réparties sur 24 mois. Ils remirent un rapport d'étape à la conférence générale de l'Unesco de Paris en 1978 qui souleva un tollé de protestations de la part des pays occidentaux notamment, qui y voyaient un instrument de propagande mettant en péril la liberté de l'information. Les pays industrialisés n'entendaient pas du tout se faire rappeler à l'ordre par les pays du tiers-monde, largement majoritaires au sein de l'organisme international, dans leurs tentatives pour décoloniser l'information. Certains allèrent même jusqu'à s'en prendre à M. M'Bow, d'origine sénégalaise, et au secrétariat de l'Unesco, accusés de pactiser avec les tenants de la ligne tiers-mondiste. Le directeur général de l'Unesco réussit toutefois à refaire un consensus général autour de la «Déclaration sur les principes fondamentaux concernant la contribution des organes d'information au renforcement de la paix et de la compréhension internationale, à la promotion des droits de l'homme et à la lutte contre le racisme, l'apartheid et l'incitation à la guerre», qui fut adoptée cette fois.

Le secrétaire d'État canadien de l'époque, M. John Roberts, avait prononcé un réquisitoire sévère contre ceux qui voulaient mettre en péril la liberté d'information, rempart des pays producteurs d'information: «La liberté de presse est une conquête trop précieuse, avait-il invoqué, pour être exposée aux caprices des gouvernements. Chez nous, l'État n'a pas la présomption de censurer les écrits des journalistes ni de régenter les goûts du public. Il ne détermine pas le contenu des médias et ne se mêle pas de la gestion de leur entreprise (...). L'État ne peut connaître ce dont la société a besoin pour assurer son bien-être à moins d'en être instruit par une opinion publique avertie...»

Après la clôture de cette conférence historique qui avait réussi à intéresser la presse occidentale à ses travaux et trouvé un consensus sur une question de principe soulevée depuis 1970, on n'a plus entendu parler de la Commission MacBride jusqu'au début de cette année alors que paraissait le chapitre 5 du rapport final contenant plus de 80 résolutions de l'ensemble des membres et visant à instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Mais isolées de leur contexte, les recommandations de ce chapitre perdaient beaucoup de relief pour ne pas dire de sens, d'où peut-être le manque d'échos dans les médias autour de ce débat.

La Commission MacBride, en plus de produire son volumineux rapport de 600 pages qui s'intitulera *Voix multiples, un seul monde* lorsqu'il sera approuvé par les États membres de l'Unesco à la conférence générale en cours à Belgrade, a rassemblé une centaine de monographies d'experts internationaux sur les problèmes de l'information dans le monde. On peut se demander comment se prononcera le Canada et quels moyens concrets il envisage de prendre pour apporter les correctifs nécessaires aux problèmes mondiaux de la communication puisqu'aucun débat public n'a encore eu lieu sur ces questions ici.

Plus de deux milliards d'hommes ont accédé à l'indépendance politique depuis 30 ans. Mais certains estiment qu'ils sont restés dans un état de dépendance économique et culturelle par rapport à leurs anciennes métropoles en raison a) des retards accumulés depuis des siècles: une colonie ne se développe pas comme un pays souverain; b) du coût de l'indépendance: dépenses d'armement, vies humaines perdues, agriculture délaissée, nouvelles structures à ériger, etc; c) de l'internationalisation du capital et de l'industrie qui profite aux pays riches; d) de l'aide internationale inadéquate qui ne répond pas aux besoins des pays en développement et qui profite davantage aux donateurs et aux élites locales qu'à ceux qui en ont vraiment besoin: de plus, c'est une aide «intéressée» qui s'ajoute à la dette de $400 milliards que le tiers-monde a accumulée envers les pays riches.

La richesse engendre la richesse et la pauvreté, la pauvreté. L'écart vertigineux entre la richesse des uns et la pauvreté des autres ne fait que s'accentuer. Mais pays riches et pauvres continuent de dépenser plus de $500 milliards annuellement pour la production et l'achat d'armement.

Marquée par un déséquilibre tant sur les plans quantitatif que qualitatif, la communication internationale porte les mêmes stigmates que le système économique instauré à la période de la colonisation. L'économie mondiale n'a pas changé substantiellement depuis la fin des colonies.

Cinq agences de presse internationales contrôlent tout le flux des nouvelles qui circulent autour du globe. De 70% à 90% des nouvelles qu'elles transmettent concernent les pays de l'hémisphère nord, riches et développés. Lorsqu'elles traitent des pays en développement, ce n'est bien souvent que pour donner l'impression qu'ils sont incapables de contrôler les conditions de leur survie. À l'heure actuelle, une grande partie des pays en développement et des pays développés (le Canada notamment) n'ont pas les moyens de se procurer des

Suite à la page 9

L'analphabétisme

L'analphabétisme représente l'obstacle majeur au développement de la communication dans le monde. À la fois symptôme et cause de la spirale descendante de l'ignorance et de la pauvreté, l'analphabétisme est un exemple frappant de gaspillage du potentiel d'apprentissage humain. D'énormes capacités humaines restent négligées et non utilisées.

■ En 1980, 30% d'humains sont analphabètes, soit 814 millions d'êtres humains: 1 adulte sur 3. 60% des analphabètes sont des femmes.

■ Un jeune sur quatre entre dans la vie active sans avoir reçu un minimum de scolarisation.

■ Le chiffre absolu d'analphabètes est en progression dans le monde car le taux d'alphabétisation est inférieur à l'accroissement de la population à l'échelle mondiale. En 1990, selon les projections, il devrait être de 844 millions de personnes.

■ Un adulte sur trois est un citoyen de seconde zone ne pouvant participer pleinement à l'évolution de sa société et du monde.

«L'alphabétisation ne consiste pas seulement à savoir lire et comprendre le mot mais lire et comprendre le monde» (Paulo Freire, éducateur brésilien).

La presse écrite

■ Cinq agences de presse internationales contrôlent la totalité de la nouvelle internationale: Agence France Presse (France), Reuter (Royaume-Uni), Associated Press et United Press International (É.-U.) et TASS (URSS).

■ 80% des nouvelles internationales nous parviennent via New York, Londres et Paris.

■ Les agences consacrent entre 10% et 30% de leurs nouvelles aux pays en développement où résident 80% de l'humanité; les deux-tiers des correspondants des agences internationales travaillent en Amérique du Nord et en Europe.

■ Les journaux consacrent environ 25% de leur matière rédactionnelle aux nouvelles internationales (au Québec, ce pourcentage tombe en-dessous de 10%); 90% des nouvelles disponibles provenant des agences internationales ne peuvent être utilisées par les médias faute d'espace disponible.

■ Plus de 100 pays ont mis sur pied des agences nationales de presse; une quarantaine de pays ne disposent pas encore d'agences nationales.

■ Le tirage moyen des quotidiens du monde s'élève à plus de 400 millions d'exemplaires représentant un accroissement de 20% depuis 10 ans. Les pays en développement, avec 80% de la population mondiale, ne produisent que 25% du tirage mondial.

■ Le prix du papier journal sur le marché mondial est passé de l'indice 100 en 1970 à l'indice 329 en 1977 et continue d'augmenter depuis ce temps.



Ce week-end, venez visiter une maison-témoin de la L.E.Q.

Que vous soyez déjà propriétaire ou futur acheteur, venez voir comment vous pouvez économiser de la chaleur, donc de l'argent, en habitant une maison conforme aux recommandations du programme d'efficacité énergétique ℰ en ce qui a trait à l'isolation, à l'aération-ventilation, au chauffage, au chauffage de l'eau, à l'éclairage, etc.

La section **LAURENTIDES** de la L.E.Q. vous invite à voir la maison réalisée par CONSTRUCTION RENÉ VOYER INC. au 320, rue Raymond-Casgrain, à Laval-des-Rapides, **LAVAL.**

La section **BAS-RICHELIEU** de la L.E.Q. vous invite à voir la maison-témoin construite par LES MAISONS MODULAIRES L.G. INC., à la Place Bonaventure, coin Mansfield et Saint-Antoine, à **MONTRÉAL.**

La section **METROLEC** de la L.E.Q. vous invite à visiter la maison du 2890, rue Beaudoin, à **VILLE SAINT-LAURENT,** réalisée par GIDAL CONSTRUCTION INC. et B.L.R. CONSTRUCTION INC.; et la maison construite par LUIGI BARONE, rue Clément-Ader, près de la rue Blaise-Pascal, à **MONTRÉAL.**

Les 17 maisons-témoins de la L.E.Q. à travers le Québec sont ouvertes durant les week-ends, du 27 septembre au 13 octobre, de 10 h à 17 h 30. La maison de la Place Bonaventure à Montréal est ouverte tous les jours sans exception, de 9 h 30 à 21 h 30.

Des spécialistes répondront à toutes vos questions au sujet du programme d'efficacité énergétique ℰ mis de l'avant par l'Association canadienne de l'Électricité, en collaboration avec Hydro-Québec.

Ligue de l'Électricité du Québec

LEQ

regards sur le monde

L'océan incertain des pétroliers

par André Patry

DÈS qu'une crise éclate dans la zone dite du golfe Persique, chacun en suppute les conséquences sur le ravitaillement en pétrole de l'Europe, de l'Amérique du Nord, du Japon ou de l'Australie. On se penche sur la carte de la région. On y retrouve ces noms de lieu qui reviennent souvent dans l'actualité, mais qu'on ne retient qu'avec peine: Chott al-Arab, Khorramchahr, Abou Moussa, Ras Massemdam, Ormuz. On s'interroge sur la largeur et la profondeur du détroit d'Ormuz qu'un pétrolier traverse tous les quarts d'heure en moyenne et que le coulage d'un seul navire, entend-on parfois, rendrait impraticable. Mais sitôt que la crise s'atténue, on est rassuré. Puisque les navires franchissent le détroit en toute sécurité, il n'y a plus lieu de s'inquiéter. L'océan Indien est vaste et sûr. Les Européens, les Américains, les Japonais et les Australiens recevront leur carburant.

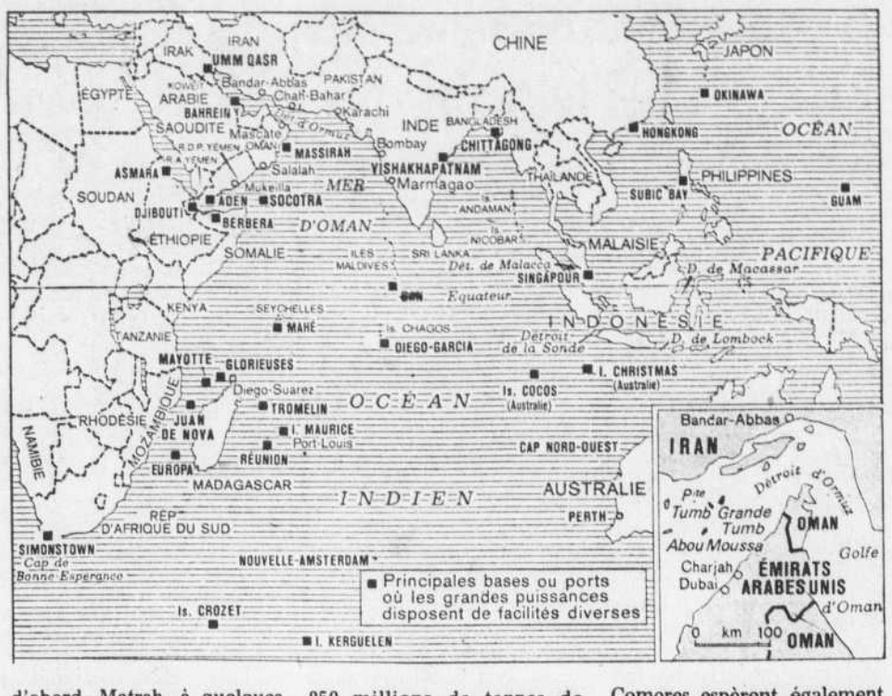
S'il est vrai que les pétroliers à destination du Japon ou de l'Australie ne sont guère menacés en ce moment d'être interceptés ou détournés, ceux qui naviguent vers l'Europe ou l'Amérique doivent, au cours de leur trajet, traverser des eaux qui ont déjà été périlleuses ou peuvent le devenir. La mer Rouge et le canal de Mozambique appartiennent à ces voies reliées à l'océan Indien qui, tout comme le détroit d'Ormuz, exigent une protection constante.

Le canal d'Ormuz, par où passent de nombreux pétroliers, est situé dans le détroit de ce nom, entre l'île de Massemdam et deux îlots rocheux, le grand et le petit Quoin, que la plupart des cartes omettent d'indiquer en dépit de leur importance stratégique. Sa largeur est de quelques kilomètres et sa profondeur varie de 45 à 120 brasses. Il coule à travers une région sauvage, couverte de hautes falaises, qui relève de la souveraineté du sultanat d'Oman dont elle est séparée par les Émirats arabes unis. Cette contrée est habitée par des tribus pauvres s'adonnant à l'élevage des chèvres, les Shibous, dont la loyauté envers le sultan semble fragile.

Pour l'instant, la défense de cette région paraît bien insuffisante. Les Américains ont aménagé, l'an dernier, à Khasab, dans la presqu'île de Massemdam, au sud de l'île du même nom, une base navale et aérienne. Mais rien n'indique qu'ils aient commencé à l'utiliser eux-mêmes. On n'y trouve présentement que des soldats omanais, probablement encadrés par des officiers britanniques. On a songé, il y a quelques années, à la construction d'un canal entre la presqu'île et l'île de Massemdam, dans un passage ayant moins d'un kilomètre de largeur. Mais on a reculé devant le coût de l'opération. Il n'est pas exclu, cependant, qu'on reconsidère le projet, afin de réduire la navigation dans la zone iranienne du détroit d'Ormuz.

Personne ne croit sérieusement que le coulage d'un seul navire dans le détroit suffirait à le rendre impropre à la circulation navale. Outre une guerre ouverte, on redoute plutôt le minage des eaux par un commando, ce qui entraînerait la suspension de la navigation et une nouvelle hausse substantielle du prix des assurances maritimes. Le détroit est patrouillé par des petits vaisseaux et des hélicoptères appartenant à l'Iran et à l'Oman.

Mais ce sont les grandes puissances qui, par leurs forces navales et aériennes, assument effectivement la surveillance de la région. Actuellement, les Américains peuvent utiliser trois bases en Oman: d'abord, Matrah, à quelques kilomètres de Mascate, la capitale du sultanat; puis Thamrit, dans l'arrière-pays de la province de Dhofar, qui est contiguë au Sud-Yémen; et finalement l'île de Massirah, au large des côtes omanaises. Ils possèdent également des facilités d'ancrage dans l'émirat de Bahrein, près du littoral de l'Arabie saoudite. Les Soviétiques, de leur côté, ont l'autorisation de mouiller dans le port d'Aden, la capitale du Sud-Yémen, et de se servir des installations de l'île de Socotorah, qui dépend du gouvernement d'Aden. C'est donc en s'appuyant principalement sur des terres et des îles sises en bordure de l'océan Indien que les États-Unis et l'Union Soviétique disposent présentement de forces d'intervention dans le Golfe.



Au total, 850 millions de tonnes de pétrole ont transité par la route du Cap, tandis que 34 millions de tonnes seulement prenaient le chemin de Suez. Cette route du Cap est devenue l'une des grandes voies commerciales du monde. Elle est presque exclusivement fréquentée par des navires battant des pavillons de pays occidentaux, qui se dirigent en majorité vers les ports de l'Europe ou de l'Amérique.

En général, les bateaux qui contournent le sud de l'Afrique passent par le canal de Mozambique. Dans cette région, trois États insulaires ont des revendications territoriales. Il y a d'abord Madagascar, qui demande à la France la cession de quelques petites îles situées dans ses eaux, les Glorieuses, Juan de Nova et Europa, qui sont toutes sur le trajet des navires circulant dans le canal de Mozambique. Mais les îles Glorieuses sont aussi réclamées par les Comores, archipel indépendant placé à l'entrée du canal. Les Comores espèrent également récupérer l'île de Mayotte, qui a fait sécession à la suite d'une référendum tenu en décembre 1974 et continue d'être administrée par Paris. D'autre part, Madagascar exige de la France qu'elle lui remette l'île de Tromelin, située à l'est de ses rives; mais l'île Maurice, indépendante de la Grande-Bretagne depuis 1968, prétend avoir des droits sur Tromelin. Comme on le voit, la France est au coeur d'un ensemble de revendications territoriales dans la partie occidentale de l'océan Indien. Elle est effectivement la seule puissance européenne qui ait conservé des possessions dans cette région. Par Mayotte, elle détient le verrou du canal de Mozambique; par la Réunion, île départementale sise au sud-ouest de l'île Maurice, elle dispose d'un territoire pouvant servir de point d'appui à d'importantes forces militaires. De fait, il existe un réseau de défense navale dont les deux pôles sont Djibouti, à l'entrée de la mer Rouge, et la Pointe des Galets, dans l'île de la Réunion.

Mais c'est au centre de l'océan Indien, dans l'île de Diego Garcia, qui appartient au groupe des Chagos, que se trouvent les installations militaires les plus puissantes. L'archipel des Chagos relève de la souveraineté britannique. Il est toutefois revendiqué par l'île Maurice, située à plus de 1,000 milles au sud-ouest. Les Mauriciens avaient effectivement cédé les Chagos à la Grande-Bretagne, il y a une quinzaine d'années, en échange d'une aide financière. Aujourd'hui, ils réclament le retour de l'archipel, parce que, disent-ils, les Anglais en ont fait un usage différent de celui qui avait été convenu à l'époque de la cession. En juillet dernier, à la conférence de Freetown, les États membres de l'Organisation pour l'unité africaine ont endossé, à l'unanimité, la position de l'île Maurice et demandé à Londres de renoncer à sa souveraineté sur l'archipel des Chagos. Celui-ci est devenu, en réalité, une base américaine servant de pivot à un système de défense qui va de Subic Bay, aux Philippines, à Mombassa, au Kenya, et Berbera, en Somalie. À ces deux derniers ports s'ajoute maintenant la ville égyptienne de Ras Banas, sur les bords de la mer Rouge, où les États-Unis viennent d'obtenir des facilités.

Tout ce déploiement militaire inquiète évidemment les États riverains de l'océan Indien, qui craignent que leur mer ne devienne, de façon grandissante, l'objet des ambitions hégémoniques des grandes puissances. Ces appréhensions paraissent d'autant mieux fondées que l'Union Soviétique ne cesse de consolider sa présence en Afrique orientale, notamment au Mozambique, à Madagascar, en Éthiopie et à l'entrée de la mer Rouge. Elle lorgne également, semble-t-il, du côté de l'île Maurice et des îles Seychelles. D'autre part, un État africain assez prestigieux, la Tanzanie, qui est actif dans toute la région, prête son concours à Madagascar en vue du démantèlement des bases étrangères dans l'océan Indien et la neutralisation de cette grande mer. Enfin, des États comme la Chine, l'Inde et le Sri-Lanka appuient ouvertement les efforts déployés par les Africains en faveur du regroupement, dans le non-alignement, des pays riverains de l'océan Indien. Une conférence des Nations unies doit avoir lieu l'an prochain à Colombo pour l'examen des moyens aptes à transformer toute cette région en une zone de paix. Mais ses chances de succès sont très limitées. Les Occidentaux exigeront le départ des Soviétiques de l'Afghanistan et peut-être même de l'Éthiopie en échange de leur évacuation de Diego Garcia et de leurs autres bases. Et les Russes se déroberont. C'est pourquoi, on peut prévoir que la zone englobant le canal de Mozambique et les États insulaires sera pendant quelque temps encore une région de rivalités et de tensions internationales auxquelles la navigation commerciale devra trouver le moyen de rester étrangère sous peine d'être soumise, tôt ou tard, à des restrictions multiples et coûteuses.

LA BONNE FAÇON DE FAIRE VALIDER VOTRE 6/36.

A-U-T-O-M-A-T-I-Q-U-E-M-E-N-T.

■ En vous abonnant au 6/36 par Lotomatique, vous n'avez plus à faire valider votre sélection de chiffres. Loto-Québec le fait pour vous à chaque semaine. ■

L'abonne-chance

loto-québec

LOTOMATIQUE

Information

Suite de la page 8

nouvelles internationales autrement qu'en s'abonnant au services des agences déjà établies. Très rares sont les correspondants étrangers canadiens localisés ailleurs qu'aux États-Unis ou en Europe de l'Ouest.

L'ordre mondial actuel ne distribue donc pas équitablement l'information en fonction des besoins réels; il n'est pas rationnel, en ce sens qu'il sur-informe ou sous-informe selon les cas et il n'est pas «mondial».

Les pays en développement estiment que leurs besoins en information ne sont pas satisfaits et que le type d'information les concernant ne leur fait pas justice: les reportages sont très souvent teintés de «sensationnalisme», de partialité idéologique, de préjugés ethnocentriques, d'incohérence et d'incompréhension des réalités sociales, politiques et culturelles les plus élémentaires qu'ils vivent. Deux exemples récents de ce partipris idéologique sont certainement la façon dont la crise iranienne et l'exode cubain ont été traités par les médias. La très sérieuse *Columbia Journalism Review* écrit à ce sujet: «Dans leur grande majorité, les médias américains ont décrit par routine le conflit iranien comme l'oeuvre de fanatiques religieux enturbannés, en collusion avec des marxistes opportunistes plutôt que — comme ils auraient pu le faire — comme la réaction d'un peuple excédé par un régime répressif. Par là, la presse a aidé à donner des idées fausses à l'opinion publique américaine et a réduit la portée du débat sur cette crise prophétique de politique étrangère» (janvier-février 1979).

Pour ce qui est de la crise cubaine, un analyste politique québécois, Claude H. Morin, a constaté qu'elle n'a «existé que dans les médias» (LE DEVOIR, 6 août 1980). À l'aide de statistiques très récentes et d'une connaissance approfondie du milieu cubain, M. Morin a démontré que les médias avaient déformé la nature et la portée de l'exode cubain.

Comme le faisait remarquer un observateur du tiers-monde, le journaliste indien Dilip Mukerjee: «Nos besoins sont urgents et aigus — nous appartenons à des sociétés qui sont en train de se restructurer et de se reconstituer. Dans notre environnement, il y a, et il y aura pendant longtemps, beaucoup de choses laides et désagréables. Si nous suivons les normes occidentales, nous mettrons en valeur seulement ces taches sombres et nous contribuerons délibérément à saper la foi et la confiance sans lesquelles la croissance et le développement sont impossibles».

Les pays en développement reçoivent 100 fois plus d'informations des pays occidentaux qu'ils n'en envoient et ces derniers déforment souvent les nouvelles en provenance du Sud — au Pool d'agences de presse des pays non-alignés regroupant une quarantaine de membres par exemple — et ne recrutent que très peu de journalistes étrangers dans leurs agences à titre de correspondants. De plus, les tarifs de télécommunications internationales sont prohibitifs pour un grand nombre de pays du tiers-monde qui sont sous-équipés et ne possèdent pas les crédits d'investissement nécessaires pour renforcer leurs infrastructures de communication internes, de communication avec leurs voisins et avec les pays de l'hémisphère Nord.

Ainsi le dialogue Nord-Sud ne se fait pas: les nouvelles coulent dans un seul sens, du Nord vers le Sud. Les Occidentaux sont sous-informés sur ce qui se passe réellement dans l'hémisphère Sud; et pour une quarantaine de pays qui n'ont pas d'agences de nouvelles nationales, la nouvelle occidentale est la seule qu'ils ont d'eux-mêmes et de leurs homologues du tiers-monde.

(À suivre)

Un «homme nouveau»

MOSCOU (AP) — Un grand généticien soviétique, Nicolai Doubinine, met en garde contre les tentatives de former un «homme nouveau» par des manipulations génétiques car cela entraînerait de graves conséquences sociales et menacerait directement l'idéologie marxiste.

M. Doubinine, académicien et directeur de l'Institut soviétique de la génétique générale, critique avec virulence les néo-eugéniques dans le dernier numéro du journal officiel *Kommunist*.

Il accuse les «idéologues bourgeois» de chercher à trouver des justifications scientifiques à l'inégalité sociale, aux lois raciales et au génocide. Il cite les banques de sperme comme exemples de génétique mal placée.

Toutefois, ses plus grands reproches s'adressent aux scientifiques et aux auteurs soviétiques qu'il accuse de saper le credo marxiste selon lequel ce sont les facteurs sociaux et non l'hérédité qui sont fondamentaux dans la formation de la personnalité et des aptitudes d'un individu.

«Les socio-biologistes essaient d'éliminer l'enseignement marxiste sur l'essence unique de l'homme, en avançant la thèse selon laquelle la programmation génétique gouverne le comportement social des gens», écrit-il.

La publication de l'article dans la principale revue théorique du Parti communiste soviétique souligne l'importance des implications de la position de M. Doubinine.

La génétique a toujours constitué un terrain délicat de la science soviétique. La vieille polémique «nature contre culture» soulève des problèmes compliqués dans une société où les scientifiques sont censés interpréter les résultats de leurs recherches dans le cadre de la doctrine marxiste.

M. Doubinine, qui a maintenant 74 ans, avait été victime de la lutte idéologique dans les études génétiques soviétiques. Il avait été limogé à la fin des années 40 et forcé de travailler en Sibérie car il s'était heurté à Trofim Lyssenko, qui s'était affirmé sous Staline comme le tsar de la biologie soviétique.

'ATTENTION AUX COUPS DE SOLEIL!'

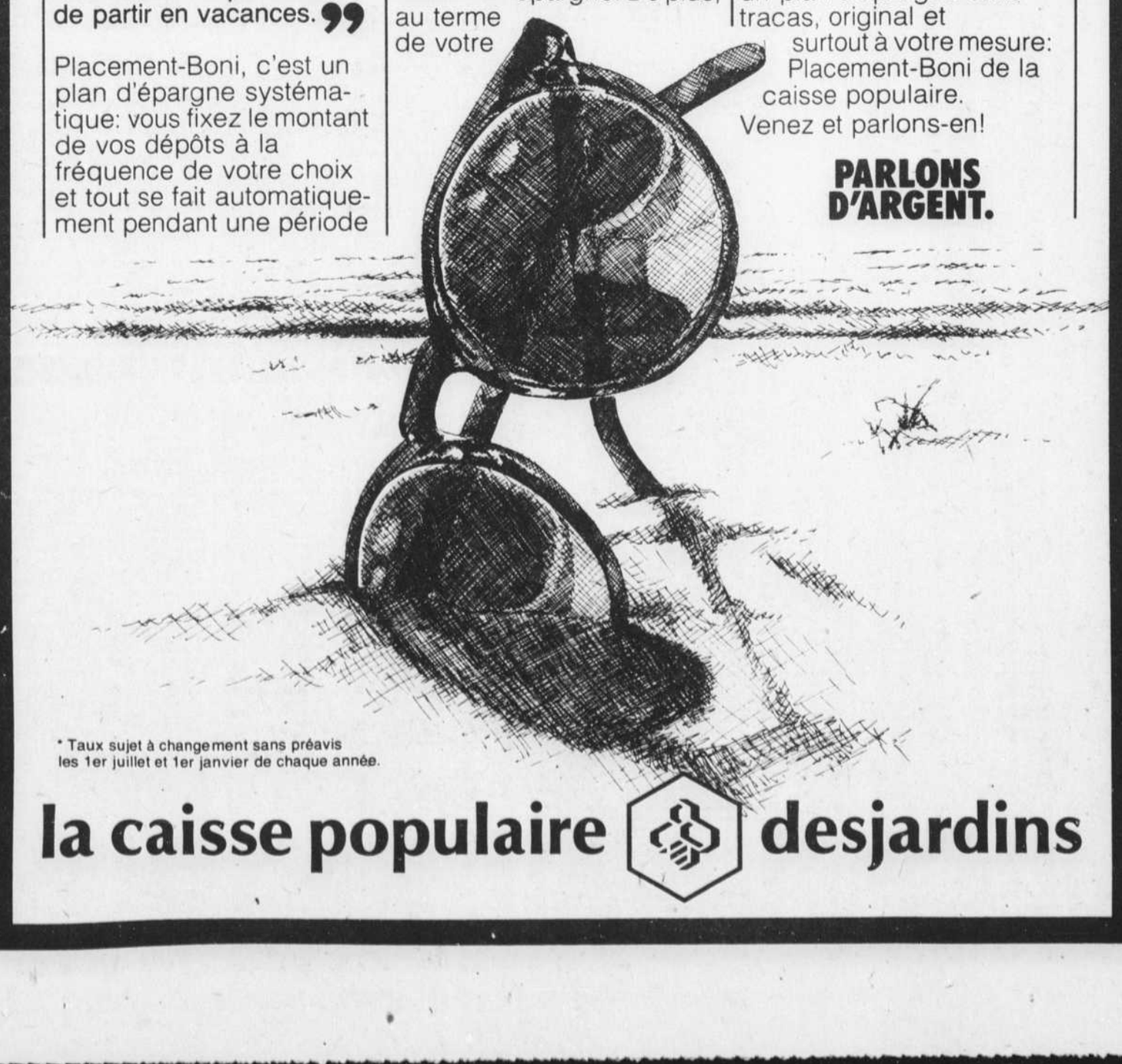
«C'est ce que m'a dit le directeur de ma caisse populaire après lui avoir annoncé que mon Placement-Boni me permettait de partir en vacances.»

Placement-Boni, c'est un plan d'épargne systématique: vous fixez le montant de vos dépôts à la fréquence de votre choix et tout se fait automatiquement pendant une période que vous déterminez à l'avance.

10%* Voilà le taux d'intérêt sur votre épargne. De plus, au terme de votre Placement-Boni, un boni vient s'ajouter au montant des intérêts accumulés.

C'est ce qu'on appelle un plan d'épargne sans tracas, original et surtout à votre mesure: Placement-Boni de la caisse populaire. Venez et parlons-en!

PARLONS D'ARGENT.



* Taux sujet à changement sans préavis les 1er juillet et 1er janvier de chaque année.

la caisse populaire desjardins

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Argus inchangé

Marché indécis hier à la Bourse de Toronto, où l'indice composé termine en baisse de 1.82 à 2280.13.

Sept des 14 secteurs du marché ont progressé, menés par la gestion. Le groupe des produits de consommation suit de près avec un gain de 33.16 à 2143.05. Les pétroles subissent les plus lourdes pertes, chutant de 49.39 points à 3557.04.

Les gains l'emportent sur les pertes par 256 à 215 et 228 valeurs sont inchangées. Le volume s'inscrit à 5.38 millions d'actions et la valeur chiffre $83.39 millions.

Les échanges ont repris sur Argus Corp. Ltd dès l'ouverture et le titre clôture inchangé à $15.

Parmi les industrielles traitées à la séance, Corby Distilleries A gagne 2 1-2 à $25, N. B. Cook Corp. 2 1-2 à $13 1-2, Falconbridge Nickel 2 à $13¼, Murphy Oil 1 1-2 à $0 1-2 et Walker-Consumers 1 1-4 à $37 7-8. Par contre, Dome Pete perd 1 1-2 à $77, Gulf Canada 1 à $28, Imperial Oil A 3-8 à $42 1-4 et Alberta Gas Trunk A 1-8 à $31 3-8.

Dans le secteur minier Campbell Red Lake gagne 1 à $86, Associated Porcupine Mines 3-4 à $10 et Gibraltar Mines 3-4 à $16. United Keno Hill cède 1 à $57 1-2 et Dome Mines 1 à $142 1-2.

Parmi les pétroles, Oakwood Pete gagne 2 à $22 1-4, Francana Oil and Gas 1 3-8 à $22 1-8 Canada Northwest Land 3-4 à $26. United Canso Oil and Gas cède 3-4 à $22 3-4 et Numac Oil and Gas 5-8 à $33 3-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
AbtiPrce	8081	$23	22½	23	+ ⅜
Abitbi10	382	$50	49¾	50	+ ½
Acklands	200	$13½	13½	13½	
AdanacM	300	470	470	470	
Advocate	1300	170	170	170	+10
AftonMin	400	$41⅞	41¼	41⅞	+1⅜
AgnicoE	10960	$21¼	20¾	20¾	— ⅜
AgraIndA	2800	$6¾	6⅝	6⅝	
Akaitcho	800	280	275	275	
Albany	9900	226	216	225	+ 8
AltEnergy	17916	$20⅜	19¾	20	
AltaGasA	45218	$31½	31⅛	31⅜	— ⅛
AltaG E p	z40	$19¾	19¾	19¾	
AltaG F	480	$24	23½	24	+ ⅝
AltaG9.76	900	$25	24¼	24¼	— ¼
AltaG7.60	5950	$18½	18½	18½	
AltaG6¾	100	$43½	43½	43½	— ⅛
AltaG6½	10053	$27¾	27¼	27⅜	+ ⅛
Alcan	21160	$42⅜	42⅛	42¼	— ⅛
AlgomaSt	1036	$36¼	36	36¼	+ ¾
ASTel p	400	$23½	23½	23½	
AllarcoDv	50	$132½	132½	132½	
Alum3rdp	2000	$24	24	24	
Amcan	z50	390	390	390	
AmEagle	7400	445	420	420	—20
AmLeduc	9100	87	83	84	— 1
AndresWA	120	$12½	12½	12½	+ ¼
AngAm6¼	z25	$54¾	54¾	54¾	
AngCT290	z50	$25¾	25¾	25¾	
AngDGld	1800	455	440	455	
AnguDev	1000	305	305	305	—15
Aquitaine	6650	$50¼	49	49½	— ⅜
Arbor C	3200	425	420	425	
Argosy	67000	100	85	98	+13
Argus	251	$15½	15½	15½	
Args250p	z20	$25¼	25¼	25¼	
ArgusBpr	z70	$23⅞	23⅞	23⅞	
ArgusCpr	2300	$6½	6⅛	6⅛	— ⅜
Asamera	6400	$24⅛	23⅜	24	+ ⅛
Asbestos	944	$31⅛	31⅛	31⅛	
AsocPorc	21689	$10	9⅛	10	+ ¾
Astral	100	440	440	440	—20
AtcoA	1968	$30⅝	29¾	30⅝	+ ⅞
AtlCCop	100	110	110	110	
AtlasYk	72000	128	120	125	
AtoHardA	1300	$10½	10½	10½	+ ⅛
BCSugarA	769	$44¼	44¼	44¼	— ⅜
BPCan	29205	$44¼	44	44	— ¼
Bachelor	13760	$7⅜	7⅛	7⅜	+ ¼
Bakertalc	4500	134	130	130	— 4
BanisterC	2100	$20⅞	20½	20½	
BankBC	295	$38	37¾	38	+ ¾
BankMtl	9250	$29⅜	29	29	— ½
BankNS	6599	$31½	30¾	31¼	+ ⅛
Bankeno	2610	$7½	7½	7½	
Barbecon	100	$16½	16½	16½	
Barex	2000	30	30	30	— 1
BaryExpl	6200	160	155	160	
BasicRes	100	$14	14	14	+ ⅜
BatonB	400	$16	15¾	16	
BeckerBp	220	$11¼	11¼	11¼	
BellCanad	43411	$18¾	18⅝	18¾	
BellApr	z5	$54¾	54¾	54¾	
BellCpr	100	$24	24	24	
Bell1.80	550	$18	17⅞	17⅞	— ⅛
Bell1.96	500	$22¼	22¼	22¼	— ⅜
Bell2.05	7950	$21¾	21¾	21⅝	
BethCop	410	$25	24¼	24¼	— ⅛
BighartOG	1500	$7⅞	7½	7⅞	+ ⅛
BiHawk	6100	72	68	68	— 4
BomacA	100	9¼	9¼	9¼	+ ⅛
Bombr	600	$18½	18⅜	18½	+ ⅛
Bonza O	3886	$10⅛	10	10	
BonanzaW	1800	415	410	410	+ 5
BowValy	49282	$23	22	22⅜	— ¾
BowVly7	100	$7⅞	7⅞	7⅞	—5½
BralorRes	1640	$16¾	16⅜	16⅜	— ⅛
Bramalea	35200	$12	11½	11½	— 1
BrascanA	12121	$37⅜	36½	37⅜	+ ¾
BrendaM	1775	$34½	33⅞	33⅞	— ⅜
Brinco	6142	$8¾	8½	8¾	
Brincop	2005	$5¾	5¾	5¾	+ ¼
BCFP	11255	$15	14¾	15	
BCRIC	116505	$6½	6⅛	6⅜	+ ⅛
BC Phone	2223	$15½	15¼	15⅜	+ ⅛
BCPh43¼p	z60	$41¾	41¾	41¾	
BCPh1956	z60	$45¼	45	45¼	
BCPh5.15	z5	$49¾	49¾	49¾	
BCPh6pr	100	$57½	57½	57½	—3½
BCPh6.80	250	$16	16	16	
BCP7.04p	200	$17¼	17¼	17¼	— ¼
BCP10.16p	271	$24	24	24	
BroulReef	56900	355	330	355	+10
Brunswk	3695	$16⅜	16	16¼	
BuddCan	1500	$8¾	8¾	8¾	
CIL	14962				
CampRes	100	$15⅝	15⅝	15⅝	— ⅜
CanCem	3716	$12	11⅞	11¾	— ¼
CCem2p	1500	$13⅞	13⅞	13⅞	+ ¼
CDC	2863	$13⅜	13⅛	13¼	
CDCprB	280	$145¾	144½	145¾	+ ¼
CNorWest	6420	$26	25½	26	e235
CCablesyA	7181	$12¼	11⅝	12	
CCablesyB	7400	$11¼	10⅞	11⅛	+ ⅜
CCurtis	1000	102	102	102	— 3
CFormst	1200	$13½	13½	13½	
CIBkCom	24706	$27¾	27	27½	— ½
CLencour	7000	86	85	86	+ 1
CManoir	2400	$5⅞	5⅝	5⅞	— ⅛
CMarconi	1300	$22½	22¼	22¼	— ½
CNatR	6650	$19⅝	19⅜	19⅜	— ¼
CNat8.50	400	$42	42	42	
COcdental	6000	$13⅜	13¼	13½	+ ⅛
COcdntlp	5300	$24¾	24	24	— 1
CPLtd	22463	$48¼	48¼	48¼	— ½
CPLAp	500	$8½	8½	8½	
CReserve	1300	e u$22	22	22	—
CUtil5pr	z10	$44½	44½	44½	
CU 10¼	1040	$25	24⅞	24⅞	+ ¼
CUtil9.24	200	$23⅛	23⅛	23⅛	
CUtil7.30	4000	$18¾	18¾	18¾	
CUtil2nd	1900	$26½	26	26½	+ ½
CWN G4pr	125	$9¾	9¾	9¾	+ 2
CWN 5½p	z50	$9⅞	9⅞	9⅞	
Canbra	250	$6⅜	6¼	6¼	— ⅛
CandelOil	z4	$28½	28½	28½	
Canray	3100	270	265	265	— 5
CanronA	2350	$15¼	14⅞	15⅛	— ⅛
Cara	225	$8	8	8	
CaraA	225	$7	7	7	
CariOK	4555	$10¾	10½	10⅝	
CariAp	100	$22	22	22	
CariBp	150	$26	26	26	— ¼
CarmaA	700	$28⅛	28½	28⅝	+ ⅛
CarolinM	4400	$36½	36	36	— ½
Cassiar	700	$14¾	14½	14¾	+ ¼
Celanese	3307	$7¼	7⅛	7⅛	— ⅛
CelEsteA	25146	$11½	11¼	11½	
CentPat	2900	$6¼	6	6¼	+ ⅛
Chnclr	8504	$5½	445	5⅛	+ ⅛
CharterOl	600	262	260	262	+ 2
Cherokee	5100	$10	9⅞	10	+ ⅛
ChibKay	12200	50	47	48	— 2
ChieftanD	3500	$24¾	24¼	24¾	+ ¾
Chieftainp	00	$275	275	275	+10
Chimo	z50	400	400	400	
Chromaco	100	300	300	300	+20
Chrysler	1838	$11	10¾	11	+ ⅛
Clarion	6730	$8⅜	8½	8½	
CoinLake	12500	117	110	110	— 6
ColorYW	14700	$6¼	425	5	+ ¾
Cmplx	3900	355	350	355	+10
Cominco	10640	$68¾	68	68¾	+ ¼
ComincoA	500	$23⅛	23⅛	23⅛	
ComCapTr	250	$7	7	7	— 1
CC Trp	100	$9¾	9¾	9¾	+ ¼
Coniagas	2500	370	365	365	—10
ConBathA	1773	$18⅜	18	18½	+ ¾
ConBathB	511	$18	18	18	
ConFardy	5290	345	330	345	+ 5
CDurham	33700	300	288	298	+ 5
CMarben	2600	190	187	190	+ 5
CMorisn	2100	380	375	380	
Cons Pipe	200	$7⅛	7⅛	7⅛	— ½
Cons Prof	20450	310	295	305	—10
Consoltex	1100	$7½	7½	7½	
ConDistrb	1300	$10¼	10¼	10¼	— ⅛
Control F	1600	390	365	390	+35
Conventrs	5500	$16¾	16¼	16⅜	+ ⅜
ConwestA	3500	$8⅜	7¾	8⅜	+ ⅛
ConwestB	2500	$6⅜	6	6⅜	+ ⅜
CooperC	800	$5	5	5	+10
CopFields	100	$18½	18½	18½	— ¼
Corbyvt	5500	$25	23	25	+2½
CorbyB	575	$23	23	23	
CFalconC	14525	$13½	13⅛	13¼	— ⅛
CosekaR	21239	$24⅞	24	24¾	+ ¼
CostainLtd	200	$10¾	10⅜	10¾	+ ⅛
Courvan	2650	245	240	240	— 5
Craigmt	1150	$6¼	6⅛	6¼	+ ⅛
CrainRL	375	$15	14¾	14¾	— ¼
Crestbrk	512	$25⅛	25	25⅛	
Crwn Life	3714	$88	87¾	88	— ¼
CrushIntl	4675	$15¼	14¾	15	+ ¼
Cullaton	9820	$13⅛	12⅝	13⅛	
CuvierM	1000	85	85	85	
Cyprus	1000	$24	23¾	23⅞	— ⅛
CzarRes	6585	$16¾	16¼	16⅜	
DRG Ltd A	1250	$7⅜	7⅜	7⅜	
Dalco Pet	10300	$7½	7	7¼	— ¼
DalmyC	z50	$8¼	8¼	8¼	
Daon Dev	31000	$9¾	9¼	9½	— ⅜
DaonA	100	$7	7	7	
Daon8⅜p	200	$7⅞	7⅞	7⅞	+ ¼
Daon9½p	500	$8¾	8¾	8¾	
DejourMn	51100	209	202	206	— 3
DEldona	16500	198	195	198	+ 3
Delhi Pac	23725	99	94	99	+ 3
Denison	5038	$54¼	53⅜	54	+ ¼
Dicknsn	4860	$23¾	22⅞	23¾	— ⅛
Digtech	15191	$13½	12¾	13⅛	+ ⅜
Discovry	9900	$5¼	5⅛	5⅛	— ⅛
Domanl	35275	$10¾	10	10	— ⅞
DomeMine	2470	$143	142	142½	— 1
DomePete	39703	$78	76½	77	—1½
DPeteAp	2225	$19½	18¼	19½	+1¼
DPeteBp	928	$19	19	19	+ ¾
DBridgé	11950	$19	18⅜	19	+ ¼
DCltrsA	500	465	460	460	—25
DExplor	15000	102	95	100	— 2
DofascoA	3234	$38½	37⅜	38½	+ ¼
DomStore	z1	$18⅛	18⅛	18⅛	
D Textle	13200	$15⅜	15⅛	15⅛	— ⅜
Domtar	15458	$25¾	25¼	25¾	+ ⅛
Domtarpr	600	$9⅞	9⅞	9⅞	
DundePal	500	114	114	114	+ 5
Dunrai	105065	325	275	310	+30
DuPontA	1300	$27¾	27¼	27¾	+ ½
Dustbane	900	$8½	8¼	8½	+ ⅜
Dylex L A	200	$11¾	11¾	11¾	
Dynamar	11400	495	470	495	+20
EstMirtic	6300	$8⅜	7⅞	8	— ⅜
EastSul	1500	410	410	410	+10
EstnProv	500	$13	13	13	
EgoRes	16600	230	217	230	
Elhom	4425	$11⅛	11⅛	11⅛	
Electhomp	100	$69	69	69	— 2
ElksStors	100	435	435	435	— 5
Emco	300	$13⅜	13⅜	13⅜	— ⅛
EnrgyRes	1500	205	200	200	— 5
EquiTrust	z25	$6⅛	6⅛	6⅛	
Extndcar	400	$10½	10½	10½	+ ¼
Extd A	900	$1 1/4	10	10¼	
Flbrg Nik	13770	$131	129	131	+ 2
FathmOcn	2900	230	220	230	+30
FedIndA	7000	$12⅜	11½	12	+ ⅛
Finning T	2200	$31½	31½	31½	
FirecoSA	z20	250	250	250	
FCityFin	200	$16	16	16	
FMar	4500	300	286	295	— 5
Foodex p	200	$6½	6½	6½	
FordCnda	100	$52½	52½	52½	+ 1
Francana	5850	$22½	20⅞	22⅛	+1⅜
Fraser	2830	$18⅛	17¾	17¾	— ⅜
G&HSteel	700	275	226	275	+50
GMRes	50950	$6⅛	5⅞	6	— ⅛
Galveston	2000	250	245	250	+ 5
Garbellp	2100	415	410	410	—30
GenBaker	100	$11	11	11	— ⅜
GDistrbA	1750	$11½	11¼	11½	+ ¼
GDistrbw	9700	$5½	5	5½	+55
GMC	z93	$61¼	61¼	61¼	
GenstarL	6569	$41⅜	40¾	41¼	
Gnstar2.35	2400	$41½	41	41½	+ ¼
GiantYk	230	$35	35	35	— ¼
Gibraltar	12025	$16	15⅝	16	+ ¾
GibeRityp	750	$18⅞	18½	18½	+ ½
GoldaleA	10600	$8¼	7½	8¼	+ ½
GoldundM	13400	330	315	315	— 5
GraftGp	1700	$30½	30½	30½	
Grandma	9700	275	273	275	
Granduc	1100	335	330	335	+ 5
GLNickl	1300	160	160	160	
GLForest	1000	$57	56½	57	+ ¼
GNFin	1550	325	eg-eyhnd		600
GuardCap	1010	$10¾	10½	10⅝	— ⅜
GulfCan	72254	$29⅛	28	28	— 1
Gulfstrem	13000	$8⅞	8¾	8¾	+ ⅛
HClHldgA	300	$35	35	35	
HClHldgB	z85	$35⅛	35	35	
HGroupA	100	$6	6	6	+ ⅛
HardCrpA	4840	225	210	225	+20
HardCrpC	200	210	210	210	
Harlequin	10000	$22⅞	22¼	22¼	— ⅜
HWood	500	140	140	140	+15
Hawker	67996	$27¾	26½	27¾	+ ½
HayesD	z35	$9⅜	9⅜	9⅜	
HolingerA	200	$58⅜	58¼	58⅜	— ⅜
HBayMng	2757	$31⅝	31½	31½	— ¼
HBayCo	7605	$24½	24⅜	24½	
HBCpr	z136	$17	16⅞	16⅞	
HBOilGas	10717	$32¾	32	32	— ¼
Hu-Pam	8000	130	128	128	
Husky Oil	50325	$17½	17⅛	17⅛	— ⅜
HuskyBpr	z25	$33¼	33¼	33¼	
HydraEx	17600	175	168	168	— 5
IAC	4460	$10¾	10½	10⅝	— ⅛
ITLInd	100	310	310	310	
IUInt	7037	$26¼	25¼	26¼	+1⅛
Imasco	1150	$27⅜	27⅛	27⅛	— ⅜
ImpOilA	47005	$43	42	42¼	— ⅜
ImpOilB	216	$43	43	43	+ ⅛
Inco	22674	$27⅞	27½	27⅞	+ ⅛
Inco7.85	108	$19¾	19¾	19¾	— ⅜
Indal	600	$15⅝	15⅝	15⅝	
InlandGas	700	$13¾	13½	13¾	+ ⅜
Inter-City	551	$23¼	22¾	22¾	— ½
IBM	z259	$77	74¾	75¾	
IntMogul	1733	$11	10¾	11	
ImlThom	4200	$9⅛	9	9	
IntprPipe	10066	$16⅞	16⅜	16⅜	— ¼
Ipsco	585	$31⅛	31¼	31⅛	
IronBayT	300	$6½	6½	6½	
Irwin Toy	14130	490	450	490	+40
Island Tel	100	$14¾	14¾	14¾	+ ½
Ivaco	4600	$22	21½	21½	— ¼
IvacoDp	400	$24½	24½	24½	+ ¼
JQRes	3052	150	150	150	+10
Jannock	2100	$13½	13⅜	13½	
Jannock 8	400	$11¼	11⅛	11¼	+ ¼
Janockwf2	7412	$7½	7¼	7½	+ ⅛
Jorex Ltd	31300	110	105	110	+ 5
Joutel	11400	135	128	128	— 7
Kaiser Re	1656	$52⅛	52	52	— ¼
KamKotia	12600	$7½	7¼	7⅜	+ ⅛
KapsTran	5660	119	117	119	+ 2
KerrAdd	4532	$20⅛	20	20⅛	— ⅜
KAnacon	2000	100	100	100	— 1
LabattA	8603	$25¾	25½	25½	— ⅛
Lacana	5010	$13⅜	13⅜	13½	
Lacanaw	2000	$7½	6⅞	7⅜	— ⅜
LaidlawA	600	$8	8	8	+ ⅛
LaidlawB	2900	$7½	7½	7½	+ ⅛
Ldl 9¾	500	$9¼	9¼	9¼	+ ¼
Laidlaw8	z42	$7	7	7	
LOntCem	400	$5⅝	5⅝	5⅝	— ⅜
LShore	13450	$30½	29⅞	30	— ¼
LarderRes	9500	150	145	150	
LasitrKm	300	185	185	185	+ 5
Laurasia	54625	180	168	175	
LauFinp	190	$12	12	12	— ½
LavaCap	3725	$10½	10¼	10¼	— ¼
L&JA	100	$14	14	14	
L&JB	27	$300	300	300	—10
LeighInst	1100	$11¾	11¼	11¼	— ¼
LLLac	1190	$27⅝	27	27	— ⅛
LoblawCo	5104	$6	5⅞	5⅞	
LobLtdAp	120	$14¾	14¾	14¾	+ ⅛
Lochiel	12400	$6⅞	6⅝	6⅞	
LochielA	1100	$12	11¾	12	— ¼
LyttonM	12000	88	85	88	+ 2
MDSHA	4700	$10¾	10	10¾	+ ¾
MDSHBp	53300	$8⅝	8¼	8⅝	— ⅛
MICC	400	$11⅛	11⅛	11⅛	+ ⅛
MICCA	100	$22½	22½	22½	
MICC8⅝	300	$17⅞	17¾	17¾	— ⅛
Micc8p	775	$25	25	25	
MSZRes	17205	240	230	239	+ 4
MclanHA	3450	$17⅛	17	17	— ⅛
MBLtd	14773	$31⅞	30⅞	31⅝	+ ⅜
Madeline	21873	325	288	325	+37
Madsen	4200	280	275	280	+10
MagnaA	150	$13⅝	13⅝	13⅝	+ ⅛
Magnetcs	2100	180	180	180	— 5
Mahrp	300	$5¾	5¾	5¾	
Maislin1	500	465	460	460	—15
MajstcWil	3100	$6⅛	6	6	— ¼
Malartic	3700	$11⅛	11	11	— ⅛
ManBar	3300	128	125	128	+ 2
MrtmeEl	100	$15¼	15¼	15¼	
Maritime	1125	$22¼	22⅛	22⅛	— ⅛
MarT860	z94	$8⅛	8⅛	8⅛	
MarT940	458	$9½	9½	9½	
MarT765	200	$7⅞	7⅞	7⅞	— ⅛
MarkSpnc	1000	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅛
Matchan	26000	102	97	102	+ 1
McAdam	13700	70	68	70	
McIntyre	200	$80	80	80	+ 2½
McLaghln	1100	$8⅝	8½	8½	
Mentor	2700	$9⅜	9⅛	9⅛	— ½
Mercantil	3172	$20¾	20⅝	20⅝	
MerlandE	14175	$8⅜	8¾	8½	
MetStorsp	250	$13½	13½	13½	
MexLP	z2	300	300	300	
MexLPpr	z2	$7¾	7¾	7¾	
Midcon	1000	250	250	250	+10
MikesSubs	500	145	145	145	— 1
MinriRes	23920	232	227	229	+ 2
MitelCorp	16725	$43½	41¾	43	+ ⅞
MoffatA	600	$18¼	18¼	18¼	+ ¾
MolsonA	4650	$30	29⅝	29⅝	— ⅛
MonencoA	1850	$13¼	13	13	— ¼
MtlTrust	300	$23¾	23¾	23¾	— ¼
Moore	23980	$40¼	40	40	— ⅛
MtnStates	14250	$12⅞	12¼	12⅝	+ ¼
Murphy	25886	$42	39	40½	+1½
NBCook	69075	$13½	11¼	13½	+2½
NBUMine	4500	270	268	270	— 4
NSRRes	25800	134	127	132	
NatBkCay	2910	$12⅞	12¾	12⅞	
NHeesEnt	285	$8½	8½	8½	— ½
NatPete	22050	375	355	375	+25
Neomar	2531	465	440	440	—20
NBTel	601	$19¼	19	19	
NBTelAp	2450	$13¾	13¾	13¾	— ¼
NBTel1.85	385	$19⅛	19⅜	19⅜	
NKelore	13000	70	67	67	— 3
NProvidD	2100	53	52	52	
NQueRagl	1820	$5⅜	5⅜	5½	+ ⅛
NYorkOil	7025	255	250	255	+ 3

Un mode d'épargne supérieur
Nos certificats de dépôt garanti
13% Intérêt annuel. Période de 5 ans.
TRUST GENERAL DU CANADA

ÉCHOS BOURSIERS

Alcan au Manitoba

Aluminum du Canada a fait savoir, hier, qu'elle examine la possibilité de faire bâtir une fonderie d'aluminium au Manitoba.

Alcan explique que l'installation pourrait être semblable au point de vue dimensions à celle de $500 millions en cours de construction à La Baie, au Québec. La capacité de production de cette dernière sera de 171,000 tonnes d'aluminium et l'usine emploiera 700 personnes une fois qu'elle tournera à plein régime.

Les études préliminaires concernant le projet manitobain devraient être déterminées l'an prochain. Si elles se révélaient favorables, une étude économique générale d'une durée minimale de deux ans devra être effectuée pour que le projet puisse aboutir.

Selon Alcan l'installation manitobaine, très probablement dans la région de Winnipeg, serait construite en plus de la fonderie projetée en Colombie-Britannique et qui fait l'objet d'un désaccord au sujet de la maîtrise de l'aménagement hydro-électrique.

La demande d'aluminium étant en augmentation de 3% à 5% par an, Alcan note que les deux projets trouveront leur raison d'être au cours des vingt prochaines années. La fonderie de Colombie-Britannique desservirait les marchés de la zone du Pacifique, et la production manitobaine serait écoulée aux États-Unis.

Toujours selon Alcan, les études préliminaires ont été entreprises à la demande du gouvernement manitobain. Elles portent sur la technique, le transport, la fourniture d'électricité, l'environnement et les facteurs sociaux.

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
NfldLP A	z50	$24	24	24	
NfldTel	865	$10¼	10¼	10¼	
NfldTe975	z5	$18¾	18¾	18¾	
NfldTe885	400	$18	18	18	— ¼
Newnor	14000	57	54	56	— 1
NiagStruc	548	$20	20	20	
NickRim	8000	61	58	61	— 1
NobleM	1000	178	177	177	+ 5
NomaInd	500	$11½	11¼	11¼	— ⅛
NorAcme	10300	242	233	236	
Noranda	74504	$29⅞	29½	29⅞	+ ⅜
Norbaska	11000	69	65	69	+ 6
Norcen	2660	$35⅜	35⅛	35¼	— ⅛
Norcn288	850	$62½	62⅜	62⅜	— ⅜
Norlex	6500	37	36	36	— 3
NormickP	200	$7	7	7	+ ⅛
NCOils	1200	$20½	20½	20½	
N Canada	500	95	95	95	— 2
NorCt260p	1025	$26½	26½	26½	
NorTel	6952	$40⅛	39¼	39½	— ½
Northgat	6510	$13⅜	13¼	13⅜	+ ⅛
Northld	14900	92	90	91	+ 3
Northstar	13700	$6	5⅝	6	+ ¼
NWUtilp	z53	$39	35¾	35¾	
NowscoW	800	$31	30	30	+ ½
Nu-WstA	4085	$27¾	27¼	27¾	+ ⅜
Nu-Wstp	350	$17½	17½	17½	
Nu-Wst9p	300	$18½	18½	18½	
NufortRes	15000	110	108	110	+ 2
Numac	1200	$33⅞	33¼	33⅜	— ⅜
Oakwood	68338	$22⅜	20⅛	22¼	+ 2
Oakwodpr	5305	$25½	24⅜	25½	+ 1
Obrien	53600	365	350	360	
OccidentPt	z40	$30½	30½	30½	
OcelotA	500	$39	38½	39	+ ⅜
OcelotB	11450	$39⅝	38½	39⅛	+ ¼
OkanAp	200	$11½	11½	11½	
Omega	2500	$7⅜	7⅛	7¼	— ⅛
Onaping	11900	465	450	465	+ 5
OshawaA	2900	$10½	10¼	10¼	— ¼
Osisko	4000	47	47	47	+ 2
PCLIndust	850	470	450	470	+45
PacC

Une reprise marquée de l'inflation est inévitable

par Michel Nadeau

Presque tous les clignotants sont allumés au tableau de bord de l'économie canadienne; une reprise marquée de l'inflation est maintenant inévitable au cours des prochains mois.

Hier, à Ottawa, Statistique Canada a publié l'indice des prix de gros qui, au cours du mois d'août, a progressé au rythme annuel de 13%. Établi au niveau de 100 en 1971, cet indice est passé de 246 à 248.6 entre les mois de juillet et août.

Cette augmentation laisse présager une hausse certaine des prix au détail au cours de l'hiver. Les commerçants transmettent, avec quelques mois de retard, l'augmentation de leurs coûts.

Déjà au mois d'août, l'indice des prix à la consommation montrait un rythme de croissance de 12.7%.

La hausse des prix de gros s'est faite sentir à deux niveaux. Les biens de consommation les plus en demande comme les aliments, les textiles, les meubles, les vêtements et les boissons sont les principaux responsables de la forte augmentation. Aux États-Unis, l'indice équivalent à progressé de 0,2% seulement au cours du mois d'août.

À l'étape des matières premières, on signale là aussi des majorations importantes; l'indice avance au taux annuel de 14.4% en raison de l'accroissement des prix de la viande, du sucre et des céréales. Les mauvaises récoltes sont en bonne partie responsables des pressions qui s'exercent sur les prix.

A la veille de la période des Fêtes où le consommateur devient moins sensible aux prix, il faut prévoir un raffermissement du rythme de l'inflation.

La montée des prix sera également alimentée par la hausse des taux d'intérêt qui ont recommancé à toucher des sommets inquiétants.

Hier, deux autres banques à charte ont porté leur taux de base à 13%, une majoration de 3/4 de 1%. Il s'agit de la Banque Royale et de la Banque de Montréal qui ont ainsi imité les quatre autres grandes banques canadiennes. Le taux de base est le loyer de l'argent réclamé aux meilleurs clients d'une institution financière. La plupart des clients paient un pourcentage supérieur à ce taux plancher.

Evidemment, cette hausse se traduira par des frais de financement plus élevés pour les entreprises dont les stocks en inventaire sont passablement élevés ces jours-ci. Ce facteur sera un élément de plus dans la hausse prochaine des prix.

Évidemment, le prix du pétrole sera au cours des prochaines semaines rajusté à la hausse et il est fort probable que les consommateurs sentiront les conséquences de l'entente éventuelle entre l'Alberta et le gouvernement central dans les 60 jours qui vont suivre la conclusion des discussions.

Plusieurs économistes croient que le Canada, en raison du rattrapage nécessaire des prix pétroliers, est condamné à une forte inflation élevée au cours des quatre ou cinq prochaines années.

Pour sa part, la Banque de Commerce lance le chiffre de 10% pour 1980 et 11% pour l'an prochain. Il faut prévoir un recul de l'économie alors que le produit national brut baisserait de ½ de 1% cette année.

Devant la morosité des investisseurs, il ne faut pas compter sur les dépenses en capital des entreprises pour stimuler l'économie. Les gouvernements ont usé, — abusé diront certains — de leur marge de manoeuvre et l'heure est aux coupures dans les déficits records. Ottawa se sent de plus en plus inconfortable avec un solde négatif de l'ordre de $15 milliards pour son budget de l'exercice en cours. Une étude de la Banque de Montréal, publiée cette semaine, montre que la facture pétrolière du Canada atteindra $13 milliards en 1985 alors que le volume des importations passera alors de 200,000 barils par jour à 600,000 barils par jour. Le prix moyen sera alors de $60. (Ottawa aurait à verser $9 milliards pour le financement des importations.)

Restent les consommateurs. Les derniers chiffres de Statistique Canada montrent que les salaires avancent moins vite que l'inflation. Au cours de la période difficile de 1973-74, les consommateurs avaient été l'élément catalyseur de l'économie avec des revenus supérieurs à la hausse des prix. Cette fois-ci, c'est l'inverse: les salaires en termes réels diminuent. Les ventes au détail reculent en volume. Conscientes de l'amenuisement de leur pouvoir d'achat et frappées par la hausse des prix du pétrole, les familles se montreront prudentes dans leurs dépenses ce qui ralentira davantage l'économie. Une hausse des impôts accentuerait ce réflexe d'hésitation.

Où sont passées les actions de Trustco?

par Michel Nadeau

Plus de 60% des actions de Royal Trustco ont changé de mains et personne ne semble savoir où sont ces 12 millions d'actions. Chose certaine, des milliers de petits actionnaires ne pourront toucher le montant de $23 offert par Campeau Corp. en raison du succès de la stratégie mise au point par les cadres supérieurs de la compagnie de fiducie torontoise.

Dans un communiqué de presse, M. Robert Campeau, président du conseil de Campeau Corp., demande une enquête sur les transactions des titres de Royal Trustco au cours des dernières semaines. Selon l'homme d'affaire franco-ontarien, les actionnaires ont le droit de savoir:

- Pourquoi l'offre de $23 n'a-t-elle pas été acceptée?
- Qui a empêché le déroulement normal de cette offre?
- Quelles sont les raisons qui ont poussé certains groupes à acheter des quantités importantes d'actions?
- Comment ces groupes sont-ils parvenus à accumuler ces titres?

L'échec de M. Campeau s'est traduit par une baisse marquée du titre de Royal Trustco qui a dégringolé à $17.50 hier à la Bourse. La compagnie Unicorp Financial a annoncé qu'elle avait vendu ses actions à Campeau au cours de la journée au prix unitaire de $19. Une autre importante institution — peut-être la Caisse de dépôt — aurait également cédé un bloc important d'actions. Ces deux achats importants peuvent signifier que M. Campeau est toujours intéressé. Il contrôle donc près de 10% des actions de Royal Trustco.

M. Campeau écrit dans son communiqué: «Je pense que nous avons le droit de savoir si le volume inhabituellement élevé de transactions qui a causé l'échec de notre offre de mainmise est le résultat d'actions contraires à la Loi des valeurs mobilières. Est-ce le résultat d'un abus de confiance? Si quelque directeur financier de ce pays s'est permis un tel geste, nous devons le savoir et nous ferons tout pour cela.»

La Commission des valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario de même que le ministère fédéral des Compagnies et Consommateurs et Corporations, feraient enquête. Mais jusqu'à maintenant le public n'a eu droit à aucune information sur l'identité de la ou des personnes ayant acheté les quelque 12 millions d'actions échangées à la Bourse.

«Chaque acheteur aurait pu réaliser un profit en acceptant notre offre», ajoute M. Campeau. Il estime en effet que si 60% des actions ont été vendues à un prix inférieur à $23, la majorité des actionnaires étaient prêts à accepter la proposition au prix offert.

Plusieurs experts dans le domaine des valeurs mobilières ont commencé à s'interroger sur le mécanisme des offres publiques d'achat qui, dans le présent cas, n'aurait pas du tout fonctionné, selon M. Campeau.

Deux questions seront alors soulevées: jusqu'à quel point les cadres d'une compagnie peuvent-ils se servir des fonds sous gestion de cette entreprise pour acquérir leurs propres actions? Une offre publique d'achat doit-elle être présentée à tous les actionnaires, même ceux qui ne résident pas au Canada? En pareil cas, la transaction projetée deviendrait alors beaucoup plus complexe.

???? SÉANCES D'INFORMATION

Les 7, 8, 9 octobre 1980

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

en collaboration avec...

• Le Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec • La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada • Le Ministère de l'expansion économique régionale • et le Ministère de l'Industrie et du commerce du Canada...

tiendra des séances d'information d'une durée de trois (3) heures chacune aux dates et endroits suivants:

7 octobre 1980
de 13h30 à 16h30
Salon Saint-Maurice
Hôtel Reine Élizabeth

8 octobre 1980
de 19h30 à 22h30
Salon Maricourt «C»
Hôtel Holiday Inn
999 rue de Sérigny
LONGUEUIL

9 octobre 1980
de 9h00 à 12h00
Salon la Galerie
Numéro-Quatre
Hôtel Reine Élizabeth

Ces séances d'information ont pour but de renseigner les gens en affaires, ou sur le point de l'être, de même que les conseillers en affaires, sur les critères d'admissibilité et le contenu des Programmes d'aide gouvernementale susceptibles de satisfaire à leurs besoins.

Pour plus de renseignements, veuillez composer le (514) 283-8069.

IMPORTANT: Il n'est pas nécessaire de s'inscrire ou de réserver à l'avance pour assister à ces séances d'information.

REMARQUE: Des séances d'information du même genre seront également présentées dans les principaux centres de la Province sous l'initiative des succursales régionales de la Banque Fédérale de Développement.

Massey Ferguson: Ottawa prend ses distances

par Michel Vastel

OTTAWA — Incapable d'interpréter le sens de la décision d'Argus Corporation de se retirer de Massey-Ferguson, le Cabinet fédéral a décidé de prendre ses distances avec le fabricant de machinerie agricole.

Alors que le conseil des ministres devait en principe se pencher sur une formule d'aide financière à Massey-Ferguson jeudi après-midi, le ministre de l'Industrie, M. Herb Gray, a seulement été autorisé à «collaborer étroitement avec Massey-Ferguson, la Banque canadienne impériale de commerce et d'autres bailleurs de fonds éventuels, pour le refinancement de la compagnie».

Le ministre avait été informé mercredi soir de la décision d'Argus Corp de se débarrasser de sa part de 16.4% des actions de sa filiale, Massez-Ferguson, en faveur des deux fonds de pension des employés.

M. Conrad Black avait alors prétendu que cela rendrait la décision du gouvernement plus facile puisque la perspective d'une aide financière au riche groupe Argus soulevait bien des critiques en Ontario. En fait, loin de faciliter la tâche de M. Gray, cela lui a plutôt enlevé toute chance de convaincre ses collègues, déjà fort réticents au départ. «Il eût été bien plus facile d'en arriver à une décision avec la présence d'Argus Corp», a reconnu hier M. Herb Gray.

Plusieurs ministres se sont tout simplement demandés si le retrait d'Argus ne signifiait pas que Conrad Black quittait le bateau avant qu'il ne coule. Le plan de sauvetage étudié par le ministère de l'Industrie prévoyait que le gouvernement fédéral, éventuellement avec le gouvernement de l'Ontario, achèteraient environ la moitié d'une émission de $600 millions pour refinancer Massey-Ferguson. La compagnie a actuellement $1.5 milliard de dettes dont certaines arrivent à échéance cet automne.

Il y a un mois que le cabinet fédéral a décidé d'étudier s'il «serait approprié d'apporter une aide au refinancement de la compagnie». On attend toujours la réponse et, comme l'a indiqué M. Gray, le départ d'Argus remet tout en question.

Par contre, M. Gray se raccroche à l'espoir que le retrait d'Argus Corp incitera d'autres groupes financiers à investir dans Massey-Ferguson, certains ayant hésité tant qu'Argus détenait une part aussi importante des actions de la compagnie.

Tout en réaffirmant sa confiance dans l'avenir de Massey-Ferguson, M. Herb Gray n'a pu donner aucune assurance qu'elle sera sauvée de la faillite. Ainsi, M. Gray n'a absolument pas pu promettre que la Dresden Bank, à qui Massey devait rembourser un prêt de $10 millions jeudi dernier, acceptera d'attendre longtemps.

«La survie de Massey Ferguson dépendra beaucoup de la rapidité avec laquelle la Banque de commerce, d'autres investisseurs et les fournisseurs se mettront d'accord sur un plan de refinancement», a indiqué M. Herb Gray hier.

«La décision du gouvernement sera influencée par l'importance de l'aide accordée par le secteur privé», a promis M. Gray en refusant toutefois de s'engager au nom de tout le Cabinet. Le ministre de l'Industrie s'est refusé à fermer toutes les portes, à confirmer que cela signifiait un abandon à ses créanciers de Massey Ferguson, ou que le gouvernement, en dernier ressort et après un effort important des institutions financières privées, pourrait faire le dernier apport.

M. Gray a reconnu qu'en s'adressant au gouvernement seulement en août dernier, Massey Ferguson avait sans doute trop attendu. Mais le ministre de l'Industrie, qui a réussi, avec l'appui du ministre d'État au développement économique, M. Bud Olson, à arracher au Cabinet une promesse d'aide à Chrysler, semble avoir aujourd'hui plus de difficultés.

La crainte du gouvernement est qu'après avoir aidé Massey Ferguson, la liste des solliciteurs en difficultés s'allonge rapidement.

La fermeture de Massey Ferguson mettrait fin à l'histoire d'une des plus anciennes industries canadiennes. Elle employait 15,000 personnes en Ontario — à Toronto et Brampton — et réalisait $400 millions d'exportations par année. La flambée des taux d'intérêt devait porter un coup fatal à l'entreprise: l'entreprise doit payer quelque $250 millions cette année en intérêts seulement. En 1979, Massey Ferguson avait réussi à réaliser un léger profit comptable après avoir encaissé des pertes de $257 millions en 1978.

Remplir et poster avec votre chèque ou mandat à:
LOTOMATIQUE, LOTO-QUÉBEC
C.P. 9999, Succursale Place d'Armes,
Montréal (Québec) H2Y 1A1

LOTOMATIQUE

L'ABONNE-CHANCE

☑ CHOISISSEZ
UN OU PLUSIEURS DE CES ABONNEMENTS

Indiquez le nombre d'abonnements désiré pour chaque tirage. Chaque abonnement donne un numéro différent.

TOTAL

MINI	52 tirages	ABONNEMENT D'UN AN	
INTER	26 tirages		
PROVINCIAL	12 tirages		
SUPERLOTO	9 tirages	61 ☐	*260$
6/36	52 tirages	*RABAIS DE 20$ sur le prix normal de 280$	
MINI	26 tirages	ABONNEMENT DE 6 MOIS	
INTER	13 tirages		
PROVINCIAL	6 tirages		
SUPERLOTO	5 tirages	62 ☐	*135$
6/36	26 tirages	*RABAIS DE 10$ sur le prix normal de 145$	
MINI		63 ☐ 52 TIRAGES Hebdomadaire 50¢	26$
INTER		64 ☐ 26 TIRAGES Aux deux semaines 25	52$
PROVINCIAL		65 ☐ 12 TIRAGES Mensuelle 5$	60$
SUPERLOTO		66 ☐ 9 TIRAGES 1 tirage pour 10$	90$
6/36		67 ☐ 52 TIRAGES	52$
		68 ☐ 26 TIRAGES Hebdomadaire 1$	26$

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE:

loto-québec

6/36
Inscrire un nombre différent entre 1 et 36 dans chacune des six cases d'un même rang horizontal. Si les cases ne sont pas remplies par l'abonné, l'ordinateur de Loto-Québec émettra lui-même au sort, les numéros manquants lors de l'enregistrement de l'abonnement.
N.B. N'utilisez qu'un rang horizontal de six cases par participation.

1 ☐☐☐☐☐☐
2 ☐☐☐☐☐☐
3 ☐☐☐☐☐☐
4 ☐☐☐☐☐☐
5 ☐☐☐☐☐☐

Veuillez m'envoyer toute correspondance en 0 ☐ FRANÇAIS 1 ☐ ANGLAIS

GRAND TOTAL $

Faire un chèque ou mandat de ce montant, à l'ordre de LOTO-QUÉBEC, et l'inclure avec ce formulaire.

GROUPE ☐
La personne responsable du groupe remplit le présent formulaire. Elle inscrit aussi sur une feuille le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et la part de tous les abonnés.

Oui, veuillez prendre note des abonnements que j'ai choisis ci-dessus. Faites-moi parvenir au plus tôt mon certificat d'abonnement ainsi que les dates d'entrée en vigueur et d'expiration de chaque abonnement.
En remplissant et en signant ce formulaire, j'accepte les stipulations inscrites ci-dessous.

Contribution aux associations sans but lucratif.
Sans qu'il en coûte un sou de plus à l'abonné, Loto-Québec remettra à une association sans but lucratif un pourcentage du montant souscrit. Dans le cas où aucune association sans but lucratif ne serait impliquée, la remise sera faite aux associations participantes, au prorata de leurs ventes ou à une association de votre choix.

Nom de l'association

*Loto-Québec se réserve le droit d'annuler ou de modifier en tout temps la totalité ou toute partie du système Lotomatique

Nom et prénom (en MAJUSCULES, s.v.p.)
Adresse
Ville Province Code postal
Signature (nécessaire) No de téléphone

L'abonne-chance
loto-québec
LOTOMATIQUE

LA BONNE FAÇON DE VOUS ABONNER À VOS LOTERIES PRÉFÉRÉES. A-U-T-O-M-A-T-I-Q-U-E-M-E-N-T.

Vous avez simplement à remplir le formulaire d'abonnement ci-dessus, et le tour est joué!
Les groupes (dix personnes ou moins) doivent fournir avec ce formulaire une liste des noms, adresses et numéros de téléphone de leurs membres ainsi que la part de chacun. Vous pouvez vous procurer des formulaires additionnels d'abonnement dans les kiosques des centres commerciaux, auprès des associations sans but lucratif ou directement de Loto-Québec.
Lotomatique est vraiment le meilleur moyen, pratique et si facile, de vous abonner aux loteries de Loto-Québec. Seul ou en groupe.

STIPULATIONS

Le certificat d'abonnement
Aussitôt que possible après avoir reçu un formulaire d'abonnement LOTOMATIQUE et le paiement valide correspondant, Loto-Québec envoie par la poste, à l'adresse inscrite sur le formulaire, un certificat d'abonnement qui contient tous les détails du ou des abonnements choisis. Ce certificat confirme que, pour le nombre requis de tirages consécutifs tenus par Loto-Québec à compter de la date indiquée, l'abonné est présumé, dans le cas du 6/36, avoir validement misé un dollar sur les numéros qui y sont inscrits et, dans le cas de toute autre loterie, détenir un billet portant le numéro qui y est inscrit. Lorsque l'abonné est un groupe, chaque membre reçoit un certificat mentionnant sa part dans l'abonnement. Sauf si le participant choisit lui-même ses numéros pour le 6/36, tous les numéros de loteries sont attribués au sort parmi des ensembles de numéros réservés à cette fin. Les numéros portés à un certificat d'abonnement ne peuvent être modifiés subséquemment. Un abonnement ne peut être annulé par l'abonné que dans le cas où Loto-Québec l'ayant informé de modifications à une loterie, l'abonné en fergit la demande dans le délai imparti. L'abonnement entre en vigueur et, sous réserve de modifications ultérieures, expire aux dates indiquées sur le certificat d'abonnement.

Les lots
Loto-Québec paie les lots gagnés par les abonnés en leur envoyant leurs chèques par la poste sans autre formalité. Si l'abonné gagnant est un groupe, chaque membre reçoit sa part du lot. Il est toutefois une condition de tout abonnement que l'abonné renonce à recevoir les lots inférieurs à 50$ de toutes les loteries autres que le 6/36 et accepte de mettre ces lots en commun dans une cagnotte attachée à chaque loterie. Une fois par mois dans le cas de la Mini et après chaque tirage dans le cas des autres loteries, chaque cagnotte fait l'objet d'une attribution au sort, parmi tous les abonnements en vigueur pour chacun des tirages tenus depuis l'attribution précédente, d'autant de lots de 1000$ que la somme de 1000$ se trouve complète dans la moitié du montant de cette cagnotte et d'autant de lots de 500$ que la somme de 500$ se trouve complète dans le solde de cette cagnotte après en avoir déduit un montant égal à la somme desdits lots de 1000$. Loto-Québec paie les lots provenant des cagnottes et les lots instantanés de plus de 50$ gagnés par les abonnés de la même façon que les lots attribués par tirage. Les abonnés peuvent, sur demande écrite, obtenir les numéros des billets gratuits qu'ils ont pu gagner ainsi que tous les numéros qui leur sont attribués pour les tirages de lots bons.

Changement d'adresse
Les abonnés doivent aviser Loto-Québec par écrit de tout changement d'adresse en prenant bien soin d'indiquer le numéro de chaque certificat d'abonnement qu'ils détiennent.

Annulation ou modification de loteries
Loto-Québec se réserve le droit d'annuler ou de modifier en tout temps la totalité ou toute partie de toute loterie. Dans le cas d'annulation, Loto-Québec effectue des remboursements proportionnels au nombre de tirages non tenus. Dans le cas de modification, Loto-Québec en informe les abonnés et ces derniers ont l'option d'annuler leur abonnement en donnant avis écrit à Loto-Québec avant l'échéance indiquée ou de laisser leur abonnement se poursuivre suivant le système modifié. Lorsque l'abonné est un groupe, l'annulation ou le renouvellement d'un abonnement ne peut être effectué que par le responsable de ce groupe et les gestes de ce dernier lient tous les membres du groupe à l'égard de Loto-Québec.

Conditions des systèmes de loteries
Chacune des loteries est assujettie aux lois et règlements applicables et est régie par les conditions qui lui sont propres et qui sont indiquées sur les billets ou fiches de sélection.

LOTOMATIQUE

En insérant, à l'endroit désigné dans l'annonce Lotomatique ci-contre, le nom de

Pax Vobis

Vous viendrez en aide à un organisme chrétien voué à promouvoir le plus d'unité possible entre tous les humains.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

À SURVEILLER

Dimanche 5 octobre

La chorale mixte de l'église Notre-Dame sous la direction de M. Marcel Laurencelle, interprétera à la messe de 11 h, *Quarti Toni* de Vittoria et *Descende in Hortum Meum* de A. de Févin.

■

Un colloque d'une journée organisée par l'Éducation médicale continue, l'hôpital Royal Victoria et l'Université McGill sur la méthodologie de la recherche sur les soins terminaux a lieu à l'hôtel Reine Elizabeth.

■

La Société historique du Marigot vous invite à l'ouverture de l'exposition du peintre Méré-Paul Boudreault et d'autres artistes, au Centre culturel, 100 ouest, rue Saint-Laurent à Longueuil, à 13 h 30 et se poursuit jusqu'au 11 septembre.

■

L'Association québécoise des amateurs d'antiquités reconstitue trois ensembles de la vie d'autrefois au Musée Laurier, 16 ouest, rue Laurier à Arthabaska. L'exposition se poursuit jusqu'au 26 octobre.

■

Pour célébrer le cinquantième anniversaire de la paroisse St. Raphael the Archangel, 2001, rue Lajoie, il y aura à 17 h célébration de la messe par Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal.

■

À la messe de 11 h à l'Oratoire Saint-Joseph, les Petits Chanteurs du Mont-Royal, sous la direction de M. Gilbert Patenaude interpréteront la Messe *Ecce Quam Bonum* de Hans Léo Hassler et à l'offertoire, le motet *Contate Domino*. À 15 h 30, Raymond Daveluy, organiste. À 17 h, messe *Missa Brevis* de Mozart, motet *Cantate Domino* de Hans Léo Hassler.

■

À la salle du Gésù, 1200, rue de Bleury, aura lieu le premier dimanche de récollection-formation pour les groupes de prière et les personnes désireuses d'approfondir leur vie spirituelle.

■

La Société entomologique du Canada et la Société entomologique du Québec tiendront conjointement leur réunion annuelle jusqu'au 8 octobre dans les salons du Château-Frontenac.

Lundi 6 octobre

De 19 h 30 à 21 h 45, à la cathédrale de Montréal, angle Mansfield et Dorchester, l'archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire, adressera la parole aux groupes de prière lors de leur visite annuelle au pasteur de l'Église de Montréal.

■

De 19 h 30 à 21 h 30, au Grand séminaire de Montréal, 2065 ouest, rue Sherbrooke, se donne un cours d'initiation à la lecture de la Bible donné par M. Marie-Georges Bulteau, p.s.s.

■

De 19 h 30 à 22 h 30, à la paroisse Saint-Alphonse d'Youville, 560 est, boul. Crémazie, MM. Louis Dicaire et Jacques Fournier donneront une session de base sur le «baptême des enfants».

■

À 20 h, à la paroisse Saint-Jean-Berchmans, 5933, rue Cartier, M. le curé Jacques Baillargeon animera une rencontre biblique sur la «première communauté chrétienne».

■

Le troisième colloque international sur les soins aux malades terminaux se tient à l'hôtel Reine Élizabeth.

■

Un symposium sur «la détection précoce et la localisation des cancers du poumon chez les groupes à risque élevé, se déroule à l'hôtel Le Quatre-Saisons.

■

Le Centre «Allô Mondial» offre une soirée d'information sur ses cours «pour éveiller mes facultés», au 8655, rue Saint-Denis à 19 h.

■

Le Centre d'épanouissement Le Lotus offre une rencontre d'information sur le Hatha-Yoga, à 17 h 30, en ses locaux du 10,055, rue Papineau, angle Sauriol.

■

Il y aura remise de trophées dans le cadre de «l'opération un million de fleurs» organisée par la Ville de Montréal, à 18 h 30, à l'auditorium du Jardin botanique.

■

Le ministère des Communications en collaboration avec le Centre national d'exposition de Jonquière présente des photographes du Saguenay-Lac-Saint-Jean et des photos du Sagami (Sag pour Saguenay et gami pour Piekouagami — nom indien du Lac Saint-Jean), au 5e étage du Palais de justice de Montréal, jusqu'au 17 octobre.

Mardi 7 octobre

Tous les mardis, de 13 h à 17 h, le CLSC Pierrefonds, situé au 15,700, boul. Pierrefonds, invite les personnes de 65 ans et plus, quel que soit leur état de santé, ainsi que les personnes qui souffrent de maladies chroniques à recevoir le vaccin grippal.

■

Le docteur Frankl, psychiatre de réputation internationale donnera une conférence intitulée «Psychotherapy on its way ro Rehumanization» à l'amphithéâtre H. Noel Fieldhouse du pavillon Leacock.

■

L'Association des hôpitaux de la province de Québec tiendra un colloque sur l'amélioration de la qualité de vie en centres hospitaliers assurant des soins prolongés, à l'hôtel Régence Hyatt.

■

L'Union des familles d'Ahuntsic vous invite à son café-rencontre hebdomadaire, à 20 h au 10,515, rue Esplanade alors que M. Wilfrid Morin, parlera de la préparation des pelouses et haies pour l'hiver.

■

Le Centre d'information et de référence pour femmes, 3585, rue Saint-Urbain abordera le problème d'être mère et chef de famille lors de sa rencontre à 20 h.

■

Des cours d'éducation politique seront offerts par le Conseil régional de Motnréal de la Fédération des femmes du Québec. Ces cours auront lieu tous les mardis à compter de ce jour, de 19 h à 22 h, au 1600 rue Berri.

Mercredi 8 octobre

Le président et les membres du comité exécutif de la Ville de Montréal vous invitent à une remise de trophées dans le cadre de «l'opération un million de fleurs» à 18 h 30 au Centre Gadbois, 5485, chemin de la Côte Saint-Paul.

■

À 20 h, à l'église Saint-Édouard, angle Saint-Denis et Beaubien, aura lieu une rencontre diocésaine en vue de faire connaître les priorités pastorales de 1980-81. Mgr Paul Grégoire adressera la parole à l'assemblée.

■

À 20 h, au Centre canadien d'oecuménisme, 2065 ouest, rue Sherbrooke, le pasteur luthérien Daniel Pourchot donnera une conférence à l'occasion du 450e anniversaire de la Confession d'Augsbourg.

■

De 19 h 30 à 21 h 30, au Grand Séminaire de Montréal, le Centre biblique offre les deux premiers cours d'une série de 12 intitulée: «Répandre la Bonne Nouvelle, une étude des Actes des Apôtres pour aujourd'hui».

■

La Société généalogique canadienne-française présentera lors de sa conférence mensuelle, à 20 h, M. Florian Bernard, journaliste, qui parlera de la famille Bernard en Acadie, aux Loisirs Saint-Édouard, 6515, rue Saint-Denis.

■

Il y aura diaporama et rencontre avec Steve Orlov, de retour du Kampuchéa démocratique, à 19 h 30, au local du Comité d'appui aux peuples du tiers-monde, 11, rue Maguire.

■

Un colloque sur l'industrie au Québec et les économies d'énergie a lieu à l'Université du Québec à Montréal, présidé conjointement par l'UQAM et l'Hydro-Québec.

■

M. Guy Boulizon donnera une conférence sur la cathédrale médiévale dans le cadre des rencontres du Centre troisième âge culture, à 13 h 30 au collège Brébeuf, 5625, rue Decelles.

■

Serena offre une soirée d'information au Cégep Rosemont, 6400, 16e avenue, (angle Beaubien), à 20 h.

■

La Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal tient sa première rencontre de la saison à 20 h au Centre récréatif Sainte-Odile, 12,055, rue Dépatie. M. Toney Huber, directeur de W.-H. Perron, expliquera comment protéger les plantes et les arbres.

■

M. Andrew Sarlos de la compagnie HCI Holdings donnera une conférence lors du déjeuner-causerie de l'Association des analystes financiers de Montréal, à l'hôtel Reine Elizabeth, à 12 h 30.

■

Le Service de l'éducation des adultes du Collège Édouard-Montpetit reçoit M. Denis Frenette, président de Marketing 2001 Ltée, qui donnera une conférence à 19 h 30.

■

La Société pour le progrès de la Rive-Sud reçoit à midi 30, M. François Caron, directeur général du Cégep Édouard-Montpetit, qui parlera de l'impact économique et régional du cégep, lors de son déjeuner-causerie à la Rôtisserie-Saint-Hubert, 1435 ouest, rue Saint-Charles à Longueuil.

■

«Le crédit» sera le thème de la rencontre du Centre d'information et de référence pour femmes au 3585, rue Saint-Urbain à 20 h.

■

«Le Portugal au temps des oeillets» sera le sujet de la conférence que donnera M. Roger Duhamel, directeur des Éditions de la Presse, devant la Société de géographie de Québec, au Collège des Jésuites, boul. Saint-Cyrille à Québec, à 20 h 30.

Jeudi 9 octobre

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec tiendra son congrès à l'hôtel Le Montagnais de Chicoutimi sous le thème «l'Application de la recherche forestière: pour quand?»

■

La Section de Montréal de Développement et paix organise une soirée d'information sur le Guatemala et le Nicaragua à la salle de la Caisse populaire Saint-Louis-de-France, 755 est, rue Roy, à 19 h 30.

■

Le département de Philosophie et la faculté des Arts de l'Université de Sherbrooke reçoivent M. J.F. Lyotard, professeur de l'Université de Paris-Vincennes qui fera une analyse du dispositif spéculatif et son enjeu aujourd'hui, à 16 h 30.

■

M. Stephen Orgel, professeur d'anglais à l'Université John Jopkins donnera une conférence intitulée «Imagining Shakespeare», à 16 h, à l'auditorium Vanier du campus Loyola de l'Université Concordia.

Vendredi 10 octobre

À 20 h, des parrains de langue française témoignent de leur expérience de parrainage de réfugiés du sud-est asiatique au Centre interculturel Monchanin, 4917, rue Saint-Urbain.

■

L'Association québécoise des parents et amis du malade mental reprendra ses activités à 20 h, au pavillon Mailloux de l'hôpital Notre-Dame, 1560 est, rue Sherbrooke. Suzanne Lamarre, psychiatre, a intitulé sa conférence: «Sommes-nous responsables de la maladie mentale d'un membre de notre famille?»

■

L'Association gnostique internationale de recherche anthropologique vous invite à son Bazar annuel qui aura lieu de 18 h à 22 h au 7527, rue Christophe-Colomb, angle Villeray. La vente reprendra le lendemain de 13 h à 22 h.

■

La rencontre annuelle des futurs prêtres d'expression française du Canada se tient à Metabetchouan, au Séminaire Marie-Reine-du-Clergé.

■

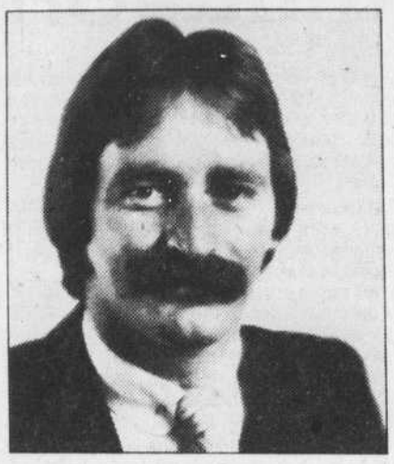
Le Congrès annuel de l'Institut d'histoire de l'Amérique française a lieu au motel Universel, 2300, Chemin Sainte-Foy à Québec.

Samedi 11 octobre

L'Association professionnelle des optométristes du Québec tient son 2e colloque international sur «la lentille de contact» à l'hôtel Loews Le Concorde de Québec.



LUCILLE LABRIE



ALAIN GUAY

M. Louis-F. Larivière, associé et directeur du service de la promotion des ventes chez Cossette Associés Communication Marketing, annonce les nominations de Madame Lucille Labrie et de Monsieur Alain Guay.

Madame Labrie agira désormais comme coordonnatrice alors que Monsieur Guay sera chargé de projets au service de la clientèle du secteur promotionnel.

CACM croit fermement à la valeur de la promotion des ventes comme outil de communication, au même titre que la publicité, la recherche, le graphisme, la motivation de personnel ou les relations publiques. Les présentes nominations font foi du dynamisme des divers secteurs d'activités mis à la disposition des clients de CACM.

COSSETTE ASSOCIÉS
COMMUNICATION MARKETING

La «longue marche» de l'autogestion au Québec

par Marie-Agnès Thellier

En ce moment, l'autogestion n'est envisagée par des travailleurs que lorsqu'ils sont «pognés», parce que toute leur éducation leur a appris à se taire, à ne pas contester, à être commandés.

Telle est la constatation faite jeudi soir à l'ouverture du colloque sur l'autogestion organisé par la Revue Possibles et la faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal, à Montréal.

Constatant combien les autogestionnaires doivent remonter à contre-courant du système éducatif, dans le contexte capitaliste, Mme Huguette Rioux, du JAL, raconte comment les 2,000 personnes de Saint-Juste Auclair et Lejeune se sont mises en marche vers l'autogestion pour devenir maîtres d'oeuvre du développement de leur territoire et réaliser un développement intégré de toutes leurs ressources.

Mme Rioux était l'une des cinq invités à un panel intitulé «des coopératives à l'autogestion», première étape d'une réflexion qui s'approfondissait hier en ateliers, rebondissait par un autre débat hier soir sur l'avenir de l'autogestion, et un autre travail en atelier ce matin. Aujourd'hui à 14 h, le grand public est invité à assister à la conclusion du colloque, où l'on s'interrogera sur le cheminement «vers un mouvement autogestionnaire québécois».

Plus de 250 personnes, la plupart membres de coopératives, de mouvements communautaires, de garderies ou d'associations écologiques, se sont réunies pour confronter leurs expériences (leur «vécu» selon le jargon local).

Paul-André Boucher, en année sabbatique de Tricofil, a mis en garde les rêveurs et les idéalistes: «Si on se limite à vouloir décrire une autogestion idéale, on va manquer le bateau car les travailleurs n'embarqueront pas. Il faut partir du milieu de travail», a-t-il conclu. Dans l'expérience de Tricofil, il souligne la difficulté de communiquer et de travailler en équipe, le contexte capitaliste qui pèse sur les travailleurs-consommateurs, la nécessité de redéfinir le rôle du syndicat dans une entreprise autogestionnaire et ultimement la question de la destination des profits (cela ne tourmente pas encore l'assemblée de Tricofil...)

Si une forte majorité des 120 travailleurs participent à l'autogestion, 30 à 40 personnes forment le noyau dur et une vingtaine se partagent les poste-clés. «On ne peut aller que graduellement vers l'autogestion en cherchant à la vivre au travail, dans son milieu personnel et civique. La génération actuelle ne la connaîtra pas, même s'il y aura des améliorations au système actuel», prévoit M. Boucher.

Mme Rioux et plusieurs participants ont aussi évoqué ce travail pour la génération future. «Il faut redéfinir un projet éducatif pour traduire dans la pratique de l'entreprise les valeurs et les principes coopératifs», précise Michel Dora, directeur de la Compagnie internationale de développement régional du mouvement Desjardins. Il a souligné que des transformations structurelles des coopératives de services devraient permettre que les salariés partagent le pouvoir d'orientation et de gestion et soient intéressés à leur entreprise coopérative.

Justement, les deux expériences rapportées hier, Jal et Tricofil, ne sont pas des vraies coopératives pour le mouvement coopératif traditionnel.

La coop qui chapeaute toutes les entreprises créées par le Jal convoque régulièrement des réunions d'évaluation qui sont ouvertes à tous et non seulement aux membres.

Un membre des Amis de la Terre se demande s'il suffirait de créer partout des Tricofil ou s'il faudrait promouvoir un projet de société qui engloberait tous ces projets. Gabriel Gagnon, de la revue Possibles, voit déjà, dans toutes les tentatives faites au Québec pour reprendre en mains la vie quotidienne, un projet de société diffus qui a des répercussions ailleurs, notamment dans le projet de programme du PQ. Le colloque a justement pour objectif qu'un possible projet de société soit exprimé par les artisans de l'autogestion.

En sortant de l'amphithéâtre où se tenait le débat, les participants retombaient dans la dure réalité d'une autogestion embryonnaire. Les 55 travailleurs du Café Campus occupent en ce moment les locaux des Services Campus, émanation de l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal. Cette compagnie sans but lucratif refuse de leur vendre le café, que les travailleurs veulent autogérer. Déjà ils ont institué un système de rotation des tâches qui leur assure des salaires égaux.

Corporation professionnelle des comptables en administration industrielle du Québec



J.P. Cardella, r.i.a.
Président, Section Montréal

Monsieur J.P. Cardella, r.i.a., Directeur des services administratifs et des programmes au Service de Linguistique Canadien National/Air Canada, a récemment été élu Président de la section de Montréal de la Corporation professionnelle des comptables en administration industrielle du Québec. Les autres membres du Comité de direction pour l'année 1980-1981 sont Messieurs R. Mathieu, r.i.a., B. Bélair, r.i.a., et M. Rhéaume, r.i.a., Vice-présidents et Monsieur D. Edmondson, r.i.a., Secrétaire-trésorier.

La section de Montréal ouvre l'année 1980-1981 par un dner-causerie qui aura lieu le 9 octobre au Reine Elizabeth. Monsieur Laurent Picard, Doyen de la faculté de gestion à l'Université McGill, donnera un exposé intitulé "La planification dans les années 80".

CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

AUDIENCES PUBLIQUES

COMITÉ SPÉCIAL
SUR UNE
SOCIÉTÉ NATIONALE DU COMMERCE

Le Comité spécial sur une société nationale du commerce tiendra une audience publique:

MONTRÉAL (QUÉBEC)
LE MARDI 7 OCTOBRE 1980
HOTEL MERIDIEN MONTRÉAL
SALON PANORAMA "A"
25e ÉTAGE
TOUR SUD
14 HEURES

Les citoyens sont invités
à assister.

Membres

Jesse Flis (Parkdale-High Park), président
Suzanne Beauchamp-Niquet (Roberval),
Ian Deans (Hamilton Mountain),
Marcel Roy (Laval), vice-président
Murray Cardiff (Huron-Bruce),
Claude-André Lachance (Rosemont),
John Thomson (Calgary Sud).

AVIS

Bureau du Directeur général du financement des partis politiques

Conformément aux dispositions de l'article 56 de la Loi sur les élections dans certaines municipalités, le Directeur général du financement des partis politiques donne avis qu'il a autorisé le Parti du Ralliement Officiel des Lavallois.

Le représentant officiel du Parti du Ralliement Officiel des Lavallois est monsieur Regent Watier, 625, rue Auriol, Duvernay, Ville de Laval, H7E 4J7.

Le Parti du Ralliement Officiel des Lavallois entend exercer ses activités dans la municipalité de Laval.

Montréal, le 26 septembre 1980.

La Secrétaire
ME JOHANE CANNING-LACROIX

Assemblée nationale du Québec
Bureau du Directeur général
du financement des partis politiques
1, Complexe Desjardins, Tour du Sud
Bureau 2204, Montréal H5B 1B3 873-7131
Partout ailleurs au Québec 1-800-361-6017

SEPT ARTS-1980

Une occasion unique de placement et d'abri fiscal

SEPT ARTS – 1980 est le premier placement dans l'industrie cinématographique canadienne à être administré par des experts. Il offre aux investisseurs des possibilités de profit accrues tout en apportant les dégrèvements fiscaux à 100%.

La gestion de SEPT ARTS – 1980 est entre les mains de financiers et de spécialistes de l'industrie cinématographique de réputation internationale. Ils choisiront les films appropriés, les examineront sous tous les angles et superviseront leur budget, leur réalisation, leur distribution et leur mise en marché.

Le prix de chaque unité est fixé à $5 000 ($2 000 comptant et $3 000 par lettre de crédit). Retournez le coupon ci-dessous et vous recevrez de plus amples renseignements sur ce mode de placement sophistiqué ainsi que le prospectus de SEPT ARTS – 1980. Vous pouvez également les obtenir en téléphonant au (514) 871-1175.

Cette annonce ne doit pas être considérée comme une offre publique des valeurs mentionnées ci-dessous dans aucune des provinces du Canada. Veuillez consulter le prospectus à cet effet.

Division des produits financiers
Brault, Guy, O'Brien Inc.
635 boul. Dorchester ouest,
Montréal (Québec) H3B 1R8

Nom_____

Adresse_____

Ville_____ Prov._____

Code postal_____ Tél.:_____

4-10-80

Brault, Guy, O'Brien Inc.

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

HÔPITAL SAINT-LUC

recherche

UN(e) PSYCHOLOGUE

Clinique externe de psychiatrie

FONCTIONS:
— Devra assumer, au sein d'une équipe multidisciplinaire en psychiatrie, des fonctions d'évaluation et de thérapie auprès d'une clientèle adulte aux prises avec des problèmes psychiatriques et psychologiques de nature diverse.
— Devra être également capable d'interventions communautaires (activités visant à la réinsertion sociale des bénéficiaires, consultation et collaboration avec des organismes du milieu, etc...), en relation avec la tâche décrite ci-haut.

EXIGENCES:
— Maîtrise en psychologie clinique.
— Membre de la Corporation des Psychologues du Québec
— Expérience de travail d'au moins deux (2) ans en milieu psychiatrique
— Capacité de travailler dans une équipe multidisciplinaire.

SALAIRE:
Selon les qualifications et l'expérience.

Faire parvenir curriculum vitae détaillé avant le 17 octobre 1980, au:

DIRECTEUR DU PERSONNEL
1058 rue Saint-Denis,
Montréal, Québec.
H2X 3J4

Voir autres Carrières et Professions, en pages 14, 15 et 16

Le Conseil de la Santé et des Services Sociaux de la région de Montréal Métropolitain

recherche un

COORDONNATEUR

pour son programme d'achats en groupe pour les centres d'accueil.

Fonctions:
Le coordonnateur est principalement responsable de planifier, d'organiser et de contrôler les travaux de la commission administrative des centres d'accueil. Il devra procéder en outre, à la standardisation, la normalisation et la définition de besoins dans le but de négocier des produits.

Exigences:
— Formation universitaire ou équivalent;
— Expérience de l'approvisionnement;
— Aptitude à travailler en comité;
— Sens de leadership;
— Connaissance du réseau des affaires sociales.

Salaire: le salaire pouvant atteindre $37,000.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 20 octobre 1980 à:

M. Jean-Guy Demers
Adjoint à la direction des services administratifs
Conseil de la Santé et des Services Sociaux de la Région de Montréal Métropolitain
3725 rue St-Denis
Montréal, Qué. H2X 3L9

AVOCATS(ES)

Nous recherchons deux (2) avocats(es) bilingues récemment admis au Barreau pour travailler dans le domaine litigieux (droit civil).
Veuillez soumettre votre curriculum vitae à:

Me Paul Cartier
LAVERY, O'BRIEN
2, Complexe Desjardins
C.P. 156, Succursale Desjardins
Montréal, Québec
H5B 1G4

HÔPITAL GÉNÉRAL D'OTTAWA
OTTAWA GENERAL HOSPITAL

501 Chemin Smyth Road,
Ottawa Ontario, K1H 8L6
(613) 737-7777

CONSULTANT EN GESTION

Un hôpital général bilingue d'enseignement à traitement actif de 450 lits requiert les services d'un(e) consultant(e) en gestion

FONCTIONS:
Sous la direction du Vice-président, Planification et développement, le/la consultant(e) en gestion participe à l'identification et à la solution de problèmes, à la conception et à l'application de différents systèmes administratifs et techniques ainsi qu'à la formulation et au développement des politiques et procédures de l'hôpital. Plus particulièrement.

— participe à l'augmentation de la productivité des ressources;
— participe au développement de programmes de maintien et de réduction des coûts;
— participe au développement de stratégies de planification;
— dirige les projets initiés par les départements de l'hôpital, par l'administration ou par les comités;
— assiste l'administration dans la mise en oeuvre de nouveaux systèmes et l'étude de leur performance;
— promouvoit la compréhension et l'acceptation des objectifs du service de la Planification et du développement;
— siège sur différents comités ou groupes de travail;
— communique par écrit ou verbalement les résultats de son travail.

EXIGENCES:
— diplôme du 2e cycle en administration ou l'équivalent, plusieurs années d'expérience dans le domaine pourraient compenser l'absence de diplôme universitaire;
— bonne compréhension des techniques de génie en gestion et de leur application;
— grande facilité à travailler en équipe et à communiquer avec le personnel à tous les niveaux;
— haut degré d'initiative et de jugement;
— bonne aptitude à se maintenir à la fine pointe des nouveaux développements dans le domaine de la santé.

La connaissance des deux langues officielles sera considérée comme élément de mérite.

Salaire à discuter.

Fermeture du concours: adresser vos demandes avant le 10 octobre 1980.

S'ADRESSER À: **Agent de dotation, Ressources humaines. MENTIONNER le numéro du concours: HG-AC-80-001**

Centre hospitalier Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe

DIRECTEUR DU PERSONNEL

Cette offre d'emploi s'adresse à toutes les personnes qui détiennent une formation universitaire inhérente à la gestion des ressources humaines et aux relations de travail. Par ailleurs une expérience hors de l'ordinaire peut compenser une absence de scolarité bien spécifique.

S'ajoute aux connaissances acquises par la formation théorique, une expérience de travail exceptionnelle du domaine concerné. Il importe que la personne intéressée soit en mesure de solutionner des problèmes complexes et exigeant une forte dose de relations humaines.

Nous offrons un salaire compétitif et des avantages sociaux établis en conformité avec la politique de rémunération du ministère des Affaires sociales.

Si vous êtes ce gestionnaire, il s'agit de nous acheminer votre curriculum vitae détaillé et dactylographié à l'adresse suivante, et ce, avant le 17 octobre 1980.

Monsieur Rodrigue Lamarche,
Directeur général
Centre hospitalier Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe
1800, rue Dessaulles
St-Hyacinthe, Québec
J2S 2T2

Concours / Directeur du personnel

ALGONQUIN
LE SERVICE D'INFORMATIQUE

recherche un

ANALYSTE DES SYSTÈMES INFORMATIQUES

LE GROUPE DES SYSTÈMES INFORMATIQUES
recherche un analyste responsable de l'application et des systèmes de notre unité centrale de traitement CDC CYBER 170.

LE CANDIDAT SOUHAITÉ
a fait la preuve de sa compétence en traitement de plusieurs langages informatiques, y compris le COBOL et quelques langages assembleurs (de préférence le CDC COMPASS), de son intérêt et de son expérience en support de systèmes. Il doit pouvoir communiquer de façon efficace avec de petits groupes et de façon très fréquente avec les usagers.

LE MILIEU DE TRAVAIL
Le Service d'informatique offre une gamme variée de services à notre Collège réparti sur plusieurs campus grâce à un vaste système d'exploitation CYBER 170 à temps partagé (relié au NOS) et à un réseau complexe. La diversité des tâches ne rend l'exercice des responsabilités que plus intéressant: il s'intéresse à la formation, à la conception, à l'élaboration, au maintien et au soutien de la documentation, fonctions toutes essentielles au fonctionnement du département.

Le soutien consultatif d'une vaste collectivité scolaire constitue également un aspect important des responsabilités rattachées au poste.

Le bilinguisme (français et anglais) est souhaitable.

SALAIRE: fonction des titres et de l'expérience.
Le Collège offre d'excellents avantages sociaux.

Veuillez préciser le numéro du concours dans la demande que vous ferez parvenir, par écrit, au:

Service du personnel
1385, avenue Woodroffe
NEPEAN, Ontario K2G 1V8

au plus tard le 13 octobre 1980.
Le concours 181-80 s'adresse aux femmes et aux hommes.

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS

POSTE VACANT
concours numéro 41

Directeur de la gestion des programmes

(Cadre supérieur)

POSTE: Numéro: 840

FONCTIONS:
Le titulaire administre les programmes de l'adoption, des ressources d'hébergement, des services sociaux en milieu hospitalier et scolaire dans le but d'assumer la distribution des services sociaux à la clientèle de la région 07 qui requiert ces services.

QUALIFICATIONS:
Les candidats doivent détenir un diplôme d'études universitaires de trois (3) ans en service social plus une (1) année de spécialisation en sciences de l'administration ou l'équivalent. Ils doivent également avoir trois (3) ans d'expérience en service social dont un an et demie (1½) en gestion d'une unité de distribution de services sociaux.

TRAITEMENT:
Il sera établi selon les règles de rémunération des cadres du réseau des Affaires Sociales (classe 17).

Prière de faire parvenir toute offre de service accompagnée de votre curriculum vitae avant le 21 octobre à:

Marc Sénéchal
Directeur Général
Centre de Services Sociaux de l'Outaouais
105, boulevard Sacré-Coeur
Hull, Québec

CANADA

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

AVOCATS

($18,260 - $28,031)

Le Service des recherches dispose de postes d'avocats comme attachés de recherche. Le travail comprend la préparation de travaux de recherche, des consultations et toute autre forme d'assistance aux membres des deux Chambres, aux comités et aux délégations parlementaires.

Les postulants doivent être diplômés en droit d'une institution canadienne, être membres en règle d'un Barreau provincial ou posséder une maîtrise en droit. Ils doivent posséder une expérience antérieure dans le domaine de la recherche légale, de préférence en droit public; ils doivent être capables de communiquer d'une manière claire et précise aussi bien oralement que par écrit. Les attachés de recherche doivent posséder des talents variés et se montrer capables d'assister les parlementaires aussi largement que possible dans tous les domaines de leur formation professionnelle. La connaissance du français est essentielle; la connaissance de l'anglais est évidemment un atout.

Le salaire sera en rapport avec l'expérience et les qualifications. Les personnes intéressées doivent adresser un curriculum vitae détaillé avec les nom, adresse et numéro de téléphone de trois répondants au:

Directeur de l'Administration et du Personnel
Bibliothèque du Parlement
Édifice du Parlement
Ottawa, Ontario,
K1A 0A9

et nous parvenir au plus tard le vendredi, 31 octobre 1980.
(Concours ouvert également aux hommes et aux femmes)
Veuillez indiquer le numéro du concours: LP-80/81-R-6

Fonction publique Canada / Public Service Canada

Appel de candidatures mixtes

DIRECTEUR EXÉCUTIF, COMITÉ DES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER

Traitement: $41 900 – $57 100
Nº de réf.: 80-ES-248 -48

Commission Canadiennes Des Transports
Ottawa (Ontario)

Poste
Le directeur exécutif fait fonction de conseiller principal auprès du président du Comité des transports par chemin de fer et dirige une équipe de spécialistes et d'employés de soutien oeuvrant dans diverses sphères d'activités, notamment les programmes de sécurité ferroviaire, de subventions aux transporteurs ferroviaires et de paiements au titre de la caisse des passages à niveau de chemin de fer. Le titulaire dirige en outre l'élaboration de lignes de conduite et de plans d'action à long terme, afin de créer un cadre économique, commercial, fiscal et juridique qui réponde le mieux possible aux besoins du Canada en matière de transport ferroviaire et qui garantisse le respect de la politique nationale des transports.

Conditions d'admissibilité
Les candidats doivent posséder des aptitudes manifestes de gestion à des niveaux supérieurs ainsi qu'une vaste expérience du transport ferroviaire, non nécessairement acquise au sein d'une compagnie de chemin de fer.

Exigences linguistiques
La connaissance de l'anglais et du français est essentielle. Les personnes unilingues peuvent poser leur candidature mais doivent indiquer leur volonté de devenir bilingues. La Commission de la Fonction publique évaluera les aptitudes des candidats à devenir bilingues. La formation linguistique sera offerte aux frais de l'Etat.

Nº d'autorisation:

De plus amples informations sont disponibles en écrivant à l'adresse suivante:
Job information is available in English and may be obtained by writing to the address below.

Comment se porter candidat
Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:
Direction générale des programmes de la haute direction
Commission de la Fonction publique du Canada
Pièce 2024, l'Esplanade Laurier
300 avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0M7
Date limite: le 17 octobre 1980

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

C.L.S.C.
SEIGNEURIE DE BEAUHARNOIS

POSTES À COMBLER

1 poste de technicien en assistance sociale: (siège social)

Exigences:
— D.E.C. en techniques d'assistance sociale
— 2 ans d'expérience professionnelle
— initiative et maturité

Fonction:
— évaluation des demandes d'aide à domicile
— encadrement des auxiliaires familiales
— suivi du plan d'intervention

1 poste d'agent de relations humaines:
(point de services)

Exigences:
— 1er diplôme universitaire terminal en sciences humaines de préférence en sciences sociales
— 2 ans d'expérience professionnelle

Fonction:
— services sociaux généraux de 1ère ligne
— évaluation des demandes d'aide à domicile
— encadrement professionnel des auxiliaires familiales
— suivi du plan d'intervention

1 poste d'agent de relations humaines:
(point de services)

Exigences:
— 1er diplôme universitaire terminal en sciences humaines de préférence en sciences sociales
— 2 ans d'expérience professionnelle

Fonction:
— interventions individuelles en services généraux de 1ère ligne (aide économico-sociale, aide psycho-sociale, etc.)
— organisation d'interventions collectives auprès des familles (conditions matérielles, information, relations parent-enfant, gardiennage, etc.)

1 poste de médecin:
— médecine générale
— consultation clinique
— programmes préventifs
— support professionnel

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 13 octobre 1980 à:

Jean-Paul Lalonde, d.g.,
C.L.S.C. Seigneurie de Beauharnois
110, Chemin Larocque
Valleyfield, Qué.
J6T 4A8
Tél.: 514-371-0143

C. L. S. C.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

FONCTIONS:
Sous l'autorité du conseil d'administration, le directeur général:
- Assure le développement et le fonctionnement administratif régulier du C.L.S.C. soit: planification, coordination, gestion et évaluation.
- Établit et maintient des relations avec le M.A.S., le C.R.S.S.S., les établissements du réseau et les organismes du milieu.

EXIGENCES:
- Diplôme universitaire de 1er cycle
- Minimum de cinq (5) ans d'expérience pertinente en administration et en gestion dont trois dans une fonction de cadre.
- Bonne connaissance du réseau des affaires sociales
- Bilinguisme
- Expérience de travail auprès de populations multiethniques très souhaitable.

Population totale touchée par nos services sociosanitaires et communautaires: 52,600 personnes. Ce poste est ouvert aux hommes et aux femmes.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae avant le 25 octobre 1980 à 17:00 au:

Président
Conseil d'administration
C.L.S.C. Côte-des-Neiges
3600 Van Horne, suite 207
Montréal H3S 1R6

LE CENTRE DES RESSOURCES INSTITUTIONNELLES CÔTE-NORD INC.
Le Centre des Ressources Institutionnelles Côte-Nord Inc. est à la recherche d'un

CHEF D'UNITÉ DE RÉADAPTATION

(Cadre intermédiaire)

pour le foyer de groupe pour adultes déficients mentaux, situé à Forestville.
Référence: F-80-01

Fonctions:
— Le titulaire de ce poste planifie, coordonne et contrôle les activités relatives à la vie en groupe des bénéficiaires dans le but de leur assurer un milieu favorisant leur réadaptation.
— Il voit également à favoriser l'intégration et le suivi de la clientèle autant externe qu'interne dans des services de réadaptation à domicile, ou encore en centre de jour, etc.
— Il anime et supervise l'équipe avec laquelle il partage la responsabilité de la réadaptation et de la bonne marche du groupe selon les politiques établies.

Exigences:
Diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en éducation spécialisée ou l'équivalent.
Minimum de 1½ an d'expérience pertinente dont 6 mois de gestion.

Salaire:
Selon la politique de rémunération des cadres du ministère des Affaires sociales (classe 10).

Lieu de travail:
Foyer 11ème rue, 9, 11ème rue, Forestville, Saguenay, Québec.

Toutes les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 22 octobre 1980 au:

Comité de sélection
Centre des Ressources
Institutionnelles Côte-Nord Inc.
625, rue des Épilobes,
C.P. 100
Hauterive, Québec
G5C 2S8

CANADA

CENTRE D'ACCUEIL
DENIS-BENJAMIN VIGER

ÎLE BIZARD

DIRECTEUR (TRICE) GÉNÉRAL(E)

(2e concours)

Type d'établissement:
Centre d'accueil pour personnes âgées semi-autonomes, d'une capacité de 125 lits.

Responsabilités:
Sous la responsabilité du conseil d'administration, le directeur général est responsable de l'administration de l'établissement, de l'élaboration et de la direction des programmes et des activités, le tout en conformité avec les politiques et les directives émises par le conseil d'administration.

Exigences:
Détenir un diplôme universitaire en sciences de l'administration ou dans une autre discipline appropriée ou une expérience pertinente dans un domaine relié à la fonction.

Rémunération:
Selon les normes du Ministère des Affaires sociales.

Inscription:
Veuillez faire parvenir votre demande d'emploi accompagnée de votre curriculum vitae à l'adresse suivante:

Centre d'Accueil Denis-Benjamin-Viger
a/s La secrétaire
3293 Boul. Daniel Johnson
Île Bizard, Québec H9C 1E4

avant le 3 novembre 1980.

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en pages 13, 15 et 16

PROFESSEUR
Département d'administration et d'économique

FONCTIONS: Enseignement, recherche, encadrement d'étudiants et autres fonctions connexes

DISCIPLINE(S): Economie des ressources humaines

EXIGENCES: Doctorat ès sciences économiques ou sur le point de l'obtenir

TRAITEMENT: Selon la convention collective en vigueur

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION: Janvier 1981

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant 17h le 24 octobre 1980 à

M. Robert Beaudoin, directeur
Département d'administration et d'économique
Université du Québec à Trois-Rivières
C.P. 500, Trois-Rivières, G9A 5H7

Université du Québec à Trois-Rivières

PROFESSEUR DE FRANÇAIS

La Banque du Canada désire engager un professeur de français.

Les candidats retenus devront:

- posséder un diplôme universitaire et une formation dans l'enseignement du français langue seconde ou l'équivalent;
- avoir de l'expérience dans l'enseignement du français langue seconde à des adultes;
- avoir participé à la conception de matériel didactique adapté aux besoins des étudiants;
- connaître les théories et les méthodes d'enseignement du français langue seconde;
- avoir une connaissance pratique de l'anglais.

Le salaire initial sera fonction de la compétence et de l'expérience.

Les intéressés sont priés d'envoyer une lettre de candidature et un curriculum vitae avant le 11 octobre 1980 à:

Serge Poirier
Agent à la dotation en personnel
Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0G9

BANQUE DU CANADA

Université Laval

PROFESSEUR D'ÉCONOMIE RURALE

LE POSTE

Le poste à pourvoir se situe dans le champ d'études de l'économie agricole et alimentaire.

Une spécialisation est requise en **économie de l'énergie** et en **économie des ressources renouvelables** dans le secteur agro-alimentaire incluant le secteur des produits de la pêche. Un profil de recherche en analyse des avantages comparés des activités économiques du secteur agro-alimentaire sera considéré à l'avantage du candidat ou de la candidate.

Le poste implique de l'enseignement aux premier et deuxième cycles d'études. Il pourra inclure, dans un avenir rapproché, des tâches d'enseignement et de direction de recherche au troisième cycle d'études.

Le titulaire de ce poste devra participer à la réalisation et à la direction de travaux de recherche dans les champs d'études mentionnés ci-dessus. Il pourra également participer à des activités d'extension.

QUALIFICATIONS REQUISES

Posséder un doctorat en économie agricole ou rurale (ou l'équivalent). Démontrer une orientation d'intérêts et de compétences académiques pour **l'étude de l'utilisation des ressources d'un territoire** par et pour les activités économiques de l'agro-industrie.

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de faire parvenir une copie récente de leur curriculum vitae ainsi que la liste de leurs publications à l'adresse suivante *avant le 15 décembre 1980 à 17 heures:*

Robert Saint-Louis, directeur
Département d'économie rurale
Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, Pavillon Comtois
UNIVERSITÉ LAVAL
Québec G1K 7P4

Cité universitaire, Québec

GAZODUC
TRANS QUÉBEC & MARITIMES INC.

AGENT D'INFORMATION

T.Q.M. est un consortium formé des compagnies TransCanada PipeLines et NOVA — An Alberta Corporation (autrefois, Alberta Gas Trunk Line) chargé de la construction d'un gazoduc et du transport du gaz naturel dans l'est du Canada, à partir de Montréal.

Le Service des Affaires publiques est à la recherche d'un agent d'information pour représenter l'entreprise auprès du grand public et des divers groupes ou individus intéressés au projet. Ses principales attributions seront la participation à diverses rencontres, la diffusion de l'information relative aux activités de T.Q.M., la rédaction de rapports et documents ainsi que le travail de recherche.

Les candidats devront posséder un baccalauréat ou une formation équivalente, une solide culture personnelle, une élocution facile tant en anglais qu'en français de même qu'une aptitude à rédiger. La diplomatie, le tact et le sens des responsabilités seront jugés essentiels.

Des avantages sociaux exceptionnels, d'excellentes conditions de travail et un salaire attrayant vous sont offerts.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

Louise Berthiaume
Trans Québec & Maritimes Inc.
870, boul. de Maisonneuve est
Montréal, Québec
H2L 1Y6

Agence canadienne de développement international | Canadian International Development Agency | Québec | Ministère des Affaires intergouvernementales | Direction générale des affaires internationales

POSTES D'ENSEIGNANTS AU RWANDA

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le Ministère des Affaires intergouvernementales du Québec (MAIQ) participent à une opération conjointe de recrutement d'éducateurs pour l'Afrique francophone. Nous recherchons des professeurs pour l'Université Nationale du Rwanda (Butare) dans les disciplines suivantes:

— **STATISTIQUES (DRH-0107)**
Mathématiques appliquées, Statistiques, Informatique.

— **GÉNIE RURAL (DRH-0124)**
Constructions rurales, drainage et irrigation, outillage et machinerie, biométrie.

Exigences:
— Diplôme de maîtrise pour le poste de professeur en génie rural;
— Diplôme de maîtrise ou doctorat avec spécialisation en statistiques, mathématiques appliquées ou informatique pour le poste de professeur de statistiques;
— Expérience d'au moins trois ans dans l'enseignement;
— Citoyenneté canadienne;
— Connaissance parfaite du français parlé et écrit.

Ces deux affectations dureront 20 mois à compter du 1er janvier 1981.

Les personnes intéressées devront faire parvenir avant le 17 octobre 1980, un curriculum vitae détaillé mentionnant le poste qui les intéresse ainsi que le nom et les coordonnées de deux personnes appelées à donner des références.

Adresser la correspondance au:

Comité conjoint ACDI/MAIQ
a/s Direction des ressources humaines
Agence canadienne de développement international
Place du Centre
200, Promenade du Portage, 11e étage
Hull, Québec, K1A 0G4

Fonction publique du Québec

Concours ouverts aux hommes et aux femmes

Gouvernement du Québec
Office du recrutement et de la sélection du personnel

Chimiste

Concours sectoriel numéro N1246AAA/JD — Ce concours vise à constituer une réserve de candidats en vue de combler cet emploi et au besoin, tout autre emploi de même nature qui pourrait devenir vacant dans divers ministères de la région administrative de Montréal durant la prochaine année.

Ministère de la Justice — Présentement 1 emploi à Montréal.

Attributions — Effectuer des analyses de laboratoire selon des micro-techniques chimiques et physico-chimiques, faire l'évaluation des nouvelles méthodes d'analyse; diriger le travail de techniciens.

Conditions d'admission — Diplôme universitaire de 1er cycle en chimie, bio-chimie ou dans une autre discipline appropriée; 3 années d'expérience pertinente en micro-analyse par méthodes chimiques et physico-chimiques. Chaque année d'étude pertinente complémentaire à celle exigée compense pour une année d'expérience pertinente requise. Inclure une photocopie de l'original de ses attestations d'études.

Inscription — Office du recrutement et de la sélection du personnel de la fonction publique du Québec
Complexe Desjardins
Tour sud, 22e étage
Case postale 781
MONTRÉAL, QC
H5B 1B9

Spécialiste en sciences physiques, classe II

Traitement de 21 902 $ à 29 547 $ (en voie de révision)

Période d'inscription: du 4 octobre au 20 octobre 1980.

Attaché judiciaire

Concours général numéro M1316AAA/JD — Ce concours vise à constituer une réserve de candidats en vue de combler ces emplois et au besoin, tout autre emploi de même nature qui pourrait devenir vacant dans divers ministères de la région administrative de Montréal, durant la prochaine année.

Présentement 1 emploi à Montréal au ministère de la Justice
— 3 emplois possibles à Montréal au ministère de la Justice

Attributions — Rédiger des projets de jugement; à titre d'officier de justice, rendre jugement conformément au Code de procédure civile et aux autres lois pertinentes.

Conditions d'admission — Diplôme universitaire de 1er cycle en droit. Ce concours s'adresse également aux candidats qui sont à accomplir leur dernière année de scolarité en vue de l'obtention du diplôme requis. Inclure une photocopie de l'original de ses attestations d'études.

Inscription — Office du recrutement et de la sélection du personnel de la fonction publique du Québec
Complexe Desjardins
Tour sud, 22e étage
Case postale 781
MONTRÉAL, QC
H5B 1B9

Attaché judiciaire, classes III et II

Traitement de 15 216 $ à 27 345 $ (en voie de révision)

Période d'inscription: du 4 octobre au 20 octobre 1980.

Comment vous inscrire

Vous inscrire à l'aide du formulaire **Offre de service** de l'Office du recrutement et de la sélection du personnel de la fonction publique du Québec, que vous pouvez vous procurer dans ses bureaux régionaux, les centres de main-d'oeuvre et la plupart des caisses populaires.

Toute **Offre de service** doit être accompagnée d'une copie des documents mentionnés à l'avis de concours. Le défaut de produire les documents exigés entraînera le rejet de la candidature au concours.

Expédier votre **Offre de service** à l'adresse indiquée à l'avis de concours correspondant.

L'Office vous invite à prendre connaissance de ses autres concours en communiquant avec l'un de ses bureaux régionaux.

Fonction publique du Québec

Concours ouverts aux hommes et aux femmes

Gouvernement du Québec
Office du recrutement et de la sélection du personnel

Personnel de direction supérieure

Directeur de la vérification interne

Concours spécifique numéro P6243AAA/JD — Ce concours vise à combler uniquement l'emploi identifié à cet avis.

Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre — 1 emploi à Québec.

Attributions — Sous la responsabilité du sous-ministre, faire connaître sous forme de rapports de vérification, le degré d'adhésion aux lois, règlements, politiques, plans et procédures du ministère; déterminer les orientations et les objectifs de sa direction; développer et planifier les différents programmes de vérification; coordonner et contrôler les calendriers de réalisations des travaux; informer les gestionnaires au moyen de rapports synthèses et fournir l'assistance et l'expertise nécessaires à l'atteinte des objectifs.

Conditions d'admission — Diplôme universitaire de 1er cycle ou une attestation d'équivalence dûment certifiée par une université québécoise. Un minimum de 8 années d'expérience pertinente. Habileté administrative éprouvée. Chaque année d'étude complémentaire à celle exigée compense pour une année d'expérience pertinente requise. Chaque année de scolarité manquante peut être compensée par 2 années d'expérience pertinente. Inclure une photocopie de l'original de ses attestations d'études.

Les conditions d'admission des employés de la fonction publique du Québec sont celles prévues au règlement de classification des cadres supérieurs.

Aptitudes et compétence recherchées — L'évaluation et la sélection des candidats admis au concours porteront entre autres sur les connaissances et l'expérience notamment acquises dans une fonction de direction et reliées aux attributions de l'emploi particulièrement dans les domaines de la comptabilité, de la vérification et de la gestion.

Inscription — Office du recrutement et de la sélection du personnel de la fonction publique du Québec
Case postale 2188
QUÉBEC, QC G1K 7N8

Administrateur, classe IV

Traitement de 35 533 $ à 49 075 $

Période d'inscription: du 4 octobre au 20 octobre 1980

Comment vous inscrire

Vous inscrire à l'aide du formulaire **Offre de service** de l'Office du recrutement et de la sélection du personnel de la fonction publique du Québec, que vous pouvez vous procurer dans ses bureaux régionaux, les centres de main-d'oeuvre et la plupart des caisses populaires.

Sauf si vous êtes déjà membre de la fonction publique du Québec, votre **Offre de service** doit être accompagnée d'une copie des documents mentionnés à l'avis de concours. Le défaut de produire les documents exigés entraînera le rejet de la candidature au concours.

Expédier votre Offre de service à l'adresse indiquée à l'avis de concours correspondant.

L'Office vous invite à prendre connaissance de ses autres concours en communiquant avec l'un de ses bureaux régionaux.

PROFESSEUR

Le Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois (Université du Québec) à Rouyn est à la recherche d'un professeur régulier et d'un professeur suppléant dans les champs suivants:

Poste régulier	— Formation pratique des maîtres (stages) et/ou — Didactique générale
Poste suppléant	— Psycho-pédagogie
Exigences	Diplôme ou scolarité de troisième cycle ou l'équivalent. Les candidats possédant un deuxième cycle complété et une expérience pertinente seront considérés. Les titulaires de ce poste seront appelés à dispenser des activités d'enseignement au premier cycle, à faire de la recherche et à participer à l'administration et aux services à la collectivité.
Lieu de travail	Rouyn
Salaire	Selon la convention collective
Entrée en fonction	1er décembre 1980
Date limite	Prière de soumettre votre candidature accompagnée d'un curriculum vitae et d'une copie des diplômes avant le 31 octobre 1980 en spécifiant le champ de spécialisation à l'adresse suivante:

Madame Jeanne Maheux
Département des sciences de l'éducation
Université du Québec
Centre d'études universitaires
dans l'Ouest québécois
435, rue Gagné, case postale 700
Rouyn, Qué.
J9X 5E4

Université du Québec
Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

TRADUCTEUR INTERMÉDIAIRE

Une grande association canadienne oeuvrant dans le domaine de l'assurance-vie est à la recherche d'un traducteur intermédiaire.

Fonctions:
— Traduction principalement de l'anglais en français;
— Traduction et mise à jour de documents traitant directement ou indirectement d'assurance-vie;
— Révision du travail d'un traducteur débutant.

Qualifications:
Le candidat est détenteur d'un diplôme en traduction et possède une année d'expérience dans la traduction. Il a de bonnes aptitudes pour la rédaction.

Salaire: à discuter, selon l'expérience.

Téléphoner à:

KATHY McDONNELL
à Toronto au: (416) 444-5251

NOTRE RUBRIQUE

Carrières et professions

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent **68¢** la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service complet de cases postales et du retour du courrier ne coûte que trois dollars et est strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à 48 heures avant parution.

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal - H2Y 1X1

Compétence:
Micheline Turgeon, **Rens.: 844-3361**

Voir autres Carrières et Professions, en pages 13, 14 et 16

PROFESSEUR RÉGULIER EN ART DRAMATIQUE

poste ouvert aux hommes et aux femmes

FONCTIONS ET CADRE DE TRAVAIL:
Dans le cadre des enseignements et des recherches en art dramatique, le professeur engagé sera appelé à donner des cours de théâtre, pratiques et théoriques, et ce, tant au 1er qu'au 2e cycle; il devra aussi pouvoir assumer des responsabilités administratives au sein du département ou du module.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION: 1er janvier 1981

EXIGENCES: Maîtrise ou l'équivalent, expérience professionnelle pertinente.

TRAITEMENT: Selon la convention collective en vigueur

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae détaillé avant le 17 octobre 1980 à 5hres

M. Jean-Marc Tousignant, directeur
Regroupement de Théâtre et Danse
Université du Québec à Montréal,
C.P. 8888, Montréal, Québec, H3C 3P8

Université du Québec à Montréal

CONTRÔLEUR

Notre client, une entreprise internationale dans l'industrie de l'alimentation, est à la recherche d'une personne ambitieuse, prête à "foncer", qui se joindra aux cadres de son siège social à Montréal.

La personne sera responsable des fonctions conventionnelles de contrôleur et jouera un rôle important dans la réalisation des objectifs de la compagnie et s'occupera de l'installation de nouveaux systèmes.

Le candidat idéal est RIA, CGA ou CA et possède une expérience pertinente et un dossier de réalisations réelles. Cette offre devrait intéresser les personnes qui gagnent présentement environ $30,000.

Veuillez répondre en toute confiance en communiquant avec M. Ike Jetha, Suite 1700, 500 Place d'Armes, Montréal, Québec H2Y 2J1 téléphone: 845-1494, et mentionner le DOSSIER No 8109.

Pannell Kerr Forster
Campbell Sharp

CONSEILLERS EN ADMINISTRATION
Membre de l'association canadienne des conseillers en administration

UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

PROFESSEUR
D'HISTOIRE AMÉRICAINE

Remplaçant pour un an à partir du 1er juillet 1981.

Le(la) candidat(e) devra enseigner l'histoire américaine en français.
Le salaire sera en fonction des qualifications.
Le doctorat est requis.
Fin du concours: 15 novembre 1980.

Envoyer le curriculum vitae à:

Le Directeur
Département d'histoire
Université d'Ottawa
147 rue Wilbrod
Ottawa, Ontario K1N 6N5

PROFESSEUR REGULIER EN SOCIOLOGIE

Le département des Lettres et des Sciences humaines est à la recherche d'un professeur régulier pour enseigner dans un programme de sociologie où l'accent est mis sur le développement régional.

Le candidat retenu devra:
- dispenser des activités d'enseignement dans le cadre du programme de sociologie
- participer à des travaux de recherche
- encadrer les étudiants dans la poursuite de leur programme et participer aux différents organismes de l'Université.

EXIGENCES:
- Le candidat retenu devra avoir un Doctorat en sociologie
  OU
  Etre en rédaction de thèse.
- Une connaissance approfondie des grands courants théoriques de la sociologie contemporaine
  OU
  Une préoccupation marquée pour les techniques et méthodes quantitatives est demandée.
- Une expérience de recherche en sociologie est demandée.

TRAITEMENT: Selon la convention collective en vigueur.

Seules les demandes écrites reçues avant le 24 octobre 1980 seront considérées. Toute candidature sera traitée confidentiellement. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au:

Directeur Département des Lettres et des Sciences humaines
UNIVERSITE DU QUEBEC A RIMOUSKI
300 avenue des Ursulines
Rimouski, Qué. G5L 3A1

Université du Québec à Rimouski

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX
Saguenay•Lac St-Jean•Chibougamau

AGENT DE RELATIONS HUMAINES

ENDROIT: Centre Psychiatrique de Roberval

RESPONSABILITÉS:
Assurer, à l'égard de la clientèle infantile, la distribution des services sociaux dans le cadre du contrat de service entre le C.S.S. et le centre psychiatrique de Roberval.

SOMMAIRE DES TÂCHES:
- Fournir les expertises psycho-sociales et assurer les services psycho-sociaux au profit des bénéficiaires (enfants et adolescents) qui sont désservis par le centre hospitalier.
- Recevoir, au besoin, des cas provenant de la filière.
- Accomplir toute autre tâche pertinente à sa fonction et demandée par son supérieur immédiat.

EXIGENCES:
- Formation universitaire en service social.
- Connaissance de base en thérapie familiale et en thérapie conjugale (expérience pratique serait souhaitable).
- Habileté à procéder à des évaluations, à l'élaboration des plans d'intervention et à les appliquer.
- Capacité de fonctionner dans le cadre d'une équipe multi-disciplinaire et esprit d'équipe.
- Accepter d'utiliser un véhicule automobile personnel, pour effectuer les déplacements nécessités par son travail.

Les candidats intéressés à ce poste devront faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 14 octobre 1980 au:

Directeur des Ressources Humaines
CENTRE DES SERVICES SOCIAUX
SAGUENAY-LAC ST-JEAN-CHIBOUGAMAU
711 est, Jacques Cartier
Chicoutimi, Québec G7H 5B7
Tél.: (418) 549-4853

loto-québec

Agent-vérificateur

Numéro du concours: 80-209-10-B2 **Date limite: Le 17 octobre 1980**

La Société des loteries et courses du Québec recherche des candidats ayant une compétence exceptionnelle pour combler un poste d'agent-vérificateur.

Fonctions:
Sous la supervision du responsable de la division du contrôle financier du réseau de distribution, l'agent-vérificateur s'assure que les contrôles financiers mis en place sont respectés ainsi que l'exactitude des informations compilées; il rédige les rapports de vérification et recommande les correctifs nécessaires.

L'agent-vérificateur est régulièrement appelé à se déplacer vers les centres régionaux du réseau de distribution.

Exigences:
Détenir un diplôme d'études collégiales en techniques administratives.

ou

Détenir un diplôme d'études secondaires équivalant à une 11e année ou à un secondaire V de préférence avec matières prédominantes en comptabilité et avoir six (6) années d'expérience pertinente au travail d'agent-vérificateur.

Quelques années d'expérience en vérification externe serait un atout.

Salaire:
$13,862.00 à $21,897.00

Les personnes intéressées sont invitées à poser leur candidature en envoyant leur curriculum vitae et une photocopie de leurs certificats d'études que nous traiterons confidentiellement à:

Société des loteries et courses du Québec
a/s Service du personnel
2000, rue Berri
Montréal (Québec)
H2L 4N5

Centre de Services Sociaux du Bas du Fleuve

Le Centre de Services Sociaux du Bas du Fleuve est à la recherche d'un

DIRECTEUR DE ZONE
(poste cadre)
pour le secteur de Rimouski

ATTRIBUTIONS:
Sous l'autorité du Directeur des services professionnels, le Directeur de zone assume notamment sur son territoire:
— la responsabilité des transactions avec le milieu (information publicité pour la population, représentation auprès des organismes socio-économiques);
— la responsabilité des transactions locales de complémentarité de services avec les autres organismes publics de son milieu (centres d'accueil, centres hospitaliers, C.L.S.C., commissions scolaires, police, etc.);
— la responsabilité d'assurer la jonction des services dispensés par le C.S.S. avec les besoins du milieu ainsi que l'accueil-orientation des demandes de services présentées par la clientèle;
— la conciliation interne des différents services offerts à un même client par différents professionnels du C.S.S.;
— la gestion des services cléricaux ainsi que des systèmes et équipements requis localement pour un fonctionnement adéquat des différents services du C.S.S.

CONDITIONS D'ADMISSION:
Le candidat devra posséder un diplôme universitaire de premier cycle (baccalauréat) de préférence en service social. Il devra de plus posséder une expérience de deux (2) ans de travail dans les services sociaux dont un an d'expérience réussie dans la gestion de projets et dans la direction d'équipes de travail.
Le candidat devra faire preuve d'initiative, d'autonomie, ainsi que d'esprit de synthèse et de décision. Il devra de plus faire montre d'aisance dans ses relations interpersonnelles. Automobile personnelle requise.

RÉMUNÉRATION:
Selon le plan de rémunération des cadres en vigueur dans le réseau des Affaires sociales (classe 14 en révision).

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur offre de service écrite accompagnée de leur curriculum vitae et une attestation de leur diplôme terminal avant 17 h le 10 octobre 1980, à l'attention du

Directeur des services administratifs,
C.P. 610, Rimouski
(Québec) G5L 7C5

PROFESSEUR

Le Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois (Université du Québec) à Rouyn est à la recherche de deux professeurs réguliers qui seront affectés à PPMF (Programme de perfectionnement des maîtres en français).

Exigences	— Maîtrise ou scolarité de doctorat dans la discipline concernée;
	— Expérience dans l'enseignement du français;
	— Intérêt pour le domaine spécifique et secteurs connexes en éducation;
	— Connaissance du programme de perfectionnement relatif à l'embauche;
	— Etre capable de rédiger des textes pédagogiques.
Lieu de travail	Rouyn
Salaire	Selon la convention collective
Entrée en fonction	Immédiate
Date limite	Prière de soumettre votre candidature accompagnée d'un curriculum vitae et d'une copie des diplômes avant le 31 octobre 1980 à l'adresse suivante:

Madame Jeanne Maheux
Département des sciences de l'éducation
Université du Québec
Centre d'études universitaires
dans l'Ouest québécois
435, rue Gagné, case postale 700
Rouyn, Qué.
J9X 5E4

Université du Québec
Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR DE MUSÉE

Description du musée:
La Corporation du musée du Séminaire de Québec requiert les services d'un directeur pour le futur musée du Séminaire.
Le musée possède des collections très diversifiées: peinture canadienne et européenne, estampes, orfèverie, numismatique, instruments scientifiques..., ainsi qu'un important dépôt d'archives.
Ces collections seront logées dans un édifice entièrement recyclé d'une superficie de 40,000 pieds carrés.

Description de la tâche:
Sous la direction du conseil d'administration de la Corporation du musée du Séminaire, le directeur sera responsable:
— de la mise en oeuvre et de l'aménagement du nouveau musée (choix des oeuvres, etc.)
— de la formation d'une équipe comprenant du personnel professionnel, des techniciens et autres.
— de la planification et de la direction de toutes les activités du musée i.e. les expositions, l'animation, les expositions itinérantes, etc.
— des relations avec les autres établissements muséologiques, les institutions d'enseignement et de recherche, les différents paliers du Gouvernement et tout le milieu qu'il doit desservir.

Qualifications:
— Au moins cinq années d'expérience en muséologie.
— Détenir un diplôme universitaire, de préférence de 2e cycle ou l'équivalent.
— Posséder une bonne expérience administrative (au moins 3 ans) à des postes de direction et de responsabilité.
— Aptitudes particulières de dynamisme et d'initiative pour mettre en oeuvre un musée d'art qui sera l'un des plus importants du Québec.

Traitement:
Selon qualification et expérience.

Adresser le curriculum vitae avant le 18 octobre 1980

À: Directeur du personnel
Concours Directeur du musée
C.P. 460
Québec, Qué.
G1R 4R7

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 36

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.

2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.

3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No: 500-05-016181-792. XEROS DU CANADA LIMITÉE, demanderesse -vs- RESTAURANT BAR LE BISHOP LTÉE., défendeur. Le 16 octobre 1980, à 16 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 1421 rue Bishop en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: Bar - Stools - Refrigérateurs - Tables - chaises - miroirs - Buffet antique - Poêle - Four - Laveuse - Fixtures - Machine enregistreuse - Tapes - Bar à salade, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. A. SELINGER, huissier. Tél.: 849-6659. Montréal, le 4 octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-021237-80-0. AGENCE RECOUVREMENT CAPRI LTÉE, partie demanderesse -vs- ROGER PAQUETTE, partie défenderesse. Le 14 octobre 1980 à 13 heures de l'après-midi, au 1400 Valleyfield St-Vincent-de-Paul, Laval district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de ROGER PAQUETTE saisis en cette cause, consistant en: 1 soudeuse électrique Porta-Sport, 1 compresseur à air, 1 souffleur Ariens, 3 coffres d'outils Snap-on Rover avec outils, 1 chargeur à batteries Heavy Duty 100 amp., 1 bureau (4 tiroirs), 3 chaises et autres... Conditions: ARGENT COMPTANT. - LINTEAU, VILLENEUVE, MILLER, LORTIE, POITEVIN, GIGUÈRE, information: 288-0211, Montréal, ce 1er jour d'octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, No: 500-27-001837-80-1. J.A. GUILBAULT INC., partie demanderesse -vs- BERNARD DRAPEAU, partie défenderesse. Le 17 octobre 1980 à 12 heures de l'après-midi, au 5506-12e Avenue Rosemont, Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de BERNARD DRAPEAU saisis en cette cause, consistant en: lave-vaisselle Inglis, laveuse-secheuse Inglis, 1 t.v. couleur portatif RCA avec base et autres... Conditions: ARGENT COMPTANT. - LINTEAU, VILLENEUVE, MILLER, LORTIE, POITEVIN, GIGUÈRE, information: 288-0211, Montréal, ce 1er jour d'octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, No: 500-27-022749-79-2, LA REINE, partie demanderesse -vs- COFFRAGES INDUSTRIELS CRÉMAZIE, partie défenderesse. Le 15 octobre 1980 à 11 heures de l'avant-midi, au 95 rue St-Joseph Vimont, Laval district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de COFFRAGES INDUSTRIELS CRÉMAZIE saisis en cette cause, consistant en: bureaux, classeur, 1 photocopieuse Olivetti Copia 405, filières et autres... Conditions: ARGENT COMPTANT. LINTEAU, VILLENEUVE, MILLER, LORTIE, POITEVIN, GIGUÈRE, information: 288-0211, Montréal, ce 1er jour d'octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, No: 500-27-022303-79-8, LA REINE, partie demanderesse -vs- COFFRAGES INDUSTRIELS CRÉMAZIE, partie défenderesse. Le 15 octobre 1980 à 11 heures de l'avant-midi, au 95 rue St-Joseph, Vimont, Laval district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de COFFRAGES INDUSTRIELS CRÉMAZIE saisis en cette cause, consistant en: bureaux, classeur, 1 photocopieuse Olivetti Copia 405, filières et autres... Conditions: ARGENT COMPTANT. LINTEAU, VILLENEUVE, MILLER, LORTIE, POITEVIN, GIGUÈRE, information: 288-0211, Montréal, ce 1er jour d'octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, No: 500-27-022749-79-2, LA REINE, partie demanderesse -vs- COFFRAGES INDUSTRIELS CRÉMAZIE, partie défenderesse. Le 15 octobre 1980 à 11 heures de l'avant-midi, au 95 rue St-Joseph Vimont, Laval district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de COFFRAGES INDUSTRIELS CRÉMAZIE saisis en cette cause, consistant en: bureaux, classeur, 1 photocopieuse Olivetti Copia 405, filières et autres... Conditions: ARGENT COMPTANT. LINTEAU, VILLENEUVE, MILLER, LORTIE, POITEVIN, GIGUÈRE, information: 288-0211, Montréal, ce 1er jour d'octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, No: 500-27-022303-79-8, LA REINE, partie demanderesse -vs- COFFRAGES INDUSTRIELS CRÉMAZIE, partie défenderesse. Le 15 octobre 1980 à 11 heures de l'après-midi, au 95 rue St-Joseph, Vimont, Laval district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de COFFRAGES INDUSTRIELS CRÉMAZIE saisis en cette cause, consistant en: bureaux, classeur, 1 photocopieuse Olivetti Copia 405, filières et autres... Conditions: ARGENT COMPTANT. LINTEAU, VILLENEUVE, MILLER, LORTIE, POITEVIN, GIGUÈRE, information: 288-0211, Montréal, ce 1er jour d'octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, No: 500-27-022749-79-2, LA REINE, partie demanderesse -vs- COFFRAGES INDUSTRIELS CRÉMAZIE, partie défenderesse. Le 15 octobre 1980 à 11 heures de l'avant-midi, au 95 rue St-Joseph Vimont, Laval district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de COFFRAGES INDUSTRIELS CRÉMAZIE saisis en cette cause, consistant en: bureaux, classeur, 1 photocopieuse Olivetti Copia 405, filières et autres... Conditions: ARGENT COMPTANT. LINTEAU, VILLENEUVE, MILLER, LORTIE, POITEVIN, GIGUÈRE, information: 288-0211, Montréal, ce 1er jour d'octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, No: 500-27-022303-79-8, LA REINE, partie demanderesse -vs- COFFRAGES INDUSTRIELS CRÉMAZIE, partie défenderesse. Le 15 octobre 1980 à 11 heures de l'après-midi, au 95 rue St-Joseph, Vimont, Laval district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de COFFRAGES INDUSTRIELS CRÉMAZIE saisis en cette cause, consistant en: bureaux, classeur, 1 photocopieuse Olivetti Copia 405, filières et autres... Conditions: ARGENT COMPTANT. LINTEAU, VILLENEUVE, MILLER, LORTIE, POITEVIN, GIGUÈRE, information: 288-0211, Montréal, ce 1er jour d'octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-003781-78-3. GABRIEL ROCHELEAU & FRÈRES INC., partie demanderesse -vs- GHISLAIN PAQUETTE, partie défenderesse. Le 15 octobre 1980 à 11 heures de l'avant-midi, au 15 rue Dubé, Montréal-Est district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de GHISLAIN PAQUETTE saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salon (2 mcx) or, 1 sofa, 1 stéréo cabinet Electrophonic, 1 laveuse-sécheuse Kelvinator et autres... Conditions: ARGENT COMPTANT. LINTEAU, VILLENEUVE, MILLER, LORTIE, POITEVIN, GIGUÈRE, information: 288-0211, Montréal, ce 1er jour d'octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Drummond, COUR PROVINCIALE, No: 405-02-000338-80-3. CHRYSLER CRÉDIT CANADA LTÉE, partie demanderesse -vs- NICOS HEONIS, partie défenderesse. Le 15 octobre 1980 à 13 heures de l'après-midi, au 1302 rue Latour, St-Hubert district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de NICOS HEONIS saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. portatif couleur Fleetwood, 1 stéréo cabinet Sears, 1 vaissellier, 1 set de salon velours blanc (2 mcx), 1 set de cuisine (7 mcx) et autres... Conditions: ARGENT COMPTANT. LINTEAU, VILLENEUVE, MILLER, LORTIE, POITEVIN, GIGUÈRE, information: 288-0211, Montréal, ce 1er jour d'octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, No: 500-27-022098-79-4, LA REINE, partie demanderesse -vs- COFFRAGES INDUSTRIELS CRÉMAZIE, partie défenderesse. Le 15 octobre 1980 à 11 heures de l'avant-midi, au 95 rue St-Joseph, Vimont, Laval district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de COFFRAGES INDUSTRIELS CRÉMAZIE saisis en cette cause, consistant en: bureaux, classeur, 1 photocopieuse Olivetti Copia 405, filières et autres... Conditions: ARGENT COMPTANT. LINTEAU, VILLENEUVE, MILLER, LORTIE, POITEVIN, GIGUÈRE, information: 288-0211, Montréal, ce 1er jour d'octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-014519-80-0. SALVATORE SCOLARO, partie demanderesse — vs — YVES SANSREGRET, partie défenderesse. Le 16 octobre 1980 à 10 heures au 11,700 ouest, boul. Gouin, Pierrefonds, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de YVES SANSREGRET saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Ford Torino (brune) licence Qué. 1978 série 06-73-3B 27F235604 No. 388E829. Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère (288-0211). Montréal, 1er octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-020974-77-5. EUROBAGS CANADA LTÉE, partie demanderesse —vs— DAME JUSTINA ZAZULAK SANDERS, partie défenderesse. Le 15 octobre 1980 à 11 heures au 3930 St-Charles, Pierrefonds, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DAME JUSTINA ZAZULAK SANDERS saisis en cette cause, consistant en: 1 boite de sacs à main Eurobags scellée, 1 bureau, 1 bahut en bois brun avec miroir (4 tiroirs) et autres. Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère (288-0211). Montréal, 1er octobre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX, No 500-27-20846-798, LE SOUS MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, demanderesse -vs- CARROSSERIE D'AUTO MIRABEL INC. défenderesse. Le 15 octobre 1980, à 11 h 00 de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 7220 rue Alexandra, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 dactylo, 1 cric hydraulique, 1 buffer à air, 1 chargeur à batterie, 1 ensemble à souder et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. GERMAIN DELISLE, huissier, 284-1007. Montréal, le 1er octobre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-020133-802. U. CAYOUETTE INC., demanderesse, -vs- LES ISOLATIONS S.O.S. INC. défenderesse. Le 15 octobre 1980, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 535 rue St-Louis, en la cité de Lachine, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau plat noir, 1 bureau plat brun, 1 fauteuil rouge, 1 fauteuil cuirette jaune et autres biens meubles, 1 véhicule automobile Camion Step Van de marque Ford et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. DENIS ST-LOUIS, huissier 284-1007. Montréal, le 1er octobre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-006070-804. McKERLIE-MILLEN (QUÉBEC) INC., demanderesse —vs— ALBERT LÉVESQUE, "LES CAROSSERIES ST-CHARLES ENRG.", défendeur. Le 16 octobre 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du défendeur au No. 2641B rue St-Charles, à Lachenaie, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 soudeuse de marque Eaton, 1 soudeuse de marque Miller, 1 sableuse Empire, etc. 1 remorqueuse rouge Ford Pick-Up 1971, 8 cyl. portant licence: F438570/80. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE LABRÈCHE, huissier (866-1811). Montréal, 2 octobre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-023374-809. LA COMPAGNIE D'EQUIPEMENT SANITAIRE LTEE, demanderesse, -vs- LE COMPLEXE DE LOISIRS POINTE VALAINE LTEE, défenderesse. Le 15 octobre 1980, à 10 h 00 de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 92 rue Connaught, en la cité de Otterburn Park, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois, 1 coffre fort, 1 filière en métal, 1 lot d'environ 100 chaises assorties, 1 lot d'environ 30 tables carrées, 1 machine à boules et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PAUL HAINAULT, huissier 284-1007. Montréal, le 1er octobre 1980.

Province de Québec, District de St-François, COUR MUNICIPALE, NO: 000-1926-80. LA VILLE DE SHERBROOKE, demanderesse -vs- T.L. DISTRIBUTEUR INC., défenderesse. Le 15 octobre 1980, à 13 h 00 de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 445 rue Jean Talon ouest, ste 302, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 2 chaises de bois, 1 table de métal, 1 filière noire, 1 agraffeuse, 1 calculatrice et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. GERMAIN DELISLE, huissier, 284-1007. Montréal, le 1er octobre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-05-001576-808, BANQUE TORONTO DOMINION, demanderesse —vs— BERNARD HAMELIN ET FRANCINE HAMELIN, défendeurs. Le 15 octobre 1980, à 10:30 heures de l'avant-midi au domicile des défendeurs au No. 2378 rue Bourbonnière en les cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 1 laveuse à vaisselle Hot Point, TV couleur 26" Fleetwood, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL FISET, huissier (288-4511). Montréal, 4 octobre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-021470-807. McGOUN CHEMICALS LTD., demanderesse -vs- ULTRA CLEANERS INC., défenderesse. Le 17 octobre 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 36 rue Westminster Nord en la cité de Montréal-ouest et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse Cashmaster, 1 machine à coudre Singer, 1 presseuse pour chemises, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN MARC LACHANCE, huissier, 842-9192. Montréal, le 4 octobre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-056203-792. ARCAN GUTTERS INSTALLATION INC., demanderesse -vs- DAME RHEA BACHARD VIDRICAIRE, défenderesse. Le 17 octobre 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 135 rue des Champs Fleuris en la cité de La Prairie et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Plymouth Belvedere 1967, 8 cylindres, No. de série: RH23H7247160, 1 congélateur General, 1 T.V. portative, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PELLETIER, huissier, 842-9192. Montréal, le 4 octobre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-05-016818-799. BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, demanderesse —vs— GUY BRISSON, défendeur. Le 15 octobre 1980, à 10 heures de l'avant-midi au lieu d'entreposage du gardien au No. 7755 Chemin Chambly, à St-Hubert, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur sansis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Mercury Cougar 1978, de couleur grise, toit en vinyle rouge, 2 portes, licence Qué. 80/860H128. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE BOISVERT, huissier (866-1811). Montréal, ce 2 octobre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-05-023702-762. YVETTE DESCHAMPS, demanderesse —vs— NORMAND AHELO, défendeur. Le 16 octobre 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No. 175 rue Rose Alma, à Rosemère, district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur portatif Zenith couleur, 1 horloge à pendule, meubles de ménage et articles d'usage. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROLAND BOURDAGES, huissier (866-1811). Montréal, 2 octobre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-014677-806. LES HUILES NORCO LTÉE, demanderesse -vs- JACQUES ROUSSEAU, défendeur. Le 17 octobre 1980, à 2 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 45 rue Daniel en la cité de Châteauguay et district de Beauharnois, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur port. Candle et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRE LESSARD, huissier, 842-9192. Montréal, le 4 octobre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-010696-800. LES HUILES ECON (1977) INC., demanderesse -vs- ULTRA CLEANERS INC., défenderesse. Le 17 octobre 1980, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 36 rue Westminster Nord en la cité de Montréal-ouest et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse Cashmaster, 1 machine à coudre Singer, 1 presseuse pour chemises, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN MARC LACHANCE, huissier, 842-9192. Montréal, le 4

Après avoir gagné le premier match de la série, 2-1, hier

Les Phillies redoutent une remontée des Expos

Pete Rose a marqué dès la première manche. Gary Carter a ensuite raté un circuit de trois points par une dizaine de pieds. Mike Schmidt a frappé son 47e circuit et Tud McGraw a retiré sur trois prises cinq des six derniers frappeurs des Expos pour permettre aux Phillies de Philadelphie de l'emporter 2-1 devant 57,121 personnes amèrement déçues au Stade olympique, hier soir.

À la suite de cette victoire, les Phillies ont pris une avance d'une partie sur les Expos, et une seule victoire lors des deux prochains matchs, cet après-midi et demain, leur vaudra de remporter le championnat de la section Est.

«Il s'agit d'une victoire importante, mais le championnat n'est pas encore gagné, a dit le gérant Dallas Green. Les Expos nous ont prouvé à Philadelphie, la semaine dernière, qu'ils sont capables de se relever d'un échec, puisqu'ils ont gagné les deux derniers matchs de la série».

«Ne nous emballons pas tout de suite, a dit McGraw, qui a fermé la porte aux Expos dans les deux dernières manches. À Philadelphie, j'ai commis l'erreur de croire, après le premier match, que nous allions remporter la série. Et je n'étais pas le seul».

«Je suis moins nerveux, mais je serai encore tendu lorsque commencera le match de demain (aujourd'hui), a dit Schmidt, qui a égalé la marque de la Nationale de 47 circuits en une saison sur un troisième-but, établie par Eddie Matthews, des Braves de Milwaukee en 1957. Les Expos n'ont pas dit leur dernier mot, la foule les encourage constamment...»

Dick Ruthven (17-10) a remporté la victoire, et Scott Sanderson (16-11) a subi la défaite, commettant l'erreur d'accorder un circuit en solo à Schmidt au champ gauche. Schmidt a ainsi procuré une avance de 2-0 à son club, en sixième, avec un compte de deux balles et aucune prise à la suite, a-t-il dit, d'un bon lancer, bas et à l'extérieur, qu'il a été chanceux de claquer aussi loin...

Les Phillies ont pris l'avance 1-0 contre Sanderson dès la première manche, lorsque Pete Rose a commencé le match en frappant un simple avant de se rendre au troisième but grâce à un double de Bake McBride. Il a marqué à la suite d'un ballon-sacrifice du même Mike Schmidt, le troisième-but des Phillies.

Après le circuit de Schmidt, les Expos ont réduit l'écart à un seul point, en fin de sixième, grâce à un ballon-sacrifice par Andre Dawson, avec des coureurs aux troisième et au deuxième buts, après un amorti sacrifice de Rowland Office. Jerry White avait amorcé l'attaque avec un double, suivi d'un but sur balles à Rodney Scott. Dallas Greene a ensuite demandé à Ruthven d'allouer un but sur balles à Gary Carter, qui avait obligé Ruthven à effectuer 12 tirs contre lui en première. Face à Sparky Lyle, Warren Cromartie a frappé un faible roulant à Manny Trillo pour mettre fin à la manche.

Cromartie a frappé le premier tir de Lyle, contre lequel il n'a jamais frappé dans les majeures, comme White en septième qui a cogné le premier tir de Lyle au champ gauche, après un but sur balles obtenu par Chris Speier, et un simple du frappeur suppléant John Tamargo, avec un seul retrait.

«Carter représentait le point gagnant. Je lui ai tout de même donné un but sur balles, parce qu'il frappe trop bien», a expliqué Green, qui a vu, comme tout le monde, que Carter a raté un circuit de trois points qui aurait changé complètement l'allure du match, en fin de première, avant que McGraw ne s'amène sept manches plus tard!

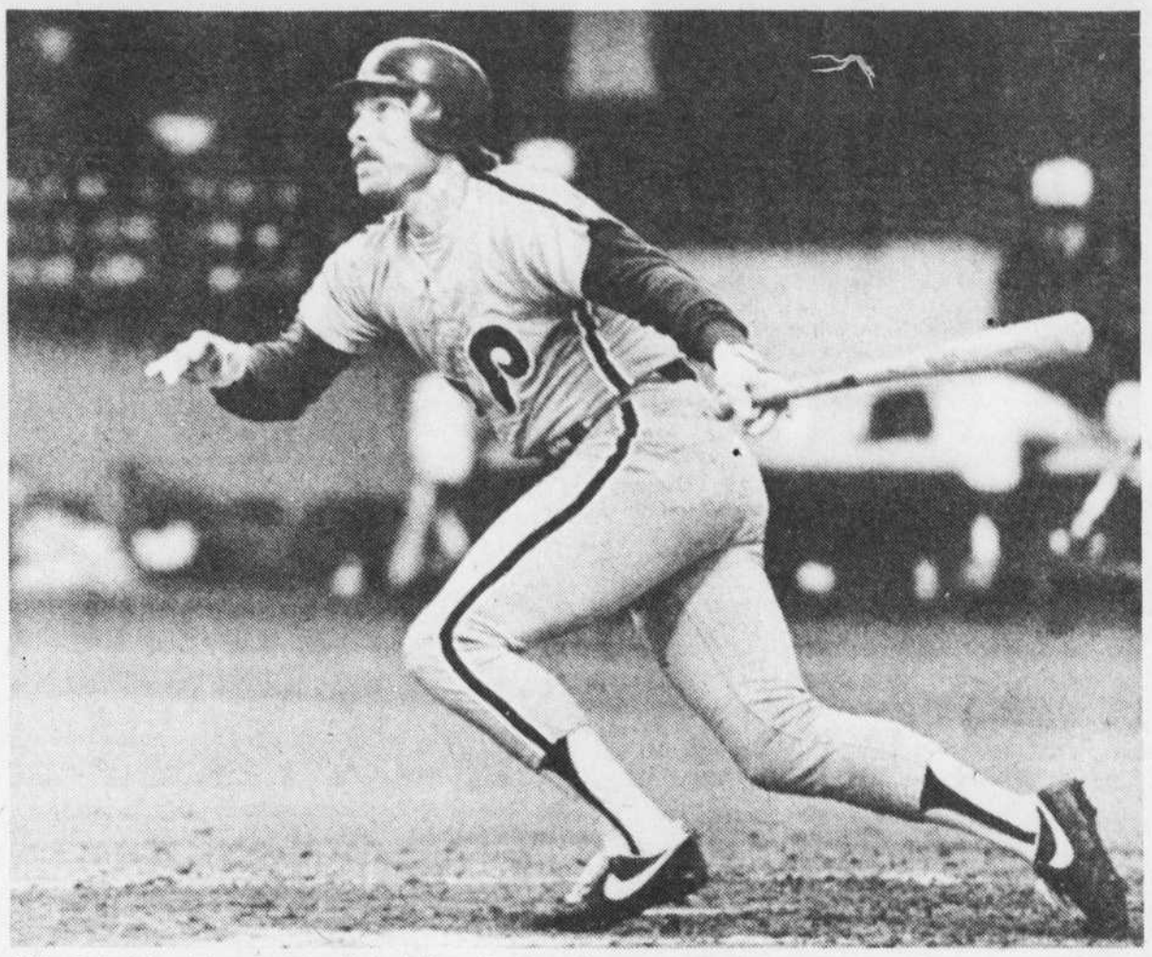
«McGraw est grandement responsable de nos succès ce mois-ci. Il lance comme un champion depuis son retour au jeu le 17 juillet, a ajouté Green. Il y aurait matière à écrire un livre sur ses exploits.»

Invité à lancer les deux dernières manches pour protéger sa cinquième victoire en septembre. McGraw n'a lancé que des prises, ne permettant qu'un seul coup au champ, par Warren Cromartie, une flèche au champ centre-gauche.

«McGraw joue le même rôle que Kent Tekulve avec les Pirates, l'an dernier, ou encore Rich Gossage avec les Yankees de New York, a dit Schmidt. Ce sont nos lanceurs qui l'ont emporté ce soir, et j'ai confiance de gagner au moins un des deux derniers matchs.»

Cet après-midi, Larry Christensen (5-1) sera opposé à Steve Rogers (16-11) et demain, Steve Carlton (24-9), l'as des Phillies, fera face à Bill Gullickson (10-5). Acculés au pied du mur, après 160 matchs, les Expos n'ont plus le choix: ils devront l'emporter contre Christensen, et ensuite contre Carlton, et face à des Phillies qui n'ont pas l'intention de commettre la même erreur qu'à Philadelphie la semaine dernière.

ÉCHOS... La Coupe Stanley, c'est de la petite bière en comparaison avec la fièvre de la Série mondiale. Hier, plus de 200 journalistes de la presse écrite et parlée ont pris place dans les deux galeries de la presse au Stade olympique, celle du baseball et celle du football située derrière l'abri des Phillies le long de la ligne du troisième but. Le préposé à l'accueil, M. Fernand Barrette, a commencé à recevoir les journalistes à 15 h, en après-midi. Et tous ont travaillé avant, pendant ou après le match... Les Expos ont d'excellentes chances de nattre leur record de 161,464 personnes pour une série de trois parties établi contre les Pirates de Pittsburgh, les 12, 13 et 14 septembre derniers. Il n'y a plus un seul siège réservé disponible pour les deux prochains matchs... La partie de cet après-midi commencera à 14 h 15 et celle de demain exceltionnellement à 15 h 05. A noter que Radio-Canada télédiffusera le match de cet après-midi. Celui de demain sera présenté au petit écran uniquement si les Expos gagnent aujourd'hui...



Mike Schmidt suit la trajectoire de la balle qu'il a frappée avec assez de force pour en récolter son 47e circuit de la saison en sixième manche. Schmidt a fait compter les deux points des Phillies, qui ont défait les Expos, 2-1, hier soir au Stade olympique. (Photolaser AP)

PHILLIES (2)	ab	p	cs	pp	EXPOS (1)	ab	p	cs	pp
Rose, 1b	4	1	2	0	White, cg	4	1	1	0
McBrid, cd	4	0	1	0	RScott, 2b	2	0	0	0
Schmdt,3b	2	1	2	2	Office, cd	2	0	1	0
Luzinski, cg	3	0	0	0	OPate, cd	1	0	0	0
Gmddx,cc	0	0	0	0	Dawson, cc	2	0	0	1
Unser, cc	4	0	0	0	Carter, r	3	0	0	0
Trillo, 2b	3	0	1	0	Cromrt, 1b	4	0	0	0
Bowa, ac	4	0	1	0	Parrish, 3b	4	0	0	0
Boone, r	3	0	0	0	Speier, ac	2	0	1	0
Ruthven, l	2	0	1	0	LeFlore, cs	0	0	0	0
Lyle, l	0	0	0	0	Manuel, ac	1	0	0	0
Gross, fs	0	0	0	0	Sandrsn, l	2	0	0	0
Loviglio, cs	0	0	0	0	Tamrg, fs	1	0	1	0
McGraw, l	0	0	0	0	Raines, cs	0	0	0	0
					Jahnsen, l	0	0	0	0
					Fryman, l	0	0	0	0
Totaux	29	2	8	2	Totaux	28	1	4	1

Philadlephie: ..... 100 001 000—2
Montréal: ..... 000 001 000—1

E—White. DJ—Montréal 1. LSB—Philadlephie 5, Montréal 7. 2B—McBride, White. C— Schmidt (47). BV—Rose. S—Office, GMaddox. BS—Schmidt, Dawson.

PHILADELPHIE	ml	cs	p	pm	bb	rb
Ruthvn (G, 17-10)	5	2-3	3	1	1	4	2
Lyle	1	1-3	1	0	0	1	0
McGraw (VP, 20)	2		0	0	0	0	5
MONTRÉAL							
Sandrsn (P, 16-11)	7		8	2	2	0	6
Bahnsen	1	2-3	0	0	0	3	0
Fryman		1-3	0	0	0	0	0

ML—Bahnsen. D—2:39. A—57,121.

BASEBALL

Ligue Nationale

Jeudi
Philadelphie 4, Chicago 2
Houston 3, Atlanta 2
San Francisco 3, Los Angeles 2
Hier
Philadelphie 2, Montréal 1
Pittsburgh 3, Chicago 1
Atlanta 4, Cincinnati 1
St. Louis 6, New York 4
Houston à Los Angeles
San Diego à San Francisco
Aujourd'hui
Philadelphie, Christenson (5-1) à Montréal, Rogers (16-11), 13 h 35
Chicago, Reuschel (11-11) à Pittsburgh, Blyleven (8-11), 14 h 15
New York, Bomback (9-8) à St-Louis, Little (1-0), 14 h 15
Atlanta, Matula (11-12) à Cincinnati, Pastore (12-7), 14 h 15
San Diego, Mura (7-7) à San Francisco, Hargeisheimer (4-5), 16 h 05
Houston, Ryan (10-9) à Los Angeles, Welch (14-9), 16 h 20
Dimanche
Philadelphie à Montréal
Chicago à Pittsburgh
New York à St-Louis
Atlanta à Cincinnati
San Diego à San Francisco
Houston à Los Angeles
(fin de la saison régulière)

Ligue Américaine

Jeudi
Boston 4, Toronto 1
New York 3, Detroit 2
Kansas City 6, Seattle 2
Chicago 9, Oakland 4
Minnesota 6-4, Texas 3-1
Hier
Texas 6, Seattle 2
Chicago 4, Californie 1
Minnesota 5, Kansas City 3
Detroit à New York, remis
Cleveland à Baltimore, remis
Toronto à Boston, remis
Aujourd'hui
Toronto, Mirabella (4-12) à Boston, MacWhorter (0-2), 14 h
Detroit, Weaver (3-3) à New York, May (14-5) ou Tiant (8-9), 14 h
Californie, Tanana (11-11) à Chicago, Hoyt (8-3), 14 h 15
Oakland, Lacey (2-2) à Milwaukee, Haas (16-13), 14 h 30
Cleveland, Waits (12-14) à Baltimore, Stone (25-7), 19 h 30
Minnesota, Erickson (6-12) à Kansas City, Splittorff (13-10), 20 h 35
Seattle, Honeycutt (9-17) au Texas, Medich (12-11), 20 h 35
Dimanche
Toronto à Boston
Detroit à New York
Californie à Chicago
Oakland à Milwaukee
Cleveland à Baltimore
Minnesota à Kansas City
Seattle au Texas
(fin de la saison régulière)

Les frappeurs

	pb	cs	cc	pp	moy.
Bernazard	179	39	5	16	.218
Carter	540	145	29	101	.269
Cromartie	590	172	14	70	.292
Dawson	569	176	17	86	.309
Hutton	54	12	0	5	.222
LeFlore	521	134	4	38	.257
Macha	105	31	1	8	.295
Manuel	1	0	0	0	.000
Mills	61	16	0	8	.262
Montanez	18	3	0	1	.167
Office	287	77	6	30	.268
Parrish	447	114	15	71	.255
Pate	34	9	0	5	.265
Raines	16	1	0	0	.063
Ramos	29	3	0	2	.103
Scott	563	124	0	45	.220
Speier	384	102	1	32	.266
Tamargo	51	14	1	13	.275
Valentine	307	98	13	67	.319
Wallach	5	1	1	1	.200
White	206	53	5	17	.257

Les lanceurs

	g-p	vs	ml	rab	mpm
Bahnsen	7-5	4	89.2	47	2.90
D'Acquisto	0-2	3	18.2	14	2.37
Dues	0-1	0	10.1	2	8.10
Fryman	7-4	17	78.2	57	2.19
Gullickson	10-5	0	141.0	121	3.00
Lea	6-5	0	102.0	55	3.71
Lee	4-6	0	118	35	4.96
Norman	4-4	4	98.0	55	4.13
Palmer	8-6	0	129.2	73	2.98
Ratzer	0-0	0	0.0	0	0.00
Rogers	16-11	0	274.0	143	2.96
Sanderson	16-11	0	211.1	125	3.11
Sosa	9-6	9	92.2	58	3.10

LIGUE NATIONALE
Section Est

	g	p	moy.	diff.
PHILADELPHIE	90	70	.563	—
MONTRÉAL	89	71	.556	1
PITTSBURGH	82	68	.513	8
ST. LOUIS	73	87	.456	17
NEW YORK	66	94	.413	24
CHICAGO	63	97	.394	27
Section Ouest				
HOUSTON	92	67	.579	—
LOS ANGELES	89	70	.560	3
CINCINNATI	87	73	.544	5½
ATLANTA	81	78	.509	11
SAN FRANCISCO	74	84	.468	17½
SAN DIEGO	71	88	.446	21

LIGUE AMÉRICAINE
Section Est

	g	p	moy.	diff.
NEW YORK	101	58	.635	—
BALTIMORE	98	61	.616	3
MILWAUKEE	85	75	.531	16½
BOSTON	83	74	.529	17
DETROIT	83	76	.522	19
CLEVELAND	78	79	.497	22
TORONTO	64	95	.403	37
Section Ouest				
X-KANSAS CITY	95	65	.593	—
OAKLAND	82	78	.513	13
MINNESOTA	77	92	.484	17½
TEXAS	74	85	.465	20½
CHICAGO	69	90	.430	26
CALIFORNIE	65	93	.411	29
SEATTLE	59	101	.368	36

x-champion de section.

Privé des services de plusieurs réguliers

Le Canadien s'incline 4-2 devant les Bruins

PROVIDENCE, Rhode Island (AP) — À son neuvième et avant-dernier match pré-saison, le Canadien de Montréal s'est incliné 4-2 hier soir contre les Bruins de Boston, à Providence, au Rhode Island.

Les Bruins ont pris les devants 4-0 au cours des 40 premières minutes de jeu, puis ils ont résisté à la tentative de remontée du Canadien en troisième période.

Rick Smith et Peter McNab ont compté pour les Bruins en première période alors qu'ils ont effectué 16 tirs au but. La recrue Steve Kasper, ci-devant des Éperviers de Sorel, de la Ligue junior majeur du Québec, et Don Marcotte, alors que les Bruins jouaient en désavantage numérique, ont complété le pointage des vainqueurs.

Les deux buts du Canadien ont été inscrits par Chris Nilan et Glen Sorenson. À noter que le Canadien jouait sans les services de plusieurs réguliers, dont Guy Lafleur, Pierre Larouche, Bob Gainey, Larry Robinson, Réjean Houle et Brian Englom, que l'entraîneur Claude Ruel a retournés à Montréal après le match de jeudi soir à Halifax, où le Tricolore a battu les Black Hawks de Chicago 5-3.

Le Canadien a ainsi rendu la monnaie de sa pière aux Bruins, qui s'étaient présentés à Montréal mardi dernier sans la présence de plusieurs réguliers. Le Bleu-Blanc-Rouge l'avait alors emporté.

La fiche des Bruins en calendrier d'avant saison est maintenant de six gains et trois revers.

Celle du Canadien est de trois gains, quatre revers et deux parties nulles. L'équipe terminera son calendrier d'avant saison lundi soir au Forum, où les Flyers de Philadelphie seront les visiteurs.

Le premier match du calendrier régulier 1980-81 du Canadien aura lieu samedi soir prochain alors que les Black Hawks de Chicago seront au Forum.

Par ailleur le défenseur de 32 ans, François Lacombe, a mis fin, hier, à une carrière de 12 années dans le hockey professionnel pour accepter un poste dans le secteur des relations publiques à la Brasserie O'Keefe Ltée. à Québec.

Il sera spécifiquement appelé à appuyer Claude Bédard dans la description des 25 matches des Nordiques de Québec présentés sur les ondes de Télé-Capitale cette saison.

Figure très populaire dans la Vieille Capitale, où il a évolué pendant sept saisons, le sympathique athlète originaire de Montréal a été confirmé dans ses nouvelles fonctions au cours d'une réception dans les salons de O'Keefe.

FOOTBALL

Ligue Canadienne

Aujourd'hui
Saskatchewan en C.-Britannique
Dimanche
Montréal à Ottawa
Edmonton à Winnipeg
Toronto à Calgary

Ligue Nationale

Dimanche
Baltimore à Miami
Cincinnati à Green Bay
Denver à Cleveland
Detroit à Atlanta
N.-Angleterre à Jets NY
Pittsburgh à Minnesota
St-Louis en N.-Orléans
Seattle à Houston
Washington à Philadelphie
Buffalo à San Diego
Kansas City à Oakland
Giants NY à Dallas
San Francisco à Los Angeles
Lundi
Tampa Bay à Chicago

LIGUE CANADIENNE
Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
MONTRÉAL	12	7	5	0	269	239	14
HAMILTON	12	5	6	1	228	282	11
OTTAWA	12	5	7	0	266	271	10
TORONTO	12	5	7	0	242	263	10
Section Ouest							
EDMONTON	11	10	1	0	260	168	20
WINNIPEG	11	7	4	0	256	252	14
C.-BRITANNIQUE	11	5	5	1	238	248	11
CALGARY	11	5	6	0	250	248	10
SASKATCHEWAN	12	2	10	0	222	321	4

LIGUE NATIONALE
Conférence Américaine
Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	moy.
BUFFALO	4	4	0	0	98	50	1.000
N.-ANGLETERRE	4	3	1	0	115	99	.750
MIAMI	4	3	1	0	65	66	.750
BALTIMORE	4	2	2	0	85	76	.500
NY JETS	4	0	4	0	72	109	.000
Section Centrale							
PITTSBURGH	4	3	1	0	117	67	.750
HOUSTON	4	3	1	0	67	64	.750
CLEVELAND	4	2	2	0	78	90	.500
CINCINNATI	4	1	3	0	68	75	.250
Section Ouest							
SAN DIEGO	4	4	0	0	118	57	1.000
OAKLAND	4	2	2	0	82	89	.500
SEATTLE	4	2	2	0	75	87	.500
DENVER	4	1	3	0	74	100	.250
KANSAS CITY	4	0	4	0	50	88	.000
Conférence Nationale							
Section Est							
PHILADELPHIE	4	3	1	0	118	40	.750
DALLAS	4	3	1	0	93	68	.750
St-LOUIS	4	1	3	0	87	99	.250
NY GIANTS	4	1	3	0	72	121	.250
WASHINGTON	4	1	3	0	47	76	.333
Section Centrale							
DETROIT	4	4	0	0	117	41	1.000
MINNESOTA	4	2	2	0	72	106	.500
TAMPA BAY	4	2	2	0	71	83	.500
GREEN BAY	4	1	3	0	47	114	.250
CHICAGO	4	1	3	0	45	87	.250
Section Ouest							
SAN FRANCISCO	4	3	1	0	104	91	.570
LOS ANGELES	4	2	2	0	108	79	.500
ATLANTA	4	2	2	0	97	82	.500
N.-ORLÉANS	4	0	4	0	68	104	.000

HOCKEY

Ligue Nationale
(Parties d'avant saison)

Jeudi
Montréal 5, Chicago 3
Hartford 4, Détroit 0
Los Angeles 6, Vancouver 1
Pittsburgh 2, St-Louis 2
Colorado 4, Edmonton 1
Buffalo 5, Toronto 3
Hier
Boston 4, Montréal 2
Islanders NY 3, Rangers NY 1
Winnipeg c. Calgary
Philadelphie c. Washington
Edmonton c. Wichita (LCH)
Ce soir
Québec c. Minnesota
Colorado c. Winnipeg
Buffalo c. Boston
Calgary c. Los Angeles
Rangers NY c. Hartford
Chicago c. St-Louis
Washington c. St-Louis
Détroit c. Pittsburgh

Ligue Majeure du Québec

Jeudi
Cornwall 7, Montréal 3
Laval 7, T.-Rivières 3
Hier
Hull 6, Montréal 4
Sorel 5, Shawinigan 4
Ce soir
Chicoutimi à Québec
Dimanche
Trois-Rivières à Montréal
Laval à Hull
Sherbrooke à Chicoutimi
Québec à Shawinigan
Cornwall à Sorel

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC
Section Lebel

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SOREL	7	5	1	1	34	32	11
HULL	7	4	1	2	31	31	10
MONTRÉAL	7	3	4	0	35	37	6
CORNWALL	5	2	3	0	22	24	4
LAVAL	6	2	4	0	29	32	4
Section Dilio							
SHAWINIGAN	6	4	1	1	32	20	9
SHERBROOKE	6	3	3	0	35	23	6
TROIS-RIVIÈRES	7	3	4	0	30	32	6
QUÉBEC	6	2	4	0	29	28	4
CHICOUTIMI	5	1	4	0	21	39	2

GP de Watkins Glen

Villeneuve prend le 16e temps

WATKINS GLEN (AFP) — L'Italien Bruno Giacomelli a créé une surprise, hier, à l'issue de la première séance d'essais chronométrés du Grand Prix des États-Unis est, qui aura lieu demain à Watkins Glen.

Giacomelli (Alfa-Roméo) a en effet réussi le meilleur temps, soit une minute 34.551 secondes, alors que l'on prévoyait un match Williams-Renault à travers Alan Jones, le champion du monde, et Carlos Reuteman, d'une part, et René Arnoux, d'autre part.

Les écarts sont toutefois restés minimes entre les voitures de tête et la deuxième séance officielle, cet après-midi, montrera mieux quelles sont les forces en présence pour le dernier grand prix de la saison. Jones a inscrit un temps de 1:34.563, Arnoux 1:34.839 et Reuteman de 1:34.971.

De son côté, Gilles Villeneuve, cinquième lors du Grand Prix du Canada à l'île Notre-Dame dimanche dernier, a pris le 16e temps au volant de sa Ferrari 312 T5, soit 1:37.572. Son coéquipier Jody Scheckter, qui participe à son dernier grand prix en carrière, a de son côté terminé 23 e des premiers essais, inscrivant un temps de 1:38.645.

Indépendamment de ces essais, qui ont montré que Nelson Piquet, le dernier rival de Jones pour le titre mondial joué dimanche dernier à Montréal, était décidé à livrer un baroud d'honneur — il a réussi le 5e temps à 65 centièmes — les problèmes de sécurité ont une nouvelle fois agité le parc des concurrents.

Pour un mets italien à Montréal il n'y a qu'un choix...

RESTAURANT
Da Giovanni INC.

- Plus de 26 sauces accompagnent ces succulents plats.
- 15 à 18 spéciaux tous les jours à partir de $3.25
- Le menu à la carte comprend environ 200 mets pour un choix plus vaste.

Tous ces spéciaux, menus, sauces et plats à la carte peuvent être obtenus à notre comptoir de commandes à emporter.

RESTAURANT DA GIOVANNI INC.
Le seul et unique restaurant Da Giovanni, même propriétaire depuis 26 ans. (aucune succursale)
572 est, rue Sainte-Catherine
Montréal
Tél.: 842-8851

Heures d'ouverture: Lundi à jeudi 8h00 A.M. à 2h30 A.M.
Vendredi et samedi 8h00 A.M. à 3h30 A.M.
Dimanche 8h00 A.M. à 1h30 A.M.



LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette, Jean-Pierre Proulx | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

Une action d'une exceptionnelle gravité

EN prenant la lourde décision d'entamer le processus du rapatriement de la constitution sans l'accord des provinces, le premier ministre, M. Trudeau, doit assumer devant l'histoire et le peuple la responsabilité d'une action exceptionnelle, celle d'altérer la nature même du régime fédéral. Le Canada est en effet le fruit d'un contrat passé entre divers partenaires. Pour en infléchir les règles essentielles, pour en changer le contenu, il est indispensable que les parties contractantes tombent d'accord sur la manière de procéder et sur la substance des modifications.

Or le gouvernement central, estimant que ses partenaires ne savent pas discerner le bien supérieur du pays et les intérêts véritables de ses habitants, s'avise d'entreprendre seul ce que l'esprit de la constitution, sinon la lettre, ce que la tradition et la démocratie de nos institutions lui commandent d'accomplir collégialement. Même en supposant que les raisons invoquées pour agir de la sorte sont nombreuses et impérieuses, même en admettant la générosité des objectifs recherchés, il faut condamner les moyens employés par le premier ministre et son Cabinet. Ils sont irrecevables pour l'ensemble du pays et, à l'égard du Québec post-référendaire, ils ont les apparences d'une imposture.

■

Le problème porte en effet sur les manières et les méthodes. Car en définitive les objectifs ne sont guère contestés. C'est pourquoi le débat que provoque ce projet de résolution sera difficile et risque de sombrer rapidement dans la démagogie. Nul en effet ne s'oppose au rapatriement de la constitution. Tous reconnaissent la nécessité d'éliminer le lien colonial que perpétue en théorie notre situation particulière. Personne n'insiste pour que la Constitution du Canada soit une loi britannique. De même, rares sont ceux qui s'opposent à l'inscription dans la constitution d'une charte minimale des libertés et des droits fondamentaux. On y voit plutôt un progrès pour les citoyens et pour la qualité de notre société. Ainsi, quand M. Trudeau et ses collègues font campagne pour promouvoir la «canadianisation» de notre Loi fondamentale et l'enchâssement des droits et libertés, le peuple qui les écoute est vite convaincu — avec raison — et comprend mal les raisons des adversaires, en l'occurrence les provinces.

Mais si la fin recherchée est inattaquable, ses vertus ne suffisent pas à justifier tous les moyens mis en oeuvre à présent. Pour le premier ministre, le rapatriement — c'est-à-dire la démarche par laquelle le Canada va récupérer à Londres un pouvoir qu'il a volontairement laissé en Angleterre en 1931 en raison d'un désaccord sur la formule d'amendement au moment du Statut de Westminster — n'est pas seulement un symbole à dissiper ou une formalité à accomplir une fois terminée la révision constitutionnelle. Pour M. Trudeau, le rapatriement est un préalable sans lequel il est vain de poursuivre la réforme. D'abord parce que le Canada doit proclamer la plénitude de son indépendance en faisant de la constitution un document canadien. Ensuite parce qu'il veut mettre un terme à une pratique, moins répandue qu'il prétend mais réelle, suivant laquelle les provinces sont souvent prêtes à troquer des «paniers de poissons» contre «l'indépendance du Canada»; en d'autres mots, la question du rapatriement ne doit pas faire l'objet de marchandage dans les discussions constitutionnelles. Pas plus, du reste, que les libertés et les droits, avant tout destinés aux citoyens, et que les gouvernements provinciaux, estime M. Trudeau, ont trop souvent la tentation d'échanger contre des pouvoirs accrus. En conséquence, le chef du gouvernement se dit convaincu que la révision constitutionnelle est vouée au piétinement et aux échecs répétés si n'est pas d'abord levée l'hypothèque du rapatriement et de la charte des droits. Une fois cette phase achevée, M. Trudeau pense qu'il sera plus facile de poursuivre les travaux de renouvellement de la fédération, en particulier au chapitre du partage des compétences législatives.

Peut-être, en dernière analyse, a-t-il raison, encore que sa thèse soit discutable et très contestée. Mais une chose est certaine: s'il a vraiment raison de penser ainsi, il doit rallier à son point de vue les autres premiers ministres et, ayant dégagé un consensus, envisager les moyens d'action avec les provinces. La constitution n'étant pas la propriété exclusive du Parlement du Canada, M. Trudeau ne peut s'engager, sans le consentement de ses partenaires, à faire ce qu'il vient d'annoncer.

Or il se trouve que pour la majorité des provinces, et notamment pour le Québec, le rapatriement de la constitution, — en principe souhaitable — est bien davantage un aboutissement, ou une étape tardive, qu'un préalable. Pourquoi? Pour des raisons de divers ordres. D'abord parce que le rapatriement, étant le transfert de Londres à Ottawa de la faculté d'amender la Constitution, doit nécessairement s'accompagner d'une formule d'amendement. Or, à ce chapitre, on ne s'entend pas encore. On s'entend si peu que le projet de résolution confirme en quelque sorte le statu quo: pour amender la constitution, il faudra pendant deux ans l'unanimité. Ce n'est pas une formule, c'est un carcan. D'autres raisons sont invoquées: si l'opération rapatriement est réalisée, beaucoup de provinces et le gouvernement central lui-même auront tendance à relâcher leurs efforts sur la voie d'une révision profonde. Le Québec redoute en particulier ce phénomène. Il serait plus réaliste d'achever en premier lieu le partage des pouvoirs et la réforme des institutions, ensuite de passer au rapatriement, étape marquant le couronnement des travaux. Quoi qu'il en soit, à l'exception de l'Ontario, toutes les provinces ont exprimé à des degrés divers de fortes réserves à l'encontre d'un rapatriement unilatéral. Toutes doivent normalement consentir à cette démarche suivant l'esprit de la constitution canadienne.

Or voici qu'après l'échec de la conférence de septembre, M. Trudeau en vient à la conclusion qu'il n'existe désormais pas d'autre option que celle d'une intervention unilatérale d'Ottawa. Il impose un calendrier, il détermine arbitrairement les moyens d'agir, il établit la démarche qui sera empruntée pour doter le pays d'une formule d'amendement, il inscrit dans la charte des droits et libertés qui tendent dans certains cas à limiter les pouvoirs des provinces sans avoir obtenu de celles-ci leur accord. Bref, après la rupture des négociations du 13 septembre, il s'arroge le pouvoir de résoudre seul et à sa manière le problème constitutionnel. Il reste à espérer que les gouvernements des provinces ou des citoyens, comme le souhaitait hier M. Claude Ryan, prendront l'initiative d'attaquer devant les tribunaux le projet de résolution rendu public jeudi soir.

■

Les Québécois qui ont rejeté en mai la proposition du gouvernement de M. Lévesque, optant de la sorte pour le fédéralisme dont M. Trudeau leur annonçait le renouvellement, n'obtiennent dans le projet de résolution que l'illusoire consolation d'une souveraineté canadienne désormais plus entière et, au chapitre des droits et libertés, des garanties dont ils n'étaient pas privés. En matière de langues d'enseignement, la charte comporte un objectif auquel on peut volontiers souscrire; mais, comme l'explique plus bas notre confrère Jean-Pierre Proulx, le seul parlement francophone d'Amérique ne peut se désister dans un domaine aussi vital.

Rien n'a encore été fait quant au partage des pouvoirs, question fondamentale pour le Québec. Rien n'est encore acquis quant aux institutions canadiennes. Rien n'est assuré quant à la dualité et à la reconnaissance explicite du caractère distinct de la société québécoise. Aussi, le seul constat que pourront faire les Québécois si les chambres adoptent le projet de résolution, c'est que le premier ministre aura réussi, malgré ses partenaires, à enchâsser sa conception du Canada dans la constitution.

Michel ROY

Tout à perdre, rien à gagner

Trompés par la rhétorique fédérale de M. Chrétien, les média nous informaient hier matin que l'enchâssement des droits linguistiques dans la future constitution n'avait comme conséquence pour le Québec que de permettre aux anglophones des autres provinces du Canada d'avoir accès à nos écoles anglaises. Dans le jargon journalistico-politique, cela voulait dire remplacer dans la loi 101 la «clause Québec» par la «clause Canada». Comme le Québec a déjà fait savoir qu'il était prêt à consentir à des accords de réciprocité avec les autres provinces pour arriver à la même fin, la stratégie fédérale est très habile: on impose simplement aux autres provinces ce qu'elles ne veulent pas consentir de leur plein gré. Les Québécois ne sauraient donc pas s'opposer à son projet.

Lorsque jeudi soir, M. Trudeau disait en conférence de presse qu'il n'avait pas vraiment étudié les conséquences de son projet sur la loi 101, il faisait preuve d'un cynisme incroyable. Chose certaine, lui et son collègue Chrétien auront, dans leur effort de propagande, marqué des points importants. Car c'est souvent la première impression qui demeure. Or, cette première impression, c'est qu'il n'y a pas de quoi, pour le Québec, fouetter un chat. La réalité est en fait tout autre.

■

D'abord, ce n'est pas la «clause Canada» qu'impose le projet fédéral mais la «clause Commonwealth». En clair, l'article 23(1) de ce projet signifie concrètement que toute personne dont la langue maternelle est l'anglais pourra, dès qu'elle sera devenue citoyenne, si elle ne l'est pas déjà à son arrivée au Québec, envoyer ses enfants à l'école anglaise.

C'est donc dire que le Britannique débarquant à Montréal aura un droit que l'Italien, débarquant le même jour, n'aura pas. On créera donc deux catégories d'immigrants. La Charte de la langue française fait preuve de plus de logique: elle reconnaît aux parents membres de la communauté anglophone québécoise, telle que celle-ci existait au moment de l'adoption de la loi, le droit d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise ainsi que leurs descendants. Elle fait en sorte que ceux qui choisissent librement de venir s'établir au Québec subséquemment, vont à l'école française, soit l'école commune.

Mais il y a plus grave. L'article 23(1) du projet de loi fédéral met à moyen terme très sérieusement en danger l'économie générale de la loi 101 en matière de langue d'enseignement. Certes, MM. Trudeau et Chrétien n'en croiront rien. C'est qu'ils ne comprennent rien ou ne veulent pas comprendre.

Fort de l'expérience du gouvernement précédent, le gouvernement actuel a compris, lui, que le critère de la langue maternelle qui, en soi, est plus logique — tout le monde reconnaît cela — est au Québec impossible à appliquer concrètement. Le législateur, pour atteindre le même objectif, a donc choisi le critère de la fréquentation de l'école primaire anglaise par l'un des deux parents.

Ce critère a l'immense mérite de pouvoir s'appliquer aisément et d'assurer à chaque enfant un traitement égal. Or il est certain que, tôt ou tard, un citoyen de langue maternelle anglaise qui, par les hasards de la vie, n'aura pas fait ses études primaires en anglais, contestera les dispositions actuelles de la loi 101 devant un tribunal. Le pari est facile à prendre: le tribunal les déclarera inconstitutionnelles en regard de l'article 23(1). Il faudra dès lors passer au critère de la langue maternelle et donc, revenir à la foire du temps de la loi 22.

■

Il faut reconnaître par ailleurs que le gouvernement fédéral, bien que tardivement vertueux, a raison d'insister pour que soient enfin respectés les droits linguistiques des francophones hors Québec. Il s'agit là d'une exigence de justice qui fait d'ailleurs l'objet d'un consensus historique au Québec. Le problème ne vient pas à cet égard du Québec mais des autres provinces. Au delà de leur déclaration du 23 février 78, que M. Trudeau citait jeudi soir, les premiers ministres des autres provinces n'ont pas fait grand chose, sauf exceptions, pour leur communauté francophone. Ils auraient pu accepter les accords de réciprocité que leur proposait et leur propose toujours le Québec. Craignant à l'époque de négocier par cette voie la souveraineté-association, ils ont refusé de le faire.

D'autre part, le Québec ne peut pas renoncer à sa souveraineté culturelle en matière linguistique. L'histoire a fait du Québec le foyer principal de cette société distincte qu'est la société française au Canada et le gouvernement du Québec est celui qui peut gérer le mieux l'avenir collectif de cette société. Là-dessus aussi, il y a consensus chez nous.

Or quoi qu'en disent MM. Trudeau et Chrétien, ce qu'ils se proposent de faire ne consiste pas seulement à remettre des droits aux citoyens; ce projet privera en fait la société québécoise, en tant même que société, du droit d'orienter son destin comme bon lui semble tout en respectant sa propre minorité (ce que du reste, elle fait mieux que quiconque, comme c'est généralement admis).

Aussi le vrai problème à résoudre, c'est de savoir comment faire droit, et rapidement, aux minorités francophones. Constatons d'abord avec M. Trudeau que toutes les provinces, comme elles l'ont dit à Montréal, sont d'accord avec le principe que «chaque enfant de la minorité francophone ou anglophone dans chacune des provinces a la droit de recevoir l'enseignement dans sa langue dans les écoles primaires ou secondaires, partout où le nombre le justifie». Constatons aussi que le Québec est d'accord pour recevoir les anglophones des autres provinces dans ses écoles pourvu que le moyen juridique qui leur en permette l'accès respecte la souveraineté culturelle du Québec.

Le fédéral presse les provinces d'agir et il a raison. M. Lévesque devrait dès lors convoquer sans délai ses collègues des autres provinces pour poursuivre en quelque sorte la conférence de Montréal de février 78. Il pourrait leur faire comprendre que les provinces n'ont pas le choix: ou bien elles agissent, ou bien le fédéral tranchera à leur place. Mais dans ce dernier cas, ce sera forcément en remettant en cause la compétence exclusive des gouvernements provinciaux en matière d'éducation, principe sur lequel ils avaient aussi fait l'unanimité en 78.

Faut-il revenir aux accords de réciprocité maintenant que le climat politique post-référendaire le permettrait? Ce serait à vrai dire trop peu. Il faut que chaque province, y compris le Québec, s'empresse de reconnaître formellement et solonnellement dans leur charte des droits et libertés de la personne (ou ce qui en tient lieu), les droits linguistiques de leur minorité respective en matière d'éducation.

■

Que les droits linguistiques soient enchâssés dans une constitution fédérale ou dans des chartes provinciales ne changera toutefois rien à la situation réelle des gens s'il n'y a pas de volonté politique concrète des provinces de faire en sorte que ces droits soient respectés. En matière de droits sociaux, économiques ou culturels, on parle dans le vent si les gouvernements ne mettent pas en place des institutions et en l'occurence des écoles destinées à répondre aux exigences prescrites par la loi. En matière de droits fondamentaux classiques, telle la liberté d'expression, les gouvernements ne doivent rien faire pour la restreindre. Ici c'est le contraire.

Pour l'instant, peu de gouvernements, hormis celui du Québec, ont déjà agi pour que les droits linguistiques de leur minorité soient vraiment respectés. Aussi, Québec est-il le seul partenaire qui ait vraiment à perdre avec le projet fédéral. Puisse-t-il ne pas être le dindon de cette farce.

Jean-Pierre PROULX

ACTUALITÉ

McGill ne fait pas exception

par Michel Magnant
politicologue

Dans LE DEVOIR du samedi 27 septembre, Jean-Guy Vaillancourt lance une charge partisane contre les politiques d'embauche du département de science politique de McGill. Selon cet auteur, McGill serait le bastion de l'obscurantisme écartant systématiquement les professeurs francophones et les marxistes. Il convient cependant de mettre les choses en perspective étant donné le risque de parti pris d'un accusateur dont la femme a été congédiée par ce même département. Pour avoir vécu le problème de l'intérieur en tant qu'étudiant au doctorat à ce département, il m'est impossible de demeurer indifférent.

Tout d'abord le congédiement de Pauline Vaillancourt, il y a quelques années, fut une erreur, personne ne le nierait aujourd'hui, non seulement était-elle archi-compétente mais elle faisait preuve d'une énergie, d'une implication personnelle dans les problèmes du milieu et d'une ouverture d'esprit tout à fait remarquable pour une personne de gauche. Son congédiement coïncida à l'époque avec le congédiement des «freaks» de Californie qui furent remerciés non pas parce qu'ils étaient de gauche mais parce que leurs cours étaient une pagaille, de véritables happenings où on fumait du pot, où on «neckait» dans le fond de la classe, toutes choses auxquelles les puritaines UQAM, UdeM et Université Laval auraient mis un terme brutal en appelant la police. Sans tomber dans de tels excès, il faut dire que les cours de Pauline étaient classés «mess». On s'est rendu compte trop tard que c'était l'ambiance «californienne» qui avait contaminé les cours de Pauline et non l'inverse. Elle fut victime d'une situation incontrôlable.

Ensuite il faut dire carrément que McGill n'est pas la seule université à ne pas engager des gauchistes activistes, l'Université de Montréal s'est bien débarrassée d'un Robert Desjardins dans une cause qui dure déjà depuis plus de trois ans; l'UQAM même, ce château fort a cru bon d'anesthésier son module d'animation culturelle, et on se souviendra en 1976 le département de sociologie de l'UQAM avait refusé d'engager le trop populiste Jacques Couture devenu ministre peu après. On ne réembauche pas non plus les Hans Küng et les prêtres mariés, l'Université, c'est un fait, est écartelée entre deux tendances: l'Une académique où on divulgue une science confirmée, donc conservatrice par définition, et l'autre révolutionnaire où de nouvelles idées, de nouvelles théories scientifiques ou idéologiques peuvent s'exprimer. Or s'il est vrai que la fonction académique a pris le pas sur la fonction révolutionnaire à McGill, il faut dire que cette attitude conservatrice est le lot de toutes les universités dites «libérales» à l'heure actuelle, un incroyable «vent de droite» existe à McGill comme ailleurs malheureusement.

McGill n'est pas pire qu'une autre et quand Jean-Guy Vaillancourt affirme qu'on écarte les Québécois du département de science politique à McGill, il se trompe lourdement: que fait-il des Latouche, Lamonde, Bélanger? Sans compter les professeurs invités comme Léon Dion? Ce sont des anglais sans doute? Des fédéralistes sans doute? Drôles de fédéralistes qui ont travaillé pour ou ont supporté le «OUI» au référendum. McGill s'est énormément intéressée aux problèmes d'ici et ne se comporte ni mieux ni pire qu'ailleurs. Quand à l'insinuation qu'il n'y a pas de marxisme à McGill il faut faire une distinction: il y a une marxologie poussée avec les Charles Taylor, Noumoff, etc. mais il n'y a pas de marxisme au sens historiciste germanique ou français du terme, le système de références anglo-saxon étant plutôt fabianiste comme chacun sait. Le non-réengagement d'une forte tête surdouée comme Mandel n'est pas un signe d'arrogance exclusif à McGill car même l'UQAM ne l'engagera pas. La contestation est morte à l'Université en général et pas seulement à McGill. Jean-Guy Vaillancourt a donc tort de vouloir faire un cas d'espèce avec ce qui est malheureusement le reflet d'une tendance générale. D'accord, c'est médiocre mais c'est un mal «universel» et pas uniquement McGillien!

LETTRES AU DEVOIR

■ *Pour une pastorale sociale télévisée*

Dans la première lecture de la parole liturgique du dimanche 28 septembre, on lisait les paroles du prophète Amos comme suit:

«Malheur à ceux qui vivent bien tranquilles dans Jérusalem qui se croient en sécurité sur la montagne de Samarie. Couchés sur des lits d'ivoire vautrés sur leurs divans, ils mangent les meilleurs agneaux du troupeau, les veaux les plus tendres; ils improvisent au son de la harpe, ils inventent comme David des instruments de musique; ils boivent le vin à même les amphores, ils se frottent avec des parfums de luxe, ils se tourmentent guère du désastre d'Israël. C'est pourquoi ils seront les premiers déportés.»

On nous faisait aussi réciter la prière du Saint-Père pour le succès du synode ouvert à Rome le vendredi 26 septembre, durant lequel les évêques vont étudier les problèmes qui regardent la famille d'aujourd'hui, c'est-à-dire sa conservation même et son unité.

Combien plus efficaces seraient ces lectures et prières si elles étaient diffusées à la télévision au nom d'une pastorale sociale. Elles atteindraient une grande partie de nos familles chrétiennes de notre province, qui ne vont plus à l'église et vivent sans doute devant leur poste de télévision.

Présentement aux États-Unis, on peut voir par le truchement du câble, de nombreux programmes de pastorale télévisés par des pasteurs évangélistes, protestants et autres. Une émission nous vient aussi de Toronto, elles nous parviennent toutes durant soit le matin ou tôt l'après-midi. On nous dit qu'un grand nombre de conversions se produisent par ce genre de pastorale.

Je veux encourager nos autorités religieuses locales à penser davantage à une pastorale, qui rejoindrait nos «églises domestiques», c'est-à-dire nos familles, où elles sont aujourd'hui. Un enseignement basé sur la Parole de Dieu, qui colle aux besoins de 1980. Je sais que quelques émissions sont en place, comme Second regard et Sur le chemin du Roi chacune a sa formule, mais il faut continuer à chercher...

Un fidèle de la base,

René HARMEGNIES

Québec, 1er octobre

■ *Le problème haïtien n'est pas démographique*

(Lettre adressée au père Marcel Grand'Maison)

Je me garderais certainement de rendre publiques mes objections à votre article: «Haïti et l'Afrique» paru dans LE DEVOIR du 23 septembre, si ce n'était que les prémisses idéologiques sur lesquelles il se fonde servent des intérêts que vous ne soupçonnez peut-être pas. La théorie du complot, je n'y crois pas trop. L'homme responsable, cependant, devrait pouvoir être plus prudent quant à ses prises de position, surtout quand celles-ci peuvent légitimer des décisions politiques néfastes. À moins qu'il agisse à bon escient. Il est vraiment curieux de se rappeler qu'il y a cinq siècles environ, un autre prélat, Bartolomé de Las Casas, donnait sa caution ecclésiastique à l'odieux commerce des Africains. La mission apostolique se poursuit donc.

Le problème haïtien, on l'a déjà assez souligné, n'est pas un problème de rapport de chiffres, de densité démographique. Si vous poussez un peu plus loin votre analyse comparative, vous aboutirez à cette conclusion sans de trop grands efforts. Certainement, il vous faudra pouvoir sortir des conceptions toutes faites qui ont servi de base à vos suggestions.

Le problème haïtien est un problème socio-politique devant être simultanément posé au niveau national et au niveau international. Dans certains secteurs, on en est déjà conscient. Il reste cependant à faire éclater les mécanismes de blocage qui fonctionnent tant au niveau interne qu'au niveau externe. Je crains que votre position face au problème ne serve de base au maintien et à la consolidation de ces derniers.

Martial LEMANOIR

Montréal, 24 septembre

■ *Du fléau social*

Bien que faisant modestement partie du grand public en général il me semble important de répliquer aux assertions du docteur André Lanthier, endocrinologiste au département de médecine de l'Université de Montréal et rapportées dans LE DEVOIR du 26 septembre,

Tout d'abord parce que les différentes lectures possibles de ses conclusions se font davantage porteuses de confusion et d'idéologie que le reflet d'une compréhension et d'une vision nouvelles. Mais surtout il me paraît urgent de ne pas se laisser impressionner par l'aura de prestige dont notre société technologique gratifie la communauté scientifique.

Dans l'article signé en page 2 par Françoise Côté de la Presse Canadienne vendredi dernier, ce journal rapportait un exemple probant d'utilisation d'une tribune scientifique à des fins autres que la simple information. Ou bien la journaliste a mal ou partiellement résumé la conférence ou ce que je crois, le docteur Lanthier a tenu deux discours en un.

Le conférencier exposait ses réflexions à partir de certaines recherches endocrinologiques sur les hormones sexuelles, tout en associant l'incidence grandissante de l'homosexualité masculine au Québec à une réaction aux manifestations féministes radicales.

Il y parsème quelques conseils pour l'éducation des jeunes enfants, une analyse critique du document «Pour les Québécoise: égalité et indépendance», et y va même de suggestions au gouvernement en matière de politique nataliste. Le tout se passait lors d'un congrès, non pas d'eugénisme, mais de l'Association des médecins de langue française du Canada. La conférence aurait pu aussi bien s'intituler: «Pour une seconde revanche des berceaux».

Je n'ai ni la compétence ni la prétention de contester les études et les statistiques du docteur Lanthier et je reconnais qu'il a le droit de divulguer ses opinions sur deux phénomènes sociaux régulièrement discutés sur la place publique et dans divers cercles scientifiques et universitaires.

Mais, d'après moi, son exposé souffre d'un manque flagrant de réflexion et de la profondeur que des recherches interdisciplinaires, qu'il n'a apparemment jamais poussées bien loin en ces domaines, lui auraient permis d'apporter à ses conclusions. Et ses conclusions sont non seulement choquantes mais aussi très angoissantes pour les personnes concernées en admettant qu'il s'en dégage une certaine cohérence ou, pire encore, qu'elles n'influencent quelqu'élan politique, d'où qu'il vienne.

Ses découvertes ne sont certes pas sans mérite, mais hors contexte elles tombent à plat alors que toute leur pertinence se mesure à l'aulne du contexte de référence choisi. Un tel choix n'a plus rien à voir avec l'esprit scientifique mais relève plutôt d'une idéologie, qui s'ignore et/ou qu'il faut démasquer.

Le fléau qui guette notre civilisation du savoir c'est bel et bien l'utilisation des découvertes scientifiques à des fins de caution morale et non le taux de testostérone libre avec lequel naissent ou évoluent les individus d'une société donnée qui, comme une porte, ne peut être qu'ouverte ou fermée.

Gaétan PERRAS

Montréal, 1er octobre.

■ *Telle une épave*

Le mot «rapatriement» est tellement à la mode au Québec ces jours-ci... qu'il devient l'objet d'utilisations aussi inattendues qu'abusives.

Dans son édition du 23 septembre 80, LE DEVOIR publie sous la rubrique «Actualité», une réflexion épistolaire du révérend père Grand'Maison, intitulée «Haïti et l'Afrique». Dans cet article, le Jésuite propose comme solution aux problèmes du peuple haïtien, «un rapatriement vers l'Afrique, à l'inverse de la traite des noirs».

Selon la définition du Larousse, «rapatrier» signifie «ramener ou renvoyer dans sa patrie». Or, l'Afrique n'est pas la patrie des Haïtiens, c'est après un siècle et demi de refus et de luttes incessantes, que les marrons, les esclaves, leurs fils et petits-fils ont arraché aux colons, cette terre sur laquelle ils sont nés, ont travaillé et enterré leurs ancêtres. Même si ces derniers avaient été massivement et brutalement déracinés de leur Afrique natale, pour être asservis par les colons de St-Domingue, comment peut-on encore, en toute lucidité, à l'aube de 1981 parler de «ra-patrie-ment» vers l'Afrique du peuple haïtien?

Il est vrai que cette idée n'est point nouvelle et depuis 1750, revient périodiquement à la surface, le plus souvent sous la plume d'humanistes «hommes d'Église»... Les idéologues de la «traite des noirs» furent aussi hommes d'Église, comme ce fameux Bartholoméo de Las Casas, qui, effrayé du génocide des Indiens, prit fait et cause pour la traite d'Afrique.

Vers le milieu du 19e siècle, Gobineau dans son «Essai sur l'inégalité des races humaines», parlait également le langage du père Grand'Maison, en ne voulant voir de Noirs qu'en Afrique...

Nous savons par ailleurs que le néo-colonialisme n'a jamais pardonné à ces fils d'esclaves d'avoir fait de cette terre la première république noire indépendante. Et l'actuelle situation haïtienne dans la mer Caraïbe n'est que la conséquence des agressions de ce refus pendant plus d'un siècle.

Le père Grand'Maison a raté l'occasion de mieux apprendre l'histoire de ces peuples qu'il a côtoyés durant de nombreuses années.

Il ne faut pas être grand clerc, pour se douter des problèmes de tous ordres, inhérents à la déportation d'un peuple. L'idée naïve d'une «préparation préalable» à cette opération, suggérée par l'intervenant, nous semble entièrement farfelue, à moins qu'il s'agisse d'une «solution finale», de triste mémoire.

Et s'il fallait rendre leur territoire aux Amérindiens?... Après la défaite des plaines d'Abraham, a-t-on osé parler de rapatriement, en France, des francophones du Québec? Et pourquoi y seraient-ils allés? Aurait-on pu alors, qualifier cette déportation éventuelle de «retour»? Et maintenant, pour un oui, pour un non, oserait-on le suggérer?!..

Certes, les théoriciens de la négritude tels Jean-Price Mars, Aimé Césaire, pour ne citer que ceux-là, ont souvent mis en exergue dans leurs écrits, un «retour aux sources» ou vers «notre mère l'Afrique»; il ne s'agissait pas d'un geste physique, mais bien d'un retour théorique, d'une reconnaissance dans notre patrimoine culturel caraïbéen de certaines racines africaines.

Quant aux pays africains cités comme terre d'accueil par M. Grand'Maison, ils sont eux-mêmes en proie à divers problèmes socio-économiques. Mariam Sysle dans *Afrique-Asie* de septembre 1980, écrit à propos du Gabon: «Avec la récession économique, des centaines de Gabonnais ont perdu leur emploi, et ont dû regagner leur village où le problème de la survie quotidienne se pose avec acuité. Quant à la population urbaine, elle a vu son pouvoir d'achat durement rogné... On imagine les prouesses qu'il faut accomplir pour satisfaire les besoins de tous les jours».

Tania Vasconcelos, pour sa part, dans le même périodique nous parle de «l'état catastrophique de la situation agricole»... et d'un «prêt de 300 millions de FF dont 100 millions à titre de subvention» que vient de recevoir le Zaïre, de la France.

Nous pourrions encore parler des douloureuses questions des relations ethniques et raciales inter-africaines, mais ça suffit.

Si un pays est libre d'accepter ou de refuser un exilé... à l'inverse, l'exilé jalouse cette mince liberté de tenter le choix de sa terre d'exil.

Telle une épave, nous espérons que cette «bouteille jetée dans la mer» par le Jésuite, s'en ira seule et sans cesse à la dérive.

Marie-Claude ARGANT
et MARIE CÉLIE AGNANT

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $70.00 par année: six mois, $38.00; trois mois: $27.00. À l'étranger: $75.00/par année; six mois: $41.00; trois mois: $29.00. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Le projet de résolution fédérale sur la Constitution

Voici le texte intégral du projet de résolution dont seront saisis lundi le Sénat et la Chambre des communes. Il prévoit le rapatriement de la Constitution au moyen d'une adresse du Parlement à la Reine, une formule d'amendement fondée sur l'unanimité, un mode de travail pour l'adoption d'une nouvelle formule d'amendement, une charte des droits et libertés, la consécration du principe de la péréquation. Un commité mixte des deux chambres se penchera d'abord sur le dossier.

PROJET de résolution portant adresse commune à Sa Majesté la Reine concernant la Constitution du Canada.

Le Sénat et la Chambre des communes du Canada réunis en Parlement, considérant:

— que le Parlement du Royaume-Uni a modifié à plusieurs reprises la Constitution du Canada à la demande et avec le consentement de celui-ci;

— que, de par le statut d'État indépendant du Canada, il est légitime que les Canadiens aient tout pouvoir pour modifier leur Constitution au Canada;

— qu'il est souhaitable d'inscrire dans la Constitution du Canada la reconnaissance de certains droits et libertés fondamentaux et d'y apporter d'autres modifications, ont résolu de présenter respectueusement à Sa Majesté la Reine l'adresse dont la teneur suit.

A Sa Très Excellente Majesté la Reine, Très Gracieuse Souveraine:

Nous, membres du Sénat et de la Chambre des communes du Canada réunis en Parlement, fidèles sujets de Votre Majesté, demandons respectueusement à Votre Très Gracieuse Majesté de bien vouloir faire déposer devant le Parlement du Royaume-Uni un projet de loi ainsi conçu:

ANNEXE A

Loi modifiant la Constitution du Canada

Sa Très Excellente Majesté la Reine, considérant: qu'à la demande et avec le consentement du Canada, le Parlement du Royaume-Uni est invité à adopter une loi visant à donner effet aux dispositions énoncées ci-après et que le Sénat et la Chambre des communes du Canada réunis en Parlement ont présenté une adresse demandant à Sa Très Gracieuse Majesté de bien vouloir faire déposer devant le Parlement du Royaume-Uni un projet de loi à cette fin, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes réunis en Parlement, et par l'autorité de celui-ci, édicte:

1. La Loi constitutionnelle de 1980, énoncée à l'annexe B, est édictée pour le Canada et y a force de loi. Elle entre en vigueur conformément à ses dispositions.

2. Les lois adoptées par le Parlement du Royaume-Uni après l'entrée en vigueur de la Loi constitutionnelle de 1980 ne font pas partie du droit positif du Canada.

3. La partie de la version française de la présente loi qui figure à l'annexe A a force de loi au Canada au même titre que la version anglaise correspondante.

4. Titre abrégé de la présente loi: Loi sur le Canada.

ANNEXE B

LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1980

PARTIE I

CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

Garantie des droits et libertés

1. La Charte canadienne des droits et libertés garantit les droits et libertés énoncés ci-après, sous les seules réserves normalement acceptées dans une société libre et démocratique de régime parlementaire.

Libertés fondamentales

2. Chacun a les libertés fondamentales suivantes:

a) liberté de conscience et de religion;

b) liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de presse et des autres grands moyens d'information;

c) liberté de réunion pacifique et d'association.

Droits démocratiques

3. Tout citoyen canadien a le droit de vote et est éligible aux élections législatives fédérales ou provinciales; ce droit ne peut, sans motif valable, faire l'objet d'aucune distinction ou restriction.

4. (1) Le mandat maximal de la Chambre des communes et des assemblées législatives est de cinq ans à compter de la date du rapport des brefs relatifs aux élections générales correspondantes.

(2) Le mandat de la Chambre des communes ou celui d'une assemblée législative peut être prolongé respectivement par le Parlement ou par le législature en question au-delà de cinq ans en cas de guerre, d'invasion ou d'insurrection, réelles ou appréhendées, pourvu que cette prolongation ne fasse pas l'objet d'une opposition exprimée par les voix de plus du tiers des députés de la Chambre des communes ou de l'assemblée législative.

5. Le Parlement et les législatures tiennent une séance au moins une fois tous les douze mois.

Liberté de circulation et d'établissement

6. (1) Tout citoyen canadien a le droit de demeurer au Canada, d'y entrer ou d'en sortir.

(2) Tout citoyen canadien et toute personne ayant le statut de résidant permanent au Canada ont le droit:

a) de se déplacer dans tout le pays et d'établir leur résidenoe dans toute province;

b) de gagner leur vie dans toute province.

(3) Les droits mentionnés au paragraphe (2) sont subordonnés:

a) aux lois et usages d'application générale en vigueur dans une province donnée, s'ils n'établissent entre les personnes aucune distinction fondée principalement sur la province de résidence antérieure ou actuelle;

b) aux lois prévoyant de justes conditions de résidence en vue de l'obtention des services sociaux publics.

Garanties juridiques

7. Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.

8. Chacun a droit à la protection contre les fouilles, les perquisitions et les saisies abusives dont les motifs ne sont pas fondées sur la loi et qui ne sont pas effectuées dans les conditions que celle-ci prévoit.

9. Chacun a droit à la protection contre la détention ou l'emprisonnement dont les motifs ne sont pas fondés sur la loi et qui ne sont pas effectués dans les conditions que celle-ci prévoit.

10. Chacun a le droit, en cas d'arrestation ou de détention:

a) d'être informé dans les meilleurs délais des motifs de son arrestation ou de sa détention;

b) d'avoir recours sans délai à l'assistance d'un avocat;

c) de faire contrôler, par habeas corpus, la légalité de sa détention et d'obtenir, le cas échéant, sa libération.

11. Tout inculpé a le droit:

a) d'être informé dans les meilleurs délais de l'infraction précise qu'on lui reproche;

b) d'être jugé dans un délai raisonnable;

c) d'être présumé innocent tant qu'il n'est pas déclaré coupable, conformément à la loi, par un tribunal indépendant et impartial à l'issue d'un procès public et équitable;

d) de ne pas être privé d'une mise en liberté assortie d'un cautionnement raisonnable, sauf pour des motifs fondés sur la loi et dans les conditions que celle-ci prévoit;

e) de ne pas être déclaré coupable en raison d'une action ou d'une omission qui, au moment où elle est survenue, ne constituait pas une infraction;

f) de n'être poursuivi ou puni qu'une fois pour une infraction dont il a déjà été définitivement acquitté ou déclaré coupable;

g) de bénéficier de la peine la moins sévère, lorsque la peine qui sanctionne l'infraction dont il est déclaré coupable est modifiée entre le moment de la perpétration de l'infraction et celui de la sentence.

12. Chacun a droit à la protection contre tous traitements ou peines cruels et inusités.

13. Chacun a droit, s'il est contraint de témoigner, à ce qu'aucun témoignage incriminant qu'il donne ne soit utilisé pour l'incriminer dans d'autres procédures, sauf lors de poursuites pour parjure ou pour témoignanges contradictoires.

14. La partie ou le témoin qui, lors de procédures, ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue employée ont droit à l'assistance d'un interprète.

Droits à la non-discrimination

15. (1) Tous sont égaux devant la loi et ont droit à la même protection de la loi, indépendamment de toute distinction fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge ou le sexe.

(2) Le présent article n'a pas pour effet d'interdire les lois, programmes ou activités destinés à améliorer la situation des personnes et des groupes défavorisés.

Langues officielles du Canada

16. (1) Le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada; elles ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada.

(2) La présente charte ne limite pas le pouvoir du Parlement et des législatures d'améliorer le statut du français et de l'anglais ou de l'une de ces langues, ou d'en développer l'usage.

17. Chacun a le droit d'employer la langue officielle de son choix dans les débats et travaux du Parlement.

18. Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux du Parlement sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur.

19. Chacun a le droit d'employer la langue officielle de son choix dans toutes les affaires dont sont saisis les tribunaux établis par le Parlement et dans tous les actes de procédure qui en découlent.

20. Chacun a, au Canada, à titre privé, droit à l'emploi de la langue officielle de son choix pour communiquer avec le siège ou l'administration centrale des institutions du Parlement ou du gouvernement du Canada ou pour en recevoir les services; il a le même droit à l'égard de tout autre bureau de ces institutions situé dans une région du Canada où il est reconnu, conformément aux modalités prévues ou autorisées par le Parlement, qu'une partie importante de la population emploie la langue qu'il a choisie.

21. Les articles 16 à 20 n.ont pas pour effet, en ce qui a trait à la langue française ou anglaise ou à ces deux langues, de porter atteinte aux droits, privilèges ou obligations qui existent ou sont maintenus aux termes d'une autre disposition de la Constitution du Canada.

22. Les articles 16 à 20 n'ont pas pour effet de porter atteinte aux droits et privilèges, antérieurs ou postérieurs à l'entrée en vigueur de la présente charte et découlant de la loi ou de la coutume, des langues autres que le français ou l'anglais.

Droits à l'instruction dans la langue de la minorité

23. (1) Les citoyens canadiens dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de leur province de résidence ont le droit de faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de la minorité dans toute région de la province où le nombre des enfants de ces citoyens justifie la mise sur pied, au moyen de fonds publics, d'installations d'enseignement dans cette langue.

(2) Le citoyen canadien qui change de résidence d'une province à une autre a le droit de faire instruire ses enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue, française ou anglaise, dans laquelle l'un de ses enfants recevait son instruction dans la province de son ancienne résidence, dans toute région de sa nouvelle province de résidence où le nombre d'enfants de citoyens jouissant d'un droit reconnu au présent article justifie la mise sur pied, au moyen de fonds publics, d'installations d'enseignement dans cette langue.

Droits et libertés non expressément visés

24. La présente charte ne nie pas l'existence des droits et libertés qu'elle ne garantit pas expressément et qui existent au Canada, notamment les droits et libertés des peuples autochtones du Canada.

Dispositions générales

25. La présente charte rend inopérantes les dispositions incompatibles de toute autre règle de droit.

26. A l'exception de l'article 13, les dispositions de la présente charte ne portent pas atteinte aux lois sur l'admissibilité de la preuve en justice, ni aux pouvoirs du Parlement et des législatures de légiférer en cette matière.

27. Dans la présente charte, les dispositions qui visent les provinces, leur législature ou leur assemblée législative visent également le territoire du Yukon, les territoires du Nord-Ouest ou leurs autorités législatives compétentes.

28. La présente charte n'élargit pas les compétences législatives de quelque organisme ou autorité que ce soit.

29. (1) la présente charte s'applique:

a) au Parlement et au gouvernement du Canada, ainsi qu'à tous les domaines relevant du Parlement, y compris ceux qui concernent le territoire du Yukon et les territoires du Nord-Ouest;

b) à la législature et au gouvernement de chaque province, ainsi qu'à tous les domaines relevant de cette législature.

2) Par dérogation au paragraphe (1), l'article 15 ne s'applique que trois ans après l'entrée en vigueur, exception faite de la partie V, de la présente loi.

30. Titre de la présente partie: Charte canadienne des droits et libertés.

PARTIE II

PÉRÉQUATION ET INÉGALITÉS RÉGIONALES

31. (1) Sous réserve des compétences législatives du Parlement et des législatures et de leur droit de les exercer, le Parlement et les législatures, ainsi que les gouvernements fédéral et provinciaux, s'engagent à:

a) promouvoir l'égalité des chances de tous les Canadiens dans la recherche de leur bien-être;

b) favoriser le développement économique pour réduire l'inégalité des chances;

c) fournir à tous les Canadiens, à un niveau de qualité acceptable, les services publics essentiels.

(2) Le Parlement et le gouvernement du Canada s'engagent à prendre les dispositions propres à mettre les provinces en mesure d'assurer les services publics essentiels visés à l'alinéa (1)c) sans qu'elles aient à imposer un fardeau fiscal excessif.

PARTIE III

CONFÉRENCES CONSTITUTIONNELLES

32. Avant l'entrée en vigueur de la partie V, le premier ministre du Canada convoque au moins une fois par an une conférence constitutionnelle réunissant les premiers ministres provinciaux et lui-même, sauf si la majorité d'entre eux décide de ne pas la tenir une année donnée.

PARTIE IV

PROCÉDURE PROVISOIRE DE MODIFICATION ET RÈGLES DE REMPLACEMENT

33. Avant l'entrée en vigueur de la partie V, la Constitution du Canada peut être modifiée par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat et de la Chambre des communes et par l'assemblée législative ou le gouvernement de toutes les provinces.

34. Avant l'entrée en vigueur de la partie V, les dispositions de la Constitution du Canada applicables à certaines provinces seulement peuvent être modifiées par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat et de la Chambre des communes et par l'assemblée législative ou le gouvernement de chaque province à laquelle la modification s'applique.

35. (1) L'initiative des procédures de modification visées aux articles 33 et 34 appartient au Sénat, à la Chambre des communes, à l'assemblée législative d'une province ou au gouvernement de celle-ci.

(2) La résolution adoptée ou l'autorisation donnée, dans le cadre de la présente partie, peut être révoquée à tout moment avant la date de la proclamation qu'elle autorise.

36. Les articles 33 et 34 ne s'appliquent pas aux cas de modification constitutionnelle pour lesquels une procédure différente est prévue par une autre disposition de la Constitution du Canada. La procédure visée à l'article 33 s'impose toutefois pour modifier la Charte canadienne des droits et libertés, ainsi que les dispositions relatives à la modification de la Constitution, y compris le présent article; cette procédure peut également servir à toute codification ou révision générales de la Constitution.

37. La partie V entre en vigueur à la première des dates suivantes:

a) avec ou sans modification, à la date fixée par proclamation prise conformément à la procédure visée à l'article 33;

b) deux ans après l'entrée en vigueur, exception faite de la partie V, de la présente loi.

Il demeure entendu que, si la tenue d'un référendum s'impose conformément au paragraphe 38(3), la partie V entre en vigueur conformément à l'article 39.

38. (1) Les gouvernements ou assemblées législatives d'au moins huit provinces dont la population confondue représente, selon le recensement général le plus récent à l'époque, au moins quatre-vingts pour cent de la population de toutes les provinces peuvent présenter une proposition commune en vue de remplacer la procédure prévue à l'alinéa 41(1)b).

2) Chaque province concernée peut déposer le texte de la proposition visée au paragraphe (1) auprès du directeur général des élections du Canada dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur, exception faite de la partie V, de la présente loi, étant entendu qu'elle peut retirer le texte au cours de cette période.

(3) Dans les cas où, deux ans après l'entrée en vigueur, exception faite de la partie V, de la présente loi, au moins huit provinces remplissant les conditions démographiques visées au paragraphe (1) n'ont pas retiré leur texte, le gouvernement du Canada fait tenir, dans les deux années suivant l'échéance des deux ans, un référendum pour déterminer laquelle des procédures suivantes sera adoptée:

a) celle qui est prévue à l'alinéa 41(1)b) ou l'éventuelle procédure de remplacement proposée par le gouvernement du Canada après dépôt de son texte auprès du directeur général des élections au moins quatre-vingt-dix jours avant la date du référendum;

b) celle qui fait l'objet de la proposition des provinces.

39. Dans les six mois suivant la date du référendum, une proclamation sous le grand sceau du Canada est prise en vue de faire entrer en vigueur la partie V, éventuellement modifiée dans la mesure nécessaire pour incorporer la proposition approuvée par la majorité des votants et pour intégrer les autres aménagements justifiés qui en découlent.

40. (1) Sous réserve du paragraphe (2), le Parlement peut légiférer pour réglementer la tenue du référendum visé au paragraphe 38(3).

(2) Tout citoyen canadien a le droit de vote à l'occasion du référendum visé au paragraphe 38(3). Ce droit ne peut, sans motif valable, faire l'objet d'aucune distinction ou restriction.

PARTIE V

PROCÉDURE DE MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DU CANADA

41. (1) La Constitution du Canada peut être modifiée par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée:

a) par des résolutions du Sénat et de la Chambre des communes;

b) par des résolutions des assemblées législatives d'une majorité des provinces; cette majorité doit comprendre:

(i) chaque province dont la population, avant la date de cette proclamation, représentait, selon un recensement général antérieur quelconque, au moins vingt-cinq pour cent de la population du Canada,

(ii) au moins deux des provinces de l'Atlantique dont la population confondue représente, selon le recensement général le plus récent à l'époque, au moins cinquante pour cent de la population de l'ensemble de ces provinces,

(iii) au moins deux des provinces de l'Ouest dont la population confondue représente, selon le recensement général le plus récent à l'époque, au moins cinquante pour cent de la population de l'ensemble de ces provinces.

(2) Les définitions qui suivent s'appliquent au présent article.

«provinces de l'Atlantique» Les provinces de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve.

«provinces de l'Ouest» Les provinces du Manitoba, de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

42. (1) La Constitution du Canada peut être modifiée par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par un référendum tenu dans tout le pays conformément au paragraphe (2) et lors duquel la modification a été approuvée:

a) d'une part, à la majorité des votants;

b) d'autre part, à la majorité des votants de chacune des provinces dont les résolutions de leurs assemblées législatives suffiraient, avec les résolutions du Sénat et de la Chambre des communes, à autoriser la proclamation mentionnée au paragraphe 41(1).

(2) L'ordre de tenue d'un référendum mentionné au paragraphe (1) est donné par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par les résolutions du Sénat et de la Chambre des communes.

43. Les dispositions de la Constitution du Canada applicables à certaines provinces seulement peuvent être modifiées par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de chaque province à laquelle la modification s'applique.

44. La Constitution du Canada peut être modifiée par proclamation, dans le cadre du paragraphe 41(1) ou de l'article 43, sans une résolution du Sénat autorisant la proclamation, lorsque, dans un délai de quatre-vingt-dix jours suivant l'adoption par la Chambre des communes d'une résolution à cet effet, le Sénat n'a pas adopté une telle résolution et si, après l'expiration de ce délai, la Chambre des communes adopte de nouveau la résolution. Dans la computation du délai ne sont pas comptés les jours pendant lesquels le Parlement est prorogé ou dissous.

45. (1) L'initiative des procédures de modification visées au paragraphe 41(1) et à l'article 43 appartient au Sénat, à la Chambre des communes ou à l'assemblée législative d'une province.

(2) La résolution adoptée dans le cadre de la présente partie peut être révoquée à tout moment avant la date de la proclamation qu'elle autorise.

46. (1) Le Parlement peut, sous réserve du paragraphe (2), légiférer pour réglementer la tenue du référendum visé à l'article 42.

(2) Tout citoyen canadien a le droit de vote lors du référendum visé à l'article 42; ce droit ne peut, sans motif valable, faire l'objet d'aucune distinction ou restriction

47. Les articles 41, 42 ou 43 ne s'appliquent pas aux cas de modification constitutionnelle pour lesquels une procédure différente est prévue par une autre disposition de la Constitution du Canada. La procédure visée aux articles 41 ou 42 s'impose toutefois pour modifier les dispositions relatives à la modification de la Constitution, y compris le présent article; la procédure visée à l'article 41 peut également servir à toute codification ou révision générales de la Constitution.

48. Sous réserve de l'article 50, le Parlement a compétence exclusive pour modifier les dispositions de la Constitution du Canada relatives au pouvoir exécutif fédéral, au Sénat et à la Chambre des communes.

49. Sous réserve de l'article 50, la législature de chaque province a compétence exclusive pour modifier la constitution de celle-ci.

50. Toute modification de la Constitution du Canada portant sur les questions suivantes se fait selon la procédure visée aux articles 41 ou 42:

a) les fonctions de la Reine, celles du gouverneur général et celles des lieutenants-gouverneurs;

b) la Charte canadienne des droits et libertés;

c) les engagements énoncés, en matière de péréquation et d'inégalités régionales, à l'article 31;

d) les pouvoirs du Sénat;

e) le nombre de sénateurs représentant chaque province au Sénat et les conditions de résidence qu'ils doivent remplir;

f) le droit d'une province d'avoir à la Chambre des communes un nombre de députés au moins égal à celui de ses sénateurs;

g) les principes de la représentation proportionnelle des provinces à la Chambre des communes prévus par la Constitution du Canada.

51. La rubrique 1 de l'article 91 et la rubrique 1 de l'article 92 de la Loi constitutionnelle de 1867 (antérieurement désignée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord Britannique, 1867), l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique (no 2), 1949, mentionné au no 21 de l'annexe 1 de la présente loi, et les parties III et IV de la présente loi sont abrogés.

PARTIE VI

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

52. (1) La Constitution du Canada comprend:

a) la Loi sur le Canada;

b) les textes législatifs et les décrets figurant à l'annexe I;

c) les modifications aux textes législatifs et aux décrets mentionnés aux alinéas a) ou b).

(2) La Constitution du Canada ne peut être modifiée que conformément aux pouvoirs conférés par elle.

53. (1) Les textes législatifs énumérés à la colonne I de l'annexe I sont abrogés ou modifiés dans la mesure indiquée à la colonne II. Sauf abrogation, ils restent en vigueur en tant que lois du Canada sous les titres mentionnés à la colonne III.

(2) Toute loi, sauf la Loi sur le Canada, qui fait mention d'une loi figurant à l'annexe I par le titre indiqué à la colonne I est modifiée par substitution à ce titre du titre correspondant mentionné à la colonne III; tout Acte de l'Amérique du Nord Britannique non mentionné à l'annexe I peut être cité sous le titre de Loi constitutionnelle suivi de l'indication de l'année de son adoption et éventuellement de son numéro.

54. Le ministre de la Justice du Canada est chargé de rédiger, dans les meilleurs délais, la version française des parties de la Constitution du Canada qui figurent à l'annexe I; toute partie suffisamment importante est, dès qu'elle est prête, déposée pour adoption par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, conformément à la procédure applicable à l'époque à la modification des dispositions constitutionnelles qu'elle contient.

55. Les versions française et anglaise des parties de la Constitution du Canada adoptées dans ces deux langues ont également force de loi. En outre, ont également force de loi, dès l'adoption, dans le cadre de l'article 54, d'une partie de la version française de la Constitution, cette partie et la version anglaise correspondante.

56. Les versions française et anglaise de la présente loi ont également force de loi.

57. Sous réserve de l'article 58, la présente loi entre en vigueur au jour fixé par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada.

58. La partie V entre en vigueur dans les conditions prévues à la partie IV.

59. Titre de la présente annexe: Loi constitutionnelle de 1980; titre commun des lois constitutionnelles de 1867 à 1975 (no 2) et de la présente loi: Lois constitutionnelles de 1867 à 1980.

NDLR: L'article de Jacques Dufresne, qui paraît ici le samedi, est exceptionnellement reporté à lundi. Nos articles sur les livres seront publiés la semaine prochaine.

BILAN

La guerre des médias

La Presse devient un journal du matin comme ses confrères ou ses concurrents.

La radio et la télé forcent l'un après l'autre les quotidiens à presser la diffusion de la nouvelle si ceux-ci veulent rester dans la course à la primeur. À partir de midi, semble-t-il, l'information de la veille et de la nuit est périmée.

Mais quoi qu'on fasse, la feuille imprimée arrivera toujours un tour de piste derrière les médias électroniques, surtout que ces derniers consacrent de plus en plus de temps aux bulletins spéciaux, de dernière heure — plutôt minute et seconde — et aux flashes.

Un jour ou l'autre, le journal sera avalé par l'écran-maison qui fera assister le spectateur et le lecteur aux péripéties d'une crise ou d'un fait divers. Les rotatives prendront le chemin des musées d'antiquité ou des hangars de débarras.

À moins que le reporter de la presse écrite n'aille dégoter la nouvelle dans la coulisse, la clandestinité, le huis clos, l'antre du top secret; qu'il se transforme en homme invisible ou en passe-muraille. La célérité, le flair, l'intuition, l'ubiquité ne lui suffiront plus.

Cela veut dire la disparition du journaliste (correspondant, envoyé spécial, écho-tier, Sherlock Holmes de la fuite, etc.) tel que nous le connaissons aujourd'hui.

En définitive, si le quotidien des actualités toutes fraîches et toutes brûlantes veut battre l'électronicien de la nouvelle éphémère et volatile, il devra aller chercher son homme ou sa femme chez les astrologues, les nostradamus, les pythonisses, les clairvoyants.

À bien y penser, avec la vogue des sciences occultes, de la parapsychologie et de la science-fiction, compte tenu de la crédibilité que le grand public leur accorde, écrire un bon papier, ça ne sera pas sorcier.

Albert BRIE

Cégep Vanier

...dans sa dixième année

Pour célébrer son dixième anniversaire, le cégep Vanier utilisera cet espace tous les samedis pour parler de lui-même. De ses programmes et de ses activités éducatives régulières et autres. De ses étudiants, de ses professeurs et de sa contribution à la communauté. Et aussi des événements qui pourraient vous intéresser.

Activités prévues

Match de football et soirée dansante le 11 octobre. Les anciens étudiants — en particulier ceux qui seront de retour à Montréal pour la fête de l'Action de Grâces — sont invités à "revenir au bercail" pour assister au match des "Cheetah" contre Trois-Rivières à 14h, au campus Sainte-Croix. Soirée dansante à 20 h. Pour plus de renseignements. Téléphoner à 333-4088/89.

Récitals de musique. Au cours du mois d'octobre, des artistes invités donneront des concerts gratuits tous les jeudis à 11 h. au campus Sainte-Croix. Le premier récital aura lieu le 9 octobre et sera donné par Dave Clark, saxophoniste et clarinettiste, et professeur à Vanier. Téléphoner à 333-3896.

Concert de Jazz. Concert par le 'Jazz Conjunction' . Jeudi midi, le 9 octobre. A l'auditorium du campus Ste-Croix.

Placée et préparée par le Cégep Vanier
Campus Snowdon, 5160, boul. Décarie, angle Reine Marie
Campus Ste-Croix, 821, boul. Ste-Croix, près de Côte Vertu

Le prix Albert-Tessier décerné à Arthur Lamothe

par Nathalie Petrowski

C'est au cours d'une courte cérémonie à l'occasion de l'ouverture de la Semaine du Cinéma québécois, que le ministre des Affaires culturelles du Québec, M. Denis Vaugeois, a remis le prix Albert-Tessier au cinéaste et producteur Arthur Lamothe. Ce prix de $15,000 a été créé cette année afin de rendre hommage annuellement à une personnalité du milieu cinématographique québécois.

M. Lamothe a été choisi pour sa contribution exceptionnelle au développement du cinéma national a déclaré le ministre. Son oeuvre, principalement axée sur les problèmes que vivent les Québécois, touche des préoccupations sociales essentielles; son apport culturel à la vie québécoise, sa valeur éducative et sa cohérence sont les traits marquants d'une oeuvre dont les grandes étapes ont été: *Les Bûcherons de la Manouane* (1962), *Laneige a fondu sur la Manicouagan* (1965), *Poussière sur la ville* (1965), *Pour une éducation de qualité* (1969), *Le mépris n'aura qu'un temps* (1970), *Le Système de la langue française* (1972) et l'imposante série de films réalisés en collaboration avec l'ethnologue Rémi Savard, *Chronique des Indiens du Nord-Est du Québec* (1974-1980). Cette oeuvre s'affirme autant au Québec qu'à l'étranger, d'ailleurs la Cinémathèque française lui rendait, en mars dernier, un vibrant hommage au Palais de Chaillot et au Centre Beaubourg à Paris.



Arthur Lamothe

M. Lamothe est membre de nombreuses associations et organismes culturels et participe depuis plusieurs années au développement de l'industrie cinématographique québécoise. Sa contribution s'est exprimée aussi par la formation et l'encouragement de jeunes cinéastes et par de judicieux conseils et de mémorables interventions dans le cadre de l'élaboration d'une politique de cinéma national.

Le prix Albert-Tessier honore la mémoire de Mgr Albert Tessier, un pionnier du cinéma québécois. Il est décerné pour la première fois par un jury formé, cette année, des présidents des cinq associations jugées, au titre de la loi du cinéma, représentatives du milieu cinématographique québécois et présidé par le directeur général de l'Institut québécois du cinéma. Les mises en nomination pour le prix 1980 ont été faites au jury par le conseil d'administration de l'Institut québécois du cinéma, selon des suggestions émanant du milieu.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

Le PQ à la recherche d'un «modus vivendi»

par Pierre O'Neill

Le mini-congrès que le Parti québécois tient en fin de semaine à l'Université de Montréal promet de déboucher sur un *modus vivendi* qui satisfasse étapistes et indépendantistes plus pressés: laisser au gouvernement carte blanche quant à l'opportunité de tenir ou pas un référendum au cours de son prochain mandat.

Quelque 750 délégués des associations de comté et des groupements régionaux participent à cette réunion de trois jours du «conseil national élargi» pour tenter de dissiper l'équivoque qui persiste depuis la défaite référendaire sur le sort de l'option fondamentale du parti, à propos de la démarche stratégique et autour de la notion de mise en veilleuse.

Le Québec des années 80, document élaboré par le comité des Neuf, servira d'appui aux délibérations du week-end. Les participants s'efforceront d'en dégager des orientations globales qui guideront la formulation des engagements électoraux en vue de la prochaine campagne. C'est au terme de ces discussions, où s'affronteront les deux grands courants idéologiques du parti, que l'on saura si le prochain programme électoral du PQ sera d'inspiration centre-gauche ou centre-droite.

Le programme de ce mini-congrès prévoit que les travaux de réflexion seront partagés, toute la journée d'aujourd'hui, entre onze commissions qui consacreront la matinée au projet national et au projet de société tandis que les discussions d'après-midi serviront à définir les priorités législatives du gouvernement à partir des champs d'intérêt déterminés par le comité des Neuf: développement économique, main-d'oeuvre, sécurité du revenu, relations de travail, la famille et l'enfant, l'égalité des chances, l'éducation et la recherche, l'habitation, le transport et l'environnement.

Il apparait néanmoins que c'est le malaise créé autour du sort de l'option et de la démarche stratégique du parti qui donnera aux débats du week-end les meilleurs moments d'intensité. Et il se pourrait bien que les représentants de la région Montréal-Centre, réputés pour leur radicalisme, viennent cette fois à la rescousse de la direction du parti et lui tirent l'épine du pied. L'intransigeance des positions de Montréal-Centre a marqué plusieurs des réunions passées du conseil national.

Pourtant, l'exécutif de Montréal-Centre a adopté, mercredi soir, à l'unanimité, une résolution qui s'inscrit dans la ligne du document du comité des Neuf et que l'on dit déjà assurée de l'appui des dirigeants du parti.

Le texte comporte une série d'attendus rappelant dans un premier temps que le PQ a été fondé pour réaliser la souveraineté-association, qu'aucune forme d'autonomisme provincial peut être substituée à la souveraineté comme objectif ultime, que le concept d'association doit être adapté à l'évolution, que la participation du Québec aux négociations ne signifie en rien la mise en veilleuse de l'option, que rien n'oblige le gouvernement à tenir un référendum au cours de son prochain mandat et que les prochaines élections ne peuvent décemment prendre la forme d'élections référendaires.

En conclusion, la résolution que Montréal-Centre entend soumettre au vote des commissions et de la séance plénière, propose: que le gouvernement du Parti québécois affirme sa volonté de faire progresser, au cours de la campagne électorale et de son prochain mandat, l'idée de l'indépendance nationale:

a) en utilisant davantage à cette fin le pouvoir dont il dispose;

b) en remplaçant la démarche étapiste et «réductrice» axée sur l'association et le mandat de négocier, par une approche plus directe, soit expliquer aux Québécois les avantages de l'indépendance politique.

Dans l'esprit des auteurs de la résolution, dont le Dr Marc Lavallée, il s'agit de laisser au gouvernement une certaine marge de manoeuvre qui lui permette de s'adapter aux circonstances; il s'agit surtout de ne pas «couler dans le béton» des échéanciers nuisibles que le Parti québécois n'est en rien obligé de télégraphier à ses adversaires. Une façon de voir qu'un député a résumé en une phrase: «Pas nécessairement un référendum, mais un référendum si nécessaire.»

C'est une opinion qui recueille chaque jour de plus nombreux adhérents au sein du parti mais qui se heurtera en fin de semaine au scepticisme des plus farouches indépendantistes, des purs et des durs.

C'est ainsi que plusieurs comtés ont commis des propositions visant à faire du prochain scrutin, des élections référendaires. Chose certaine, la direction du parti a décidé de jeter du lest et de permettre l'affrontement jusqu'à épuisement des tenants des deux tendances.

◆ Pologne

Dans l'entourage de M. Walesa, on pense qu'une nouvelle rencontre avec M. Jagielski pourrait intervenir dans le courant de la semaine prochaine, après le plénum du comité central aujourd'hui et la réunion lundi à Gdansk du présidium national de Solidarité.

La grève d'avertissement d'une heure a été particulièrement suivie dans les régions industrielles de Gdansk, Elblag et Slupsk, sur le littoral de la Baltique, Poznan et Wroclaw, dans l'ouest et le sud-ouest, dans celles de Katowice et Cracovie, au sud, ainsi que Lodz, dans le centre, a indiqué hier soir la télévision polonaise.

À Gdansk, le signal de la grève a été donné par les sirènes. Les dockers, les ouvriers des chantiers navals et les employés de la plupart des établissements ont cessé le travail en restant à leur poste. Les transports en commun ont été à l'arrêt pendant une heure. Seuls les services essentiels ont été maintenus. À Szczecin, les chantiers navals, les usines, le port et les transports en commun ont été paralysée.

À Poznan, 60 entreprises ont cessé de tourner, les transports en commun n'ont pas fonctionné de midi à 13 heures, les écoles supérieures ont observé un arrêt d'une heure mais les commerces sont restés ouverts. À Wroclaw, la grève a été observée dans presque toutes les entreprises industrielles, les commerces, les bureaux, les transports en commun.

À Katowice, les autobus — dont les conducteurs s'étaient toutefois déclarés solidaires du mouvement — ont fonctionné normalement. Une partie des établissements industriels ont cessé le travail. Des arrêts symboliques ont eu lieu dans deux mines de charbon.

À Cracovie, les trams ont marqué une pause de dix minutes, les bus d'une heure et plusieurs usines étaient signalées en grève.

À Lodz, le travail était normal dans la plupart des usines mais les drapeaux avaient été hissés en signe de solidarité. Les sirènes ont été entendues. Les transports en commun se sont arrêtés pendant une heure.

Pour chacune de ces villes, de longues séquences ont été présentées aux téléspectateurs montrant les machines arrêtées et les travailleurs portant le brassard blanc et rouge de la solidarité. Des ouvriers de l'usine de machines agricoles d'Ursus (banlieue sud de Varsovie) ont exprimé devant les caméras leurs doléances en ce qui concerne la présentation des nouveaux syndicats dans les journaux. Ils ont affirmé leur attachement au socialisme et déclaré que le temps perdu serait rattrapé.

Les correspondants en province ont souligné que le mouvement s'était déroulé dans l'ordre et la discipline et que tout avait été mis en oeuvre par les organisateurs pour limiter les répercussions de la grève sur la situation économique du pays.

Le présentateur a exposé les revendications des grévistes qui protestaient contre le retard à satisfaire leurs revendications salariales, leurs difficultés d'accès aux mass média et les obstacles mis par les autorités locales aux activités des syndicats indépendants dans certaines régions. Il a souligné la volonté des ouvriers de manifester à cette occasion leur solidarité mais les a invités à une «froide réflexion» sur les conséquences d'une action guidée par l'émotion.

Alors que la presse du matin, sans s'en prendre directement aux organisateurs du mouvement, avait insisté sur les «aspects économiques et moraux négatifs» de la grève, un changement de ton est apparu en début de soirée. La télévision notamment a reconnu implicitement que les nouveaux syndicats se heurtent fréquemment, en province, à des obstacles de la part des autorités locales et régionales.

Cet aveu semblait faire écho à un commentaire paru le jour même dans l'hebdomadaire Polityka, organe du comité central, et faisant état de l'existence de deux tendances au sein des instances dirigeantes du parti: l'une opposée aux accords de Gdansk, l'autre déterminée à les faire appliquer.

Hier soir, les observateurs occidentaux à Varsovie évoquaient les effets possibles de la grève sur cette lutte de tendances, en prévision de la réunion du plénum du comité central ce matin.

Selon diverses sources informées, ce plénum devrait se solder par de nouveaux changements à la direction du parti et donner à l'une des deux tendances qui s'affrontent l'occasion de l'emporter.

À cet égard, le sort de M. Tadeusz Fiszbach, actuellement premier secrétaire du parti à Gdansk, et dont la popularité est grande dans le monde ouvrier polonais depuis les grèves du mois d'août, aura valeur de test. Si la tendance «modérée» parvient à s'imposer, estime-t-on dans les milieux politiques polonais, il devrait accéder à un poste de responsabilité au bureau politique ou au secrétariat.

◆ Claude Ryan

M. Ryan a par ailleurs tenu à discuter de l'interprétation que l'on donne dans certains milieux aux résultats du référendum. Il note que le premier ministre Lévesque veut y voir la «dernière chance du fédéralisme», tandis que le premier ministre Trudeau semble y lire un chèque en blanc «pour sa conception de la fédération».

Affirmant que l'on «fausse allègrement le sens du résultat du référendum», M. Ryan dit que celui-ci fut d'abord un NON à la souveraineté-association puis un acte de confiance envers ceux qui présentaient l'option du fédéralisme renouvelé. Il note que le premier ministre Lévesque, à peine sorti du choc du référendum, n'était pas prêt à négocier la réforme constitutionnelle.

M. Lévesque devait se montrer, d'une part, très orthodoxe avec ses partisans séparatistes et, d'autre part, «bon garçon à Ottawa». Cela a eu comme conséquence que le Québec s'est présenté dans un état de faiblesse à Ottawa «sans une philosophie constructive du fédéralisme».

Pour construire la nouvelle phase du fédéralisme canadien, M. Ryan dit qu'il faut au Québec un gouvernement stable, ayant un approche plus positive, plus constructive du fédéralisme canadien. Il réclame donc la tenue d'élections générales le plus tôt possible afin d'élire à Québec un gouvernement qui pourra être en place pour quatre ans. «Il faut nettoyer la situation actuelle, dit-il, afin que le gouvernement ait un mandat pour parler fort. Il faut un gouvernement capable de dire: en matière de fédéralisme, nous sommes des partenaires». Le gouvernement actuel ne peut avoir rien d'autre qu'une attitude défensive, selon M. Ryan, qui estime que la contribution du Québec à la conférence de septembre est un «gros zéro».

Par contre, M. Ryan n'a pas voulu endosser la déclaration du chef conservateur, M. Joe Clark, qui a parlé «d'une trahison de ceux qui ont voté NON au référendum», affirmation qui a été reprise par le député libéral provincial de Notre-Dame-de-Grâce, M. Reed Scowen, parlant «d'une trahison du Québec et des Québécois». M. Scowen, qui était présent, est l'un des conseillers constitutionnels de M. Ryan et fut secrétaire de la commission Pepin-Robarts.

M. Ryan ne pense pas que cette question du rapatriement de la constitution domine les prochaines élections générales au Québec. Il croit plutôt que les élections se feront sur la question de savoir lequel des deux partis est le mieux qualifié pour mener le Québec dans les années 80 sur les plans économique, constitutionnel, social, culturel et sur le plan des libertés. Il n'écarte pas la possibilité que le premier ministre Lévesque ait un intérêt à faire de ces élections une lutte entre M. Trudeau et lui-même.

◆ René Lévesque

vant la nation, M. Lévesque est d'avis que le premier ministre du Canada a manqué de franchise pour avoir cité un paragraphe de la charte des droits à inclure dans la constitution, sans cependant avoir cité le paragraphe suivant, qui change tout le sens du premier. Selon le premier paragraphe cité par M. Trudeau, chaque enfant de la minorité francophone dans une province aura le droit de recevoir l'enseignement dans sa langue partout où le nombre de cette minorité le justifie. Mais le second paragraphe que M. Trudeau a passé sous silence stipule que chaque province sera libre de définir comme elle l'entend le paragraphe précédent.

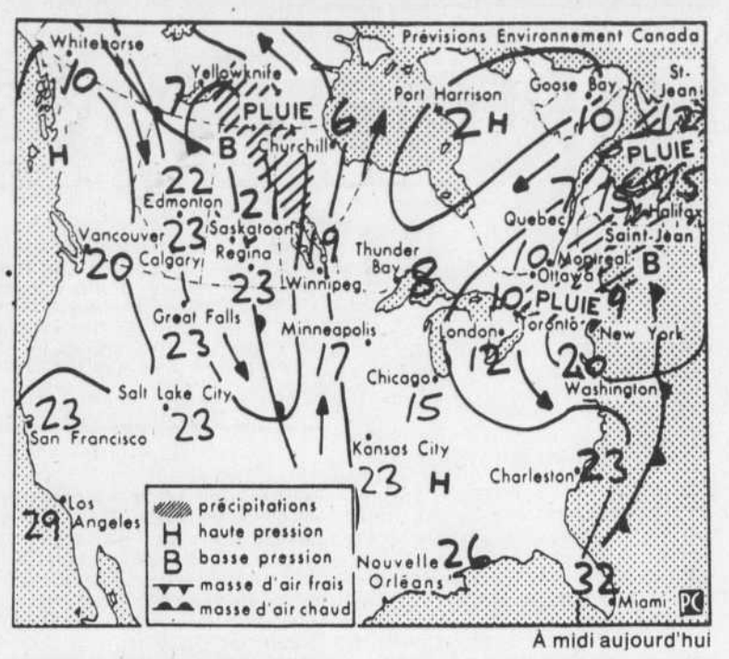
La notion de mobilité absolue des personnes à travers le Canada que promet M. Trudeau dans sa charte des droits apparaît tout aussi inacceptable aux yeux du premier ministre du Québec. Parce que, explique-t-il, cette disposition rendra illégale la loi sur l'embauche dans la construction, récemment adoptée par le Québec et permettra à l'Ontario d'envahir les chantiers de Montréal et des autres régions.

En somme, déclare M. Lévesque, ce que recherche ce projet de charte, c'est l'amalgamation du Québec, la mise au pas des provinces et d'abord du Québec français.

Devant les quelque 1,500 militants et partisans qui avaient pris place dans l'amphithéâtre de l'Université de Montréal, le président du Parti québécois a également abordé les thèmes qui alimenteront les discussions de ce mini-congrès. Dans un premier temps M. Lévesque a indiqué que c'est l'économie et le social qui seront dorénavant les priorités du parti et du gouvernement.

Puis, à propos de l'option souverainiste, M. Lévesque a réaffirmé qu'il ne saurait être question de l'abandonner, ni d'aucune façon de l'oublier. «Car, ça aussi, ce serait trahir.» Enfin, il a prévenu les militants péquistes qu'il n'est pas question de donner une allure référendaire aux prochaines élections et que le parti, au contraire, devrait s'efforcer de conserver le pouvoir en démontrant qu'il est plus capable que tout autre de faire évoluer le fédéralisme en faveur des intérêts et aspirations du Québec.

LA MÉTÉO



À midi aujourd'hui

Abitibi, Témiscamingue: nuageux avec quelques averses. Maximum 9. Aperçu pour dimanche: nuageux.

■

Pontiac, Gatineau, du Lièvre, Laurentides, Outaouais, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville, Québec, Estrie-Beauce: nuageux avec averses. Vent modéré. Maximum 10. Aperçu pour dimanche: nuageux.

■

Réservoirs Cabonga, Gouin, Lac St-Jean: nuageux et quelques averses. Maximum 8. Aperçu pour dimanche: nuageux.

■

Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides, Rivière-du-Loup, La Malbaie: nuageux avec averses. Vent modéré. Maximum 11. Aperçu pour dimanche: nuageux.

Rimouski, Matapedia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie: nuageux avec averses. Vent modéré. Maximum 10. Aperçu pour dimanche: nuageux avec quelques averses.

■

Baie-Comeau, Sept-Iles: nuageux avec averses. Vent modéré. Maximum 9. Aperçu pour dimanche: nuageux avec quelques averses.

■

Gaspé: nuageux et averses. Maximum 9. Aperçu pour dimanche: averses.

■

Basse-Côte-Nord, Anticosti: nuageux avec averses. Vent modéré. Maximum 11. Aperçu pour dimanche: averses.

L'assemblée du FMI se termine dans l'optimisme

WASHINGTON (AFP) — L'assemblée annuelle du Fonds monétaire international et de la Banque moniale s'est achevée hier à Washington sur une note relativement optimiste.

Dans leurs discours de clôture, MM. Jacques de Larosière, directeur général du FMI et Robert McNamara, président de la Banque mondiale, se sont tous deux félicités des résultats de l'assemblée.

Les travaux ont été «utiles et constructifs», a déclaré M. de Larosière. «J'ai été frappé par le large consensus qui a émergé de l'assemblée concernant le rôle futur de la Banque mondiale», a souligné M. McNamara.

Les deux hommes n'ont cependant pas passé sous silence les nombreux problèmes que la communauté internationale se doit de résoudre pour relever le défi des années 1980. Ils ont notamment mis l'accent sur la difficile situation des pays en développement provoquée par le second choc pétrolier et ont appelé à une plus grande coopération internationale.

Pour sa part, le président de l'assemblée, le ministre tanzanien Amir Jamal s'est félicité de ce que l'affaire de l'OLP ait été confiée à un comité spécial placé sous la présidence du premier ministre de Nouvelle-Zélande, M. Robert Muldoon.

M. Jamal a indiqué que ce comité devrait pouvoir se prononcer en toute objectivité sur le problème posé par le rejet de la candidature de l'organisation palestinienne au statut d'observateur de l'assemblée.

Il a d'autre part approuvé les grandes orientations définies pour le Fonds monétaire et la Banque mondiale en exprimant l'espoir que ces objectifs soient bientôt concrétisés compte tenu des besoins impérieux du Tiers-Monde.

Avant de se séparer, les quelque 3,000 délégués venus de 141 pays qui ont participé à cette réunion ont approuvé l'élection de M. Valentin Arismendi comme président de la prochaine assemblée.

Dans son discours d'acceptation, M. Arismendi a émis le voeu que la prochaine assemblée soit marquée par «la conscience de l'interdépendance croissante des pays membres, conscience nécessaire à la solution des problèmes de l'aide aux pays en développement».

Quelque 300,000 fonctionnaires pourraient «faire pression» pour aider les 40,000 commis

OTTAWA (PC) — Les dirigeants syndicaux des 300,000 membres de la fonction publique ont donné jusqu'au 15 octobre au gouvernement fédéral pour s'entendre avec ses 40,000 commis, actuellement en grève, sans quoi ils déclencheront «des moyens de pression collectifs» afin de le forcer à le faire.

Au terme d'un véritable conseil de guerre tenu aux locaux du Conseil du Travail du Canada, les présidents des syndicats représentant les 300,000 employés de la fonction publique ont tenu une conférence de presse pour mettre au défi le président du Conseil du trésor, M. Don Johnston, de «s'asseoir à la table de négociation ou d'en subir les conséquences».

Et, comme pour donner plus de poids à cet avertissement, le président de l'Alliance de la fonction publique, M. Andy Stewart qui représente les commis, a demandé aux 120,000 autres membres de son syndicat de respecter, à compter de dimanche soir, les lignes de piquetage dressées devant les édifices fédéraux.

Le président du CTC, M. Dennis McDermott, a souligné quant à lui, que la centrale qu'il dirige «ne permettra pas à un employeur de se payer le luxe de nous livrer la guerre à un endroit et de s'attendre à des relations cordiales ailleurs». Les syndicats affiliés au CTC, tel que le Syndicat des postiers ou l'Union des facteurs, pourraient donc suivant ce raisonnement entreprendre des grèves rotatives à partir du 15 octobre si la situation des commis n'a pas évolué à ce moment.

Se posant comme celui «qui veut éviter une grève et non pas en causer une», M. McDermott a annulé tous ses engagements pour la semaine prochaine, incluant un voyage aux Barbades, afin de s'impliquer dans les négociations entre le gouvernement et ses commis. Il a même pris l'initiative, hier après-midi, de contacter les dirigeants du Conseil du trésor afin de les inviter à reprendre les pourparlers.

Pour sa part, le Conseil du trésor a demandé au Conseil des relations de travail de la fonction publique de déclarer illégale toute grève déclenchée par des employés fédéraux qui voudraient apporter un appui direct aux commis en débrayant sans en avoir le droit.

Le président de l'APPC, M. Stewart, ainsi que la vice-présidente, Mme Aileen Manion, doivent d'ailleurs comparaître ce matin devant le Conseil comme témoins cités par le gouvernement au soutien de sa requête. Le gouvernement a déjà obtenu des injonctions contre ses commis afin de limiter le piquetage à Montréal, devant le bureau des douanes et accises et à Québec, devant le bureau de poste central.

Au moment même où leur chef tenait sa conférence de presse, des milliers de commis déambulaient dans les rues de Hull et d'Ottawa pour se rendre devant l'édifice abritant les bureaux du Conseil du trésor afin d'y tenir une manifestation. Brandissant des pancartes, scandant des slogans et chantant, ils ont réaffirmé leurs deux principales revendications, l'indexation des salaires au coût de la vie et une réduction de la semaine de travail de 37.5 à 35 heures, ce à quoi le gouvernement s'oppose catégoriquement.

Les commis, dont 73 pour cent sont des femmes, reçoivent un salaire moyen de $12,800 par année alors que le Conseil du trésor leur en offre $15,300. Il s'agit de leur première grève.

Le bureau du ministre Johnston s'est refusé hier à tout commentaire sur la demande syndicale de reprendre les négociations.

La distribution du courrier a repris à Québec

La distribution du courrier a repris, hier, à Québec, après avoir été paralysée pendant cinq jours: le gouvernement fédéral a en effet obtenu une injonction limitant, jusqu'au 13 octobre aux abords des bureaux de poste, le nombre des piquets de grève des commis.

D'autre injonctions ont été obtenues notamment pour les bureaux des ministères du Revenu, de la Santé, des Douanes et des Approvisionnements et services.

Les centres d'emplois restent néanmoins fermés à travers la province, les fonctionnaires syndiqués ayant débrayé afin d'appuyer les employés fédéraux aux écritures en grève depuis lundi.

Par ailleurs, M. Andy Stewart, président du syndicat de l'Alliance de la fonction publique du Canada, a demandé aux 140,000 membres de sa centrale, de respecter les piquets de grève des 40,000 commis.

Le débrayage de ces derniers a également eu des répercussions sur le trafic aérien à l'aéroport de Dorval. La plupart des vols ont subi des retards d'environ une heure.

Les activités des bureaux fédéraux du ministère de la Santé et du Bien-Être, à Québec, ont également été paralysées par des fonctionnaires ayant décidé de respecter les piquets de grève.

À Montréal, les commis ont occupé brièvement les bureaux du ministère des communications ainsi que ceux de l'Expansion économique régionale et des Approvisionnements et Services.

Nominations au Conseil de la langue

QUÉBEC (PC) — Mesdames Manon Vennat et Sheila McLeod Arnopoulos ont été nommées membres du Conseil de la langue française pour une durée de quatre ans.

C'est ce qu'a fait savoir le ministre d'État au développement culturel, M. Camille Laurin.

Mme Vennat a été, en 1972, le premier directeur général du Centre de linguistique de l'entreprise. Elle siège présentement sur les conseils d'administration du Collège Frontière, de la Société canadienne du cancer ainsi que du Centre des arts visuels de Montréal.

Quant à Mme Arnopoulos, elle a publié l'an dernier en collaboration avec M. Dominique Clift, l'ouvrage *le fait anglais au Québec*, lequel a mérité le prix du gouverneur général.

AUJOURD'HUI

L'Association des détaillants en alimentation du Québec tient son 25e congrès à Québec jusqu'à lundi. Le thème de cette année est «Bilan et perspective». Centre municipal des Congrès Québec.

■

Six groupes de récupérateurs à la source de Montréal tiennent aujourd'hui une journée de récupération entre 9h et 14 h. La liste des dépôts peut être obtenue en téléphonant à 273-7082 ou à son récupérateur local. Les journaux doivent être ficelés en piles de 15 cm et les contenants de verre débarrassés de leurs étiquettes, anneaux, couvercles, et nettoyés.

■

Un symposium se tient aujourd'hui à l'Hôtel-Dieu de Montréal sur les «Aminoglycosides». Des universitaires canadiens, américains et français sont invités à discuter de ce sujet d'exceptionnelle actualité dans le monde de la médecine moderne. 3840 rue Saint-Urbain, 844-0161, de 8 h à 16 h 45.

■

Pour célébrer les 25 ans d'enseignement de l'éducation physique à l'Université de Montréal, les anciens sont invités à un conventum général entre 9 h et 24 h, au CEPSUM, 2100 boul. Edouard-Montpetit, 343-6030.

■

Le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, prononcera le discours de clôture de l'exposition ExpoDent 80 de l'ordre des Denturologistes du Québec à l'hôtel Sheraton Mont-Royal, à 20 h.

■

Le congrès de fondation du Carrefour des chrétiens du Québec pour la santé se déroule à l'hôtel Holiday-Inn, 999 rue DeSerigny à Longueuil (métro Longueuil), 674-3313.

■

Le Centre multiethnique Saint-Louis reçoit au Café Espéranto, à compter de 21 h, Morley Loon qui présente un spectacle de musique amérindienne, 3553 rue Saint-Urbain.

■

La caravane du centenaire de Bell Canada sera aux Promenades Saint-Bruno encore aujourd'hui et demain jusqu'à 18 h. «Carabell» retrace l'histoire de la téléphonie et des télécommunications depuis 100 ans.

Mini-Loto

870590

LOTO-PERFECTA

6-12-14-20-22-31

13

4 octobre

par la PC et l'AP

1979 — Le pape Jean-Paul II réaffirme à Philadelphie le caractère définitif du sacerdoce et son opposition à l'ordination des femmes.

1977 — Libération de Mme Indira Gandhi, ancien premier ministre accusée de corruption, qui avait été arrêtée 24 heures plus tôt.

1969 — La Chine rend publics deux essais nucléaires, dont celui d'une bombe hydrogène dans l'atmosphère.

1945 — Début du procès de Pierre Laval à Paris.

1910 — Le roi Manuel II du Portugal se réfugie en Angleterre à la suite d'une révolution.

1865 — Rencontre de Bismark et de Napoléon III a Biarritz: l'Empereur accepte la domination prussienne en Allemagne et la formation d'une Italie unie.

1824 — Proclamation de la République du Mexique.

1539 — Mariage conclu entre Henri VIII et Anne de Clèves.

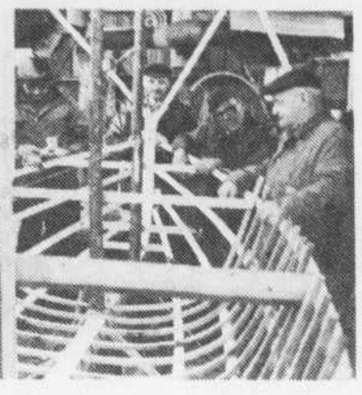
LE DEVOIR

CAHIER 2

CULTURE ET SOCIÉTÉ
Montréal, samedi 4 octobre 1980

LA 8e SEMAINE DU CINÉMA QUÉBÉCOIS




«Vues d'ici et d'ailleurs»

par Richard Gay et Francine Laurendeau

C'EST hier soir que débutait avec la projection de *Corridors*, réalisé par Robert Favreau et Guy Dufaux, la 8e Semaine du cinéma québécois qui se déroulera jusqu'au 12 octobre dans les salles 2 et 3 du cinéma St-Denis. Cette Semaine d'une durée de dix jours fut inaugurée par M. Denis Vaugeois, ministre des Communications et des Affaires culturelles, qui en a profité pour annoncer le premier récipiendaire du Prix Albert-Tessier, un prix de 15,000 dollars attribué à une personnalité de notre milieu cinématographique.

Selon le coordonnateur de l'événement, M. Carl Mailhot, cette huitième Semaine du cinéma québécois reste fidèle à l'objectif poursuivi lors des années précédentes. Et cet objectif est celui d'une affirmation vigoureuse de notre cinéma national. Une sorte de fête quoi! Une fête où les artisans et le public se rencontrent, échangent, discutent. Et en effet, cette année plus que jamais, on veut faire de la Semaine un moment privilégié de réflexion collective sur la situation du cinéma au Québec.

Pour ce faire, on a pris les moyens nécessaires et effectué certaines transformations. Tout d'abord le budget a presque doublé. De 100,000 dollars qu'il était, il est passé à 170,000. Ce montant on a voulu l'exploiter au maximum en concentrant la Semaine à Montréal et en abandonnant les éditions régionales de l'événement qu'on avait connues par le passé. Aussi, transformation majeure celle-là, on y présentera un certain nombre de films étrangers. D'ailleurs cette 8e Semaine a pour sous-titre «vues d'ici et d'ailleurs». Ce sous-titre dit bien ce qu'il veut dire mais on admettra que l'emploi du mot «vues» y paraît pour le moins discutable: il témoigne d'une condescendance culturelle qui réduit linguistiquement l'événement et de toutes façons les réalisateurs eux-mêmes qui présentent leur création dans cette Semaine accepteraient mal que les critiques, par exemple, parlent de leur oeuvre en terme de «vues». Mais c'est là un détail.

Dans l'ensemble la Semaine paraît mieux organisée et prend une ampleur qu'elle n'a jamais encore connue. Est-ce pour lui conférer une nouvelle vigueur, une nouvelle vie qui en fera à chaque année un événement plus attendu que jamais? Ou bien est-ce là une façon pour le milieu cinématographique québécois de rivaliser avec le Festival des films du monde de Serge Losique qui n'accorde pas au cinéma québécois la place qui lui revient? Ou bien encore est-ce là un moyen pour obliger les autorités en place à forcer une intégration de la Semaine et du Festival? Voilà des questions qui viennent tout de suite à l'esprit et auxquelles seul l'avenir pourra apporter une réponse. Le coordonnateur Carl Maillot semble en tout cas très réservé là-dessus. Il paraît évident cependant que les responsables de la Semaine ont pris au sérieux une recommandation que nous formulions dans ces pages en mars 1979 et qui pouvait se lire comme suit: «il est à souhaiter que cette Semaine du cinéma québécois prenne de plus en plus d'ampleur et réussisse à attirer un public de plus en plus vaste. Il faudra peut-être des moyens plus importants, un appui plus considérable de la part de tous les partenaires impliqués, mais il apparaît urgent que cette Semaine débouche sur un festival national de premier ordre. Dans le contexte actuel de notre vie cinématographique, un tel festival qui constituerait véritablement un lieu privilégié de réflexion et de fête, un tel festival s'impose».

Cette année la fête comprend 59 films québécois, un total de 60 heures de projection choisies parmi les 150 heures soumises aux responsables de la Semaine. Ces 59 films veulent présenter un aperçu de la production québécoise des 18 derniers mois, la production québécoise dans ce qu'elle a de mieux.

On est en droit cependant de s'étonner de l'absence dans la sélection du film fort sympathique de Louise Carré intitulé *Ça peut pas être l'hiver on n'a même pas eu d'été* et du retrait forcé de *Château de cartes* de François Labonté, un rare film québécois destiné aux enfants. Ces deux longs métrages étaient inscrits, il est vrai, au Festival des films du monde, mais est-ce une raison? Si la raison est autre, quelle est-elle exactement?

Il reste que les films québécois ne manquent pas: 32 documentaires, 18 films de fiction, 9 films d'animation. Parmi ces réalisations, on remarquera un certain nombre de reprises: des films comme *Les Grands Enfants* de Paul Tana, *La Cuisine rouge* de Paule Baillargeon et Frédérique Collin, *L'Homme à tout faire* de Micheline Lanctôt, *Mourir à tue-tête* d'Anne-Claire Poirier, *Avoir 16 ans* de Jean-Pierre Lefebvre, *Les Bons Débarras*, de Francis Mankiewicz. Des longs métrages de fiction avant tout, puisque cette année la Semaine ne présente aucun inédit dans cette catégorie.

Les nouveautés sont plutôt du côté des documentaires. Il est impossible de les relever toutes ici. Signalons entre autres *Corridors* et *Pris au piège*, deux films de réflexion sociale signés Guy Dufaux et Robert Favreau (voir critique dans ces pages), *And now ladies and gentlemen* de Chantal Ethier et Réjean de Roy sur les rapports de séduction entre hommes et femmes, *Au royaume du Bingo* de Marcel Larivée et Gilles Cadieux qui examine de près les joueurs, les animateurs et les organisateurs de bingo, *Le Canot à Renald à Thomas*, un film de la série «La Belle Ouvrage» signé Bernard Gosselin, *Une histoire de femmes* co-réalisé par Sophie Bissonnette, Martin Duckworth et Joyce Rock sur le rôle des femmes dans une grève à l'International Nickel, *Inna Asi*, une série de trois longs métrages d'Arthur Lamothe sur la dépossession territoriale et culturelle des Amérindiens, *Le Pays de la terre sans arbres*, le dernier film de la série «Baie James» tourné par Pierre Perreault, *De la tourbe et du restant*, un documentaire de Fernand Bélanger sur la mise en valeur des tourbières dans le bas du fleuve.

À côté de sa programmation naturelle, la programmation québécoise, la Semaine nous offre donc cette année une douzaine de longs métrages et quelques courts métrages européens, «vues d'ailleurs», choisis notamment, ont précisé les responsables du volet étranger, Francine Allaire et Carol Faucher, pour leur parenté avec le cinéma d'ici. C'est-à-dire, avons-nous compris, des films à budget modeste, à teneur documentaire, et à portée sociale ou carrément politique. Cela n'exclut pas les films avec comédiens, un film dit de fiction pouvant très bien avoir un contenu documentaire (qu'on songe par exemple à *Mon oncle d'Amérique* ou à *l'Affaire Coffin*).

Parmi les films à thèmes sociaux, mentionnons *Lettre de prison*, de Patrick Ledoux (Belgique), *Le Maître et le Géant*, de Johan van der Keuken (Pays-Bas), et deux films britanniques: *Prostitute*, de Tony Garnett, et *The Spongers (Les Profiteurs)*, de Roland Joffe, Jim Allen et Tony Garnett. Parmi les films à thèmes politiques, deux documentaires hollandais: *Les Voix du Purgatoire* (de Roeland Kerbosch), tourné clandestinement en Afrique du Sud sur l'apartheid, et *El Salvador, la révolution ou la mort*, de Frank Diamand. *The Patriot Game*, film français d'Arthur Mac Caig, veut faire le point sur le conflit permanent qui déchire l'Irlande du Nord. *Autant en emporte l'argent* (3ème partie) et *Les Cobayes*, de Guido Henderickx (Belgique) traitent du même thème: dans une usine chimique, une explosion libère de la dioxine, cette substance utilisée dans la fabrication du napalm. Sur un mode différent, les deux films imaginent les conséquences de l'accident.

Moins facile à classer: *Radio On*, premier film de Christopher Petit (Grande-Bretagne), qui, tourné en noir et blanc, montre un pays sur son déclin, durant l'hiver le plus froid de ces quarante dernières années. Le début: un cadavre gît dans une baignoire tandis que David Bowie chante à la radio. *Radio On* faisait partie cette année de la Quinzaine des Réalisateurs à Cannes. De même qu'*Opname (En observation)*, d'Erik van Zuylen et Marja Kok (Pays-Bas). Après avoir subi des examens médicaux de routine, un homme est hospitalisé et va découvrir un monde nouveau, effrayant: celui de la maladie et de la solitude qui l'accompagne. Heureusement qu'il y aura l'amitié. Ce film a récolté plusieurs prix dont celui de la meilleure émission de télévision diffusée en Europe. Nous reviendrons samedi prochain sur *Histoire d'Adrien*, *Extérieur Nuit* et *Anthracite*, trois films français particulièrement intéressants qui seront projetés vers la fin de la manifestation.

Si vous aviez l'intention d'amener vos enfants à la Semaine du Cinéma québécois, on n'a prévu pour eux qu'une seule séance, cet après-midi à 15 heures. Ils pourront voir *Black Jack*, film britanique de Kenneth Loach, doublé en français, précédé du *Trésor des Grotocéans*, court métrage de Co Hoedeman produit par l'O.N.F. *Black Jack* est un excellent film adapté d'un roman pour enfants de Léon Garfield par l'auteur de *Family Life*. Une belle histoire d'aventures romanesques vécue par de sympathiques adolescents dans le cadre de l'Angleterre du XVIIIème siècle.

Les professionnels du cinéma sont invités à s'inscrire à des ateliers, conçus comme des moments de réflexion et de travail, qui porteront sur les sujets suivants: «La distribution/diffusion», «Le rôle que peut jouer la télévision dans la dynamique du cinéma national», «La place que doivent occuper les gouvernements dans l'activité cinématographique nationale» et «Le cinéma national et les stéréotypes cinématographiques». Des personnalités du monde du cinéma, d'ici comme d'ailleurs, y participeront. Tout au long de la manifestation, presque chaque matin, au Grand Café de la rue Saint-Denis, le public est invité à des conférences de presse où on pourra rencontrer les cinéastes québécois et étrangers qui participent à la Semaine. Il est heureux que ces conférences de presse ne soient pas, comme d'habitude, réservés aux seuls journalistes.

Bonne Semaine!

Robert Favreau, cinéaste

Les contradictions de la société d'abondance

par Nathalie Petrowski

DANS *Corridors*, un film sur la pauvreté telle qu'elle se vit en 1980 à Montréal, Gisèle et Rodrigue Bouchard s'assoient un après-midi à la table de cuisine pour faire les comptes et trouver un moyen de boucler la fin du mois. Leur revenu mensuel s'élève à $750.00, juste de quoi payer le loyer, la compagnie de finance, les billets de métro, les cigarettes et une maigre commande sans vitamines au dépanneur du coin. Tandis qu'ils font le pénible calcul en riant de leur propre pauvreté, Robert Favreau et Guy Dufaux les deux réalisateurs de ce documentaire construit à la manière d'un film de fiction, laissent rouler la caméra, s'épuiser la pellicule et s'envoler en fumée quelques $100,000 de frais de production. Pas besoin d'être diplômé en animation sociale de l'UQAM pour ne pas être touché par la tragique ironie de la situation et se demander à quoi rime cette étrange mise en scène. «Le film traite justement des contradictions inhérentes à la société d'abondance. La contradiction est dans le film mais elle est surtout ailleurs, explique Robert Favreau qui n'a pas fait de films depuis son célèbre documentaire sur les duchesses du carnaval de Québec, *Le soleil a pas d'chance*. Le titre pourrait encore mieux s'appliquer cette fois. «Cette scène nous garroche nos contradictions, notre manque d'éthique en pleine face. La contradiction c'est qu'aujourd'hui 50% des gens vivent bien, très très bien et d'une façon excessive dans une société prospère, abondante et bourgeoise. Et les gens qui vivent bien se foutent éperdument de ceux qui ne sont pas aussi prospères qu'eux. Tout le monde est responsable, les gouvernements en premier mais le reste de la société aussi. À partir du moment où une société oublie un ordre de préoccupation, la situation ne peut aller qu'en se détériorant. Certains nous demandent pourquoi nous nous complaisons à montrer cette misère noire, cette vision d'un Québec petit et démuni mais c'est le seul choix qu'il nous reste. Faut-il oublier les pauvres, faut-il les cacher derrière une clôture comme l'a fait Drapeau et faire semblant qu'ils n'existent pas?»

Dufaux et Favreau qui travaillent ensemble pour la première fois, et dont les films *Corridors* et *Pris au piège* seront présentés en primeur à la Semaine du cinéma québécois, s'évertuent donc à nous montrer et à nous démontrer que les pauvres existent, qu'ils ne sont pas le produit d'une imagination coupable et marxiste-léniniste mais la conséquence cruelle d'une injustice sociale. Les deux films, qui sont des variations sur un même thème, cherchent également à réhabiliter l'image des assistés sociaux et à nous montrer qu'ils ne correspondent pas à chaque fois au cliché des paresseux et des parsites qui vivent au crochet des autres. Dans *Pris au piège*, la situation est d'autant plus dramatique que le père de la famille Glaziou est mis au rancart après 18 ans de travail dans une manufacture de tissu où il a fini par développer une maladie industrielle terminale. Dans *Corridors*, Gisèle Bouchard est aveugle à cause de l'entêtement d'une religieuse de l'orphelinat où elle a été élevé qui n'a jamais voulu reconnaître qu'elle avait besoin de se faire soigner. On est tout à coup bien loin de *Rue des Pignons*, loin des romans à l'eau de rose. L'eau ici est froide, noire et amère. Le spectateur, condamné à être un voyeur coupable, n'est pas épargné. Confronté à son égoisme de témoin prospère, il est également confronté à son impuissance à changer une situation qui appelle un revirement social complet. Le but des films est simple: faire éprouver au spectateur, tout en tenant compte que le spectateur de cinéma appartient à une couche aisée de la société), le quotidien d'un milieu défavorisé, afin de le sensibiliser, de lui ouvrir les yeux et la conscience à la cause de gens qui vivent presque sous terre, dans l'isolement et la marginalité. Le spectateur est peut-être déjà conscient, mais il le sera doublement après avoir été faire un tour dans la cuisine des Bouchard ou des Glaziou. «En ce qui concerne notre impuissance, explique Favreau, et nous avons ressenti cette impuissance, très fort pendant le tournage des deux films, nous savons d'une part que les films ne changeront rien mais nous demeurons convaincus qu'ils vont trouver leur pertinence à long terme, auprès des professionnels, des enseignants et des spécialistes qui travaillent avec ces gens-là et qui ont fini par développer des visions trop institutionnelles. Et c'est un peu normal, à force de rencontrer ces gens-là dans des milieux institutionnalisés, ils finissent par oublier la réalité crue de leur quotidien.»

Dans ces documents-chocs qui frôlent le sensationalisme, l'accusation est portée contre le système en général et contre le système éducatif en particulier. S'il n'y a pas d'espoir pour les parents, il semble avoir encore moins d'espoir pour leurs enfants. Contrairement au film d'André Mélançon, *L'Espace d'un été*, qui démontrait la débrouillardise, l'indépendance et l'imagination des enfants de milieux défavorisés, les films de Favreau et de Dufaux montrent des enfants encore plus piégés que leurs parents, des enfants dont la société se débarrasse trop facilement en les envoyant dans les voies de garage des cours professionnels. «C'est finalement le milieu scolaire qui décide que les enfants vont être comme leurs parents, c'est le milieu scolaire qui perpétue leur réalité. À douze ans, l'enfant est orienté vers le professionnel court, il va sortir en secondaire IV, il n'aura même pas de carte de menuisier ou d'apprenti-menuisier. Il va être condamné à faire des jobbines comme son père, condamné au statut social et économique de ses parents. On s'est fabriqué une grosse illusion avec le rapport Parent. On a sorti des beaux principes comme la démocratisation de l'enseignement, on a dit que les enfants de milieux défavorisés allaient enfin avoir accès aux universités mais la démocratisation n'a rien changé. Avoir un secondaire IV en professionnel court c'est exactement la même chose qu'avoir sa troisième année il y a vingt ans en termes de marché de travail et d'ouvertures. Les systèmes et les services que la collectivité met en place pour aider ces gens-là sont finalement inutiles. La pauvreté c'est peut-être dans la tête et le portemonnaie mais c'est aussi dans ce que les structures sociales organisent autour de cette pauvreté.»

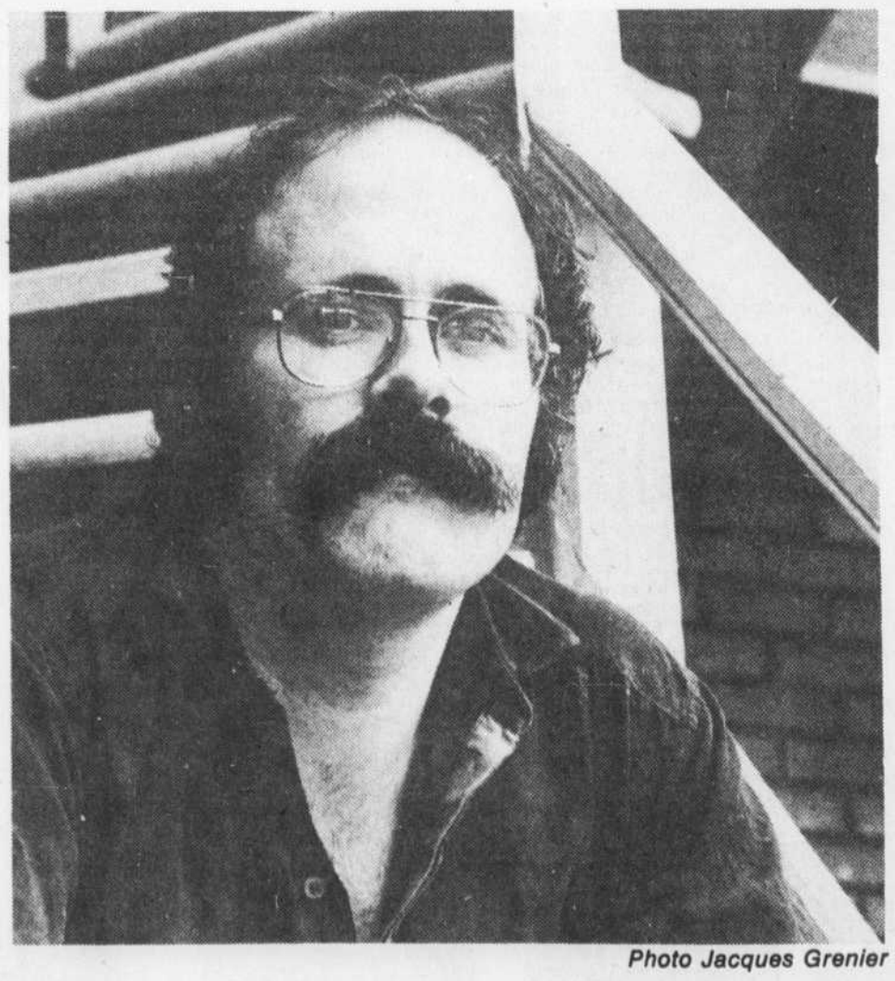


Photo Jacques Grenier

Favreau qui a lui-même travaillé pendant sept ans en animation sociale à Ville Saint-Hubert ne voit pas tellement d'espoir pour ceux dont la société entretient la marginalité. «Dans les années 70, la question des milieux défavorisés était très à la mode, on en parlait beaucoup, on s'indignait beaucoup et puis un jour la mode est passée. C'est évident qu'un film ne peut pas à lui tout seul provoquer une prise de conscience collective mais on ne peut pas s'arrêter à cette constatation, sans cela on n'a plus qu'à se taire et à jouer le jeu de la consommation». Partant du principe que l'individu a des possibilités limitées, qu'il doit saisir ses chances puis s'entêter à se construire à partir de ces chances, Favreau déclare: Encore faut-il que les chances se présentent et il se présente pas mal moins de chances pour les enfants Glaziou que pour les enfants d'Outremont. La pauvreté c'est peut-être pas héréditaire mais c'est entretenue.

Selon le cinéaste qui a mis près de deux ans de recherches et d'entrevues pour trouver les deux familles, les Glaziou et les Bouchard ne sont pas des cas extrêmes. «Leur vie économique est précaire, leur santé est chancelante mais il y en a encore de moins nantis qu'eux; certains cas n'étaient tout simplement pas filmables. Nous avons voulu avant tout présenter des familles qui étaient conscientes de leur situation, des familles moins victimes que les autres mais qui le sont quand même malgré tout. Le seul parallèle à faire est peut-être un parallèle avec les gens du troisième âge. Pendant des années, les personnes âgées ont vécu dans des conditions intolérables sauf qu'à un moment donné un ensemble de media, dont le cinéma, se sont donné la main pour dénoncer une situation et la situation a fini par changer.»

Favreau reconnaît cependant que le problème du troisième âge est différent dans la mesure où tout le monde finira un jour par connaître la vieillesse tandis que tout le monde ne finira pas forcément par connaître la pauvreté.

Dans ces univers blafards où les hommes, les femmes et les enfants fument à la chaîne en silence, où l'image neigeuse de la télévision reste allumée dans la nuit, où les couloirs et les corridors s'étirent mais ne débouchent sur aucune issue, la vie ne tient tout à coup qu'à un fil. Même la musique de Paul Piché qui chante la détresse de celui qui a le privilège de choisir entre deux pièges, n'est d'aucun réconfort pour les âmes inquiètes et piégées. «Mes parents avaient peut-être raison quand ils me répétaient qu'il y aura toujours des pauvres. Sauf que je nous trouverais joyeusement Ponce Pilate de vouloir s'en laver les mains et de dire que ceux qui n'ont rien, l'ont mérité.»

Pour une critique plus utile

par Jean Royer

SPIRALE n'est pas aussi riche, ni en subventions ni en popularité, que le drôle de magazine *Croc*. Mais *Spirale*, nouveau mensuel de critique et d'analyse culturelle en est arrivé à son douzième numéro. Depuis plus d'un an, *Spirale* a tenté de couvrir de nouveaux champs culturels livres, arts, spectacles de recherche que semblent négliger peut-être les périodiques dits «institutionnels».

Pour les membres de la rédaction de *Spirale*, le nouveau magazine comblait le vide du départ de Stratégie et Chroniques, périodiques morts de leur belle mort, ou plutôt de trop d'auto-critique. Aussi, *Spirale* se veut un magazine plus «ouvert». Ce sont des anciens coéquipiers de Chroniques qui le disent. Normand de Bellefeuille, André Roy, France Théoret, qui font maintenant Spirale avec d'autres: Gail Scott, Gordon Lefebvre, entre autres, sous la direction de Laurent-Michel Vacher.

Avec ses 16 pages, sur modeste papier-journal, avec un tirage de 3,000 exemplaires vendus à moins d'un dollar, *Spirale* réunit chaque mois une vingtaine de critiques de plus de trente événements et publications: «Nous voulons susciter, faire émerger une critique différente et diverse», dit Normand de Bellefeuille. «Nous voulons nous dégager d'une grille unanime, nous voulons privilégier des points de vue différents à partir de la modernité», ajoute André Roy. Cette modernité, précise France Théoret, c'est l'intertextes, c'est la présence nouvelle des textes de femmes, par exemple, qui ont eu beaucoup d'influence dans la littérature québécoise depuis quelques années. «Et dans le courant de la modernité, aujourd'hui, le formalisme de facade tend à retrouver une vigueur nouvelle», conclut France Théoret.

Refusant une grille de lecture unique, cherchant une diversité de collaborateurs, *Spirale* veut éviter les erreurs de la plupart des périodiques, surpolitisés ou enfermés dans une chapelle culturelle. «Notre défi, dit André Roy, c'est de ne pas tomber dans le piège de la complaisance où baigne trop souvent la critique au Québec, qu'elle soit universitaire ou journalistique. On se flatte beaucoup entre écrivains et critiques au Québec. La critique est souvent faite par des gens qui écrivent ou qui sont professeurs. «Il serait temps que la critique devienne un métier à temps plein», dit Normand de Bellefeuille. La critique a toujours été perçue ici comme une institution, comme un outil de pouvoir. Nous, nous tentons de la démystifier, de la rendre plus utile, comme un apport positif aux divers champs culturels. Ici, les créateurs n'ont pas encore appris à concevoir avec la critique présente aux oeuvres. Il faut faire de la critique un outil de transformation de notre travail. Il faut rendre la critique utilitaire.» Ce qui, cependant, n'empêche pas *Spirale* de se laisser parfois infiltrer par de petits ténors universitaires qui prennent prétexte des oeuvres qu'ils n'aiment pas pour régler des comptes avec des écrivains qu'ils aiment encore moins!

Mais ce qui est plus important, c'est que *Spirale* veut sortir les idées de l'université, les faire circuler dans d'autres milieux, plus jeunes, plus ouverts. «Nous ne voulons pas nous recroqueviller sur une fraction de génération. Nous voulons rejoindre aussi un public jeune en même temps que les lecteurs déjà voraces.»

Après un an, *Spirale* a tenu le coup. Sa démarche se précise, comme le décrit Joseph Bonenfant dans son article ci-contre. Mais la pierre d'achoppement reste, comme pour toutes les revues, une basse question matérielle: la distribution. «Le système de distribution au Québec est pourri. Un seul nous a finalement accepté: c'est Hachette, qui travaille avec des sous-traitants. Tous les autres distributeurs, québécois ou non, ont refusé *Spirale*.» Le magazine s'est cependant trouvé quelques bons points de vente à Montréal et les environs. L'abonnement reste le moyen le plus sûr pour trouver et lire *Spirale*.

revue des revues / Le stabilisateur «Spirale»

par Joseph Bonenfant

Spirale (le magazine culturel de Montréal) 3571, rue Dorion, Montréal (Québec) H2K 4B7.

RELISANT les onze premiers numéros de *Spirale*, je pense qu'il y aurait plus à dire sur ce magazine culturel que de rapporter le sommaire de chaque numéro et de résumer les articles.

C'est d'une conception de la critique qu'il s'agit, d'un discours distancié. On cite peu dans *Spirale*, on ne résume pas les livres, les films, les expositions, les opéras, les peintures, les événements, etc. On les lit. On fait une critique de lecteur, de lectrice mis/e au défi de se questionner, de faire une brèche dans la banalité, la reproduction, les mimétismes. C'est le contraire de l'identification. Plaisir critique qui pénètre le narcissisme comme un ver lumineux.

Je pensais aux termes de gauche, de droite. Est-ce pertinent? D'institution et de marginalité. Est-ce productif comme théorie? J'en doute. J'ai opté pour le stabilisateur. Le premier sens est celui de «dispositif de correction automatique des écarts et des erreurs». Quelle belle définition de la lecture! L'autre, emprunté à la chimie, dit: «substance employée à stabiliser une autre substance». Action et réaction pour consolider. Stabilité n'a pas de valeur en soi, ce sont les processus qui comptent, les modifications. Déstabilisation de la pensée majoritaire, analyse des produits de masse, esquive des circuits dominants, c'est tout un. Le stabilisateur *Spirale* intervient sur tous les fronts. Style indépendant des articles où la critique prend plaisir à être une distance. Critique qui ne sourit pas, mais de loin, on ne voit pas le sourire...

Prenons l'exemple du no 11, qui amorce le début de la deuxième année. Suzanne Lamy parle de Marguerite Duras. Elle amplifie sa lecture par une position personnelle/collective. Elle dira, dans un autre article: «C'est *du* féminin que le «je» parle (*du* valant pour marquer l'origine et pour introduire l'objet du désir)». Distance du discours critique pour mieux faire voir. André Beaudet expose deux livres de Mathieu Bénezet. «Dans l'écriture, l'appropriation est aussitôt une destruction, la proximité n'est que l'éloignement». Ce qui s'écrit marque du lointain; dans la lecture, je suis proche et loin de moi; dans la critique revient la distance, dans laquelle je rejoins d'autres lecteurs. Chaîne faite, quoi, de très courts et de très longs maillons. André Roy célèbre la «froideur saine qui ne fait pas économie de la vérité» dans le *Nighthawks* de Peck et Hallam et dénonce la «machine à scandale et à bêtises» de *Cruising*, de Friedkin. La différence dit tout. Claude Tremblay dit que «le musée imaginaire de Tintin» a voulu amener «les masses à l'art» par le moyen de «quelques enfants braillards à la recherche de parents ou de toilettes». (Et moi qui me suis amusé, devrai-je le regretter?) Monique LaRue démonte les best sellers de Irving, *Le Monde selon Garp*, et de Marilyn French, *les Bons Sentiments*. «C'est mâché, digéré, prêt pour le comptoir de *fast-food* mental». Pierre Monette présente *le Désert* de Le Clézio, et celui, multidisciplinaire, de *Traverses 19*; tout est dans la représentation, la difficulté du rapport à la vraie réalité. Johanne de Bellefeuille raconte qu'elle a aimé les techniques du troisième disque de Peter Gabriel (Charisma CA-1-2215): «usage discret du synthétiseur, microprocesseur et divers dispositifs informatiques». André Roy analyse en détail la dénonciation de la guerre dans *The Big Red One* de Samuel Fuller: discours sur le rapport des sens aux signes. Normand de Bellefeuille décèle dans *le Scribe* de Régis Debray «un outil de vigilance et de conscience»: bonne «autopsie du rôle social de l'Intellectuel», en version québécoise, qui n'est pas sans rappeler l'article de Robert Lévesque sur Vallières dans *Spirale I* (septembre 1979). Ambiguïtés, impasses de ce rôle, multipliées par le fait d'écrire. François Peraldi analyse deux livres du Québécois René Major sous le titre: «de l'état de rêve au rêve de l'État»; c'est plein de crocs-en-jambe à Freud. et surtout à Lacan.

François Tourniemonnaye en critique *le sens pratique* de Bourdieu, les rapports entre champs particuliers et habitus théoriques: c'est une histoire du «capital symbolique». Gordon Lefebvre s'entretient avec Jacques Mascotto et Pierre-Yves Soucy; il est question de la montée de «l'autoritaire, décidé et structuré M. Ryan» après l'échec référendaire et, éminemment, de notre problème national.

Ce vaste échantillon de lectures donne une idée du décloisonnement des perspectives critiques. Le marxisme n'est pas la panacée, la sociocritique ou le structuralisme non plus. Généralement la critique de l'ambiguïté l'emporte, comme critiquée et comme critiquante. Rien n'est aussi simple qu'on pense, surtout si on le formule théoriquement. Les nuances, les distinctions, ce sont les positions du subjectif qui les réussissent le mieux.

Le no 11 présente un important dossier sur *les Femmes et la critique*. Prime ici, en général, l'ardeur féministe, et sa nécessité.

Le *sujet* désigne aussi l'intervention, tel que formulé par Suzanne Lamy. Comment établir le rapport «du texte au sujet»? Et en arriver, par la manipulation «au socioculturel, au politique, à l'imaginaire, à un psychisme approfondi, revu et corrigé, élargi, soudé au corps (fantasmes, pulsions, sensations...». Louise Dupré signale l'impossibilité de catégoriser les écrits de femmes, de théoriser, tout en insistant sur le côté *témoignage de l'écrivante*. Gail Scott évoque «la dynamique toujours présente de banalisation et de réabsorption de nos luttes et de nos idées dans la société». France Théorêt appelle une critique de la transparence. Pour elle, existe aussi le témoignage critique. C'est une implication *jusque* dans le plaisir du texte critique. Bref, si les sujets se parlent, que ce ne soit pas sans plaisir, c'est-à-dire sans communication. Transparence signifie le dépassement des apparences. Louise Cotnoir brandit le drapeau d'une vraie critique féministe qui accuse le déplacement, le débordement. C'est bien différent d'une «critique au féminin», ou selon les genres. Agathe Martin, dans un texte inrésumable, occupe la «scène spéculaire». Je retiens la figure du miroir, univers et moyen, risque et piège tendu par le pouvoir aux femmes pour qu'elles se reconnaissent conformes. Éviter. Pol Pelletier, quant à elle, explique à Gail Scott que le *Théâtre expérimental des Femmes* n'est pas vraiment suivi, couvert par les media traditionnels. Elle dit une chose très juste: «Je pense qu'il faut dire quand on n'aime pas quelque chose. La condescendance n'aide pas».

■

Ce numéro de *Spirale* donne une idée de l'ampleur, de la variété des productions culturelles critiquées. Je m'y suis attardé pour donner une indication des dix numéros précédents. Ces derniers exigeraient une pareille présentation. On trouverait d'autres noms importants: celui de Laurent Michel Vacher, directeur du magazine, de Philippe Haeck, de Roger Des Roches, en plus de ceux déjà mentionnés et des collaborations occasionnelles.

Un coup d'oeil rétrospectif permet de remarquer l'ouverture sur tous les événements culturels majeurs, d'ici et d'ailleurs. La palme, quant à moi, irait volontiers à la question du féminin, comme accès graduel à l'espace symbolique. Autant *Lettres québécoises* peut privilégier l'esthétique et le quotidien, *Liberté*, le littéraire et le national, la *NBJ* et les *HR* le textuel et le transgressif, autant *Spirale* privilégie l'idéologique, le déplacement. *Spirale* exige de ses collaborateurs/trices une implication qui soit le contraire et le repoussoir de la neutralité, une intervention de première ligne sur tous les fronts culturels.

Ainsi sommes-nous en présence d'un magazine qui renouvelle les problématiques autrefois promues par *Parti pris*, sans la militance révolutionnaire de mise dans les années soixante, sans les naïvetés théoriques mal assimilées et inévitables. *Spirale* est une fabrique de discours critique inhabituel axé sur la dérive, la transformation; c'est un «dispositif de correction» idéologique. Les lectures qu'il fait apporte des correctifs dérangeants, mais comme ceux-ci partent du *sujet*, ils manquent rarement leur objet.

Le numéro 12 de *Spirale* vient de paraître. Signalons au sommaire les compte-rendus de France Théorêt sur une rencontre à Stanley House (Le rôle des mémoires) et de Roger des Roches sur le colloque de Cerisy-la-Salle en France cet été. Aussi, une entrevue de Luce Irigaray par Suzanne Lamy et André Roy. Enfin, quelques chroniques qui veulent éreinter quelques écrivains connus d'ici.

Un très beau livre



Une suggestion-cadeau qui vous distinguera:

«Les peintres du GROUPE DES SEPT ont été les premiers à peindre les paysages du Nord et leurs tableaux ont permis de faire connaître la beauté sauvage de la nature canadienne».

120 reproductions en couleurs;

122 reproductions en noir et blanc;

33 photos en noir et blanc

240 pages 12,5" x 10,5"

auteur: **Peter Mellen**

Adaptation française: **Jacques de Roussan**

Prix: **$65.00**

Parution prévue: fin octobre
Réservez dès maintenant votre exemplaire chez votre libraire.
Diffusion Mondia.

EDITIONS
marcel broquet
C.P. 310 La Prairie, Qué.
J5R 3Y3 514-659-4819

CQB

COLLOQUE **LITTÉRATURE** QUÉBEC-BELGIQUE
culture et littérature: perspectives

Les lundi et mardi 6 et 7 octobre 1980 de 9 h 30 à 17 h 00 à l'Amphithéâtre 1A du Pavillon de Koninck à l'Université Laval, Sainte-Foy, Québec.

avec la participation de:

Michel Beaulieu — Françoise Collin
François Charron — Françoise Delcarte
Michèle Lalonde — Jacques Izoard
Alexis Lefrançois — Henri-Floris Jespers
Suzanne Paradis — Eugène Savitzkaya
France Théoret — Jean-Pierre Verheggen

Le colloque est organisé par l'Union des écrivains québécois et sera animé par Marcel Bélanger.

Renseignements supplémentaires:
Union des écrivains québécois
964 rue Cherrier
Montréal, Québec H2L 1H7
Tél.: (514) 526-6653

Enfin! Par l'auteur de
Race de monde
et de
Monsieur Melville

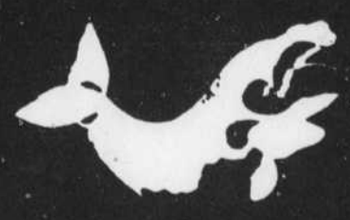
UNA



Le dernier volet des **Voyageries.** Les aventures fabuleuses d'une petite fille de sept ans, avec la Mère très cochonne du Royaume des Morts, Lady Corriveau et un énigmatique Bonhomme de Sept-Heures qu'accompagne une truie noire aux grands yeux bleus. Dans l'aura protectrice de France et de Job J Jobin, les nouveaux personnages du téléroman **Race de monde.** Illustré par deux petites filles.

240 pages — **$10.95**

Pourquoi ne pas lire
les autres **Voyageries?**



- **Blanche forcée**
  Les amours malcommodes de Job J Jobin et de Blanche, sur la butte de Gespeg, avec la baleine démodée du capitaine Coffin. 208 pages — **$6.95**
- **N'évoque plus que le désenchantement de ta ténèbre, mon si pauvre Abel**
  Une nouvelle édition de cette complainte racontant le monde d'Abel Beauchemin, éditeur, romancier et père de famille. 192 pages — **$8.95**
- **Sagamo Job J**
  Le discours de France, compagne malheureuse de Job J Jobin. Un cantique plein de grands éclairs de tendresse. 240 pages — **$6.50**
- **Monsieur Melville**
  Trois tomes. Un classique déjà. Une critique québécoise et française unanimes: non pas un ouvrage sur Melville mais le livre de Melville. 750 pages — **$19.50**

VLB ÉDITEUR
5860 est Gouin, Montréal-Nord
au téléphone: 326-5029
Distributeur exclusif: **Messageries littéraires, 6585 Saint-Denis, Montréal — Au téléphone: 279-8476**



DON QUICHOTTE
En illustrant Don Quichotte, **Gustave Doré** réussit sans doute l'impossible. Voici reproduites avec les textes de Cervantes des gravures au-delà de l'imaginaire.
Seclp



SUPPRIMEZ VOS DOULEURS PAR SIMPLE PRESSION D'UN DOIGT
Dr Roger Dalet
Plus de 1,000,000 exemplaires du livre du **Dr Dalet** vendus à ce jour. Vous aussi apprenez à soulager vite.
France-Amérique



AGENDA 1981
ART DU QUEBEC
Le nouvel agenda d'art pour l'année 1981 réunit toujours des noms prestigieux de la peinture du Québec et présente une oeuvre d'art pour chaque semaine.
Musée du Québec/Elysée



SOUMISSION A L'AUTORITE
Stanley Milgram
Sommes nous tous des fonctionnaires de l'horreur en puissance? Avec le film choc **I comme Icare** qui est à l'affiche en ce moment, voici le livre qui l'a inspiré.
Calmann-Lévy



MAIGRIR SANS SE PRIVER
Colette Novely
Il n'y a pas de régime miracle! le seul secret pour maigrir, c'est **changer son mode de vie.** Voici comment concilier sa ligne avec un mari, des enfants, et des diners d'affaires.
Balland



LA DAME DU NIL
Pauline Gedge
Le best-seller de la **romancière canadienne Pauline Gedge,** qui fait revivre dans le charme envoûtant de l'ancienne Égypte, Hatchepsout, la seule femme Pharaon.
Balland

BON DE COMMANDE
- ☐ DON QUICHOTTE $35.00
- ☐ SUPPRIMEZ VOUS-MÊMES VOS DOULEURS ..... $ 9.95
- ☐ AGENDA 1981 ..... $12.95
- ☐ SOUMISSION À L'AUTORITÉ $17.95
- ☐ MAIGRIR SANS SE PRIVER ..... $ 8.95
- ☐ LA DAME DU NIL $14.95

FRANCE-AMERIQUE
NOM .....
ADRESSE .....
.....
CI-JOINT $ .... ☐ chèque ☐ mandat
170, Benjamin Hudon,
Montréal H4N 1H8
Tél.: 331-8507

en vente dans toutes les librairies

FRANCE-AMÉRIQUE

Duras, Cagnati

Des voix essentielles

par Madeleine Ouellette-Michalska

Marguerite Duras, **L'Homme assis dans le couloir,** éd. de Minuit, Paris, 1980, 36 p.

Irène Schavelzon, **Les Mères,** éd. des Femmes, Paris, 1980, 64 p.

Inès Cagnati, **Mosé ou le lézard qui pleurait,** Denoël, Paris, 1979/ **Le jour de congé,** Folio Gallimard, Paris, 1980, 179 p.

Nicole-Lise Bernheim, **Les Hommes-spirale,** Ramsay, Paris, 1980, 206 p.

PARMI les auteurs que l'on fréquente, il y a des voix essentielles. Des échos me sont restés de certaines lectures d'été, qui me hantent toujours le coeur et l'oreille.

Une femme meurtrie, couverte de soleil, est allongée dans un jardin. Un homme, assis dans un couloir ombragé, l'observe, et la rejette et la désire. Voilà le canevas du dernier livre de Marguerite Duras, *L'Homme assis dans le couloir*. Il a l'épaisseur d'une plaquette, à peine 36 pages étalées en gros caractères et présentées dans une typographie aérée. Et cependant tout l'art de cette femme cinéaste et écrivain s'y trouve en abrégé. Condensé, éclatant, maîtrisant parfaitement l'alternance des envoûtements troubles et des émotions retenues.

Chez le couple, une passion dévastatrice qui appelle le déchaînement du corps. Son effacement, chez la femme, dans l'immolation passive et la soumission aux coups et au désir de l'homme. Sa dissolution dans une parole rare qui se déploie dans le paradoxysme du cri. Le petit catéchisme de la souffrance sado-masochiste — dont on pourrait s'étonner qu'il soit repris par une grande écrivaine, si elle ne nous y avait déjà habitués —, illustré par une scène brève dont la violence glisse dans des fondus enchaînés qui la rendent tolérable.

Tout cela est assumé par le regard neutre d'une tierce personne, regard voyeur de l'instance narrative qui redouble l'incertitude, l'absence à elle-même de cette femme happée par l'événement qui paraissait consommé avant même de s'accomplir. Des conditionnels passés alternent avec des présents dubitatifs: «Je ne vois d'elle que (...). Je l'ignore, je ne sais rien, je ne sais pas si elle dort.»

Parallèlement, et selon un procédé constant chez Marguerite Duras depuis *Moderato Cantabile*, s'infiltre la présence dramatique d'un paysage agissant qui paraît instaurer les gestes et la tension sourde des désastres consentis.

Aussi poignant, mais dans un registre plus ouvertement lyrique et autobiographique, *Les Mères* d'Irène Schavelzon. Ce texte, également court, laisse des traces. Dans une écriture sensible et évocatrice, se dessine un monde ritualisé où le passé s'ouvre aux souvenirs ineffaçables. Sept mères, qui furent d'abord sept soeurs, glissent dans la répétition des gestes millénaires appris aux femmes par le père, visage mythique orientant les conduites et l'état d'âme requis par la fonction sociale.

Des destins plats, au-dessus desquels planent les odeurs sèches de lavande et de fleur d'oranger parfumant le linge empilé dans les vieilles armoires. Mais un style incandescent, incantatoire, qui immortalise dans un phrasé souple, soutenu d'accumulations litaniques, l'enchaînement mécanique de mouvements qui se perpétuent au-delà des vies singulières. À lire et à relire, pour sa splendeur intime, et l'acuité d'un souffle dissident dressé comme une crête au-dessus des eaux calmes de l'habitude.

Plus rude et rocailleuse, cette voix d'Inès Cagnati, finaliste au dernier Goncourt avec *Mosé ou le lézard qui pleurait*. Un vieillard assis sur un banc de l'hospice où ses filles l'ont placé après la mort de sa femme, dresse, pour la compagne muette qui se trouve à ses côtés, le bilan de sa vie. Personne ne l'écoute. Avec désespoir, il tente de réaliser le rêve caressé depuis l'enfance, voir où et comment l'océan rencontre la terre. Dans une interview, Inès Cagnati avoue: «Mosé ressemble à mon père.»

Née en France de parents italiens, elle a connu la pauvreté et le dénuement dans son enfance, et elle a appris le français assez tard. Elle l'utilise dans ce qu'il a de plus simple et de plus nu. Mais ses deux premiers livres, *Génie la folle* et *Le Jour de congé* ne sont pas passés inaperçus. Dans ce dernier, en particulier, le ton s'affirme. Un monologue ressassant, obsédant, qui résonne à nos oreilles comme une plainte. Le réalisme naïf d'une adolescente qui n'a pas eu d'enfance et demande à la mer, à la mort, ce que la vie n'a pas su lui donner. Mosé est bien son père.

Le style d'Inès Cagnati est unique. Opiniâtre et dense. Inoubliable comme la dérision et la dureté de la condition humaine qui s'acharne parfois trop tôt sur certains êtres.

En contrepoids, *Les Hommes-spirale*, un texte elliptique, nerveux, ironique, de Nicole-Lise Bernheim, encore inconnue ici. À travers une quarantaine de portraits d'hommes, une femme nous trace les diverses orientations de sa vie et nous livre sa conception de l'amour, de la liberté, de la solitude. Des scènes de la vie quotidienne alternent avec des moments privilégiés. Les deux percutant une syntaxe tronquée, escamotée, comme si on allait au plus pressé, sans ménagement ni fioritures.

Une impression se dégage pourtant. Nicole-Lise Bernheim a une écriture sage, vraiment sage. Parfois on préférerait les grands emportement, les changements de tempo, les hauts cris. Mais c'est le charme du livre. Peut-être même son efficacité. Voilà une écriture qui, à son meilleur — il y a des fléchissements —, pourrait être comparée à celle de la montréalaise Suzanne Jacob. Ce n'est pas peu dire.

Pascal Jardin/Le rêve des absents

par Monique Roy

La Bête à bon Dieu, Pascal Jardin, Flammarion, 192 pages.

À Paris, le 30 juillet, dans le brouhaha des vacances et le creux de la vie littéraire, mourait discrètement, à 46 ans, l'écrivain Pascal Jardin. Son sixième livre, *La Bête à bon Dieu*, le quatrième consacré à son père, venait tout juste d'être publié.

Scénariste et dialoguiste fort réputé, ce n'est qu'en 1971 que Pascal Jardin écrit son premier livre, *La Guerre à neuf ans* (Grasset). Ce récit raconte la guerre vécue à Vichy par un petit garçon, le fils de Jean Jardin, alors bras droit de Pierre Laval. Sept ans plus tard, après trois autres romans, Pascal Jardin revient à son enfance, à la vie et à la mort de son père. C'est *Le Nain jaune*, prix de l'Académie française 1978 (Livre de Poche).

J'écris ce livre pour rompre, et puis pour renouer et me retrouver tel qu'en mes espérances de vingt ans. Je l'écris parce que, du fond du noir où je me trouve enfermé, je ne peux pas faire autrement. (...) je veux ouvrir les portes et écouter le vent qui souffle dans la mémoire...

À partir de ce moment, il ne fera plus que cela, tenter de donner une forme à ce vent, tenter de le capturer le temps d'un livre, tant il est vrai que certaines déchirures sont à ce point irréductibles qu'elles ne laissent d'autre choix que de s'abîmer en elles. Au risque de guérir. Au risque de périr.

Lu dans l'éclairage de l'absence de son auteur, *La Bête à bon Dieu* a des accents bouleversants de tristesse, d'espérance envolée, de tendresse éclatée en nostalgie. L'image du fils se superpose à celle du père, à jamais inséparables.

J'ai quarante-cinq ans. Je ne me suis jamais remis de la mort de mon père. Le jour où il a disparu, la vie m'a coupé les jarrets.

C'est comme si, à partir de ce jour, les forces vives qui poussent à aller de l'avant, qui font que tout continue malgré tout, c'est comme si ces forces s'étaient immobilisées, cristallisant une vie déjà arrêtée et ne battant désormais que pour témoigner. C'est comme si, à partir de ce jour, le regard avait changé. C'est comme si la blessure de l'absence, implacable, était trop forte et que lui, le fils, entre ce père disparu et ses propres fils poussant comme de jeunes arbres, n'arrivait plus à reprendre pied.

En écrivant ce dernier livre, sachant qu'il allait mourir, c'est la vie que Pascal Jardin retient à pleines pages. Dans ces courts tableaux, où il rend essentiel l'anecdotique, il raconte, invente, recrée son père, faisant aussi le tour du petit garçon brouillon fasciné par ce père fabuleux. Fabuleux, l'était-il vraiment ce père? Qu'importe puisque l'amour de son fils et le souffle de son écriture en ont décidé ainsi. Ce qui est certain c'est qu'une fois rencontré, impossible d'oublier le nain jaune. Une fois entendue, impossible d'oublier la voix de son fils, Pascal Jardin, qui, à mesure que le temps devient compté, se fait d'une pureté déchirante. Ce qu'il souhaitait plus que tout, cet éternel petit garçon frileux, père de quatre enfants, est que le rêve des absents continue. Sa mission accomplie, il peut grimper en paix, retrouver le nain jaune qui ne l'a jamais vraiment quitté.

Plus le temps nous sépare et plus il nous rapproche. Un jour nous nous retrouverons. Je lui prendrai le bras car il sera fatigué, et, mort plus jeune que lui, je resterai son cadet.

Par l'auteur de
l'Amélanchier
et des
Roses sauvages

LE CIEL DE QUÉBEC



Dix ans après sa parution, une nouvelle édition attendue du **Ciel de Québec,** l'oeuvre majeure de la littérature québécoise. Une oeuvre importante, nécessaire, para-historique, d'une drôlerie et d'une profondeur qui ne se démentent jamais. Le livre de l'année au Québec. Dans une nouvelle toilette typographique et suivi d'une table des principaux personnages historiques.

408 pages — **$16.95**

Toujours disponibles chez VLB Éditeur
- L'Amélanchier, 128 pages — $5.50
- Le Saint-Élias, 192 pages — $2.95
- Les Roses sauvages, 160 pages — $4.50
- Cotnoir, 128 pages — $2.95
- Historiettes, 192 pages — $3.50
- Le salut de l'Irlande, 208 pages — $3.50
- La chaise du maréchal-ferrant, 208 pages — $4.00
- Du fond de mon arrière-cuisine, 350 pages — $5.00



Les Faux-Brillants

La ré-édition de cette paraphrase de Jean-Claude Germain, une pièce qui a remporté et remporte toujours un succès considérable. En annexe, une postface de Germain et le texte original des **Faux-Brillants.**

300 pages — **$11.95**



Contes et récits

Violoneux, conteux de pipes, curés, mémères, apprentis sorciers et beaux brins de filles, voilà les personnages de Faucher de Saint-Maurice, dans des contes qui nous font redécouvrir le patrimoine québécois. Quatrième mille chez VLB Éditeur.

328 pages — **$12.95**

VLB ÉDITEUR
5860 est Gouin, Montréal-Nord
au téléphone: 326-5029
Distributeur exclusif: Messageries littéraires, 6585 Saint-Denis, Montréal — Au téléphone: 279-8476

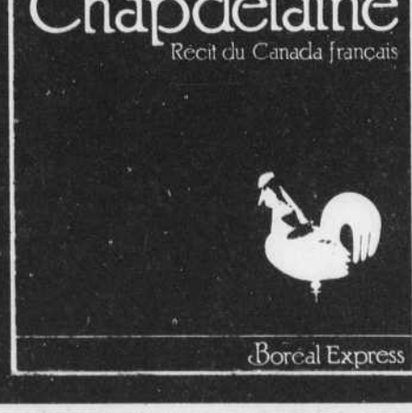
Aux éditions du
BORÉAL EXPRESS

La seule édition conforme au manuscrit de Louis Hémon

Établie d'après le manuscrit et accompagnée d'un relevé des principales variantes ainsi que d'un index des personnages et des lieux, la présente édition de «Maria Chapdelaine» permet enfin une lecture intégrale du célèbre récit de Louis Hémon. Après soixante-six ans d'exploitation intempestive de son oeuvre, le «survenant» de Péribonka, dont on célèbre cette année le centenaire de la naissance, méritait certainement l'hommage d'être, pour la première fois, entendu suivant le texte qu'il avait vraiment écrit.

Avant-propos de Nicole Deschamps.. Notes et variantes, index des personnages et des lieux, par Ghislaine Legendre.

224p.
$8.75



Un vaste tour d'horizon de la réalité québécoise de 1940 à 1980

"Le Québec en textes" a été conçu pour offrir une vue générale des rapports sociaux dans toutes les sphères d'activité au Québec depuis la Seconde Guerre mondiale. Une introduction multidimensionnelle à notre histoire récente.

Sous la direction de Gérard Boismenu, Laurent Mailhot et Jacques Rouillard.

576p.
$18.50





La réflexion la plus étendue et la plus systématique qui ait été entreprise sur les transformations profondes qu'a connues l'État québécois au cours des 20 dernières années.

Sous la direction de Gérard Bergeron et Réjean Pelletier

416p.
$17.50

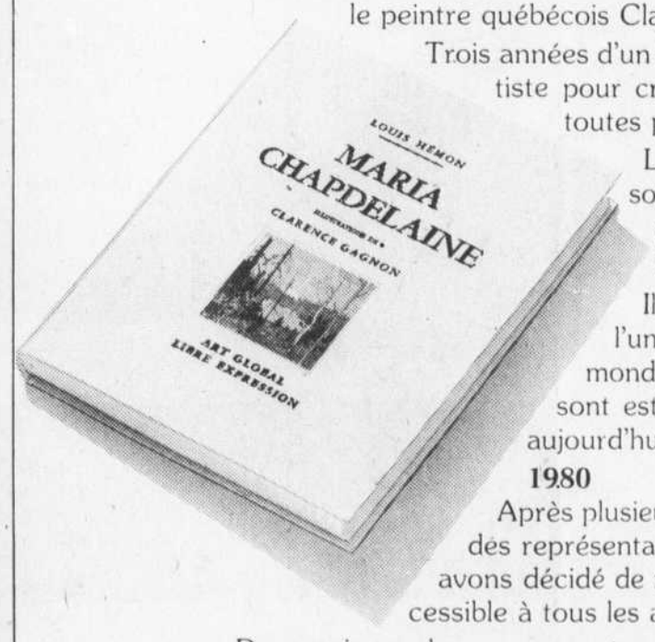
En 1933 un peintre illustra un texte écrit par un jeune Breton qui allait devenir le livre le plus important de la culture québécoise...

Clarence Gagnon • Louis Hémon • Maria Chapdelaine

1933

Une édition de luxe du roman de Louis Hémon, *Maria Chapdelaine*, illustré par le peintre québécois Clarence Gagnon, paraît à Paris.

Trois années d'un travail ininterrompu ont été nécessaires à l'artiste pour créer cinquante-cinq illustrations en couleurs, toutes plus belles les unes que les autres.



L'ouvrage est d'une facture particulièrement soignée. Imprimé sur papier pur chiffon, filigrané, sa mise en page est d'une rare élégance.

C'est un livre fait avec amour.

Il est considéré par les bibliophiles comme l'une des plus belles réalisations artistiques du monde littéraire. Les rares exemplaires disponibles sont estimés à plusieurs milliers de dollars. Ils sont aujourd'hui presque introuvables.

1980

Après plusieurs années de recherches, avec l'approbation des représentants de la succession Clarence Gagnon, nous avons décidé de rééditer ce chef-d'œuvre afin de le rendre accessible à tous les amateurs de beaux livres.

Des essais nombreux nous ont permis de reproduire fidèlement les illustrations. Nous avons respecté la disposition du texte et le format de l'édition originale. Nous avons confié son impression à un maître imprimeur et la reliure a été exécutée, pleine toile, par un artisan de renom.

Ce livre, nous l'avons fait avec amour.

Maria Chapdelaine paraîtra le 23 octobre 1980.
Son prix de vente est fixé à $70.00
Vous pouvez le réserver avant publication en remplissant le bon de commande ci-dessous.

COÉDITION ART GLOBAL/LIBRE EXPRESSION

BON DE COMMANDE

à retourner aux Éditions Libre Expression, 1432, rue de la Montagne, Bureau 301, Montréal, Québec H3G 2M4 — Tél.: (514) 849-5259

Je désire réserver _____ exemplaire(s) de la réédition de *Maria Chapdelaine*, illustré par Clarence Gagnon, au prix de $70.00 l'exemplaire. Je réglerai le montant de cette commande à sa réception (COD).

Nom _____

Adresse _____

App. _____ Ville _____

Code postal _____ Tél.: _____

Signature _____

Les expéditions, à la charge de l'éditeur, seront faites à compter du 1er novembre 1980, selon l'ordre d'arrivée des commandes.

CULTURE ET SOCIÉTÉ

les carnets de Jean Éthier-Blais

N'ÉTAIT ma vieille connaissance de la façon dont (lorsqu'ils pensent) les hommes politiques canadiens-français d'Ottawa pensent, c'est avec un certain désarroi que j'aurais lu les confidences de M. Francis Fox. J'avais l'impression d'avoir cent ans et de me retrouver aux bonnes vieilles années de Sir John A. MacDonald, qui raisonnait il y a un siècle comme le fait M. Francis Fox aujourd'hui. Quiconque s'intéresse à l'évolution des rapports du Québec avec le Canada découvre dans ces échanges une loi sous-jacente; à partir de sa conception historico-culturelle de son devenir, le Québec évolue, propose des solutions, invente de nouvelles formules, avance ou recule. De son côté, le gouvernement fédéral poursuit, de l'intérieur de son château-fort bureaucratique, une politique immuable. Il se pétrifie idéologiquement et ne bouge que pour mordre ou donner un coup de patte. On a l'impression d'assister à un ballet. Jusqu'à récemment, les provinces anglo-saxonnes ne formaient avec Ottawa, pour l'essentiel de notre vie nationale, qu'un seul corps et qu'un seul sang. De nos jours, leurs intérêts économiques étant en jeu, elles commencent elles aussi à s'agiter autour du cadavre vivant. Mais c'est là pure démagogie. Idéologiquement, les deux camps sont formés du Québec (et de la diaspora française) d'une part et du Canada de l'autre. Dans cette optique, M. Francis Fox est un éclaireur qui sort de murs de la forteresse, embouche la trompette et lance quelques injures aux assiégeants afin de s'assurer que leur moral tient toujours. Mais ces couacs sont agaçants.

J'ai été de ceux qui ont cru possible de régionaliser le Canada, de le transformer en confédération. Que M. Francis Fox le veuille ou non, ce pays est né d'une réalité historique dont les composantes lui échappent; mais tout le monde ne peut se réfugier, pour se donner bonne conscience, dans la verbeuse ignorance. La théorie des cinq États (Atlantique, Québec, Ontario, Centre et Colombie-Britannique) réunis dans une Confédération culturellement dualiste et dont les pouvoirs centraux seraient également partagés entre Français et Anglais (et le moindre de ces pouvoirs ne serait pas le droit de veto), cette théorie me paraissait devoir à moins d'être sectaire, accommoder tout le monde et son père. Je suis sûr que l'importance d'une possibilité de cette nature n'a pas échappé à ceux qui ont répondu négativement au premier référendum. Malheureusement, aux promesses, aux larmes, succèdent très vite et le durcissement et les insultes; à cet égard les derniers pourparlers d'Ottawa sont de bien mauvais augure. Mais que voulez-vous? Les Québécois feront toujours confiance à un homme politique qui les méprise pourvu qu'il soit «l'un des nôtres». Laurier avait compris ce trait de notre caractère lorsqu'il écrivait que nous n'avions en politique que des sentiments et pas d'idées. M. Francis Fox sait qu'il est de bon rapport d'accabler les Québécois; il faut admirer son sang-froid et son sens politique. Ceci dit, n'oublions pas qu'aucune promesse d'élargissement de la constitution ne sera tenue. Au contraire, nous constatons que les fédéralistes sectaires font déjà main basse sur le Québec et vont jusqu'à moquer le sacré de notre nation.

Car c'est de cela qu'il s'agit. Toutes les nations vivent d'une portion de cette immense réserve de symboles qui est à la disposition de l'humanité. Comment autrement expliquer la lutte des Afghans ou la survie des Cambodgiens? Au coeur de cette mouvance sacrale, intouchable dans la mesure où elle relève de l'âme même des peuples, on trouve un rituel, une mémoire. Pour nous, Français du Canada, cette mémoire est symbolisée, par exemple, par la croix de Jacques Cartier ou les martyrs de 1837. Il n'est pas sans intérêt de savoir, dans cet ordre d'idées, que les autorités centrales comptent, en 1984, annexer Jacques Cartier; ni n'est-il oiseux de constater que les édiles montréalaises ont relégué le monument des Patriotes sous la bretelle d'un pont. Lorsqu'il s'agit de brader, tout se tient. Et notre mémoire historique n'a de sens que si nous, Français d'origine, conquérants et organisateurs de l'Amérique, sommes un peuple fondateur de ce pays. J'irai même plus loin. Je dirai qu'il n'y a au Canada, venu d'Occident, qu'un peuple fondateur et que ce peuple fondateur, c'est nous, Canadiens Français, peu à peu dépossédés de cette geste par les premiers politiciens venus. Il ne sera jamais surprenant pour quiconque sent un peu l'importance de ces choses, que la moitié des Québécois francophones aient dit non par avance à la théorie foxienne. Si les propos de M. Francis Fox avaient été tenus par un homme politique d'envergure, ils relèveraient de la provocation. Mais M. Francis Fox n'est je le répète qu'un éclaireur, dont les improvisations sont avant tout révélatrices d'un certain niveau de réflexion politique. Pour la première fois, la camarilla francophone d'Ottawa laisse tomber bas le masque. M. Francis Fox et ses pareils, foulant aux pieds le concept qui sous-tend notre histoire, utilisent le multiculturalisme pour reconnaître l'existence d'un seul peuple fondateur de fait au Canada, qui est la nation canadienne-anglaise. Dans son esprit practico-pratique, il y a la nation canadienne, qui est anglophone, qui détient le pouvoir et puis, grouillant dans un magma, les autres, Ukrainiens, Allemands, Italiens, Français, Grecs. La portion française de cet amalgame détient encore quelques pouvoirs dans une langue de terre qui a nom Québec. Mais aux dernières nouvelles, cette minorité souhaite en finir de toutes ces luttes idéologiques; elle est prête à se ranger. Le référendum sur l'avenir du Québec démontre que si l'on manipule bien les Québécois, si on pleure suffisamment, si on les gave de promesses, ils oublieront cette notion morbide d'avenir. Pourquoi ces gens auraient-ils un avenir? Cette racaille? Ces rêveurs qui ne pensent qu'à leur merveilleux passé?

L'intervention de M. Francis Fox n'est pas aussi intempestive qu'elle en a l'air de prime abord. Elle permet, peut-être plus tôt que prévu, de connaître, sans voiles, la pensée profonde de nos dirigeants francophones à Ottawa sur ce qu'est non pas le Québec, mais la nation québécoise elle-même. En ce sens, prise de position bénéfique. Ce qui l'est moins, c'est que M. Francis Fox, qui n'a pourtant rien d'un poids-lourd idéologique, n'a en face de lui personne qui puisse lui répondre. Toute à ses querelles intestines, l'école nationaliste (qui regroupe des libéraux et des unionistes comme des péquistes) n'a pas de porte-parole. Le charisme de nos chefs devient poussiéreux en diable. On pense à l'abbé Groulx en 1914. Il s'apprêtait à prendre le pouvoir de la pensée. Rien de tel aujourd'hui. Il est triste de constater qu'il est possible à quiconque de dire n'importe quoi sans qu'une voix autorisée et crédible, la voix d'un Maître et d'un penseur, puisse s'élever pour rétablir la vérité, dire ce qui est, réduire l'adversaire à son insignifiance essentielle. À l'affairisme méprisant d'Ottawa répond le vide idéologique de Québec. On en est presque à se demander: Où es-tu Maurice Duplessis? Lui, au moins, avait de la gueule.

LA VIE LITTÉRAIRE

par Jean Royer

L'ASSOCIATION des éditeurs canadiens, qui regroupe la plupart des éditeurs québécois, a admis six nouveaux membres: Les Herbes Rouges, Laliberté, Marcel Broquet, Mortagne, des plaines (Saint-Boniface) et Prise de la parole (Sudbury). L'AEC compte maintenant 46 membres mais elle a suspendu, à sa dernière réunion, les Editions Québec-Amérique dont le pdg, M. Jacques Fortin «est entré en conflit ouvert avec l'AEC». La maison Québec-Amérique est donc «suspendue jusqu'à ce qu'elle présente et publie une rétractation des propos hostiles et mensongers à l'égard de la profession», et publiés dans sa revue-maison. D'autre part, si le même Jacques Fortin proposait, avec quelques autres éditeurs, au printemps, un code de déontologie, voici que l'AEC réalise sa vieille idée elle-même. Et le code d'éthique a été adopté à le dernière réunion de l'AEC. Il décrit les relations de l'éditeur avec les différents paliers du marché du livre. Enfin, l'AEC semble vouloir s'entendre avec l'UNEQ. Les éditeurs ont en effet préparé un contrat-type avec les représentants des écrivains. Et la formation d'un comité de liaison AEC-UNEQ a été entérinée par les éditeurs. Il réunit MM. René Bonenfant, Guy Saint-Jean et Pierre Tisseyre.

■

Un important colloque «François Mauriac polémiste» aura lieu à l'Université McGill, du 14 au 17 octobre prochains. On remarquera la participation de Jean Lacouture, Claude Mauriac et Maurice Schumann de l'Académie française. Organisé par le Département de langue et littérature française de McGill et par M. Georges-Paul Collet, qui est en même temps président de la section nord-américaine des Amis de François Mauriac, le colloque réunira une foule de spécialiste, universitaires et journalistes, fervents lecteurs de Mauriac polémiste. Signalons quelques participations: MM. Yve Leroux, Jacques Monférier, Jean Ethier-Blais, Jean Touzot, Arthur Holmberg, Gilles Marcotte, Mme Eva Krushner, MM. Brian Thompson, André Séailles, Roger Duhamel, Jean-Pierre Piriou, Keith Goesch, Mme Janine Jiallat et Maria Neito, ainsi que plusieurs autres professeurs que nous nous excusons de ne pas nommer faute d'espace. Le colloque se tiendra donc du 14 au 17 octobre, de 9 h 00 à 16 h 00. Pour d'autres informations, on peut communiquer avec les organisateurs à l'Université McGill, au no de tél.: (514) 392-4591 ou 4577.

■

Le Pen Club international lançait jeudi à Paris un cri d'alarme à l'occasion de la «Journée de l'écrivain en prison». La situation s'est aggravée, dit le Pen Club, surtout dans les pays de l'Est, de même qu'en Argentine et au Vietnam. Les écrivains soviétiques et tchécoslovaques, argentins et vietnamiens sont les plus touchés. La situation est «tragique», a dit le Pen Club, selon l'AFP.

■

Le prix littéraire Esso du Cercle du Livre de France sera disponible le jour même de sa proclamation, nous dit un communiqué de l'éditeur. Le jury choisira en secret parmi quatre finalistes, cette année, et rendra public son verdict après l'impression de l'ouvrage. Le jury est présidé cette année par Mme Antonine Maillet, entourée de Mmes Stéphanie Brunelle et Alice Parizeau ainsi que de MM. Jean-Pierre Guay, Jean-Paul L'Allier, Roger Larose, Marcel Rioux et Jean Simard. La date de proclamation du prix sera annoncée en novembre. Rappelons que Esso Impériale Ltée commandite depuis trois ans le prix du CLF, avec un montant de $5,000. Il a été remporté l'an dernier par Normand Rousseau avec son roman *Les Jardins secrets*.

DE NOUVEAU DISPONIBLE EN LIBRAIRIE

MICHÈLE LALONDE

SPEAK WHITE

L'HEXAGONE

$2.00

NOUVEAUTÉ

SÉQUENCES INITIALES

par

Joël Pourbaix

Poèmes

Collection de ***L'Astrolabe***

14 x 19,5 cm. 52 pages **Prix: $3,75**

BON DE COMMANDE
ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA
65, avenue Hastey, Ottawa, Ontario, Canada, K1N 6N5

Veuillez me faire parvenir ..... exemplaires de

«Séquences initiales» par J. Pourbaix

Nom.....

Adresse.....

.....

Ci-inclus mon chèque ou mandat poste .....

Les chèques ou mandats de poste doivent être faits à l'ordre des

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

VENTE 5ième anniversaire

RÉDUCTIONS de 10 à 50%

SUR TOUS LES LIVRES

JUSQU'AU 18 octobre

la LIBRAIRIE des FEMMES d'ici

3954 ST-DENIS, 843-6273

Tous les illustrateurs
désirant participer au
12e prix de maquettes Jean Béraud-Molson,
doté d'un premier prix de 1 000$
sont priés de s'inscrire au
Cercle du Livre de France,
8955, boulevard Saint-Laurent, H2N 1M6
avant le 29 octobre 1980 à 12 h.

Tél.: madame Carole Delisle
(514) 384-2690

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

puf

FREUD ET NIETZSCHE

par Paul-Laurent Assoun

Collection **«PHILOSOPHIE D'AUJOURD'HUI»**

«Freud et Nietzsche». Cette conjonction a été perçue et accréditée depuis longtemps, à vrai dire dès l'origine de la psychanalyse, dès qu'on s'est avisé des résonances d'une oeuvre à l'autre. Mais, au-de-là des séductions de l'analogie, c'est une véritable confrontation radicale qui est requise, pour couper court aux similitudes rhétoriques: c'est à ce projet fondamental et élémentaire que le présent ouvrage prétend pour la première fois donner droit.

Qu'est-ce que Freud pouvait trouver chez Nietzsche, érigé en «précurseur» éminent et ambigu de la psychanalyse, «savoir de la pulsion»? Dans quelle mesure, au-delà de cet usage, peut-on déterminer et faire entendre, en ses remarquables échos et en ses déroutants décentrements, ce dialogue actif et paradoxal entre les deux oeuvres? Par la réponse à ces deux questions, se trouve explicité le paradoxe des relations dont Freud fait l'aveu à l'orée de son oeuvre, quand il dit chercher chez Nietzsche «des mots pour beaucoup de choses qui restent muettes» en lui. Peut-être l'impossible fécond de ce dialogue entre le généalogiste de la morale et l'archéologue de l'inconscient n'est-il autre que le *statut matériel de la pulsion*, à la pensé duquel s'attelle la pensée théorique présente comme à son enjeu le plus déterminant et le plus secret.

Prix de l'ouvrage $34.20

EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRIE

PER FOR M ANCE

arts plastiques, théâtre, danse, musique, cinéma d'aujourd'hui

"PERFORMANCE ET MULTIDISCIPLINARITÉ: POSTMODERNISME"

Colloque international sur l'art contemporain

9, 10, 11 OCTOBRE
(de 9h. à 18h.)

Bruce Barber (Canada)
Benjamin Buchloh (R.F.A.)
Germano Celant (Italie)
Daniel Charles (France)
Regina Cornwell (États-Unis)
Douglas Crimp (États-Unis)
Thierry de Duve (Belgique)
Régis Durand (France)
Helga Finter (R.F.A.)
Peggy Gale (Canada)
John Howell (États-Unis)
Jean-François Lyotard (France)
Philip Monk (Canada)
Craig Owens (États-Unis)
René Payant (Canada)
Jean Papineau (Canada)
Birgit Pelzer (Belgique)
Chantal Pontbriand (Canada)
Georges Roque (Belgique)
Guy Scarpetta (France)
Ivanka Stoïanova (France)
Amy Taubin (États-Unis)

Auditorium Alfred-Laliberté
Pavillon Judith Jasmin

Université du Québec à Montréal
1495 rue Saint-Denis, Métro: Berri-Demontigny

Festival de performances

octobre-novembre

Marc Camille Chaimowicz	(Angleterre)	13 octobre
Richard Foreman	(Etats-Unis)	15 octobre
Yvonne Rainer *	(Etats-Unis)	18 octobre
Tom Sherman	(Canada)	23 octobre
Colin Campbell	(Canada)	30 octobre
Joan La Barbara	(Etats-Unis)	1 novembre
Elizabeth Chitty	(Canada)	3 novembre
Bruce McLean	(Angleterre)	8 novembre
Laurie Anderson	(Etats-Unis)	10 novembre
Stuart Brisley	(Angleterre)	12 novembre
Robert Wilson **	(Etats-Unis)	27 novembre

42 ouest, avenue des Pins, 4e étage, 20 heures.
Prix d'entrée: $5, $3.50 (étudiants), la série: $30. $20 (étudiants).

* Rainer présentera son dernier film au Musée des beaux-arts de Montréal.

** Prix d'entrée exceptionnel: $12, $10 (étudiants)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION ET D'ABONNEMENT

Nom

Addresse

Pre-inscription et renseignements: **PERFORMANCE, PARACHUTE,** revue d'art contemporain, c.p. 730, Succursale N, Montréal H2X 3N4 Tél.: (514) 522-2611

Je m'inscris au colloque $40. ☐
Étudiant $10.☐

Je m'abonne à la série de performances $30. ☐
Étudiant $20. ☐
S.v.p. inclure une photocopie de la carte d'étudiant.

J'inclus un chèque visé ou mandat-poste émis à l'ordre de PARACHUTE

Les Éditions coopératives Albert Saint-Martin

L'école rose... et les cols roses
Francine Descarries-Bélanger
Coédition avec la Centrale de l'enseignement du Québec $ 8.00

Par l'analyse du marché du travail, l'auteur démontre comment la société québécoise s'organise pour produire les conditions de l'inégalité entre les sexes...

Deux pays pour vivre : un plaidoyer
Marcel Rioux, Susan Crean
$ 6.50

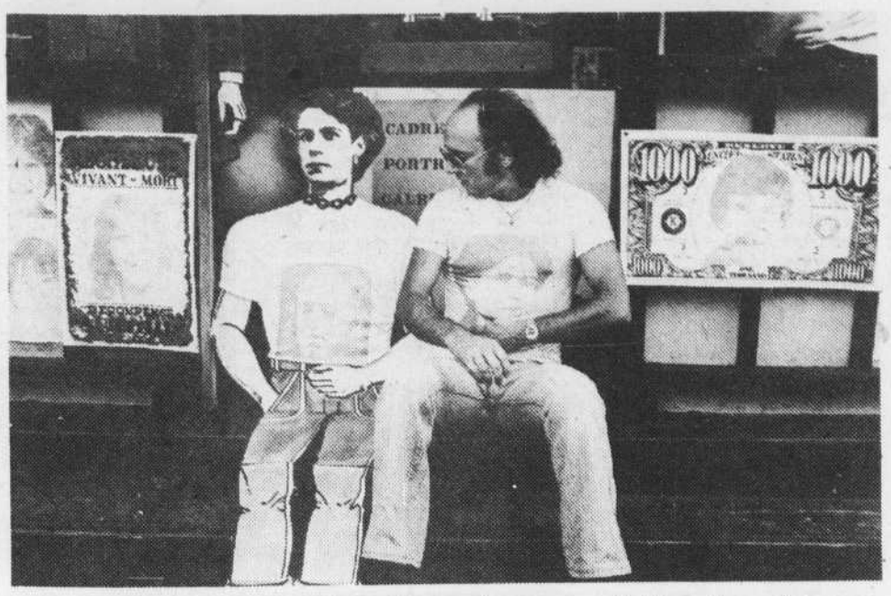
Dans les temps angoissés que nous traversons, une Canadienne et un Québécois plaident pour que leur deux pays se reconnaissent comme deux entités souveraines.

Case postale 68, Succursale Vimont, Laval, (Québec), H7M 3N7

À propos de Francoeur

par Claude Beausoleil

Lucien Francoeur, **À propos de l'été du serpent,** poésie, éditions Le castor astral, France, 1980, 99 p.



Lucien Francoeur, qui vient de publier en France son dixième livre: «À propos de l'été du serpent», et qu'on pourra voir lundi soir à Radio-Québec, à l'émission «Neuf et demi» consacrée à la nouvelle poésie québécoise.

ON a souvent parlé de la poésie nouvelle. On a souvent tenté de décrire son enjeu et ses allures. Mais il faudra dès maintenant s'habituer à l'idée et au fait qu'elle a depuis une décennie quelques traits et quelques caractéristiques qui lui sont propres qu'on le veuille ou pas. Il y a tout un problème qui circule autour du commentaire qu'on a fait de la poésie québécoise des dix dernières années, on l'a dite éclatée, difficile, formaliste, trop moderne, bref on a presque tout fait pour éviter de la lire. On avait derrière la tête une vague idée qui ressemblerait à l'idée de ce qui devait suivre la trace laissée par la poésie des années soixante. Mais le réel et l'imaginaire nous réservent parfois des surprises et la poésie nouvelle loin de répondre aux traces a davantage tracé de nouveaux sillons et dans ces nouveaux sillons on peut lire le texte urbain, celui qui s'organise pluriel autour des circonstances qui lui donnent vie. Dans ce contexte de modernité en rupture les textes de Lucien Francoeur sont doublement en rupture. On a refusé relativement de les considérer dans le contexte et on a même tenté d'ignorer leur présence dans le corpus de la littérature de l'avant-garde. Mais pourtant ils sont là qui parlent et nomment leur parcours personnel et radicalement stimulant.

Avec *À propos de l'été du serpent* (publié en France aux éditions du Castor Astral à côté de textes aussi importants que ceux de Francis Dannemark ou Patrice Delbourg) Lucien Francoeur nous livre imprimé en bleu royal son dixième ouvrage de poésie. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que ce poète rock et québécois publie en France, en 1976 il nous donnait *Drive-In* aux éditions Seghers, ouvrage qui sera repris un peu plus tard à l'Hexagone où d'ailleurs Francoeur a publié d'autres ouvrages dont *Les Néons las* et où il dirige une collection de poésie expérimentale. Dans *À propos de l'été du serpent,* Lucien Francoeur poursuit son itinéraire, itinéraire qui se promène entre l'urbanité et ses phantasmes, entre le rock'n roll et le quotidien, maintenant un rapport de tensions qui organise toute l'économie d'une écriture elliptique et imagée. Il se présente comme un imagier de l'amérique, une amérique qui est à la fois mythique et plausible, une amérique faite de descriptions escamotées et d'allusions directes, quelque chose comme un diagnostic imperturbable sur le réel et ses territoires. Ce dernier ouvrage de Francoeur me semble son plus réussi. Il y contrôle le réseau des images et des éclatements comme il l'annonçait dans des oeuvres antérieures, dans des textes aussi intéressants et percutants que *Snack Bar* (publié aux Herbes rouges en 1973). Ce spectacle de textes proposé dans *À propos de l'été du serpent* est organisé à travers un langage qui délibérément nomme notre américanité. Pour ce genre de poésie née au début des années soixante-dix et à laquelle participent des textes comme ceux de Denis Vanier, Josée Yvon ou encore Alain Fisette, il n'est pas possible de dire sans inscrire un projet de globalité. Ici le mythique est aux commandes et c'est par lui que le sens prend forme. «J'ajuste mes lunettes au mercure/dans la direction du phantasme» (p. 85) écrira Lucien Francoeur et cette direction est de celles qui débordent la vision d'un univers restreint et sclérosé. On propose ici dans ces courts textes une vision du monde en cinémascope mais pas le cinémascope linéaire mais bien celui des signes et des mouvements qui ont traversé les textes nouveaux: «Goûter à l'ombre/-pour seulement/m'écouter muter» (p. 84). La poésie de Francoeur est une poésie qui tente d'intégrer l'actuel au langage poétique en transformation. Les sens et la musique sont au centre de ces textes qui transgressent l'idée même de ce qu'on attend du langage poétique: «Le babil des rocknrollers/comme une claque au délire/dans l'art rock textuel» (p. 43). On se retrouve donc devant des données qui de prime abord s'affichent comme des référents directs par rapport à la contextualité qu'ils transposent. Et pour Francoeur le trajet est total, il écrit en présentation à son ouvrage: «À dessein je dis, tant pour la forme que pour ma fascination personnelle, que l'hyperréalisme subliminal est un état d'être qui m'est intuitif et me tient lieu d'identité rétinienne; un état de rêve qui «implicite» *alchimie du verbe* et *alchimie du corps,* qui implique le don inné de faire avaler des couleuvres au «lecteur utopique» pris comme critère de base à l'excitation linéaire et à la mise en branle textuelle du sexe en tant qu'entreprise littéraire et, plus intimement, qui implique-implicite un vers comme une affiche insane» (p.

Suite à la page 39

2 OUTILS INDISPENSABLES pour améliorer votre français

La conjugaison c'est Bescherelle #1: 12,000 verbes. $4.95

L'orthographe c'est Bescherelle #2: $5.95

LE NOUVEAU BESCHERELLE 1. L'ART DE CONJUGUER DICTIONNAIRE DE 12000 VERBES

HURTUBISE HMH

LE NOUVEAU BESCHERELLE 2. L'ART DE L'ORTHOGRAPHE LES HOMONYMES LES MOTS DIFFICILES

HURTUBISE HMH

demandez-les à votre libraire

VIENT DE PARAITRE

l'image, périphérie

le saguenay autrement

Sous la direction de Robert Morency et Pierre Demers, ces textes présentent une image vivante d'un Saguenay loin du folklore et du pittoresque traditionnels, et du même coup interrogent les rapports du centre (montréalais) aux régions.

SOMMAIRE

L'image, périphérie/Robert Morency
Les idéologies imagées saguenéennes/Guy Durand
L'Arche, un espace polyvalent/entrevue de P. Dumont et D. Hébert
Focus, la difficile autogestion/le collectif de Focus
Scram, le vidéo militant/entrevue de Michel Lemieux
Choc, une radio non orthodoxe/entrevue de Denis Leclerc
Au coeur de nos censures/un collectif de femmes
La marquée/Hélène Pedneault
La place des Amérindiens sur l'échiquier de la Reine/Jacques Kurtness
Le carré du temps/Robert Morency
L'art dur du rat/Ghislain Bourque
Le cinéma québécois régional/Pierre Demers

120 pages, ill. photos de Marcel Cloutier $6.00

BON DE COMMANDE

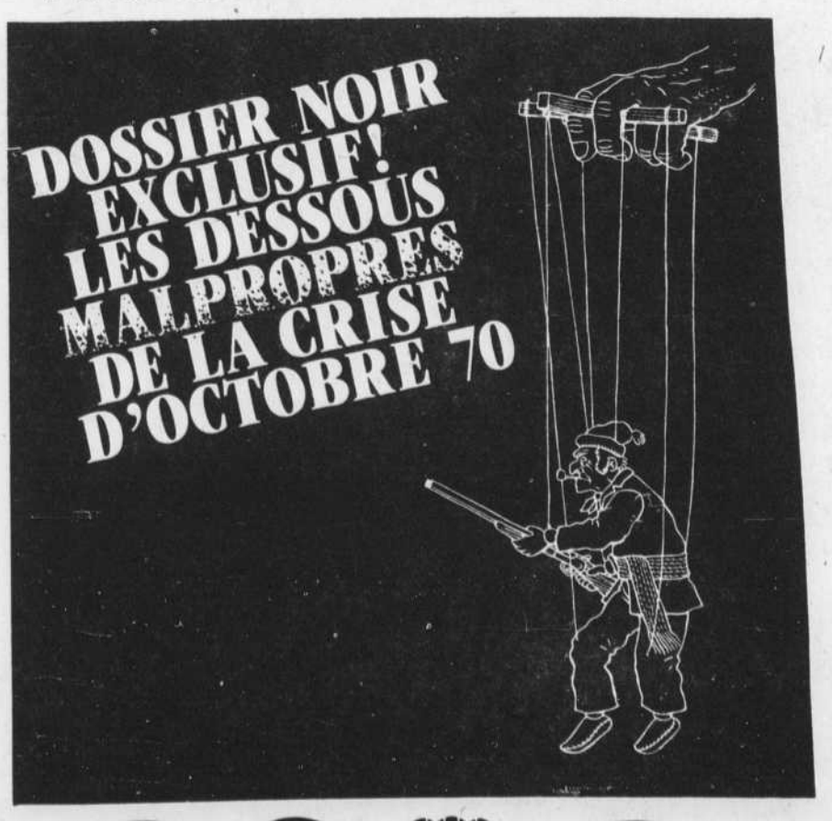
Veuillez m'expédier:

☐ L'image, périphérie/le Saguenay autrement
☐ Ci-joint un chèque ou mandat à l'ordre des éditions Dérives au montant de $.....
☐ Facturez-moi, s.v.p.

Nom: .....
Adresse: .....
.....
Date ..... Signature .....

Retourner à
Éditions Dérives
C.P. 398 succ. M., Montréal H1V 3M5

NOTRE NOUVEAU NUMÉRO VOUS ATTEND EN KIOSQUE !



CROC

Distribué partout au Québec !

CROC est distribue par les Distributeurs associes. Montreal : 845-8754 ; ext : 1-800-361-4550

LA NOUVELLE LIBRAIRIE

FLAMMARION SAINT-DENIS



LA GRANDE LIBRAIRIE DU VILLAGE SAINT-DENIS

Flammarion Saint-Denis, une ambiance de détente dans un décor moderne et coloré.

Flammarion Saint-Denis, une grande librairie qui accorde une importance particulière aux livres pour enfants et aux affiches d'exposition et de cinéma.

Flammarion Saint-Denis, la nouvelle librairie du village Saint-Denis, vous offre, du 13 septembre au 1er novembre, de nombreuses aubaines d'ouverture:

- réduction de 15% sur toutes les **bandes dessinées;**
- le **Guide Impact**, prix courant de $14.95, offert à $10 aux professeurs et aux étudiants (offre valable sur présentation de carte seulement);
- spécial deux pour un sur les livres des **Éditions Jean Basile,** (le moins coûteux des deux vous est offert gratuitement);
- un **Presses Pocket** gratuit, spécialement sélectionné pour cette promotion, à l'achat d'un livre du fonds de diffusion des Presses de la Cité, notamment Christian Bourgois, 10/18, Julliard, Plon, Presses de la cité;
- un livre-cadeau, choisi parmi 8 titres d'un tirage spécial des **Editions Aubier-Montaigne,** offert à l'achat d'un livre de ces éditions;
- à chacun des 25 premiers enfants, qui se présentera accompagné d'un adulte chaque samedi de la promotion, échange du livre **Jonathan Livingston le Goéland** dans la nouvelle collection Castor Poche contre un dessin fait sur place.

De plus, à compter du 19 septembre, nous remettrons une affiche aux 4000 premiers acheteurs.

FLAMMARION SAINT-DENIS
la grande librairie du village Saint-Denis
4380, rue Saint-Denis (près du métro Mont-Royal)
Téléphone: 284-3688

Des quotidiens sans issue

«Corridors» et «Pris au piège»

par Richard Gay

PARMI les nombreux documentaires présentés dans le cadre de la 8e Semaine du cinéma québécois, on peut voir deux longs métrages co-réalisés par Guy Dufaux et Robert Favreau intitulés respectivement *Corridors* et *Prix au piège*. Favreau, on s'en souviendra, signait en 1975 *Le Soleil a pas d'chance* axé sur les duchesses du Carnaval de Québec alors que Dufaux a surtout à son actif des courts et moyens métrages dont *Le Fleuve St-Laurent* et *Les Machines à faire peur*.

Leurs deux nouveaux films sont le produit d'une même démarche, une démarche qui dans chaque long métrage examine les conditions de vie d'une famille démunie devant la vie, le système et ses exigences. La caméra 16 mm scrute ici le quotidien pour mieux mettre en relief les inquiétudes, les révoltes, les désespérances. C'est la vie au jour le jour dans ce qu'elle a de plus insécurisant, de plus dramatique, de plus fondamentalement troublant.

Dans *Corridors*, Dufaux et Favreau ont choisi de braquer leur caméra sur la famille Bouchard. Rodrigue, le père, travaille dans un hôpital psychiatrique alors que Gisèle, plus ou moins aveugle, reste seule à la maison et tente tant bien que mal de s'occuper de leurs deux fils. La caméra s'attache aux êtres et les filme constamment dans les lieux qui sont les leurs: la cuisine tout d'abord, puis l'hôpital, la rue, la ville. Et c'est dans ces lieux que les conditions du quotidien sont saisis sur le vif: la séquence où Gisèle et son mari font les comptes du mois est particulièrement éloquente sur ce plan. Rodrigue n'a pas le choix: sans travail supplémentaire, sans «over-time» le budget est impossible à boucler. Il leur reste l'amour, la tendresse, une tendresse qui les aide à survivre.

Dans *Pris au Piège*, Dufaux et Favreau ont suivi la famille Glaziou. Le père est victime d'une maladie industrielle, ses poumons étant irrémédiablement attaqués: le souffle lui manque, la vie lui fait défaut, la mort le menace et toute la famille en souffre. Cet homme est fini et c'est son travail qui, petit à petit, l'a placé sur la voie d'évitement. La mère tente de survivre dans cette atmosphère étouffante où la mort est toujours présente en la personne de son mari invalide qui, du jour au lendemain, d'un instant à l'autre, peut flancher. Dans un centre communautaire, elle rencontre d'autres femmes, qui, comme elle, n'ont pas la vie facile: parfois cela lui fait du bien, parfois cela n'aide pas. Leurs filles rejettent l'école qui ne leur convient pas et le fils cherche, jour après jour, un travail qu'il ne trouvera peut-être jamais. Situation financière catastrophique, pire que chez les Bouchard, car les Glaziou doivent emprunter pour survivre. Or ces emprunts, il faut les rembourser, avec l'intérêt en plus bien sûr: or les Glaziou n'y parviennent pas. On viendra peut-être chercher leur télévision et leur stéréo, seuls sources de divertissement pour ces êtres dont la vie ne semble plus vouloir. Une image demeure: revenant d'une «job» que son état devrait lui interdire d'accepter, le père s'essouffle, perd pied presque, s'appuie, puis continue difficilement, laborieusement, brisé par la vie qu'on lui a faite.

Même si une démarche semblable unit ces deux longs métrages — cinéma direct, quotidien saisi sur le vif, paroles et silence expressifs, chansons de Paul Piché — *Pris au Piège* paraît mieux réussi que *Corridors*. Peut-être parce que la situation exposée dans *Pris au Piège* est plus extrême, plus dramatique et qu'elle force davantage la réflexion et provoque encore plus l'émotion. *Pris au Piège* est en effet un film insupportable et suffocant. Encore plus que dans *Corridors*, le quotidien y est sans issue.

Mais ces documents témoins d'une qualité de vie inqualifiable ne sont pas sans failles. Quelques séquences semblent s'écarter du propos premier et auraient pu être éliminées. Parfois aussi le direct semble être arrangé, mis

Suite à la page 39

Quelques mois dans la vie d'une prostituée ordinaire

par Francine Laurendeau

DANS un quartier sordide de Birmingham, des filles attendent le client. L'une d'elles, mère de quatre enfants, est arrêtée pour prostitution et condamnée à trois mois de prison. Mais c'est Sandra dont nous allons suivre la vie quelques mois. Une jeune femme sympathique et déterminée, qui en a assez de faire le trottoir. Elle va donc passer du salon de massage aux soirées pour hommes d'affaires où ces dames s'efforcent de jouer les geishas. C'est au cours d'une de ces soirées que Sandra rencontre une prostituée londonienne, autrement plus sophistiquée que ses collègues de Birmingham. Et autrement plus riche. Louise, une assistante sociale, amie de Sandra, tente de créer un groupe de pression où les prostituées pourraient s'unir pour connaître et faire valoir leurs droits. À cette démarche collective, Sandra va préférer son salut individuel. Elle part pour Londres où elle compte bien faire fortune. Mais l'avilissement a des limites. Sandra reviendra, déprimée et sans le sou, se réfugier chez Louise. Et le film finira en émission de la B.B.C...

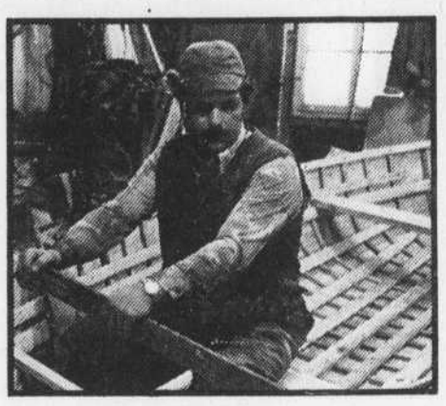
Peut-on parler d'une école britannique du documentaire de fiction? Il y a en tout cas une parenté indéniable avec *Family Life*, de Kenneth Loach (produit par Tony Garnett) et *Nighthawks*, de Ron Peck. Les événements de la vie quotidienne sont filmés simplement, à hauteur d'homme, sans emphase ni recherches stylistiques. Même si l'histoire de Sandra n'a rien de particulièrement gai, le ton de *Prostitute* est doux-amer, ironique, parfois franchement drôle. Des ellipses nous épargnent la violence et l'abjection — bien que certaine scène du salon de massage nous en dise long sur la qualité de l'érotisme qu'on y prodigue... Les comédiens, plus exactement les comédiennes, sont étonnantes de justesse, elles ont l'air d'inventer leur texte devant nos yeux. «Nous croyons que réaliser un film est un acte social. Notre intention est de collaborer dans le but d'inventer une nouvelle approche de ce qu'on pourrait appeler un cinéma *humaniste*. En partageant la paternité, nous nous aidons et nous nous instruisons mutuellement, et ceux dont nous tirons le plus d'enseignements sont ceux dont nous envahissons l'univers, des gens qui ne sont pas du tout cinéastes», a dit Tony Garnett dont c'est la première réalisation. Comment s'effectue cette collaboration avec le milieu qu'on se propose de dépeindre? Il faudra lui poser cette question demain dimanche à la conférence de presse organisée par la Semaine à l'intention du grand public tout autant que des journalistes. Un film sincère et attachant. Présenté, comme à peu près tous les films de la semaine, en version originale avec sous-titres français.

JEAN COLBERT présente
une production de ROBERT MÉNARD
POUR TOUS
LA PLUS GRANDE CONTROVERSE JUDICIAIRE DU SIÈCLE ENFIN PORTÉE À L'ÉCRAN!
Qui a condamné Wilbert Coffin? La JUSTICE ou le POUVOIR?
L'AFFAIRE COFFIN
avec AUGUST SCHELLENBERG
dans le rôle de Wilbert Coffin
dans un film de JEAN-CLAUDE LABRECQUE
Scénario JACQUES BENOIT
YVON DUFOUR • RAYMOND CLOUTIER • MICHELINE LANCTÔT
Images PIERRE MIGNOT • Musique ANNE LAUBER • Distribué par LES FILMS MUTUELS
4e Semaine
1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00, SAM. DERNIER PROGRAMME 11.00 P.M.
Le PARISIEN 3
486 STE CATHERINE O 866-3856

"Premier prix"
Festival de Locarno
Sélection officielle — Semaine de la critique
Cannes 1980
18 ANS adultes
dernière semaine
Admission: $3.50
Sem.: 7 h 00, 9 h 00
Dim.: 1 h 00, 3 h 00, 5 h 00, 7 h 00, 9 h 00
Immacolata et Concetta
Une jalousie différente
V.O. Italienne, S.T. Français
un film de SALVATORE PISCICELLI
avec
IDA DI BENEDETTO MARCELLA MICHELANGELI
Ouimetoscope 2
1204 est, Ste-Catherine
Tél.: 525-8600

VUES D'ICI ET D'AILLEURS
8ème SEMAINE DU CINÉMA QUÉBÉCOIS
3 au 12 OCTOBRE 1980
CINÉMA ST-DENIS : SALLES 2 ET 3 INFO.: 842-8453
Ciné-Horaire disponible dès maintenant (gratuit)

en première à
LA SEMAINE DU CINÉMA QUÉBÉCOIS



LE CANOT À RENALD À THOMAS
L'art presque à jamais perdu de fabriquer « un beau petit canot à joints carrés ou à clins et qui « frégade » juste assez des bouts »
Un film de Bernard Gosselin
le lundi 6 octobre, à 21h30,
à la salle St-Denis 2
et le mardi 7 octobre, à 19h30
à la salle St-Denis 3
1590, rue St-Denis, Montréal
(Métro Berri-De Montigny)
Office national du film du Canada
National Film Board of Canada

18 ANS adultes
EST-CE UN CRIME QUE DE DONNER DU PLAISIR?
Le Gigolo Américain
Avec Richard Gere - Lauren Hutton
Un film choc!... Inoubliable! L'un des films les plus puissants jamais présenté à l'écran! -N.Y. Daily News
PLUS! A LA RECHERCHE DE M. GOODBAR
'LOOKING FOR MR. GOODBAR'
DIANE KEATON
RICHARD GERE
RÉALISATEUR RICHARD BROOKS
GIGOLO: Sem: 9.30, Sam: 5.00 - 9.30, Dim: 12.30 - 5.00 - 9.30.
GOODBAR: Sem: 7.00, Sam: 7.00, Dim: 2.30 - 7.00.
Cinéma 7e art
722 0302
3180 rue BELANGER

SAUVE QUI PEUT LA VIE
6e sem.
12:45 - 14:30 - 16:15 - 18:00 - 19:45 - 21:30
ISABELLE HUPPERT JACQUES DUTRONC
desjardins 1
BASILAIRE 1 288-3141

Au revoir... à lundi
2e sem.
POUR TOUS
CLAUDE BRASSEUR CAROLE LAURE MIOU MIOU
13:00 - 15:00 - 17:00 - 19:00 - 21:15
desjardins 2
BASILAIRE 1 288-3141

4e sem.
Gurdjieff - A la recherche de la connaissance de soi
POUR TOUS
RENCONTRES AVEC DES HOMMES REMARQUABLES
tourné en Afghanistan
12:15 - 14:25 - 16:35 - 18:45 - 20:55
desjardins 4
BASILAIRE 1 288-3141

Le scénario est l'un des plus originaux qu'on ait pu voir dans le cinéma français depuis longtemps. TÉLÉRAMA
Depuis "Woody et les robots" de Woody Allen, on n'avait pas fait mieux dans le genre. RTL - RÉMO FORLANI
DENEUVE/BRASSEUR
POUR TOUS
étonnant... détonnant... une cascade de rire!
ILS SONT GRANDS CES PETITS
un film de JOËL SANTONI
2e SEMAINE!
ÉLYSÉE 1
35 MILTON 842-6053
SEM. 7.20, 9.20, SAM. & DIM. 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20.

LE PLUS GRAND AUTEUR DE COMÉDIE JOUÉ PAR LE PLUS GRAND ACTEUR COMIQUE!
POUR TOUS
LOUIS DE FUNES
dans
L'AVARE
de Molière
L'AVARE de MOLIÈRE, un film de LOUIS DE FUNES et JEAN GIRAULT produit par CHRISTIAN FECHNER
avec Bernard MENEZ Claude GENSAC Michel GALABRU Guy GROSSO Michel MODO
PARISIEN: 12.45, 2.55, 5.00, 7.10, 9.20, SAM. DERNIER PROGRAMME 11.30. LAVAL: SAM. DIM. 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.15, SEM. 7.00, 9.15.
4e semaine
Le PARISIEN 4
486 STE CATHERINE O 866-3856
LAVAL 2
CENTRE LAVAL 688-7776

Cinéma ODEON
NINO MANFREDI CAFÉ EXPRESS
(VERSION ORIGINALE ITALIENNE, SOUS-TITRES ANGLAIS)
POUR TOUS
SEM.: 5.15-7.15-9.15
SAM.-DIM.: 1.15-3.15-5.15-7.15-9.15
PLAZA ALEXIS NIHON - 3
ATWATER - ETAGE MODES
3h stationnement $1.25 931 3313

Un film de Louise Carré
CHARLOTTE BOISJOLI
JACQUES GALIPEAU
Ça peut pas être Chiwes, on n'a même pas eu d'été
POUR TOUS
BERRI: Toute la sem.: 1.35 - 3.05 - 4.45 - 6.25 - 8.05 - 9.45.
DAUPHIN: Sem.: 7.30 - 9.30. Sam.-dim.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.
BERRI 5
ST DENIS STE CATHERINE 288 2115
le DAUPHIN 2
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060

LE GRAND FAVORI DU JURY ET DU PUBLIC MONTRÉALAIS
POUR TOUS
MEILLEUR FILM
PREMIER PRIX FESTIVAL DES FILMS DU MONDE, MONTRÉAL '80
FONTAMARA
V.O. ITALIENNE S.T. FRANÇAIS
UN FILM DE CARLO LIZZANI
AVEC MICHELE PLACIDO · ANTONELLA MURGIA · IDA DI BENEDETTO
UNE PRODUCTION RAI/SACIS UNE SÉLECTION VIVAFILM
BERRI 4
ST DENIS STE CATHERINE 288 2115
TOUTE LA SEM.: 1.15 - 3.40 - 6.15 - 8.50

UNE SUPER-PRODUCTION SPECTACULAIRE.
POUR TOUS
Un thriller passionnant qui ressemble étrangement à l'Affaire Kennedy...
Découvrez le secret de
COMME ICARE
YVES MONTAND
DANS UN FILM ÉCRIT ET RÉALISÉ PAR HENRI VERNEUIL
MICHEL ETCHEVERRY • JACQUELINE STAUP • JEAN AUBE
BERRI: Toute la sem.: 2.00 - 4.15 - 6.45 - 9.15
BERRI 1
ST DENIS STE CATHERINE 288 2115
2e film au Ciné-parc seulement "PATRICK"
CINÉ-PARC LAVAL - 2
AUTOROUTE DES LAURENTIDES SORTIE 14 - 622 5555

GÉRARD DEPARDIEU NICOLE GARCIA ROGER-PIERRE
PRIX SPÉCIAL du JURY FESTIVAL CANNES 80
MON ONCLE D'AMÉRIQUE
POUR TOUS
RÉALISATION ALAIN RESNAIS SCÉNARIO JEAN GRUAULT
[avec la collaboration du Prof. HENRI LABORIT]
TOUTE LA SEM.: 12.30 - 2.55 - 4.55 - 7.15 - 9.35
BERRI 3
ST DENIS STE CATHERINE 288 2115

Pierre David et Jean Colbert presentent
POUR TOUS
MOZART - LOSEY: UN ÉVÉNEMENT!
Le plus célèbre des opéras de Mozart tourné en décors naturels dans la splendeur de Venise avec les plus belles voix du monde.
DON GIOVANNI
(VERSION ORIGINALE ITALIENNE, SOUS-TITRES FRANÇAIS)
Le mythe immortel du séducteur Don Juan
SEM.: 8.15
SAM.-DIM.: 2.00 - 5.15 - 8.30.
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060

La relance de l'opéra à Montréal

«La Tosca» inaugure la première saison

par Gilles Potvin

CE sera mardi le grand jour. Dans la soirée, le rideau se lèvera salle Wilfrid-Pelletier sur le premier acte de *Tosca* de Puccini, production initiale de l'Opéra de Montréal, marquant du même coup la relance officielle de l'opéra au Québec, du moins l'opéra subventionné en grande partie par les pouvoirs publics. Déjà l'on prévoit un public nombreux, non seulement pour le soir de la première mais aussi pour les six autres représentations qui suivront dans le cours du mois.

Cette première saison de l'Opéra de Montréal, qui comprendra aussi des productions de *Cose fan tutte* de Mozart et de *La Traviata* de Verdi, promet d'être un succès complet puisque son président, M. Jean-Claude Delorme pouvait annoncer lundi que 62% des abonnements aux trois opéras étaient déjà vendus. L'attachement pour ne pas dire la passion des Montréalais pour le théâtre lyrique se manifeste donc encore de façon spectaculaire et il ne faut que s'en réjouir.

Par une coïncidence aussi étrange qu'inattendue, le plus célèbre théâtre lyrique d'Amérique du Nord, le Metropolitan Opera, vient de contremander toute sa saison 1980-81 par suite d'un conflit avec les quelque 100 musiciens de son orchestre. C'est la première fois que la direction de cette maison bientôt centenaire pose un geste aussi radical et aussi lourd de conséquences.

Même si toute comparaison entre l'opéra à New York et Montréal serait farfelue, la situation d'une compagnie prestigieuse qui dans une ville traverse les plus grandes difficultés et celle d'une autre compagnie qui renaît dans l'enthousiasme dans l'autre ville, ne manque pas de frapper. Elle illustre bien la notion que l'opéra est une des formes de spectacles les plus exigeantes, nécessitant les plus grands efforts mais aussi constamment exposée aux pires menaces.

Il appartiendra au Metropolitan Opera de régler ses problèmes mais ce qui arrive outre-frontière devrait être un avertissement pour la nouvelle compagnie montréalaise. À Montréal, l'opéra a aussi vécu des jours sombres dans le passé et l'exemple de l'Opéra du Québec est trop près de nous pour être oublié. Fort heureusement, il semble que le nouvel Opéra de Montréal fasse tout en son pouvoir pour profiter des leçons de son prédécesseur.

Tosca s'avère un choix des plus judicieux dans les circonstances et il est incontestable que le choix de Jean-Paul Jeannotte a été un facteur décisif du succès public qui s'annonce pour cette présente saison. Même s'il n'a pas connu lui-même une importante carrière à l'opéra, le directeur artistique de l'Opéra de Montréal suit depuis longtemps l'activité lyrique à travers le monde et sa connaissance des voix des chanteurs lui a permis d'établir des distributions qui ne manquent pas d'audace, si l'on songe qu'il a confié les trois principaux rôles de *Tosca* à des interprètes assez peu ou pas du tout connus.

Il serait inconcevant de préjuger ici du comportement artistique des artistes qui composent la distribution. Mais il faut néanmoins féliciter l'Opéra de Montréal d'avoir porté son choix sur une chanteuse québécoise pour le rôle titre. Nicole Lorange est une jeune artiste dont on a pu déjà apprécier le talent, principalement au concert. Sa carrière au théâtre s'est surtout déroulée à l'étranger et les succès qu'elle a remportés dans plusieurs rôles dans plusieurs théâtres en font maintenant une chanteuse douée d'une belle expérience et en qui les plus beaux espoirs sont permis.

Les titulaires des rôles de Mario Cavaradossi et du baron Scarpia sont deux jeunes chanteurs avec qui Montréal fera connaissance car ils n'ont pas encore chanté ici. Le ténor Luis Lima est originaire d'Argentine et sa carrière européenne et américaine est bien engagée, ayant chanté au Metropolitan dans La Traviata et au Coven Garden dans Don Carlo.

Quant à Garbis Boyagian, il est Italien malgré son nom et lui aussi est déjà bien engagé dans la carrière, ayant chanté dans plusieurs théâtres italiens ainsi qu'au Covent Garden où il fait ses débuts en 1978 dans *Rigoletto*. Il a aussi chanté à l'Opéra de San Francisco et doit faire ses débuts à l'Opéra de Paris l'an prochain dans *Il Tabarro* de Puccini.

Les rôles de Tosca, Mario et Scarpia sont naturellement les piliers de l'opéra de Puccini et c'est sur les épaules — et les voix — de ces trois chanteurs que repose principalement le succès ou l'échec de l'ouvrage. Fort heureusement, ils seront épaulés par de nombreux Québécois d'expérience qui seront nul doute fort à l'aise dans les rôles de soutient, notamment Robert Savoie, lui-même un Scarpia de grand mérite mais qui pour la première chantera le rôle du Sacristain, Jean-Pierre Hurteau qui personnifiera le prisonnier politique Angelotti, André Lortie et Gilles Latour, respectivement Spoletta et Sciarrone.

Tosca marquera également les débuts montréalais à l'opéra de Charles Dutoit. Le remarquable directeur artistique de l'Orchestre symphonique de Montréal possède déjà une vaste expérience du théâtre lyrique, il est à prévoir que l'OSM, sous sa direction, fera ressortir toutes les beautés de la partition de Puccini. Il sera assisté de René Lacourse à qui la préparations des choeurs a été confiée.

Quant à la qualité dramatique et visuelle de l'oeuvre, elle ne saurait être en de meilleures mains que celles de Jean Gascon qui en assure la mise en scène, et de Robert Prévost qui en a signé les trois décors et les costumes.

L'Opéra de Montréal inaugure donc sa saison sous les plus heureux auspices et l'on espère sincèrement que cette relance de l'opéra à Montréal sera cette fois définitive.

disques classiques

par Pierre Rolland

George Friederich Handel: Water Music, Academy of St-Martin-in-the-Fields, direction: Neville Marriner, Philips 9500 691.

LA musique de Handel exalte! D'une joie physique intense, elle est aussi d'une santé débordante. Elle nous appelle à la grandeur, aux vastes horizons, à la magnanimité et à l'héroïsme. De toutes les oeuvres orchestrales de Handel, celle-ci est sans doute la plus connue et la plus souvent exécutée en concert. Il ne faudrait cependant pas croire qu'il en fut toujours ainsi. Ce plaisir que nous avons d'écouter cette oeuvre de Handel, on le doit au chef d'orchestre d'origine irlandaise, Sir Hamilton Harty, qui fit une nouvelle orchestration propre à un orchestre symphonique, de quelques mouvements. Entre temps, la découverte de l'importance du clavecin et le retour actif dans les concerts de cet instrument (grâce, entre autres à Wanda Landowska) fit que les générations suivantes s'intéressèrent plus sérieusement à cette période dite «baroque» de l'histoire de la musique. On en est même venu de nos jours à pouvoir constituer des orchestres composés exclusivement d'instruments d'époque. Tel n'est pas le cas sur cet enregistrement. Les musiciens de l'Academy of St-Martin-in-the-Fields utilisent des instruments normaux, c'est-à-dire non d'époque, (après tout, tous les instruments sont anciens pour la plupart). À ma connaissance, il s'agirait ici du deuxième enregistrement de la Water Music de Handel par Neville Marriner et The Academy of St-Martin-in-the-Fields. Le premier réalisé en 1972 pour Argo ZRG 697, ne contient pas tous les mouvements. La Water Music comprend en fait trois suites: la première en fa majeur pour cors, hautbois, bassons et cordes; la seconde en ré majeur est pour les mêmes instruments augmentés de deux trompettes; et la troisième en sol majeur élimine les cuivres mais ajoute aux bois une flûte traversière et une flûte à bec. Naturellement, le clavecin joue les continuos dans les trois suites. Cette liste des instruments est celle qui est inscrite sur ce disque. Par contre, je ne saurais dire si vraiment l'oeuvre est enregistrée intégralement. Il existe dans la partition publiée au siècle dernier par Breitkopf et Hartel d'autres mouvements qui ne se trouvent pas enregistrés sur ce disque. Espérons qu'un jour, quelque musicologue expliquera la provenance et la raison des mouvements que l'on élimine généralement. Musicalement, ce disque est très bien. On pourrait s'attendre à un peu plus de feu ou de passion tellement la musique elle-même rayonne. La suite en fa majeur me semble regrouper un plus grand nombre d'instrumentistes; serait-ce pour cette raison qu'elle est moins bien jouée par moments? Le jeu instrumental est moins précis. Les cors sont excellents, les trompettes sonnent quelque peu maigrement et les hautbois sont magnifiques. Les cordes jouent bien mais sans grande conviction. Le travail de recherche musicologique, c'est-à-dire, le style, le rythme, les embellissements, est convaincant, dans les cadences en particulier.

La prise de son est belle, mais on se demande pourquoi on a tant insisté pour détacher aussi nettement le clavecin du reste du continuo. L'usinage et la gravure sont très réussis. ■

Des disques jeunes anciens: Résonnance et Privilège.

Le plaisir de l'écoute de la musique sur disque se conjugue de deux façons différentes: l'une n'en appelle qu'au sens de l'ouie, pureté et netteté du son; bref, la haute fidélité; l'autre n'intéresse que la Musique. Bien sûr, lorsque cette dernière jouit des toutes dernières techniques d'enregistrement et de reproduction du son, nous sommes doublement gâtés. Tel n'est pas cependant toujours le cas. Il faut qu'une sorte de miracle se produise au moment d'un enregistrement pour que naisse à cet instant précis, ou pendant les sessions à cet effet, un état de grâce d'où magiquement s'épanouisse la musique. Or si tous les ans, des progrès notoires se réalisent au point de vue technique, il n'en reste pas moins que certains états de grâce ou certains enregistrements du passé soient susceptibles d'attirer notre attention, et même posséder une certaine prépondérance artistique sur nous même si en principe, le son est moins beau ou moins parfait. Or c'est ainsi que l'on peut découvrir, grâce à certaines rééditions des trésors. Et l'acquisition de ces disques peut se réaliser à un prix avantageux. Car ces disques ne se vendent pas au prix fort. Tout dernièrement paraissaient dans la série Résonnance, *le Concerto en la mineur pour violoncelle et orchestre opus 129* de Robert Schumann et *les Variations sur un thème Roccoco pour violoncelle et orchestre opus 33* de Tchaikovsky avec Mstislav Rostropovich et l'orchestre Philharmonique de Leningrad dirigé par Gennady Rozhdestvensky: Deutsche Grammophon 2535 112 (enregistrement de 1966).

Il existe dans le monde peu de violoncellistes possédant une aussi forte personnalité que celle de Rostropovich. Musicalement, on est emballé tant il est un artiste convaincant. On ne peut rester indifférent à tant de beauté et de virtuosité. Les cordes de l'Orchestre Philharmonique de Leningrad jouent très bien. Les bois et les cuivres laissent à désirer. La prise de son met le soliste en vedette. D'ailleurs c'est ici la vraie raison d'être de ce disque. L'usinage fait au Canada laisse entendre un léger bruit de surface et la gravure, un léger bruit de fond. Mais pour entendre, pour écouter Rostropovich, le rapport entre la qualité musicale et le prix est tout à notre avantage.

Il en est de même du magnifique enregistrement du *Concerto pour Orchestre* de Béla Bartok par le Philharmonique de Berlin dirigée par Herbert von Karajan, Deutsche Grammophon 2535 202 (enregistrement 1966), série Résonnance. La sonorité est quelque peu métallique. Musicalement, une réussite. Bruit de surface et bruit de fond (notre copie) accompagnent la musique.

Jean Martinon et l'Orchestre de l'ORTF nous offrent, de Bizet, *la première Symphonie*, les cinq mouvements formant la Suite d'Orchestre des *Jeux d'Enfants* opus 22 et les Scènes Bohémiennes de l'opéra *La Jolie fille de Perth*. C'est à l'emporte pièce que les mouvements rapides sont joués. Charme et élégance française dominent d'un bout à l'autre de ce disque Deutsche Grammophon 2535 238, série Résonnance (enregistrement 1972).

Il existe aussi en réédition des opéras complets. Ainsi Deutsche Grammophon, dans sa série Privilège 2726 049,

Suite à la page 39

productions guy roy ltée présentent:



DU MERCREDI AU DIMANCHE: 20 h 30
VENDREDI, SAMEDI: 19 h et 21 h
(relâche lundi et mardi)
BILLETS EN VENTE MAINTENANT AU GUICHET:
12 à 18 H LUNDI MARDI
12 à 20 H MERCREDI au DIMANCHE

4SOUS

METRO SHERBROOKE
ET AUTOBUS 144
100 est avenue des Pins 845-7277

PRO MUSICA
présente le
STUDIO DE MUSIQUE ANCIENNE DE MONTRÉAL
directeurs artistiques:
RÉJEAN POIRIER et CHRISTOPHER JACKSON

LA MUSIQUE DE CHAMBRE DE 1600 à 1700
soliste: VALERIE KINSLOW, soprano
DIMANCHE — 5 OCTOBRE — 15h30

LA MUSIQUE DE CHAMBRE DE 1700 à 1770
solistes: SHEARY SAUNDERS, soprano
ROLAND RICHARD, baryton et
LUCY van DAEL, violoniste
DIMANCHE — 26 OCTOBRE — 15h30

Billets: $10, $9, $8 — Étudiants 7/25 ans: $4
Pro Musica, 1270 ouest Sherbrooke, Montréal H3G 1H7
845-0532

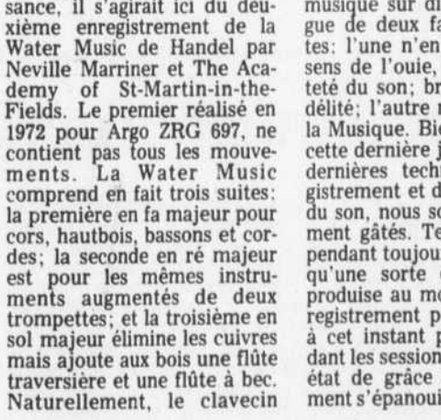
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

Une presentation de
KEBEC SPEC — GUY LATRAVERSE
LES RETROUVAILLES DE CLEMENCE



REPRÉSENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES
DU 11 AU 20 NOVEMBRE INCLUSIVEMENT
DU DIMANCHE AU VENDREDI: 20h00
SAMEDI 15 NOVEMBRE: 18h30 ET 22h00
BILLETS EN VENTE MAINTENANT

THÉÂTRE ARLEQUIN
1004 Ste Catherine est 288-4261
• Guichet ouvert tous les jours sauf dimanche de 12 à 19 h: 288-2943
• Cartes Visa et Master Charge
• Billets en vente au Théâtre Arlequin et aux comptoirs TRS



André Gagnon
avec un orchestre de 50 musiciens
et la participation du
COOP JAZZ BAND
du 23 oct. au 1er nov.
du jeudi au dimanche à 20h30
Billets également disponibles chez Ed. Archambault musique

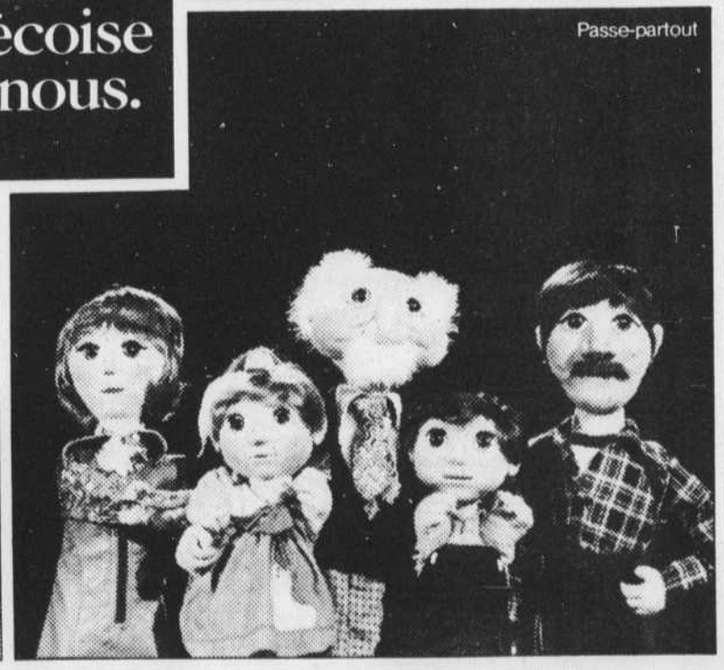
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112





Vivez la réalité québécoise avec nous.





Planète, les ethnies du Québec, le samedi et le dimanche à 18h30. **Moi,** le développement de l'enfant, le dimanche à 19h. **N'ajustez pas votre appareil,** une émission de "radio" télévisée (service à la communauté), du lundi au vendredi à 12h. **Passe-partout,** une des émissions du ministère de l'éducation, du lundi au samedi à 18h. **Emissions pour enfants,** Heidi, La montagne de feu, Histoire des enfants et Charlie Brown, du lundi au vendredi à 18h30. **Au jour le jour,** téléroman sur la réalité quotidienne, le lundi à 19h. **Visage,** portrait d'une personnalité du Québec, le lundi à 20h. **Neuf et demi,** happening télévisuel sur la culture québécoise, le lundi à 21h30. **La période de questions,** dès la reprise de la session parlementaire, du mardi au jeudi à 19h. **Personnalités québécoises,** chaque semaine des personnalités nouvelles, le mardi à 20h. **En scène,** spectacles pré-enregistrés: Michel Rivard, Geneviève Paris, Zachary Richard, Claude Dubois... le mardi à 20h, à compter du 4 novembre. **Les débats à l'Assemblée nationale,** dès la reprise de la session, du mardi au jeudi à 22h30. **Écoute donc quand j'te parle,** connaître les adolescents, le jeudi à 20h. **Chacun son tour,** des émissions produites dans chaque région du Québec, le jeudi à 21h30. **Voyons donc,** série humoristique sur les stéréotypes sexuels, le vendredi à 20h.

15 Québec **17** Montréal **30** Hull **Câble 8**

L'AUTRE TÉLÉVISION

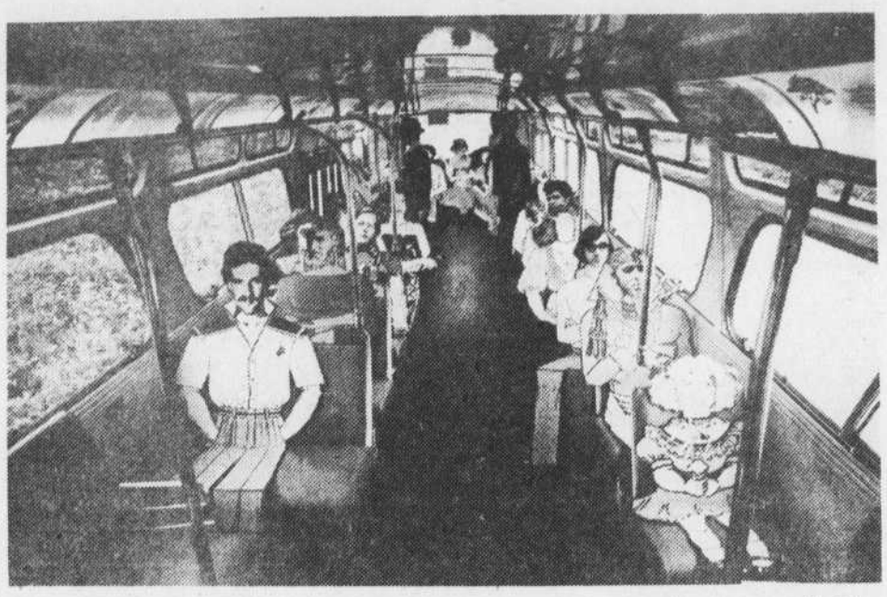
Radio Québec

C'est tout un monde à regarder

Écrire la ville

Une émission réussie à Radio-Québec

par Jean Royer



L'AUTOBUS démarre avec, comme passagers, une quinzaine de personnages, mannequins colorés. On reconnaît Lucien Francoeur et Nelligan, André Roy et France Théorêt, Yolande Villemaire et Claude Beausoleil, Roger Des Roches et François Charron. Ces personnages, on les reconnaît si on fréquente le milieu littéraire. Ailleurs, ils sont inconnus: poètes et écrivains publiés par la revue *Les Herbes rouges* des frères Marcel et François Hébert.

Ces poètes d'une poésie urbaine, Radio-Québec les a réunis pour la deuxième émission de sa série *Neuf et demi*, en ondes le lundi soir. Cette émission culturelle veut aborder d'une façon plus thématique que factuelle les lieux de notre culture. En voici un: ce groupe de poètes des *Herbes rouges* pour qui écrire c'est principalement «Écrire la ville». La nouvelle poésie est une poésie «urbaine». C'est-à-dire, nous expliquent les animateurs Ariane Emond et Jacques Marchand, que ces poètes parlent des idées, des images qui se brassent en ville.

Disons tout de suite que cette émission est la plupart du temps efficace pour nous rendre la présence des poètes et de leurs textes. Elle fait bien comprendre d'une part le travail de l'écrivain, d'autre part, le sens qu'il veut porter. *Écrire la ville* est une émission qui «vulgarise» bien quelques tendances de la nouvelle poésie. L'approche est intéressante en ce qu'elle laisse voir diverses écritures, diverses voix qui voyagent dans le même autobus de la modernité et de l'urbanité!

Bien sûr, l'émission ne réussit pas parfaitement à résumer l'écriture nouvelle. Mais la télévision joue son rôle: selon le scénario choisi par chaque poète, chacune des scènes trouve ou non son efficacité.

D'abord la parole de Yolande Villemaire et le rythme de Pauline Harvey installent la «voix», celle qui «apporte au sens», explique ensuite Normand de Bellefeuille à un comédien devant qui il vante l'illisibilité de son texte! Puis, Claude Beausoleil nous fait «comprendre l'éphémère» avec un texte sur une ville et une star: Hollywood et Jane Harlow. Plus tard durant l'émission, c'est au tour de Roger des Roches de faire jouer la comédie de l'écrivain. Puis, André Roy et France Théorêt nous donnent deux textes lyriques qui s'inscrivent dans la ville. Il y a aussi François Charron, peintre et écrivain. Des comédiens liront des textes de Patrick Straram, Madeleine Gagnon, Denis Vanier et Josée Yvon. Enfin, François Hébert explique, en quelques minutes, qu'il faut démystifier l'image du poète «inspiré» pour laisser voir celle du travail de l'écrivain. Il ajoute qu'en 89 numéros, la revue *Les Herbes rouges* a publié une soixantaine de poètes dont quinze reviennent plus régulièrement, ceux-là mêmes qui font partie de l'émission *Écrire la ville*. Marcel Hébert conclut que la «relève» se fait rare aux *Herbes rouges*.

En effet, ces poètes de l'émission de Radio-Québec, sont presque des «classiques» de la poésie nouvelle. Plusieurs ont en tout cas trouvé leur voie. Cependant que d'autres cherchent encore l'inspiration malgré François Hébert. Philippe Haeck, entre autres, avoue qu'il aime la création littéraire «comme on aime la tarte aux fraises»!

Cette deuxième édition de *Neuf et demi*, réalisée par l'équipe de Louis Fraser, Danielle Bélair et Aurèle Losier, est présentée lundi soir, après l'émission de Pierre Nadeau.

Les retards de la télé en Gaspésie

par Clément Trudel

A quand l'implantation des deux services de télévision de langue française en Gaspésie? Les contacts entre la Société Radio-Canada et les dirigeants de la Télévision de la Baie-des-Chaleurs Inc. (CHAU-TV, Carleton) se poursuivent mais il n'est pas question pour le moment d'une échéance précise quant au dépôt des requêtes que les deux organismes déposeraient auprès du CRTC, a précisé cette semaine le directeur des services de planification (français) à Radio-Canada, M. Jean-Jules Trudeau.

À la mi-août, à Gaspé, le Conseil populaire des communications de l'est du Québec (CPCEQ) avait rendu public un «dossier noir» sur l'état des communications électroniques en Gaspésie et son président, Carl Thériault, avait cru déceler chez l'un des commissaires du CRTC, à Québec (30 septembre), une indication précise quant à l'enclenchement de ce processus que des Gaspésiens souhaitent voir se réaliser depuis près de 12 ans.

Le 6 octobre, à Montréal, le vice-président exécutif de Radio-Canada, M. Pierre Desroches, doit d'ailleurs rencontrer des représentants du CPCEQ qui s'élèvent contre un projet de la Société de desservir toute la Gaspésie, le cas échéant, par des «journalistes itinérants» qui seraient en poste à Matane.

Si les délais se multiplient quant à la venue du service complet de Radio-Canada (télévision) en Gaspésie, le dossier n'est tout de même pas stagnant: «Nos ingénieurs sont allés sur les lieux à la fin de septembre», confie M. J.-J. Trudeau et nous attendons sous peu leur rapport mais déjà, avec CHAU-TV, «nous nous sommes entendus sur un partage des fréquences VHF et avons discuté du coût à assumer par Radio-Canada pour nous servir de leurs pylones».

À lire le dossier noir du CPCEQ — une douzaine de pages à peine — on est frappé du nombre de promesses adressées aux électeurs Gaspésiens et non tenues depuis une décennie ou plus. Une centaine d'organismes oeuvrant en Gaspésie ont déjà appuyé (automne 1979) une requête officielle invitant Radio-Canada à hâter le pas, de sorte que les Gaspésiens auraient le choix, une fois consacrée la désaffiliation du CHAU-TV, entre la grille intégrale de Radio-Canada et l'ensemble de la programmation de TVA, au lieu que se prolonge ce que M. Thériault appelle la «maritimisation» des émissions atteignant les Gaspésiens.

Des anglophones de Gaspé et de Percé, regroupés dans le Gaspé South Telecasting, ont pour leur part déploré dans un communiqué «l'approche léthargique de Radio-Canada dans les problèmes de communications des deux groupes linguistiques en Gaspésie».

Plus tôt cet été, M. Trudeau avait longuement expliqué au reporter du DEVOIR la toile de fond des délais constatés; l'aiguillon que constitue le CRTC lorsqu'il réprimande carrément une station (Télé-Capitale) qui diminue sa programmation locale tout en augmentant ses bénéfices. M. Trudeau a insisté sur le réalisme d'une solution qui, en Gaspésie, ferait de Radio-Canada le locataire de CHAU-TV lorsque cette dernière station obtiendrait son affiliation au réseau TVA. Le directeur du service de planification de Radio-Canada concède que la société d'État n'a aucun intérêt à «tuer le marché» d'une station comme celle de Carleton, ce qui jouerait finalement au détriment des Gaspésiens. Il évoque une situation analogue chez Via Rail où l'entreprise du CN, vivant des deniers publics, a finalement trouvé une formule de coopération avec le Canadien Pacifique, entreprise privée, plutôt que de viser à l'élimination du concurrent.

Le contrôleur de la station, M. Mario Poirier, s'est borné jeudi à confirmer les grandes lignes du projet mis en route: deux réseaux complets de télévision desservant les Gaspésiens, ce qui signifierait d'après lui que «Radio-Canada aurait son propre équipement de diffusion en Gaspésie». M. Poirier se refuse, lui aussi, à parler d'échéance précise.

Rejoint au téléphone à Rivière-du-Loup jeudi soir, M. Carl Thériault, président du CPCEQ a rappelé l'intense campagne d'information lancée par son organisme sur l'état lamentable des communications dans cette partie du Québec, les multiples interventions et résolutions transmises à qui de droit, sans résultat à ce jour. M. Thériault soutient que mardi (30 septembre) à Québec, lors d'audiences du CRTC qui ne portaient pas sur la Gaspésie en tant que telle, le commissaire Réal Therrien aurait avancé la date du 15 cotobre comme possible pour le dépôt officiel des requêtes de Radio-Canada et de CHAU-TV pour desservir «d'ici deux à trois ans» la péninsule gaspésienne au complet. Pour l'instant, CHAU-TV offre à son auditoire des émissions en provenance de TVA et de Radio-Canada mais le CPCEQ doit déceler l'affadissement d'une programmation que l'on décrie chez maints organismes populaires.

Au moment de lancer son offensive pour que soit comblé «un besoin vital pour la région» le CPCEQ, à la fin de 1979, affirmait que les deux tiers de la Gaspésie ne captaient pas les signaux de Radio-Canada (à la radio, CBGA-Matane et à la télévision: CBGAT). M. Trudeau conteste cette affirmation, toutefois et précise que, fin 1980, la radio de New Carlisle (Grande-Anse MA) pourra desservir une région où seule CHNC (New Carlisle), station privée, fonctionne présentement.

Il y a moins de trois mois, un comité présidé par M. Réal Therrien du CRTC publiait un rapport *(Les années 80: décennie de la pluralité)* où l'on retrouvait un paragraphe sur «les régions mal desservies au Québec»; on y citait nommément le cas de la Gaspésie et de la station CHAU-TV. Diagnostic que personne ne conteste. Ce dossier où l'on invoque souvent les compressions budgétaires et les coupures pratiquées dans les immobilisations de Radio-Canada, illustre le fait que le Plan Accéléré de Rayonnement (PAR) déjà approuvé par les bailleurs de fonds de Radio-Canada, demeure boiteux.

Quant au pdg de CHAU-TV, M. Yvon Chouinard, il dit estimer qu'il n'y a pas d'accrochage sérieux dans les contacts entre Radio-Canada et sa station: «C'est un peu lent mais il faut comprendre que les problèmes techniques sont fort complexes et que la structure institutionnelle de Radio-Canada n'est pas faite pour accélérer le déroulement des négociations.» M. Chouinard avait déjà avancé la date du 1er septembre pour la conclusion d'un accord avec Radio-Canada: «On espère pouvoir déposer nos demandes au CRTC avant le 31 décembre; ça demeure toutefois hypothétique», s'empresse-t-il d'ajouter tout en confirmant que le seul acquis, pour l'instant — bien que rien ne soit signé — soit le partage des fréquences, qui entrainera quelques modifications aux installations existantes de CHAU-TV. Pour le reste, une fois déposé le rapport des ingénieurs de Radio-Canada «qui nous ont visité la semaine dernière», il faudra attendre que le directeur de la planification étudie le rapport, tire ses conclusions... et convoque à une autre réunion ses interlocuteurs de la Télévision de la Baie-des-Chaleurs. «Je comprends, dit en terminant M. Chouinard, que ça n'aille pas au gré de M. Thériault et du CPCEQ».

Jazz

Trois Américains

par Gilles Archambault

HELEN Merrill a apporté à la chanson américaine un souffle de fraicheur et de poésie. Les nombreux disques qu'elle nous a offerts depuis une bonne vingtaine d'années ont exploré le terreau riche et varié des grands compositeurs populaires américains. La tradition de la chanson extraite de comédies musicales donnée hors du contexte superficiel d'une opérette a trouvé en cette chanteuse l'une de ses plus valables interprètes. À part Ella Fitzgerald, Sarah Vaughan, Carmen McRae et Betty Carter, je me demande bien qui l'on pourrait lui préférer. Encore que là tout soit question de goûts évidemment.

Ma petite chronique veut illustrer cette semaine trois disques qu'elle a produits pour Inner City. Dans chacun des cas, elle n'y chante qu'une fois, abandonnant le rôle de leader à des pianistes. Dans l'ordre, il s'agit de Tommy Flanagan, Roland Hanna et Al Haig. Le choix comme on le voit est très éclectique et met en lumière la rencontre de trois musiciens réputés avec des compositions d'auteurs aussi irréprochables que Harold Arlen, Alec Wilder et Jerome Kern. Une rencontre qui a effectivement lieu. Il ne s'agit pas, on l'aura deviné, d'une vulgaire opération commerciale, mais bien d'une exploration poussée dans un répertoire connu.

Tommy Flanagan *(Tommy Flanagan Plays The Music of Harold Arlen* — Inner City IC 1071 — importation Almada) a privilégié la formule du trio. Accompagné par George Mraz (contrebasse) et Connie Kay (batterie), il interprète avec délicatesse des thèmes que l'on n'a pas oubliés. *Between the Devil and the Deep Blue Sea* ou *Ill Wind* ou *Over the Rainbow*, par exemple. La maturité sied à merveille à cet ancien accompagnateur d'Ella Fitzgerald. Je me suis amusé à écouter deux albums qu'il fit à l'époque (55-56) pour Prestige. Le style s'est affiné. Le pianiste a paufiné son jeu. Rien n'est laissé au hasard. Une merveille que vient rehausser, du reste, la section rythmique.

Roland Hanna *(Roland Hanna Plays the Music of Alec Wilder* — Inner City IC 1072 — importation Almada) avait l'avantage et le handicap (c'est selon) de s'attaquer à des compositions nettement moins connues. Optant pour la formule solo, il fait appel à sa grande technique pour aborder dans un esprit de sobriété une musique qui s'accorderait mal de fioritures. Roland Hanna dont la formation classique est toujours évidente, même dans ses prestations au sein du New York Jazz Quartet, donne aux pièces de Wilder un traitement respectueux et jamais très loin de l'original.

Al Haig (*Al Haig Plays the Music of Jerome Kern* — Inner City IC 1073 — importation Almada) a été d'abord connu par sa participation aux petits ensembles de Charlie Parker et aux big bands de Dizzy Gillespie, Charlie Barnett ou Jimmy Dorsey. On oublie généralement qu'il a travaillé pendant de longues années par la suite dans d'obscurs cocktail lounges. Pianiste possédant une technique supérieure au moment même du bop, Al Haig n'a jamais caché le faible qu'il a pour la ballade sentimentale. Ici il se fait fête d'interpréter *All The Kings You Are, Dearly Beloved, The Song Is You*, etc. Du travail bien exécuté.

Dans le désert actuel du jazz sur disque, ces trois albums se laissent remarquer. La participation de Helen Merrill comme interprète ajoute à l'intérêt de l'entreprise. Si un choix s'impose, l'album de Flanagan serait celui que je désignerais.

8 DERNIÈRES REPRÉSENTATIONS
100 AVE. DES PINS EST
REPRISE
tél: 845-7277
BORIS VIAN
POKERBLUES
Prolongation jusqu'au 12 octobre
AUX 4 SAOULS BAR

MICHAËL
de gaétan charlebois
18 ANS Adultes
Adaptation de François Beaulieu
mise en scène de Roland Laroche
avec Dorothée Berryman
Claude Préfontaine. Hubert Gagnon
Jusqu'au 12 oct
du mercredi au dimanche à 20 h.
Réservations dès maintenant à
4 SOUS
100 est, avenue des Pins
Métro Sherbrooke
Bus 144.
845-7277-78
AUX 4 SAOULS BAR
«BORIS VIAN POKERBLUES»
En reprise dès le 12 sept.
845-7277

théâtre du rideau vert
direction: yvette brind'amour mercedes palomino
présente
Billets maintenant en vente
les trois soeurs
TCHEKHOV REGIE: OTOMAR KREJČA
production
Atelier théâtral de Louvain-la-Neuve
en collaboration avec
l'Office des tournées du Conseil des Arts du Canada
le Ministère des Affaires Extérieures du Canada
les 22, 23, 24, 25 octobre 1980
à 20 heures
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures.
Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

automne culturel belge
OCTOBRE / NOVEMBRE
CALENDRIER PARTIEL DES MANIFESTATIONS À MONTRÉAL
DELVAUX: Galerie UQAM, jusqu'au 31 octobre. 282-3145
CINÉMA BELGE: Cinémathèque québécoise 845-8118
octobre: 9, 10, 11, 15, 16, 17, 18, 22, 23, 844-8734 dès 19 h
EXPOSITION LITTÉRAIRE «TERRE D'ÉCARTS»
UQAM, 21 oct. au 5 nov. de 12 h à 21 h. 282-3145
MUSIQUE CONTEMPORAINE ET EXPÉRIMENTALE
22-23 octobre à 20 h 15, salle Pollack, 555 Sherbrooke
Organisé par la S.M.C.Q. 739-5329
LES TROIS SOEURS de Tchékov
par l'Atelier théâtral de Louvain-La-Neuve
présenté par le Rideau Vert
22 au 25 octobre, 20 h, Théâtre Maisonneuve, PDA. 842-2112
QUATUOR DE CLARINETTES HANSSENS
23 oct., 20 h 30 Studio théâtre A. Laliberté
UQAM 282-3145
THÉÂTRE POUR ENFANTS
À surveiller: samedi 22 nov. à 13h — 15 h
dimanche 23 nov. à 13 h
LES FILS DE L'ARAIGNÉE, de François Torres
Tritorium 255 Ontario est 284-7126

La Grosse Valise
Tempête à la Bibliothèque
Pour enfants
Au conventum
1237 rue sanguinet
284-9352
10-11-12
17-18-19
24-25-26
octobre
à 14 h

STARMANIA
SUPPLÉMENTAIRES du 13 au 19 octobre
LA CRITIQUE
«Un opéra-rock qui serait comparable à ce que font nos voisins américains. Starmania, il faut le dire, a dépassé nos espérances.» — Pierre Beaulieu, La Presse
«Un excellent spectacle dans une salle superbe. Le théâtre de la Comédie Nationale prend vraiment une place qui lui convient parfaitement.» — M. Petrowski, Journal de Montréal
«Les Français n'avaient rien compris à Starmania.» — Yolande Vigeant, Les Vedettes Québécoises
«Starmania est certainement l'un des grands spectacles présentés à Montréal depuis longtemps. C'est à voir absolument.» — Pascale Perrault, Journal de Montréal
UNE PRODUCTION LA COMÉDIE NATIONALE
DE LUC PLAMONDON, MICHEL BERGER
Mise en scène: Olivier Reichenbach Chorégraphie: Ceil Gruessing
Scénographie: Claude Girard Arrangements et direction musicale: Jimmy Tanaka
Éclairages: Michel Beaulieu
Solistes: Sylvie Boucher, France Castel, Louise Forestier, Martine St-Clair, Jacques Blais, Robert Leroux, Michel McLean, Gilles Valiquette.
JUSQU'AU 12 OCTOBRE
Billets en vente à: la Comédie Nationale
Renseignements et réservations téléphoniques: 523-1131
(du mardi au sam. incl. 19h30 et 22h30 — Dim. 3h et 19h30)
CHARGEX VISA
Comédie Nationale
(Le nouveau Patriote)
1450 est, Ste-Catherine
Métro Beaudry
ciel mf 98,5

L'Atelier de la NCT

Un haut-lieu de la création théâtrale

par Jacques Larue-Langlois

AU moins cinq pièces québécoises originales seront créées cette saison encore à la salle Fred-Barry, 4353 est rue Ste-Catherine, lieu physique de l'Atelier de la Nouvelle Compagnie Théâtrale. De ce nombre, deux seront produites par l'Atelier lui-même, les trois autres étant présentées par des troupes invitées. Cela constitue en fait une réduction du tiers de la production maison par rapport à l'an dernier et à la moyenne annuelle, réduction imputable à des raisons économiques exclusivement. On sait que l'Atelier, héritier des concours de pièces de la N.C.T. et des ateliers de l'ancien local de cette troupe, rue St-Denis, est entièrement tributaire, pour fins budgétaires, de la N.C.T. dont il est en quelque sorte l'aile créatrice.

Pour leurs productions maison, Jean-Luc Bastien, animateur responsable de l'Atelier, et Pierre Saint-Amand, directeur de production, ont choisi de privilégier d'abord un jeune auteur inconnu du grand public et qui sera joué sur scène pour la première fois, Jean-Marie Lelièvre. Ils ont par ailleurs passé une commande à une dramaturge méconnue qui a pourtant fait ses preuves, Marie Laberge, actuellement professeur de théâtre à l'Université du Québec à Rimouski. Du premier, Jacques Lavallée joue seul *Meurtre pour la joie*, maintenant à l'affiche pour un mois, dans une mise en scène de Pierre Saint-Amand.

Lelièvre a une trentaine d'années, a reçu une formation d'acteur à l'École Nationale de Théâtre, a déjà fait jouer quelques textes à la radio de Radio-Canada et a écrit une autre pièce, offerte l'an dernier en lecture publique au Centre d'essai des auteurs dramatiques, *Thérèse est souffrante*. «*Meurtre pour la joie*, écrite au départ pour un seul personnage féminin, a également été lue au CEAD l'an dernier par Jacques Lavallée, explique Pierre Saint-Amand. Cette lecture masculine donnait une distance au texte que nous avons jugé bon de retenir. L'auteur et l'interprète ont donc retravaillé singulièrement le texte original pour le mettre dans la bouche d'un seul personnage masculin qui invente la situation dans sa tête. À travers une critique de la société, c'est l'illustration de la démarche d'un auteur en pleine crise de création. En fait, l'univers même de ce personnage pénètre l'auteur et provoque une profonde remise en question sociale. Ce genre de travail conjoint sur un texte avec l'auteur et l'interprète correspond exactement, précise le metteur en scène, à l'orientation que nous voulons donner aux productions de l'Atelier: une recherche sur place, dans le théâtre.»



Pierre Saint-Amand et Jean-Luc Bastien.

Quant au texte de Marie Laberge, Jean-Luc Bastien, qui avait assisté, le printemps dernier à la lecture publique de *Ils étaient venus pour...*, organisée par le CEAD à l'École Nationale et avait trouvé la pièce excellente, tient à préciser qu'il s'agit d'une commande étant donné l'impossibilité de monter ce texte à plus de vingt personnages à l'intérieur de ses limites budgétaires. «Intitulée *C'était avant la guerre, à l'Anse-à-Gilles*, la création de Marie Laberge sera mise en scène par Lorraine Pintal et présentée à l'Atelier de la N.C.T. du 15 janvier au 9 février prochains. Cette réflexion sur le rôle des femmes à l'époque précédant 1940 fait revivre un univers féminin et comporte trois rôles de femmes et un rôle d'homme.»

La Mémoire qui tourne, Le Carrousel et Les Pichous sont les trois troupes invitées à présenter leurs propres spectacles à la salle Fred-Barry au cours de la saison qui débute, dans le cadre de la politique de l'Atelier qui est de promouvoir le travail d'aspirants auteurs déjà partiellement intégrés au milieu du théâtre. Du 13 novembre au 8 décembre, La Mémoire qui tourne jouera *Les rêves sont comme des ballons*, de Chantal Aubré, avec Claude Gai et l'auteur. Du 10 au 22 décembre, Le Carrousel, théâtre pour enfants, créera *Une lune entre deux maisons*, de Suzanne Lebeau et Georgette Rondeau dans une mise en scène de Léo Munger. Enfin, Les Pichous, toujours à la poursuite d'un local pour jouer leurs productions, offriront le dernier-né des textes d'Elizabeth Bourget, *Songe pour un soir de printemps*, du 26 février au 23 mars. La mise en scène en sera assurée par Gilbert Lepage.

Au début de février, les locaux de l'Atelier serviront à la semaine annuelle d'activités du Centre d'essai des auteurs dramatiques qui y tiendra deux ou trois lectures publiques, son assemblée générale ainsi qu'un colloque réunissant des créateurs de théâtre. Pour ce qui est du Conservatoire d'art dramatique de Montréal, qui avait tenu ses exercices publics à la salle Fred-Barry l'an dernier, il retourne cette année dans ses propres locaux de la rue Notre-Dame, les barrières d'ordre sécuritaires imposées par le Service des incendies de la ville de Montréal ayant été levées par suite de la construction prescrite d'un escalier de secours.

Les restrictions budgétaires de la NCT, dont l'Atelier encaisse le contrecoup laissent donc cette splendide salle vacante à compter du 23 mars prochain. «À la disposition des jeunes troupes, cette salle est disponible gratuitement, tient à rappeler Jean-Luc Bastien, à condition qu'on y offre des créations et non des reprises ou des adaptations. Nous n'entendons pas démordre de cette vocation de création quoique, bien sûr, nous nous assurions toujours d'abord d'un calibre professionnel de théâtre. Nous avons un tas de demandes de la part des jeunes troupes qui peuvent utiliser sans frais et nos services techniques et notre matériel de publicité et de gérance. Si nous ne connaissons pas la troupe, nous nous faisons d'abord un devoir d'aller voir ses spectacles.

«Après deux ans et demi de fonctionnement, notre période de rodage est bien terminée et nous commençons à connaître vraiment les aspects purement techniques de notre rôle et à préciser de plus en plus notre vocation. Cette année, nous avons choisi une même équipe technique pour voir aux décors et à l'éclairage de nos propres productions et Loraine Pintal, invitée à faire la mise en scène de la pièce de Marie Laberge, assiste à toutes nos réunions de préparation et d'organisation en vue de s'intégrer en quelque sorte au style de la maison. Depuis les représentations, l'an dernier, du *Jardin de la Maison Blanche*, de Jean Barbeau, nous avons l'impression d'avoir trouvé l'esprit de notre équipe et de l'exploiter à fond. Ainsi en est-il des textes de Jean-Marie Lelièvre et de Marie Laberge, auxquels nous allons tenter d'insuffler des traits particuliers qui nous ressemblent et qui sont un peu la résultante des deux années et demie qui ont précédé.»

«L'Atelier, poursuit cette fois le directeur de production, Pierre Saint-Amand, est avant tout préoccupé du monde des auteurs dramatiques mais vise aussi à permettre à tous les artisans de la scène d'avoir un plus grand accès à l'oeuvre de théâtre et d'y travailler ensemble. La disposition même de notre salle, un cube parfait et malléable, facile à aménager sans frais ou presque, nous sert en ce sens. Il nous est possible d'avoir recours à des scénographies variées, adaptées à chacune des productions, à des coûts très restreints et de reconstruire en quelque sorte un nouveau lieu scénique pour chaque pièce.»

La salle Fred-Barry peut accommoder plus ou moins 100 spectateurs par représentation et maintient jusqu'ici une moyenne d'assistance conforme aux prévisions d'environ 60%, les pièces les plus courues, outre les exercices publics du Conservatoire l'an dernier, ayant été *Encore un peu*, de Serge Sirois et *Gertrude Laframboise, agitatrice*, de Pierre K. Malouf. «Nous avons rapidement conquis, explique Jean-Luc Bastien, un public préoccupé de création et nous pouvons toujours compter sur ce que j'appellerais un fond de salle, c'est-à-dire un minimum de spectateurs intéressés qui savent qu'il y a continuellement du théâtre de création chez nous, à 20 heures 30, cinq jours par semaine, et qui nous appellent au téléphone pour nous demander des précisions sur le programme en cours. En fait, notre style — qui manquait au théâtre chez nous — a vite trouvé sa place, nous aidant à confirmer notre vocation: l'aide directe à la création théâtrale».

EXPOSITION
LOUISE BEAUPRÉ LINCOURT
peinture sur soie
du 2 octobre au 1er novembre
LA GALERIE DE LA CENTRALE
CENTRALE D'ARTISANAT DU QUÉBEC
1450 ST-DENIS (849-9415)
Métro Berri-Démontigny

LE THÉÂTRE POPULAIRE DU QUÉBEC
présente
LE BATEAU POUR LIPAÏA
d'ALEXEI ARBUZOV - ADAPTATION POL QUENTIN
Une histoire d'amour qui vous va droit au coeur !
avec Janine Sutto et Jean Lajeunesse
Mise en scène: Daniel Roussel
Décors: Marcel Dauphinais Costumes: François Barbeau Éclairages: Michel Beaulieu
14-15-16-17-18 OCT. à 20:30
au TRITORIUM, 255 rue Ontario est, Métro Berri
BILLETS: Parterre: $7.00 ($5.50 *) Balcon: $5.00 ($4.00 *)
EN VENTE: 5015 RUE BOYER, angle St-Joseph
RÉSERVATIONS: 849-2285
* Prix étudiant et Âge d'Or.

treize chorégraphes pour deux danseurs
marie chouinard
christina coleman
martine époque
paul-andré fortier
françoise graham
ginette laurin
daniel léveillé
édouard lock
candace loubert
jean-pierre perreault
françoise riopelle
françoise sullivan
iro tembeck
avec monique giard et daniel soutière
direction artistique: michèle febvre
direction technique: jean gascon

RISING SUN
Roue Dou Dou Boicel Productions Inc.
LE CLUB DE JAZZ DES CÉLÉBRITÉS
Chanteuse populaire de jazz
ABBEY LINCOLN
AMINATA MOSEKA
Ce soir et dimanche
• Anthony Braxton 7-12 oct.
• Paul Horn 14-19 oct.
• Sonny Terry 23 oct-2 nov. & Brownie McGhee
billets en vente maintenant au Rising Sun
SOLEIL LEVANT
286 ouest, Ste-Catherine
861-0657 8hPM à 3h AM

"M. Choufleuri restera chez-lui, est un petit chef d'oeuvre de parodies et d'humour que l'équipe de la Poudrière défend à merveille" Gilles Potvin — Le Devoir
Pont Jacques Cartier
La Poudrière
Île Ste-Hélène
À COMPTER DU 23 SEPTEMBRE
EN REPRISE
OPÉRETTES D'OFFENBACH
«POMME D'API» et «M. CHOUFLEURI»
Avec:
Bruno Laplante, Paule Verschelden, Paul Trépanier, Pauline Vaillancourt, Paul Berval, Roland Gosselin, Aline Blain.
Au piano: Colombe Pelletier Mise en scène: Jeanine Beaubien
Décors: Guy Beauregard
RÉSERVATIONS: 526-0821.
Complet les 25 septembre, 2 et 4 octobre.

théâtre du rideau vert
4664, rue St-Denis
direction: yvette brind'amour mercedes palomino
LE LÉGATAIRE UNIVERSEL
comédie de Jean-François Regnard
Mardi à samedi 20 h
Dimanche 19 h
mise en scène Yvette Brind'Amour
Edgar Fruitier, Lénie Scoffié, Jean-Louis Paris, Réjean Guénette, Claudie Verdant, Gaétan Labrèche, Jacqueline Laurent, Richard Lalancette, Michel Bergeron
décor Robert Prévost
costumes François Barbeau
Réservations de 12h à 19h
Métro Laurier, sortie Gilford Tél. 844 1793

PREMIER CONCERT DE LA SAISON 1980-81:
HAYDN, MOZART, KODALY
timothy Hutchins, Eleonora Turovsky, Robert Verebes, Yuli Turovsky
LES DATES DES CONCERTS DE LA SAISON 1980-81:
8 novembre — 13 décembre — 17 janvier
21 février — 21 mars — 11 avril — 23 mai
SAMEDI,
le 11 octobre 1980
à 17 heures
ENTRÉE: $4.00
Age d'or, étudiants: $2.00
Musica camerata montreal
CITADELLE ■ 2085 RUE DRUMMOND STREET

L'OPÉRA DE MONTRÉAL
Directeur artistique: Jean-Paul Jeannotte
Cette production est présentée grâce à la collaboration d'AIR CANADA
TOSCA
de Puccini (chanté en italien)
Les compagnies suivantes ont généreusement contribué à la présentation d'une soirée d'opéra:
La Confédération des Caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec et la Fédération des Caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest du Québec
le mardi 7 octobre
Air Canada
le jeudi 9 octobre
Benson & Hedges (Canada) Limitée
le samedi 11 octobre
Avec Nicole Lorange, Luis Lima, Garbis Boyagian, Robert Savoie, Jean-Pierre Hurteau, André Lortie et Gilles Latour.
Direction musicale: Charles Dutoit
Mise en scène: Jean Gascon
Décors et costumes: Robert Prévost
Maître des choeurs: René Lacourse
L'Orchestre symphonique de Montréal
Une production de la Régie de la Place des Arts
Les 7, 9, 11, 13, 15, 17 et *19 octobre 1980
Rideau: 20 heures précises
*Représentation à 14 heures seulement
Billets: $10, $15, $20, $25
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

Société Lyrique d'Aubigny
GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC
présentent:
Le Barbier de Séville
opéra bouffe de Rossini
Mise en scène: Roland Laroche
Costumes et décors: Robert Prévost
Direction musicale et artistique: Guy Bélanger
avec la participation de l'OSQ
À QUÉBEC
Artistes invités:
Jean Clément Bergeron — Figaro
Napoléon Bisson — Bartholo
Céline Dussault — Rosine
Pierre Duval — le comte Almaviva
Joseph Rouleau — Basile
À LA SALLE LOUIS-FRECHETTE DU GRAND THÉÂTRE
16, 18, 20, 22 OCTOBRE 1980 A 20h00
Prix: 10$ - 12$ - 15$ - 16$ - 19$
Le Grand Théâtre de Québec
Téléphone (418) 643-8131

France Morin

Une galerie n'est pas un musée

par René Viau

QUI est France Morin? Une jeune femme dans la trentaine, énergique. Critique d'art, ex-directrice à la rédaction de *Parachute*, elle a décidé de faire le grand saut. Elle ouvre sur l'avenue des Pins, dans un ancien espace de manufacture désaffectée, une galerie vouée à l'art international et à l'art d'ici. Sa première exposition: l'artiste new yorkais Keith Sonnier. Un artiste dont la carrière est une série de triomphes et qui a trouvé stimulant de se rendre à Montréal pour y faire trois installations au néon. D'emblée, on entre dans la politique de la galerie. Son contenu éditorial: dépasser le provincialisme. Mettre les artistes d'ici sur un même pied que les artistes étrangers. Présenter aux Montréalais, isolés, l'art que l'on voit ailleurs et qui, par je ne sais quelle aberration, ne reste bien souvent ici «consommé» que par la lecture des revues d'art, des catalogues d'expositions... Pour France Morin, ouvrir une galerie, c'est réaliser un rêve. C'est prendre des risques. On sait que les galeries d'art actuel apparaissent et disparaissent d'une façon déconcertante. France Morin fait partie de cette nouvelle génération d'animateurs culturels qui, en art refusent de se regarder le nombril. Ouvrir une galerie, c'est aussi pour elle s'attaquer de front aux réalités du monde de l'art d'ici dont celle du manque d'intérêt pour un art de pointe pourtant acclamé ailleurs. C'est s'attaquer à l'institutionnalisation du marché et de la création. C'est aussi réagir contre le «quétaine» omniprésent. Assis dans un coin de la galerie, nous avons parlé longuement. Keith Sonnier qui achevait l'installation, difficile, de ses oeuvres, est venu nous rejoindre. Les propos de France Morin ont pris la forme d'une croisade. Croisade tempérée et appuyée par une solide connaissance du monde de l'art et une passion sans nom pour les couleurs et les parti-pris esthétiques qu'elle défend. La galerie France Morin est située au 42 ouest avenue des Pins, troisième étage. Les pièces aux néons de Keith Sonnier sont installées depuis hier.

«J'ai toujours rêvé d'avoir une galerie. À dix-huit ans, mon désir le plus ardent était de travailler pour Paola Cooper. L'an dernier, j'ai ressenti le besoin d'évaluer mon action dans le champ de l'art et c'est alors que ce vieux rêve a refait surface. J'ai consulté deux amis, des artistes que je respecte beaucoup: Betty Goodwin et Roland Poulin et ils m'ont dit: «fonces! on embarque avec toi». Bien sûr pour survivre je dois donner des leçons de français et je ne compte pas vivre de cela avant longtemps».

«Comme le fait *Parachute*, je voudrais confronter l'art d'ici avec ce qui se fait ailleurs en mettant tout le monde sur un même pied. Je veux montrer de l'art qui, moi, m'intéresse. Si cela m'intéresse, je vais donc être capable de le défendre. Financièrement et idéologiquement. J'ouvre ma galerie et j'ai l'impression que l'on est prêt. Prêt pour voir ce qui se fait ailleurs. On s'est rendu compte avec le quinze novembre que c'est très bien la culture québécoise mais à un moment donné, on est tous en train de suffoquer. On est Québécois... Moi j'ouvre ma galerie à Montréal. Cela a un sens de l'ouvrir ici. Je suis francophone. Je vis dans un contexte français en Amérique du Nord. Je n'ouvre pas ma galerie à New York. Cela ne sera pas une succursalle de Léo Castelli, de Paola Cooper ou de Toronto!

«Je serais une galerie provinciale dans un centre provincial: Montréal. C'est assez curieux que l'on puisse compter sur les doigts de la main des galeries qui ont tenté de faire ce que je veux faire à Montréal. Il n'y en a presque pas eu. Pourtant, on retrouve ce type de galeries dans toutes les grandes villes de Suisse, à Bruxelles, en Europe, dans des centres pourtant taxés, comme Montréal, de provincialisme. Pour faire le lien entre le local et l'international, je crois qu'après dix ans dans le monde de l'art, j'ai assez de contacts à l'extérieur. Je peux alors travailler avec l'extérieur d'une façon extrêmement simple, même avec peu de moyens. Ainsi, Keith Sonnier sait que j'ai peu de moyens. Il ne m'oblige pas à garantir une pièce. C'est une marque de confiance incroyable. C'est dire: bon tu pars une galerie. Tu as été dans une revue extraordinaire. Je sens que ta galerie va marcher. Cela me donne une grande énergie. Je ne ferais pas d'expositions avec des artistes américains, français, québécois ou canadiens. Je présenterais des artistes, point. Je ne me fais des montagnes avec le problème: art international versus art local! Pour moi ce sont les considérations terre à terre qui importent. J'ai trouvé un local fonctionnel, pas prétentieux. Il n'y a pas de système d'éclairage snobinard, comme on en voit dans la plupart des galeries. Éclairage qui n'a souvent rien à voir avec celui de l'atelier de l'artiste. On peut planter des clous dans le plancher. C'est un espace où les artistes se sentiront bien pour travailler.



France Morin ouvrira sa galerie avec des oeuvres de Keith Sonnier.
(Photo Jacques Grenier)

«Puisque ma galerie n'est pas au Gabon mais bien à Montréal, je me suis dit: qu'est-ce que je vais montrer au public montréalais. Je vais leur montrer des bons artistes canadiens: Roland Poulin, Betty Goodwin, John Massey. Des américains comme Robert Grosvenor, Keith Sonnier. Des européens, comme, je l'espère, Mario Merz, Kounellis Calzolari, «l'arte povera». C'est un art expressionnisme, un peu romantique, teinté de symbolisme. Cela correspond beaucoup à moi. Il est possible que je défende moins la peinture. D'autres galeries le font.

«Il existe au Canada un système de galeries dites parallèles et subventionnées par le Conseil des Arts. Personnellement, je considère que ce système ne marche plus. Cela ne correspond plus aux besoins initiaux pour lesquels il a été créé. C'est-à-dire, de montrer un art non monnayable et à l'époque presqu'impossible à diffuser en galeries privées. Pour cela, on a institutionnalisé un système: celui des galeries parallèles. Mais d'après moi, depuis, l'art a changé. On est revenu vers l'objet. Je pourrais, par exemple, ouvrir l'espace pendant un an. Puis ensuite me tourner vers le Conseil des Arts avec une charte à but non lucratif pour devenir l'un de ces espaces alternatifs. Comme Véhicule. Mais il est, selon moi, primordial d'essayer de faire une galerie commerciale viable. De faire cela sans l'aide de l'État. Les galeries parallèles sont devenues des institutions. Maintenant, ces galeries une fois institutionnalisées, le gouvernement est «pris» avec elles. De fortes sommes ont été investies là-dedans et on ne peut plus dire: voilà, on élimine tout cela.

Avoir une galerie ce n'est pas animer un musée. Je n'attendrais pas que la Banque d'oeuvres d'art ou la Galerie nationale viennent m'acheter des oeuvres. Il faut se trouver un public: les corporations, les jeunes dans la trentaine. Je crois aussi que les artistes sont emballés à l'idée qu'une galerie commerciale va s'occuper d'eux, risquer de faire des échanges avec l'Europe, essayer de trouver des expositions. Je travaille déja à ouvrir les portes. L'art qui sortira d'ici ne le sera pas forcément à travers le Conseil des Arts, le Ministère des Affaires extérieures, la Banque d'oeuvres d'art, le Consulat... mais bien de galerie à galerie dans un contexte réel. Avec des «piasses» au bout.

«En énonçant ma programmation, plusieurs personnes en Europe m'ont dit: c'est invraisemblable: tu fais ce qu'un musée doit faire. C'est peut-être vrai! Moi j'ai un rapport affectif avec l'art et je suis «tannée» de ne pas voir l'art qui m'intéresse! Comment se fait-il que l'on n'ait jamais vu à Montréal les sculptures au néon de Keith Sonnier qui enchantèrent New York depuis 1968. Et Kounellis? Il y a bien eu *Hier ou après* au Musée mais cela a été fait par des gens qui n'ont pas quitté Montréal depuis dix ans. Il est gênant d'avoir des conservateurs de musées aussi ignares et incompétents. Heureusement que Pierre Théberge est au Musée des beaux-arts. Au Musée d'art contemporain, on est «pogné» avec des «quétaineries». Je n'ai rien contre l'art local. Je le défends autant. Mais il faut de la confrontation. De la provocation...»

Galerie d'Art Les Deux B



JAN CARBON

948, DU RIVAGE,
SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU (514) 787-3459

Ouvert du mercredi au dimanche inclusivement de 14h à 22h

EXPOSITION



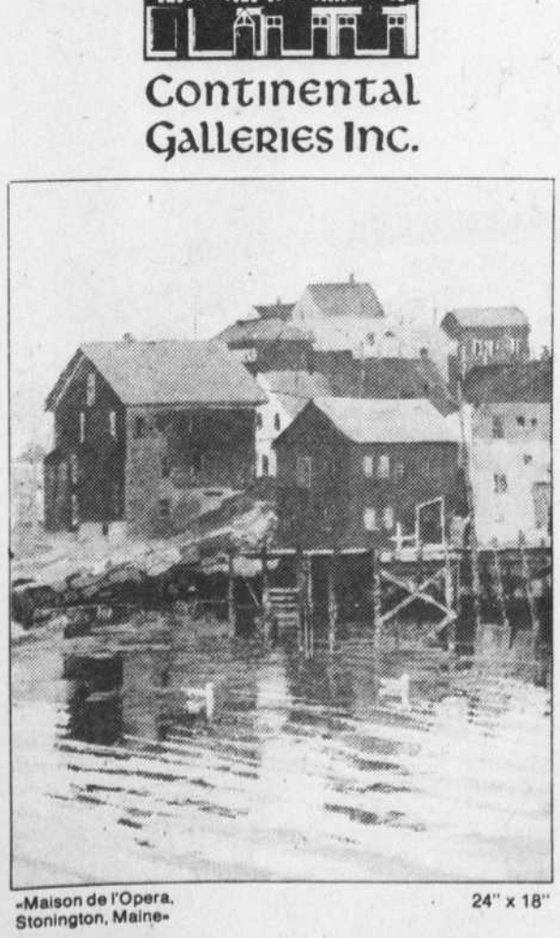
YVON BRETON

Vernissage le 8 octobre à 19 h
du 9 au 17 octobre

GALERIE ART & STYLE

896 ouest, rue Sherbrooke Tél.: 849-2598

Continental Galleries Inc.



«Maison de l'Opera, Stonington, Maine» 24" x 18"

PETER KERRIGAN

EXPOSITION
Du 7 au 18 octobre

1450 RUE DRUMMOND montreal,
842-1072

Mardi à vendredi 9:30 - 17:30
Samedi 9:30 - 17:00

Jacqueline Avril
vous présente...
le Carrefour des Arts
le rendez-vous des amants de l'art tous les samedis sous cette rubrique
Publicité 844-3361

galerie jolliet

24 st-cyrille ouest, québec, qué. G1R 2A4
(418) 529-3308

David Bolduc
Dessins et tableaux récents
du 8 octobre au 1er novembre 1980
Le vernissage aura lieu le samedi
11 octobre de midi à 18h000
en présence de l'artiste

à venir

louis comtois	du 5 nov. au 29 nov.
oeuvres sur papier	du 3 déc. au 20 déc.
Invitation un (Serge Murphy et Guy Pellerin)	du 27 déc. au 17 jan.

n.b. le vernissage a lieu le samedi suivant le début de l'exposition

horaire
du mercredi au samedi de 11 h 00 à 18 h 00
le jeudi et le vendredi jusqu'à 21 h 00
et sur rendez-vous

nos artistes ailleurs
louise robert
au musée d'art contemporain de montréal du 18 septembre au 26 octobre 1980.

Marcelo Bonevardi
au Center of inter-american relations à New-York jusqu'au 19 octobre 1980

Décoration
JEAN MEUNIER INC.
Décorateurs ensembliers
25 RUE WEBSTER, ST-LAMBERT
672-2708/09 J4P 1W9
VOUS OFFRE DES SERVICES PROFESSIONNELS
COMMERCIAL ET RÉSIDENTIEL

décoration intérieure
•CÉLINE RIZZONELLI
•YVAN BALTHAZAR
•LUCIE PODTETENEZ
•JOHANNE AUBRY
•MARCEL PARADIS
•JEAN MEUNIER
LUN. MAR. MER.
JEU. VEN. SAM.
9h00 - 17h00

LA GUILDE GRAPHIQUE
LA MAISON DE LA GRAVURE
OUVERT AU PUBLIC
7 JOURS PAR SEMAINE
9 RUE SAINT-PAUL OUEST
VIEUX-MONTREAL
844-3438

Dessins et gravures récents de
TIN YUM LAU
du 7 au 26 octobre
Vernissage mardi le 7 octobre à 17 h 30
galerie ARS NOVA
304 est, rue Notre-Dame Tél. 861-5315
Mar. merc. jeu. de 11 h à 17 h vend de 11 h à 21 h, sam. de 11 h à 17 h, dim. de 13 h à 17 h.

GALERIE L'AQUATINTE
exposition
Cahiers no: 7
une estampe originale gratuite
tirée à 30 exemplaires, format
quart raisin (25 x 32 cm)
avec un abonnement de soutien
($50) à la revue Cahiers.
Beauvais — Bênic — Cantieni
Lussier — Simonin —Tisari
jusqu'au 11 octobre
4933 Rue de grand pré 849-6527
(Métro Laurier)



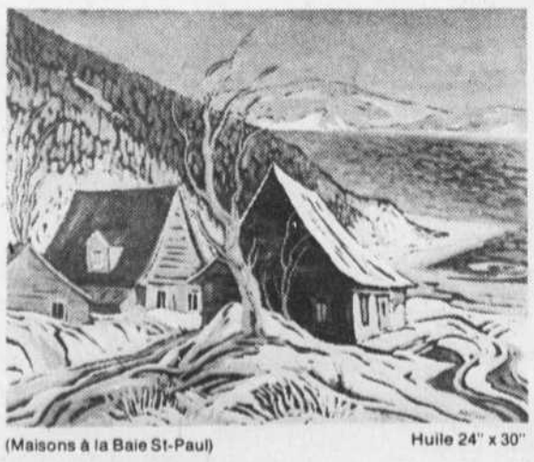
gabriel contant
jusqu'au 12 octobre 1980
galerie environnement
991, boulevard richelieu
Vieux-beloeil, québec
J3G 4P8 (514) 464-0246

HENRY MOORE
lithographies originales
signées et numérotées
INTERNATIONART
8045 rue Tellier
353-3413

La Petite Galerie
296 ouest, Saint-Paul
Vieux-Montréal
Tél.: 845-3000
TABLEAUX - DESIGN de
silvio russo
jusqu'au 17 octobre
dimanche de 14 h à 17 h
du mardi au vendredi
de 11 h à 17 h

l'imagal GALERIE D'ART

MARIO MAURO



(Maisons à la Baie St-Paul) Huile 24" x 30"

du 9 au 22 octobre
Vernissage le 8 octobre à 20 h

1110 ouest, rue Sherbrooke, Montréal Tél.: 843-5419

José Limón

Figure dominante de la danse

par Angèle Dagenais

LA Compagnie de danse de José Limon existe depuis bientôt 34 ans et n'est jamais venue à Montréal. Ce sera donc une grande première du 8 au 11 octobre au Théâtre Maisonneuve lorsque nous aurons l'occasion de voir à l'oeuvre 6 femmes et 6 hommes interpréter des oeuvres aussi importantes que *Moor's Pavane, Unsung* ou *A Choreographic Offering* de Limon ainsi que d'autres chorégraphies du répertoire de la danse moderne américaine — Murray Lewis, Doris Humphrey, Charles Weidman, Daniel Negrin, etc.

José Limon a été une figure dominante de la danse contemporaine aux États-Unis. Danseur du groupe de Doris Humphrey pendant dix ans il est resté très influencé par la technique mise au point par cette pionnière dont le *fall-recovery* ou chute-relèvement est le pivot central, et marqué de façon déterminante par ses origines mexicaines. José Limon est né en 1908 de parents amérindiens mexicains qui s'établirent dans le sud-ouest des États-Unis vers 1915. José Limon fit des études en peinture à l'Université de Los Angeles avant de s'intéresser assez tardivement à la danse. C'est alors qu'il vint à New York étudier avec Doris Humphrey avec qui il travailla jusqu'en 1947.

Depuis sa disparition en 1972, la compagnie qu'il a fondée a été dirigée par des membres d'expérience de son groupe. Carla Maxwell qui a travaillé dans la compagnie depuis 15 ans comme danseuse, est maintenant directrice artistique depuis trois ans.

Petite, décidée, c'est elle qui a trouvé enfin un «home» à la compagnie après toutes ces années, au 38 east, 19th Street, New York. Ce grand studio pourra enfin abriter les bureaux, offrir des espaces de rangement adéquats et permettre à la compagnie de présenter quelques spectacles informels au public. La compagnie doit pendre la crémaillère le 14 octobre prochain à son retour du Québec. On peut se demander comment la compagnie a pu tenir toutes ces années sans local permanent. Carla Maxwell explique que pendant que Limon enseignait à Juilliard, les danseurs utilisaient les salles de la célèbre école pour leur répétitions une partie de l'année quand ils n'étaient pas invités comme artistes en résidences dans les collèges et universités américaines ou à l'étranger. Les effets de la compagnie étaient répartis à gauche et à droite parmi les membres de la compagnie. Celle-ci s'est maintenue à coup de «persévérance et de folie», ajoute Mme Maxwell. Cet espace nouveau est loué mais la compagnie s'y installera comme si elle était propriétaire, avec l'idée qu'elle ne déménagera pas dans six mois. Elle pourra également songer à bâtir une école plus stable. Mme Maxwell précise que les danseurs de la compagnie sont encore dans un état de choc face à ce nouveau studio auquel ils ne croyaient plus.

Les oeuvres de Humphrey-Weidman et de Limon constituent la base du répertoire de la compagnie à laquelle s'ajoutent des oeuvres de «chorégraphes majeurs» de la danse moderne américaine. Ces différences de style sont recherchées par Mme Maxwell qui précisent que les chorégraphies retenues s'harmonisent très bien avec les oeuvres du répertoire et assurent un équilibre intéressant aussi bien pour les danseurs que le public. En plus de ces apports extérieurs, la compagnie essaie de reconstruire des oeuvres de Limon qui ont été perdues au fil des années. Ainsi les amateurs de Sherbrooke pourront voir une oeuvre fraîchement recomposée, *Scherzo* pour quatre hommes et percussions, que Mme Maxwell a pu retrouver à partir d'un vieux film muet.

À Montréal, la compagnie présentera les 8 et 10 octobre *Figura* de Murray Lewis (1978) qui a été écrit spécifiquement pour la compagnie. Figura signifie «prestance» en espagnol ou ce qu'on affiche en public, et sera le prétexte à une réflexion sur la vie privée et publique, sur ce que les gens montrent d'eux-mêmes et ce qu'ils sont réellement. *Air for the G String* est un classique de Doris Humphrey et met en scène cinq femmes exécutant une sorte de danse mystique; cette très courte pièce sera suivie sans transition par *Unsung* de José Limon, une oeuvre écrite pour hommes cette fois, qui est un hommage de Limon aux peuples autochtones d'Amérique. Cette oeuvre est dansée sans musique, le rythme des mouvements établissant leur propre musique, d'expliquer Carla Maxwell. *A Choregraphic Offering* est un hommage de Limon à sa muse, Doris Humphrey. Cette oeuvre incorpore des mouvements de 22 chorégraphies de Humphrey et est dansée sur la musique de *L'Offrande musicale* de J.-S. Bach, d'où son titre. L'oeuvre a été réduite à 25 minutes. Cette modification date d'une tournée effectuée par la compagnie en Union soviétique où l'oeuvre avait été jugée trop imposante.

Le programme des 9 et 11 octobre sera composé d'oeuvres différentes: *Excerpts from Psalm* de Limon, restructuré par Carla Maxwell. Il s'agit d'une oeuvre enjouée, tirée d'une légende juive qui, à l'origine était très élaborée et s'intitulait *Psalm*. Mme Maxwell l'a réduite à environ une demi-heure en y puisant les passages mettant à contribution l'ensemble de la compagnie. Maintenant, cette oeuvre exige une grande virtuosité des danseurs, précise Carla Maxwell.

Strange Hero de Daniel Negrin, un contemporain de Limon, est un portrait du danseur américain typique tandis que *Indeterminate Figure* du même chorégraphe est l' «American Dream» d'un quidam sur le mode humoristique, également. *Flickers* de Charles Weidman est une parodie du monde du cinéma, à l'époque où cet art était non-parlant. La chorégraphie est découpée en rouleaux qui sont tantôt trop rapides ou trop lents comme si le projectionniste tournait sa manivelle...

Enfin, pour clore ce programme, les amateurs pourront voir le grand classique de Limon, *Moor's Pavane*, sur des musiques d'Henry Purcell qui est, vu à travers la sensibilité de Limon, une interprétation de la légende d'Othello, le Maure de Venise. Cette oeuvre datant de 1949 est écrite pour un quatuor de danseurs, deux hommes et deux femmes, et considérée par plusieurs comme l'un des chefs-d'oeuvre de Limon.

La venue de la compagnie de danse de José Limon n'est que le départ d'une saison très intéressante de l'impresario Specdici. En effet, suivront du 20 au 22 novembre l'excellent Pilobolus Dance Theatre à la salle Wilfrid-Pelletier; un nouveau spectacle des Ballets Jazz de Montréal du 21 au 24 janvier; le retour cette année encore de Jennifer Muller and the Works de New York du 1er au 4 avril et la compagnie de danse de Louis Falco qui effectue également un retour sur la scène montréalaise, du 13 au 16 mai. Si on se réfère à ce que l'on voyait il y a à peine cinq ans à Montréal en danse moderne, on peut estimer que les Montréalais sont très gâtés depuis deux ans et il faut s'en réjouir vivement!



Carla Maxwell, dans «Moor's Pavane», l'une des chorégraphies les plus admirées de José Limón dont la troupe nous visite cette semaine.

EXPOSITION DE LITHOGRAPHIES ORIGINALES DE
JOAN MIRÓ
KLAUS NIENKAMPER
300, PLACE YOUVILLE
MONTRÉAL
Rez-de-chaussée
LUNDI AU VENDREDI 9 HRES À 5 HRES

exposition
LOUIS JAQUE
du 9 au 23 octobre
ART PLUS...
vente et location d'oeuvres d'art
398 ouest, av. Laurier, Montréal 271-4751

Galerie
TREIZE13
Alex Magrini
sacs à tout-80
Artistes de la Galerie: Charron, Demers, Delaunay, Dumouchel, Duruz, Forget, Gauvreau, Juneau, Lavoie, Laporte, L'Homme, Magrini, Savoie, Seguin, Simonin, Tétreault, Tremblay.
4015, rue Drolet, Montréal, Québec
H2W-2L3 tél. 514-288-5903
Ouvert du mardi au dimanche de 12h à 18h.

La Galerie D'art
Gille Brown
904 Sherbrooke O. 844-0788
vous invite au vernissage des oeuvres récentes de
NORMAND HUDON
et à rencontrer l'Artiste
Mercredi le 8 octobre à 20 h

9 ARTISTES QUÉBÉCOIS:
Eilertson, Hopkins, Lagacé
Lavoie, Levasseur, L'Homme
Page, Rousseau, Séguin
DU 9 AU 31 OCTOBRE
VERNISSAGE JEUDI LE 9 OCT. À 20 HRS.
739-2301
CENTRE SAIDYE BRONFMAN
YM-YMHA & NHS
5170 Côte Ste-Catherine

EXPOSITION
MARCEL POIRIER
jusqu'au 20 octobre 80
Centre culturel de Verdun
5955, av. Bannantyne
Lun. au jeu. de 9h à 17h et de 19 à 21h
Ven. de 9h à 17h. Dim. de 14h à 17h fermé le sam.

Galerie d'Art
Les Deux B
ROBERT ROQUET
948, DU RIVAGE,
SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU (514) 787-3459
Ouvert du mercredi au dimanche inclusivement de 14h à 22h

oeuvres récentes
Tom Hodgson
R.C.A.
du 8 au 19 octobre
Atelier J. LUKACS
1430 rue Sherbrooke, ouest
Tél.: 933-9877 - 845-4361
Mardi au samedi: 9 h 30 à 17 h
Dimanche de 13h à 16h

ATELIER D'ART DE L'EST
COURS PRIVÉS
Pour adultes et enfants
● Dessin ● Peinture
● Restauration et Conservation
Pour débutant(e)s et avancé(e)s
Pour tous renseignements:
(514) 645-1514
de 10 h à 20 h du lundi au samedi

EXPOSITION
4 octobre — 25 octobre
DOUCET-SAITO
Guilde canadienne des métiers d'art Québec
2025 Peel, Montréal. Tél: 849-6091
Ouverture: 14 h 00 — 16 h 00

Peintures récentes de
GRAHAM CANTIENI
LA SÉRIE «PARERGON»
Du 14 septembre au 12 octobre 1980
MUSÉE D'ART DE JOLIETTE
Salle contemporaine
145, rue Wilfrid-Corbeil, Joliette J6E 5P3

«L'ŒIL»
4427 St-Denis • 282-1756
GRAVURES ORIGINALES DE
LEONOR FINI
et
SALVADOR DALI
Choix de plus de 50 sujets
À partir de $150.00 (encadrés)
Dont le dernier Album de Léonor Fini
«Les Fruits de la Passion»
Disponible à la galerie
du lundi au samedi de 11h. à 17h.
ou sur rendez-vous

Galerie LAUZE
IRENE BELLEY
Exposition du 25 septembre au 16 octobre
2115, rue de La Montagne
282-1954

En première
RICHARD HÉTU
Vernissage mercredi le 8 octobre à 19 h
L'exposition se terminera le 19 octobre 1980
galerie Colbert
1396A ouest, Sherbrooke (face au musée des Beaux-arts) Tél.: 843-8777
Heures de visite: Dim. de 13 à 17 hres; merc. de 10 à 18 hres; jeu. & ven. de 10 à 21 hres; sam. de 10 à 17 hres. Fermé lun. & mar.

La Galerie Théo Guillo
présente
BATAKALI
ART AFRICAIN
Exposition — Vente
du 12/9/80 au 12/10/80
1777 St-Hubert
métro Berri
Tél 521-0850
ouvert tous les jours de 15 h 00 à 22 h 00

EXPOSITION
GUY LEGARÉ
du 4 au 12 octobre
Vernissage le 4 octobre à 16 h
Bienvenue à tous
la galerie d'art de ste-adèle
80 rue Morin
Ste-Adèle P.Q. 1-229-4341
ven. de 19h à 22h; sam. de 10h à 22h; dim. de 10h à 18h

SCULPTURES DE
BARBARA KUPER
HUILES DE
RIOPELLE
fermé dim. et lun. sam. de 9h à 17h.
NOUS ACHETONS PEINTURES DE QUALITÉ
du mar. au ven. de 9h à 17h 30
GALERIE DOMINION
Le plus grand choix de peintures et sculptures dans la plus grande galerie d'art au Canada
1438 ouest, rue Sherbrooke 845-7471 et 845-7833

SCULPTURES DE
GÉRARD BÉLANGER
Jusqu'au 18 octobre
Galerie LA MUREE
839 est, rue Sherbrooke
Montréal H2L1K6
Téléphone: 525-2675
Mar. Merc. Jeu. Ven. de 12 h à 18 Sam. de 13 h à 17 h

CULTURE ET SOCIÉTÉ

cinéma

Toutes les informations à paraître dans cette page doivent parvenir par écrit au DEVOIR au plus tard le mercredi de chaque semaine. Demandes d'insertion ou corrections doivent être adressées à Louise Valiquet (cinéma, sur scène et expositions) et à Claudine Inizan (télévision).

ARLEQUIN, 1004 est, Ste-Catherine (288-2943) — "L'érotisme au quotidien", ciné-conférence avec le Dr. Jean-Yves Desjardins. Sam. dim.: 20 h 30. "Le petit poucet" sam.: 13 h 00. "Les 3 mousquetaires": sam.: 15 h 00. "Antologie du plaisir": dim.: 13 h 00. "Frankenstein Junior": dim.: 15 h 00. "La maîtresse légitime: dim.: 17 h 00.

ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Xanadu": sam. dim.: 13 h 30, 15 h 30, 19 h 30, 21 h 30. Sem.: 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "In god we trust" sam. dim.: 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00. Sem.: 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

ATWATER III, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "Café express": sam. dim.: 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15. Sem.: 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "Oh god book no. 2": sam. dim.: 13 h 30, 15 h 25, 17 h 20, 19 h 15, 21 h 10. Sem.: 19 h 15, 21 h 10.

BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "Double exposure of holly": 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "Clamdigger's daughter": 13 h 15, 16 h 00, 18 h 55, 21 h 45.

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — Salle I: "I comme Icare": 14 h 00, 16 h 15, 18 h 45, 21 h 15. Salle II: "L'éveil des sens d'Emy Wong": 13 h 20, 14 h 50, 16 h 35, 18 h 20, 20 h 10, 21 h 50. "Mon oncle d'Amérique": 12 h 30, 14 h 35, 16 h 55, 19 h 15, 21 h 35. Salle IV: "Fontamara": 13 h 15, 15 h 40, 18 h 15, 20 h 50. Salle V: "Ça peut pas être l'hiver on n'a même pas eu d'été": 13 h 35, 15 h 05, 16 h 45, 18 h 25, 20 h 05, 21 h 45.

BIJOU, 5030 Papineau (527-9131) — "Une hôtesse très spéciale": 12 h 10, 15 h 20, 18 h 30, 21 h 40. "Son premier été": 13 h 40, 16 h 50, 20 h 00.

BONAVENTURE I, 1 Place Bonaventure (861-2725) — "Close encounters of the third kind": sam. dim.: 14 h 00, 16 h 30, 19 h 00, 21 h 30. Sem.: 19 h 00, 21 h 30.

BONAVENTURE II, — "My bodyguard": sam. dim.: 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15. Sem.: 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 Boul. Taschereau (465-5906) — "Tim": sam. dim.: 13 h 00, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20. Sem.: 19 h 15, 21 h 20.

BROSSARD II, — "L'arcade des cinglés": sam. dim.: 12 h 30, 16 h 05, 19 h 40. Sem.: 19 h 40. "Cité en feu": sam. dim.: 14 h 10, 17 h 45, 21 h 20. Sem.: 21 h 20.

BROSSARD III, — "Pair et impair": sam. dim.: 12 h 55, 17 h 00, 21 h 00. Sem.: 21 h 00. "Deux super flics": sam. dim.: 15 h 00, 19 h 05. Sem.: 19 h 05.

CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Deux super flics": sam. dim.: 12 h 55, 17 h 00, 21 h 00. Sem.: 21 h 00. "Pair et impair": sam. dim.: 15 h 00, 19 h 05. Sem.: 19 h 05.

CHAMPLAIN II, — "Tim": sam. dim.: 13 h 05, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 40. Sem.: 17 h 20, 18 h 30, 21 h 40.

CHATEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "La bande du Rex": 13 h 00, 17 h 10, 21 h 20. "Convoi de la peur": 14 h 55, 19 h 05.

CHATEAU II, — "Dernière maison sur la gauche": 15 h 05, 18 h 20, 21 h 35. "Obsessions charnelles": 13 h 20, 16 h 35, 19 h 50.

CINÉMA DE MONTRÉAL, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — Salle I: "Le syndrome chinois": 12 h 00, 15 h 55, 19 h 55. "Kramer contre Kramer": 14 h 05, 18 h 00, 22 h 05. Salle II: "Superman contre les Amazones": 13 h 00, 16 h 35, 20 h 15. "Empire contre attaque": 14 h 35, 18 h 10, 21 h 45.

CINÈMA 7e ART, 3180 est, Bélanger (722-0302) — "A la recherche de M. Goodbar": Sem. sam.: 19 h 00. Dim.: 14 h 30, 19 h 00. "Le gigolo américain": Sem.: 21 h 30. Sam.: 17 h 00, 21 h 30. Dim.: 12 h 30, 17 h 00, 21 h 30.

CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — "Kanchenjunga" de Satyajitejit Ray (Inde 1962), Sam.: 19 h 30. "The big city" de S. Ray (Inde 1963), Sam.: 21 h 30. Cinéma d'animation, Mer.: 19 h 30. "Les marcheurs de la nuit" de Pierre Patry (Québec 1965), Mer.: 21 h 30. "Les rendez-vous d'Anna" de Chantal Akerman (France-Belgique 1978), Jeu.: 20 h 00. "Pallieter" de Roland Verhavert (Belgique 1975), Ven.: 19 h 30. "Jambon d'Ardenne" de Benoit Lamy (Belgique France 1977), Ven.: 21 h 30.

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1455 Boul. de Maisonneuve (879-4349) — "Les anges du péché" de Robert Bresson (France 1944), Sam.: 19 h 00. "The burnt city" d'Antoni Ribas (Espagne 1977), Sam.: 21 h 00. "The last of the Mohicans" de George B. Seitz (USA 1936), Dim.: 15 h 00. "Day of wrath" de Carl Dreyer (Danemark), Dim.: 19 h 00. "Brack brood" de Manuel Gutierrez (Espagne 1977), Dim.: 21 h 00.

CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "Willie and Phil": Sam.dim.: 12 h 20, 14 h 30, 16 h 40, 18 h 55, 21 h 10. Sem.: 18 h 55, 21 h 10.

COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "Sauve qui peut la vie" 12 h 45, 14 h 30, 16 h 15, 18 h 00, 19 h 45, 21 h 30.

COMPLEXE DESJARDINS II, "Au revoir à lundi" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 15.

COMPLEXE DESJARDINS III, "L'enfer pour Miss Jones" 12 h 15, 14 h 55, 17 h 35, 20 h 15. "Justice" 13 h 10, 15 h 50, 18 h 30, 21 h 10.

COMPLEXE DESJARDINS IV, "Rencontres avec des hommes remarquables" 12 h 15, 14 h 25, 16 h 35, 18 h 45, 20 h 55.

CÔTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "Close encounters of the third kind" sam., dim.: 12 h 10, 14 h 30, 16 h 50, 19 h 10, 21 h 30. Sem.: 19 h 10, 21 h 30.

CÔTE-DES-NEIGES II, "Pin ball summer" sam., dim.: 13 h 20, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20. Sem.: 19 h 20, 21 h 20.

COMMODORE, 5780 ouest, boul. Gouin (334-8560) — "La petite garce" sam.: 18 h 30, 22 h 25. Dim.: 14 h 05, 18 h 05, 20 h 00. Sem.: 18 h 15, 22 h 00. "Alice chez les satires" sam.: 21 h 10. Dim.: 12 h 55, 16 h 50, 20 h 45. Sem.: 20 h 45. "Dans la chaleur de Julie" sam.: 19 h 40. Dim.: 15 h 20, 19 h 20. Sem.: 19 h 20.

CRÉMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "La rose" sam., dim.: 13 h 20, 15 h 50, 18 h 20, 21 h 00. Sem.: 18 h 20, 21 h 00.

DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Don Giovanni" sam., dim.: 14 h 00, 17 h 15, 20 h 30. Sem.: 20 h 15.

DAUPHIN II, "Ça peut pas être l'hiver on n'a même pas eu d'été" sam., dim.: 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30. Sem.: 19 h 30, 21 h 30.

DORVAL I, 260 Dorval, Dorval (631-8586) — "The big brawl" sam., dim.: 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 10. Sem.: 19 h 00, 21 h 10.

DORVAL II, "Middle age crazy" sam., dim.: 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 10. Sem. 19 h 00, 21 h 10.

DORVAL III, "He knows you're alone" sam., dim.: 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 10. Sem.: 19 h 00, 21 h 10.

DÉCARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 6855 Clanranald (341-3190) — "In god we trust" sam., dim.: 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 10, 21 h 20. Sem.: 19 h 00, 21 h 10.

DÉCARIE SQUARE II — "My bodyguard": Sam. dim.: 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00. 19 h 00, 21 h 20. Sem.: 19 h 00, 21 h 00.

ÉLYSÉE I, 35 Milton (842-6053) — "Ils sont grands ces petits": Sem.: 19 h 20, 21 h 20. Sam. dim.: 13 h 20, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.

ÉLYSÉE II — "Voyage en douce": Sem.: 19 h 05, 21 h 05. Sam. dim.: 13 h 05, 15 h 05, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 05.

GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (671-6129) — "Les chiens chauds": Sam. dim.: 12 h 45, 14 h 30, 16 h 15, 18 h 00, 19 h 45, 21 h 30. Sem.: 18 h 00, 19 h 45, 21 h 30.

GREENFIELD II — "Mon nom est Mafioso": Sam. dim.: 14 h 20, 18 h 00, 21 h 35. "La perle noire": Sam. dim.: 12 h 45, 16 h 20, 20 h 00. Sem.: 18 h 00, 20 h 00.

GREENFIELD III — "L'immorale": Sam. dim.: 14 h 50, 18 h 00, 21 h 15. "Suprêmes jouissances": Sam. dim.: 13 h 20, 16 h 30, 19 h 45. Sem.: 18 h 00, 19 h 45.

GUY, 1435 Guy (931-2912) — "The jade pussycat": 12 h 00, 14 h 45, 17 h 30, 20 h 15. "The switch": 13 h 00, 15 h 40, 18 h 25, 21 h 10.

JEAN-TALON, 4255 est, Jean Talon (725-7000) — "Tim": Sam. dim.: 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30. Sem.: 19 h 30, 21 h 30.

KENT, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) — "La cage aux folles": Sam. dim.: 13 h 00, 14 h 40, 16 h 20, 18 h 00, 19 h 40, 21 h 20. Sem.: 18 h 00, 19 h 40, 21 h 20.

KENT II — "Airplane flying high": Sam. dim.: 12 h 40, 14 h 20, 16 h 00, 17 h 40, 19 h 20, 21 h 00. Sem.: 19 h 20, 21 h 00.

LA CITÉ I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "Oh god book no. 2": Sam. dim.: 12 h 50, 14 h 30, 16 h 10, 17 h 50, 19 h 30, 21 h 15. Sem.: 19 h 30, 21 h 15.

LA CITÉ II, — "Middle age crazy": Sam. dim.: 12 h 35, 14 h 15, 15 h 55, 17 h 35, 19 h 20, 21 h 10. Sem.: 19 h 20, 21 h 10.

LA CITÉ III, — "The fiendish plot of Dr. Fu Manchu": Sam. dim.: 13 h 15, 15 h 10, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 05. Sem.: 19 h 05, 21 h 05.

LA SCALA, 6430 Papineau (721-5107) — "Le faiseur d'épouvante": Sam. dim.: 12 h 40, 16 h 15, 19 h 55 Sem.: 19 h 30. "La fille en or": Sam. dim.: 14 h 20, 18 h 00, 21 h 35. Sem.: 21 h 15.

LAVAL I, 1600 le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "Les chiens chauds": Sam. dim.: 12 h 30, 14 h 20, 16 h 10, 18 h 00, 19 h 50, 21 h 40. Sem.: 18 h 00, 19 h 50, 21 h 40.

LAVAL II, — "L'avare": Sam. dim.: 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h 00, 21 h 15. Sem.: 19 h 00, 21 h 15.

LAVAL III, — "L'immorale": Sam. dim.: 13 h 05, 15 h 55, 18 h 50, 21 h 40. "Aventures érotiques en Thaïlande": Sam. dim.: 14 h 40, 17 h 30, 20 h 25. Sem.: 18 h 50, 20 h 25.

LAVAL IV, — "Et la tendresse... bordel?": Sam. dim.: 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15. Sem.: 19 h 15, 21 h 15.

LAVAL V, — "Mon nom est Mafioso": Sam. dim.: 13 h 45, 17 h 25, 21 h 05. "La perle noire": Sam. dim.: 12 h 10, 15 h 50, 19 h 30: Sem.: 19 h 30.

LAVAL-ODÉON I, Centre 2000, 3195 ouest boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "Tim": Sam. dim.: 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10. Sem.: 19 h 10, 21 h 10.

LAVAL-ODÉON II, — "Deux super flics": Sam. dim.: 12 h 55, 17 h 00, 21 h 00. Sem.: 21 h 00. "Pair et impair": Sam. dim.: 15 h 00, 19 h 05. Sem.: 19 h 05.

LOEW'S I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "The big brawl": 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15. Samedi dernier spectacle: 23 h 15.

LOEW'S II, — "He knows you're alone": 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30. Samedi dernier spectacle: 23 h 30.

LOEW'S III, — "Dressed to kill": 13 h 05, 15 h 05, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 05. Samedi dernier spectacle: 23 h 05.

LOEW'S IV, — "Caddyshack": 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10. Samedi dernier spectacle: 23 h 10.

LOEW'S V, — "Airplane flying high": 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30. Samedi dernier spectacle: 23 h 30.

MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche, Place G.P.A., Mascouche (474-4141) — "Bronco Billy", "Tom Horn".

MASCOUCHE II, — "L'enfant du diable", "L'agence de la peur".

MERCIER, 4260 est Ste-Catherine (255-6224) — "L'arcade des cinglés": Sem.: 20 h 00. Sam. dim.: 14 h 15, 18 h 00, 21 h 40. Sem.: 18 h 20, 21 h 40. "Cité en feu": Sam. dim.: 12 h 30, 16 h 00, 19 h 40.

MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — "The immorals": Sam. dim.: 12 h 20, 13 h 55, 15 h 45, 17 h 35, 19 h 25, 21 h 15. Sem.: 19 h 25, 21 h 15.

MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541) — "L'argent de la banque": 19 h 05 sauf lundi. Matinée sam. dim.: 13 h 30. "L'enfant du diable": 21 h 00 sauf lundi. Matinée sam. dim.: 15 h 20. Ciné-Club: "La chambre verte". Lun.: 20 h 00.

MONTENACH II, — "Colère froide": 19 h 00. Matinée sam. dim.: 13 h 00. "La rose": 20 h 40. Matinée sam. dim.: 14 h 40.

OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine (525-8600) — "Retour": Sam.: 19 h 15, 21 h 45. "Le seigneur des anneaux": Dim.: 14 h 15, 16 h 45, 19 h 15, 21 h 45.

OUIMETOSCOPE II, "Immacolata et Concetta" de Salvatore Piscicelli. Lun. à sam.: 19 h 00, 21 h 00. Dim.: 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) — "Orange mécanique": Sam.: 21 h 30. "Le gigolo américain": Sam. dim.: 19 h 00. "Le petit poucet": Dim.: 14 h 00. "Le frère le plus fûté de Sherlock Holmes": Dim.: 16 h 00. "A la recherche de Mr. Goodbar": Dim.: 21 h 15.

PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) — "L'empire contre-attaque": Sam.dim.: 13 h 15, 17 h 15, 21 h 15. Sem.: 21 h 00. "Superman contre les Amazones": Sam.dim.: 15 h 30, 19 h 30. Sem.: 19 h 20.

PARADIS II, "Bronco Billy": Sam.dim.: 14 h 30, 18 h 10, 21 h 45. Sem.: 21 h 15. "Tom Horn": Sam.dim.: 12 h 45, 16 h 30, 22 h 10. Sem.: 19 h 30.

PARADIS III, "L'enfer des Zombies": Sam.-dim.: 14 h 50, 18 h 20, 21 h 50. Sem.: 21 h 30. "Le renard de Brooklin": Sam.dim.: 13 h 00, 16 h 30, 22 h 00. Sem.: 19 h 30.

PARALLÈLE, 3862 St-Laurent (843-4725) — "Willow springs" de Werner Schroeter. Sam.: 19 h 30. "Der Bombepilot" de Werner Schroeter. Dim.: 15 h 00. Films pour enfants, dim.: 13 h 30. "Agonif" de Gernot Eigler, lun.: 19 h 30, 21 h 30. "The beer battle": de H. Achternbusch, mar.: 19 h 30, 21 h 30. "A Propos of fate" de Helga Reidemeister, mer.: 19 h 30, 21 h 30. "Start number 9" de Peter Lilienthal, jeu.: 19 h 30, 21 h 30. Cinéma d'Ontario: "Weather building" et "Crash'n burn" de Ross McLaren. Ven.: 20 h 00. "Rat life and diet in North America" et "Pierre Villères" de Joyce Wieland, ven.: 21 h 15.

PARISIEN I, 480 ouest Ste-Catherine (866-3856) — "Les chiens chauds": 12 h 45, 14 h 30, 16 h 20, 18 h 10, 20 h 00, 21 h 50. Samedi dernier spectacle: 23 h 35.

PARISIEN II, "Cage aux folles": 13 h 10, 14 h 55, 16 h 40, 18 h 25, 20 h 10, 21 h 50. Samedi dernier spectacle: 23 h 30.

PARISIEN III — "L'affaire Coffin": 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00. Samedi dernier spectacle: 23 h 00.

PARISIEN IV — "L'avare": 12 h 45, 14 h 55, 17 h 00, 19 h 10, 21 h 20. Samedi dernier spectacle: 23 h 30.

PARISIEN V — "La bande du Rex": 13 h 05, 15 h 05, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 05. Samedi dernier spectacle: 23 h 05.

PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "Raise the Titanic": Sam. dim.: 13 h 00, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20. Sem.: 19 h 15, 21 h 20.

PLACE VILLE-MARIE I, 1 Place Ville-Marie (866-2644) — "The great Santini": 12 h 25, 14 h 35, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 15.

PLACE VILLE-MARIE II — "La petite sirène": 13 h 30, 15 h 25, 17 h 25, 19 h 20, 21 h 20.

PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — "The jade pussycat": 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "Strangers": 13 h 20, 16 h 10, 19 h 00, 21 h 50.

RIVOLI I, 6906 St-Denis (277-3125) — "Mon nom est Mafioso": 14 h 00, 17 h 30, 21 h 00. "La perle noire": 12 h 30, 16 h 00, 19 h 30.

RIVOLI II — "Les chiends chauds": 12 h 45, 14 h 30, 16 h 15, 18 h 00, 19 h 45, 21 h 30.

SAINT-DENIS I, 1594 St-Denis (849-4211) — Spectacle sur scène: "La cage aux folles": 20 h 30. Relâche lundi. Jusqu'au 8 oct. Murry Head, jeu.: 20 h 30.

SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis (845-3222) — Semaine du cinéma québécois: "Les bons débarras", Sam.: 13 h 00. "Black Jack": Sam.: 15 h 00. "Au royaume du bingo": Sam.: 17 h 00. "Prostitute": Sam.: 19 h 30. "Conférence sur le Chili" "Now Ladies and gentlemen": Sam.: 21 h 30. "Radio on": Sam.: 24 h 00. "Les voix du purgatoire", "El Salvador, la révolution ou la mort", Dim.: 13 h 00. "On a été élevé dans l'eau salée": Dim.: 17 h 00. "En observation": 19 h 30. "Une saison aux lots renversés", "19 enfants aujourd'hui": Dim.: 21 h 30.

SAINT DENIS III, — "Corridors": Sam.: 19 h 30. "Black Jack": Sam.: 21 h 30. "Les bons débarras": Dim.: 13 h 00. "Radio on": Dim.: 15 h 00. "Au royaume du bingo": Dim.: 17 h 00. "Conférence sur le Chili", "And now ladies and gentlemen". Dim.: 19 h 30. "Prostitute": Dim.: 21 h 30.

SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) "Dressed to kill": Sam. dim.: 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00. Sem.: 19 h 00, 21 h 00.

VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "Airplane flying high": Sam. dim.: 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15. Sem.: 19 h 15, 21 h 15.

VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "L'arcade des cinglés": Sam. dim.: 12 h 25, 16 h 05, 19 h 45. Sem.: 19 h 50. "Cités en feu": Sam. dim.: 14 h 10, 17 h 55, 21 h 35. Sem.: 18 h 05, 21 h 45.

VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) —"Les chiens chauds": Sam. dim.: 13 h 20, 15 h 20, 17 h 15, 19 h 10, 21 h 10. Sem.: 19 h 10, 21 h 10.

VERSAILLES II — "Lulu": Sam. dim.: 14 h 25, 18 h 00, 21 h 30. "Moeurs cachés de la bourgeoisie": Sam. dim.: 12 h 30, 16 h 00, 19 h 30. Sem.: 18 h 00, 19 h 30.

VERSAILLES III — "Mon nom est Mafioso": Sam. dim.: 13 h 50, 17 h 40, 21 h 25. "La perle noire": Sam. dim.: 12 h 15, 15 h 55, 19 h 45. Sem.: 19 h 45.

VIAU, 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3868) — "Tom Horn": Sam. dim.: 15 h 05, 19 h 05. Sem.: 19 h 00. "Bronco Billy": Sam. dim.: 13 h 00, 16 h 55, 20 h 55. Sem.: 20 h 50.

VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) — "L'arcade des cinglés": Sam. dim.: 13 h 45, 17 h 30, 21 h 20. Sem.: 21 h 20. "Cité en feu": Sam. dim.: 15 h 35, 19 h 20. Sem.: 19 h 30.

WESTMOUNT SQUARE, 1 Westmount Square, Westmount (931-2477) — "Middle age crazy": 13 h 25, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

YORK, 1487 ouest, Ste-Catherine (937-8978) — "Fame": 13 h 25, 15 h 55, 18 h 25, 21 h 00.

CINÉ-PARCS

Les ciné-pars sont ouverts tous les soirs dès 19 h 15.

CINÉ-PARC BOUCHERVILLE I, Transcanadienne, sortie 95 (655-5515) — "L'enfant du diable", "L'argent de la banque".

CINÉ-PARC BOUCHERVILLE II, — "L'empire contre-attaque". "Cocktail explosif".

CINÉ-PARC CHÂTEAUGUAY I, Châteauguay (691-1310) — "Deux super flics"; "Pair et impair".

CINÉ-PARC CHÂTEAUGUAY II, — "Raise the Titanic"; "Love and bullets".

CINÉ-PARC CHÂTEAUGUAY III, — "L'arcade des cinglés"; "Cité en feu".

CINÉ-PARC DOLLARD I, 75 Brunswick, Dollard-des-Ormeaux (684-8442) — "Being there"; "Carny".

CINÉ-PARC DOLLARD II, — "Willie and Phil"; "Headin' for Broadway".

CINÉ-PARC LAVAL I, Autoroute des Laurentides, sortie 14 (622-5555) — "Close encounter of the third kind", "Fast break".

CINÉ-PARC LAVAL II, — "I come Icare"; "Patrick".

CINÉ-PARC LAVAL III, — "L'enfant du diable", "L'argent de la banque".

CINÉ-PARC LAVAL IV, — "L'arcade des cinglés", "Cité en feu".

CINÉ-PARC ODÉON I, Transcanadienne, sortie 98 (522-9751) — "L'arcade des cinglés", "Cité en feu".

CINÉ-PARC ODÉON II, — "Deux super flics"; "Pair et impair".
Au programme vendredi, samedi et dimanche seulement.

CINÉ-PARC ST-JÉRÔME I, 850 St-Nicolas, St-Jérôme (1) (436-4773) — "Deux super flics"; "Pair et impair".

CINÉ-PARC ST-JÉRÔME II, "L'arcade des cinglés"; "Cité en feu".

CINÉ-PARC ST-MATHIEU, route 15, vers Plattsburgh, sortie 38 (659-3445) — "Moonraker"; "Convoi".

CINÉ-PARC VAUDREUIL I, Transcanadienne vers Toronto, sortie 2 (455-5154) — "Arrête de ramer, t'es sur le sable"; "L'évadé d'Alcatraz".

CINÉ-PARC VAUDREUIL II, "Harold et Maude"; "Le ciel peut attendre".

sur scène

ATELIER CONTINU, 1220 est, Laurier (270-1175) — Jocelyn Bérubé dans "La Bonne Aventure". Mer. à dim.: 20 h 30. Jusqu'au 5 oct. "Môman", texte et mise en scène de Louisette Dussault. Mer. à dim.: 20 h 30. Du 8 oct. au 2 nov. Educa-danse, mise en scène: Louise Lapierre, texte: Normand Carrière, dim.: 13 h 00, 15 h 00.

ATELIER-THÉÂTRE LES MAINS, 371 est Roy (842-7371) — "Frederick et les habitants de la drôle de planète", spectacle pour enfants de 4 à 12 ans, dim.: 13 h 30, 15 h 00. Sam.: 14 h 00.

CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts — "Les diablogues" de Roland Dubillard, avec Normand Lévesque et Jean Marchand. Mise en scène: Pierre-Alain Jolivet. Lun. au jeu.: 20 h 30. Ven. et sam.: 19 h 30, 22 h 00. Jusqu'au 18 octobre.

CAFÉ MOLIÈRE, 1200 St-Hubert (844-7000) — "Nu... comme dans nuages" spectacle de Michel Conte. Mise en scène: Réjean Wagner. Mer. à lun.: 20 h 30. Relâche mardi. Jusqu'au 13 oct. Claire Gauthier, mardi 20 h 30.

CAFÉ-THÉÂTRE LES FLEURS DU MAL, 500 est, Rachel (521-4446) — Le Théâtre Petit à Petit présente "Je donne ma langue au chef" de Claude Poissant, mise en scène: Jasmin Dubé, dim.: 13 h 00, 15 h 00. COMITÉ SOCIAL C.S. 1710 Beaudry — Le Théâtre du Quartier présente "Un jeu d'enfants", spectacle pour enfants de 6 ans et plus et les adultes, mer.: 19 h 30. Inf.: 845-3338). "Muguette nucléaire", texte et mise en scène: Marc Drouin. Avec Denis Brassard, Marc Drouin, Michel René Lebel, Geneviève Lapointe. Tous les soirs 20 h 30, 23 h 00. Du 2 au 19 oct. Relâche mardi.

CAFÉ NELLIGAN, 550 boul. Dorchester est (288-9535) — "Panique à Longueuil" texte et mise en scène de René-Daniel Dubois avec Larry-Michel Demers, René-Daniel Dubois, Martin Kevan et Diane Ricard. Mer. jeu. ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 30. 22 h 00. Du 8 oct. au 8 nov.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, 100 est, Notre-Dame (873-4031) — Marie Daveluy, soprano; Jean-François Gauthier, Joël Thiffault, Mireille Lagacé, Denis Tanguay et Serge Provost, clavecinistes, lun.: 20 h 30. Oeuvres de Gabrieli, Monteverdi, Philippi, Caccini, Merula, Soler, Provost, Rameau, Bach, Vivaldi. Entrée libre.

CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN, 4303 St-Denis (843-4384) — Richard Plourde, auteur-compositeur-mime-chanteur-monologuiste, à 21 h 45 jusqu'au 6 oct. Normand Racicot, auteur-compositeur-interprète, du 9 au 13 oct. 21 h 30.

CENTAUR, 453 St-François-Xavier (288-3161) — "On the job" de David Fennario, avec Griffith Brewer, Marc Gélinas, John Bourgeois, Bemho Davies, Robert King, Michael Kramer, Stephen Mendel et Ralph Pettofrezzo, du mar. au dim.: 20 h 30. Matinées: sam., 14 h 30. Jusqu'au 5 oct. Salle II, "Nothing to lose" de David Fennario. Avec Jean Archambault, Miguel Fernandes, Peter MacNeill, Lubomir Mykytiuk, Michael Rudder, Denis Nadon, Jimmy Sorley et Jean-Guy Bouchard. Mar. à dim.: 20 h 00. Matinées: sam. 14 h 00. Jusqu'au 5 oct.

COMÉDIE NATIONALE, 1450 est Ste-Catherine (523-1131) — "Starmania" de Luc Plamondon. Mise en scène: Olivier Reichenback avec Sylvie Boucher, France Castel, Louise Forestier, Martine St-Clair, Jacques Blais, Robert Leroux, Michel McLean, Gilles Valiquette. Sem., sam.: 19 h 30, 22 h 30. Dim.: 15 h 00, 19 h 30. Relâche: lun. Jusqu'au 12 oct.

CENTRE D'ESSAI CONVENTUM, 1237 rue Sanguinet (284-9352) — Reynald Bouchard, fantaisiste. dim.: 21 h 00. Sam. 19 h 30, 22 h 00. Danse; Monique Giard et Daniel Soulières présentent "Treize chorégraphes pour deux danseurs", du 7 au 26 oct. 20 h 30. Relâche lundi. Pour enfants: La Grosse Valise présente "Tempête à la bibliothèque", ven.: 14 h 00.

CAFÉ-THÉÂTRE LE NOEUD, 2075 St-Laurent (844-5994) — Lucia, chanteuse chilienne, interprète ses compositions. Nano Riz, guitariste sud-américain. Jusqu'au 31 oct. 20 h 00. Et oeuvres de Michel Caron.

LE PONT TOURNANT, 940 Laurier, Vieux Beloeil (467-4504) — "La trousse" de Louis-Marie Dansereau avec Danielle Fichaud. Ven., sam.: 21 h 00. Mise en scène: André Montmorency. Jusqu'au 25 oct. Pour enfants: Le Théâtre des Confettis présente "Un drôle d'épouvantail" de et avec Hélène Blanchard et Judith Savard, dim.: 14 h 00.

L'IMPRÉVU, Hôtel Iroquois, 446 Place Jacques-Cartier (878-9397) — Myles Morrisson, sam. dim. Paul-André Thibert et Dyonisos, du 7 au 12 oct. Jazz: Edouardo Pipman Quartet, lundi. Entrée libre: Sem., dim.: 22 h 00, 24 h 00. Ven., sam.: 22 h 30, 1 h 15.

LE SOLEIL LEVANT, 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — Abbey Lincoln, chanteuse, jusqu'à dimanche. Anthony Braxton, jazz progressif, du 7 au 12 oct. Sem.: 21 h 30 et 1 h 00. Relâche lun.

LA POUDRIÈRE, Ile Ste-Hélène (526-0821) — "Pomme d'Api" et "M. Chouffeur" d'Offenbach avec Bruno Laplante, Paule Verscheiden, Paul Trépanier, Pauline Vaillancourt, Paul Berval, Rolland Gosselin, Aline Blain. Mise en scène: Jeanine Beaubien. Mar. à sam.: 20 h 30.

SALLE POLLACK, 555 ouest, Sherbrooke (392-8224) — Concerts à 20 h 30. Margaret Kalil, soprano; Paul Helmer, piano, lundi. Oeuvres de Handel, Mahler, Wolf, Weber, Prokofiev, Verdi. CBC/McGill Festival Allegro, jeudi; Sonya Monosoff, violon baroque; Mary Cyr, viole de gambe; John Grew, clavecin; Betsy MacMillan, viole de gambe continue. Oeuvres de Leclair, Rameau, Marais. L'orchestre symphonique de McGill, dir.: Uri Mayer; et Cassandra Robertson, soprano, vendredi. Programme: Beethoven. Entrée libre.

STUDIO DE L'ANNEXE, 360 est, Laurier — "L'épreuve" de Marivaux, par les élèves de 3e année française d'interprétation de l'École Nationale de Théâtre, du 7 au 10 oct. 20 h 00. Sam. le 11 oct.: 16 h 00, 20 h 00. Entrée libre. Réservations. Inf.: 842-7954.

SALLE WILFRID-PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — L'Opéra de Montréal présente "Tosca" de Puccini. Dir.: Charles Dutoit, mise en scène: Jean Gascon. Avec Nicole Lorange, Luis Lima, Garbis Boyagian, Robert Savoie, Jean-Pierre Hurteau, André Lortie, Gilles Latour, Mar.: 20 h 00. Jeu: 20 h 00. Los Paraguayos, groupe folklorique, mer. ven.: 20 h 30.

THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Fabienne Thibault, sam.: 20 h 30. Studio de musique ancienne de Montréal, Valérie Kinslow, soprano, dim.: 15 h 30. Oeuvres de Purcell, Carissimi, Marais, d'Anglebert, Buxtehude. José Limon Dance Company (danse contemporaine) Mer. jeu. ven.: 20 h 30.

THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "Quelle vie" de Brian Clark. Mise en scène: Jean-Louis Roux. Avec Jean Besré, Denise Morelle, Sylvie Léonard, Robert Paquette, Monique Mercure, Guy Provost, El

LE DEVOIR

Supplément spécial
Montréal, samedi 4 octobre 1980

Voilà LA FRANCE



Photos Jacques Grenier

par Christine Isabelle

LA France, à la fois traditionnelle et avant-gardiste, pays de contrastes qui a su faire rayonner sa culture dans tous les continents, livre aux Montréalais une partie de ses trésors, que ce soit dans des domaines aussi variés que la mode, la gastronomie, la littérature ou ses plus récentes découvertes technologiques.

Dans le cadre d'une promotion ayant pour thème «Voilà la France», l'Art, l'Histoire et la Science françaises sont au rendez-vous. Cette promotion, réalisée par Eaton en collaboration avec le Comité français des manifestations à l'étranger (C.F.M.E.) qui relève du ministère de l'Économie française et avec le Conseiller commercial de France à Montréal, de concert avec le Consulat français, est la première ayant pour thème un pays et revêtant une telle ampleur.

«La France est reconnue pour la qualité de ses produits, leur originalité et leur durabilité. Trois critères qui entrent dans la politique d'achat de Eaton, souligne M. Philippe Jacob, directeur adjoint du développement commercial, division de l'Est, chez Eaton. Eaton a depuis longtemps pris conscience de l'importance que représentent les produits français. Déjà en 1898, Timothy Eaton ouvrait un bureau d'achats à Paris afin d'offrir à sa clientèle canadienne ce que la France avait de mieux.»

À travers les âges, la France a toujours été en tête de file dans le domaine de la mode; elle a toujours su donner le ton et a vu naître des couturiers de grand renom. Aujourd'hui encore, elle garde son rang grâce à une pléiade de créateurs du prêt-à-porter.

De grands noms se sont donnés rendez-vous à Montréal. Christian Dior, Sonia Rykiel, Ungaro, Dorothée Bis, Thierry Mugler, Kenzo, Jean-Charles de Castelbajac, Emmanuelle Khahn, Per Spook, Marie-Pierre Tattarachi, Chantal Thomass, Ventilo et Claude Barthelemy, Chacok.

En plus de ce tour d'horizon de la mode française, Eaton convie sa clientèle à une exposition pleine d'humour et de fantaisie, montée par le magazine «Elle» pour l'inauguration du Forum des Halles à Paris et prêtée gracieusement à Eaton pour leur promotion.

Il s'agit de dix-huit créateurs français qui ont fait un saut dans l'avenir afin de présenter leur conception de «La mode de l'An 2000». Une exposition peu commune faite de plates-formes sur lesquelles se découpent les silhouettes des couturiers ainsi que des mannequins portant leurs créations.



On ne peut parler mode sans évoquer les parfums. La parfumerie et la cosmétologie n'ont plus de secret pour la France. Après s'être consacrée à la femme, elle s'est tournée vers l'homme. Trois nouveaux parfums sont présentés en primeur à Montréal. Pour elle, parfum «Jean-Louis Scherrer» qui marie la mandarine de Sicile, galbanum d'Iran, iris de Florence, mousse de Yougoslavie, patchouli des Seychelles et autres essences exotiques. Guerlain lance un nouveau parfum «Nahema» dont les principales composantes sont la rose, «le fruit de la passion» et le bois exotique. Pour lui, «L'Homme» de Roger & Gallet qui présente toute une ligne de produits de rasage, de soins personnels et eau de toilette.

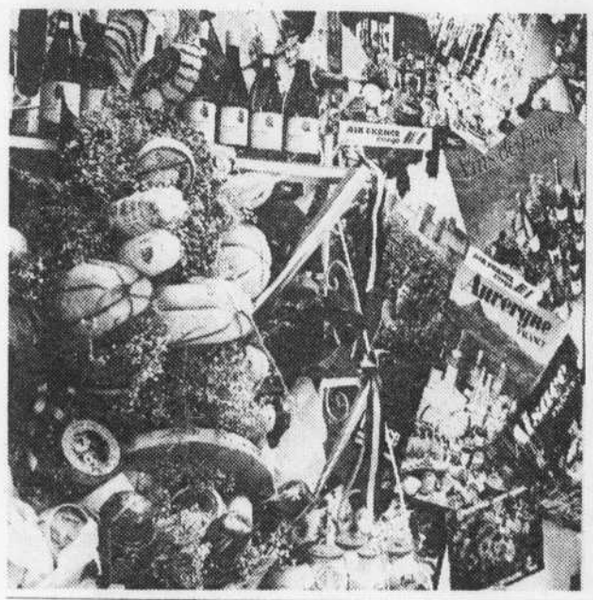
La France, légendaire pour son raffinement, son souci du détail et la qualité de fabrication de ses produits, a donné naissance, à travers les siècles, à de nombreux styles dont certains ont marqué leur époque.

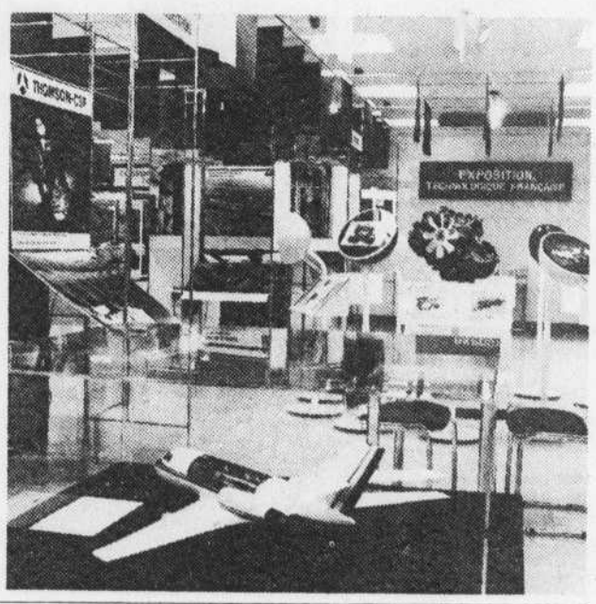
Pour le plaisir des yeux, Eaton a aménagé des pièces «à la française». Dans des décors d'aujourd'hui, la clientèle pourra admirer des reproductions de meubles anciens et notamment la copie d'une commode laquée et incrustée d'ivoire, faite pour Marie-Antoinette pour le Grand Trianon. Le prix d'une telle copie serait d'environ $20,000, confie M. Philippe Jacob.

Bergères Louis XVI, commodes Louis XV et Louis XVI, guéridons, secrétaires, meubles fin 18e et début 19e complètent ces aménagements. Des lampes en porcelaine de Paris aux détails finement travaillés ont été importées pour la circonstance, ainsi qu'une superbe collection de cristal Lalique, composée de vases, coupes et bibelots décoratifs.

Pour l'art de la table, les porcelaines de Limoges, des «Métiers de Paris» et les porcelaines à feu Lourioux se partagent la vedette, la faience est aussi fort appréciée. Faience d'hier: Lunéville de style Louis XV et faience d'aujourd'hui du Quercy, traitée à la moderne par ses formes empilables et la simplicité de ses lignes. En primeur, quelques pièces de cristal de Sèvres. Verres de forme ovale, seaux à champagne, vases, cendriers, pour orner avec élégance toute table d'hôte. Le cristal d'Arques n'a pas été oublié et les Montréalais pourront admirer leur nouvelle collection. Des pièces de la collection Longwy sont également présentées. La Faiencerie de Longwy, en activité depuis 1798, eut l'honneur de fournir tous les services de table destinés aux Maisons

Suite à la page 34





LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AU CANADA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE S.A. (CANADA) INC.
Filiale à 100% de la Société Générale,
grande banque française et internationale.

Financements spécialisés
crédits bail
contrats de vente conditionnelle
nantissements commerciaux

Opérations de crédit
découverts
facilités de caisse
crédits à court et moyen terme

Commerce international
crédits documentaires
opérations de change
encaissements de chèques et effets

Gestion de trésorerie
ouvertures de comptes courants
certificats de dépôts

SUCCURSALES

MONTRÉAL
630 ouest, boul. Dorchester
Suite 2300
H3B 1S6
(514) 875-0330
Telex: 05-27342

TORONTO
1 First Canadian Place
Suite 400
M5X 1B1
(416) 364-2864
Telex: 06-22643

CALGARY
1108 Home Oil Tower
324 – 8th Ave. S.W.
T2P 2Z2
(403) 265-3305
Telex: 03-827739

VANCOUVER
650 Georgia St. W.
Suite 1475
V6B 4N8
(604) 689-2444
Telex: 04-55453

Aérospatiale

Hélicoptères inc.



Au service du Québec depuis plus de 25 ans

Pour information et service:
AÉROSPATIALE HELICOPTER CORPORATION
Entrepôt: Route B Cargo 2
C.P. 34 Aéroport de Dorval
Dorval, Québec H4Y 1A2
Tél.: (514) 636-6691 — Télex: 05-822807

Siège social:
AÉROSPATIALE HELICOPTER CORPORATION
2701 Forum Drive
Grand Prairie, Texas 75051
Tél.: (214) 641-0000 — Télex: 00-730506

◆ Voilà la France

Suite de la page 33

Impériales, de Napoléon 1er à Napoléon III.

Hier réputée pour ses tapisseries d'Aubusson, d'Angers, de Beauvais, des Gobelins et, plus près de nous, tapisseries de Lurçat, la France assiste aujourd'hui à une renaissance de cet art noble que nous fait partager Bernard Fortin, lissier-créateur français. Celui-ci n'est pas inconnu au Québec. Bon nombre de personnes ont pu le voir à l'oeuvre en 1967 au Pavillon de la France à «Terre des Hommes», où il réalisait des tapisseries en public.

Bernard Fortin reçut sa formation d'artiste-lissier de la manufacture des Gobelins. En plus des tapisseries, Bernard Fortin exécute aussi des gravures, maquettes et décors, vitraux, sculptures et peintures. Il sera à l'oeuvre chez Eaton et le public pourra assister à la naissance d'une nouvelle tapisserie.

Guignol et ses amis sont également de la fête. Créé à Lyon en 1848 par Laurent Mourguet, Guignol ou Chignol est une marionnette sans fil, animée par les doigts de l'opérateur, et tire son nom d'un canut lyonnais (artisan de la soie) qui vécut à la fin du 18e siècle.

En 1955, Jean-Guy Mourguet, héritier direct du créateur de Guignol lui rend son caractère frondeur et son agressivité. Il a su perpétuer la tradition tout en actualisant les thèmes. Guignol et son copain Gnafron, à la fois anciens et modernes, restent toujours les amis des petits.

Pour la première fois au Canada, nous pouvons admirer une collection unique au monde: celle des automates Decamps, dont l'atelier fut ouvert en 1865 et créa la première pièce «Le Petit Jardinier».

Cet art remonte au 17e siècle, mais c'est surtout au 18e siècle que furent construits de merveilleux automates tels le Joueur de flûte, le Joueur de tambourin ou le Canard artificiel, par un mécanicien originaire de Grenoble, Jacques de Vaucanson. L'avènement de l'électricité va transformer la vie des automates, lesquels, progrès oblige, voient leurs mécanismes animés par l'électronique.

Madame Cosette Decamps, arrière-petite-fille du fondateur, est présentement à Montréal avec son mari pour prêter vie à vingt-sept de leurs automates, seize mécaniques et onze électriques, dont l'un des plus anciens «Le Singe Pâtissier» et l'un des plus jeunes «Astérix» nous montreront leurs talents.

Le public peut aussi admirer une excellente exposition de marionnettes picardes, «expression de l'art et de la pensée françaises» selon madame Alemany, Conservateur du Musée d'Amiens, et qui est présentement à Montréal pour nous présenter plus de quarante marionnettes picardes exposées dans des décors prêtés par le Musée d'Amiens.

Il s'agit de marionnettes à tringle et à fils, sculptées dans le bois, aux parties du corps plus ou moins articulées, habillées de tissus et que l'on nomme «cabotin».

Au Moyen-Âge, des théâtres de marionnettes dressaient déjà leurs tréteaux sur les places des villes. Au 18e siècle, les théâtres se fixent et, au siècle suivant, des types populaires sont créés. L'intérêt public décline avant la première guerre mondiale, mais il renaît dès 1944. Aujourd'hui, le théâtre «Chés Cabotans d'Amiens», fondé en 1933, a été acquis par le Musée d'art local de la ville d'Amiens, qui est considérée comme la capitale régionale et française de la marionnette.

La littérature n'est pas oubliée dans cette vaste promotion. Du 8 au 30 octobre, des auteurs français seront sur place pour dédicacer leur dernier ouvrage. Le Dr Julien Bigras «Le choc des Oeuvres d'art», Robert Sabatier «Les Fillettes chantantes», Christine Arnotti «J'aime la vie», Marie Cardinal «Vie pour deux», et Jeannine Boissard «Esprit de Famille» seront à Montréal pour la circonstance.

Et si, pour changer un peu, on parlait gastronomie. C'est un lieu commun de dire que depuis des siècles, la France est passée maître dans l'art de la table.

Sept boutiques, aux noms évocateurs, situées au niveau du métro offriront aux passants un coin de France, inspiré des marchés où flottent les arômes les plus variés. Eaton a recréé pour ses clients une rue de Paris.

«Place de la Madeleine» avec son kiosque de fleurs fraîchement coupées, arrivant chaque matin de Paris. Parmi elles, la rose de France, qui mérite la place d'honneur.

«Les Champs-Élysées», café parisien où l'on pourra se délecter de pâtisseries françaises et de croissants frais accompagnés d'un expresso.

«Les Halles», royaume des poissons et des fruits de mer de la Méditerranée et de l'Atlantique, importés frais du marché parisien de Rungis.

«La Fromagerie Pierre Androuet» offre des dégustations continuelles de fromages. Monsieur Pierre

Suite à la page 36

Lareau Renault Centre-ville

vente • location • réparations

937-9551

en fin!

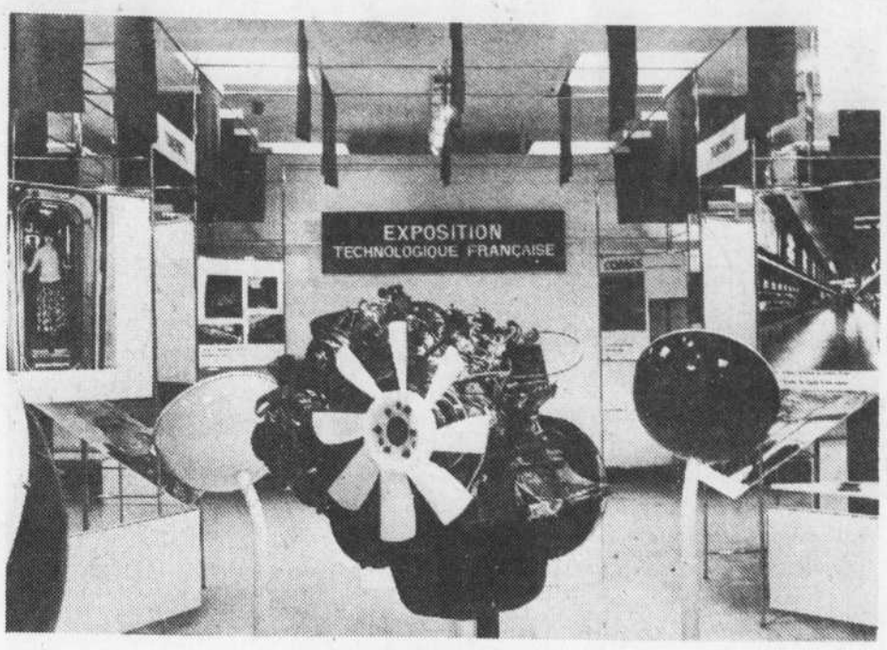


La Renault 18

Êtes-vous à la recherche de la voiture qui répond vraiment
aux nouvelles exigences des années 80?
Chez Renault, nous l'avons trouvée! Ne cherchez plus, voici enfin la Renault 18!
Dans plusieurs pays, la Renault 18
a déjà fait ses preuves en matière de confort, sécurité,
performances et surtout d'économie.
Aujourd'hui au Québec, elle est prête à répondre à vos exigences!
La Renault 18, versions Sedan et Familiale...et,
comme toujours, quand nous construisons une voiture,
c'est une traction avant!
Oui, les Renault 18 sont arrivées chez tous les concessionnaires Renault du Québec.
Venez les admirer et en faire l'essai dès aujourd'hui!

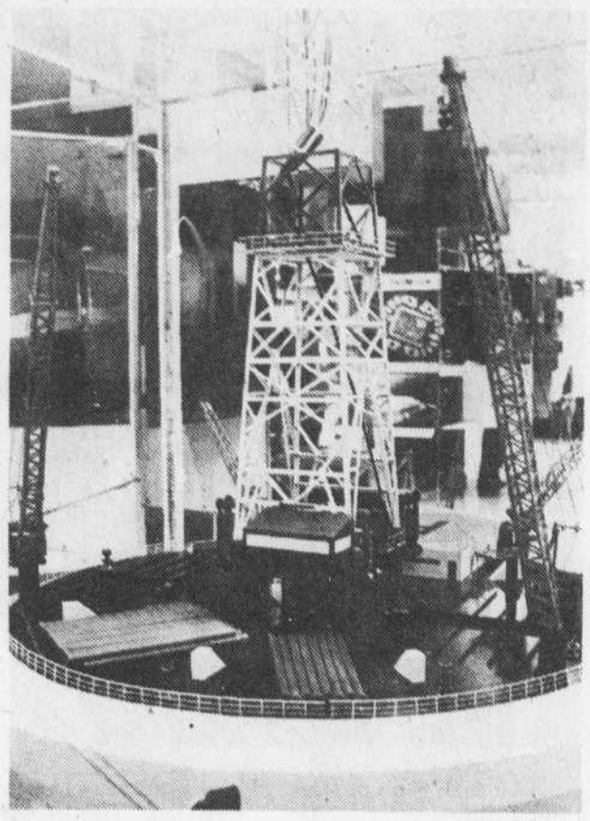
Renault 18

Le bilan des échanges franco-québécois



Contrairement à la croyance générale, les Français ne vendent pas seulement des vins et des fromages aux Québécois. Une part non négligeable de leurs exportations est constituée de produits industriels, y compris des moteurs, de l'équipement de construction, des machines agricoles, etc. Quant aux exportations du Québec vers la France, elles sont constituées principalement de matières et de produits semi-finis: bois, pâte à papier, minerais et métaux, produits agricoles, etc.

demeure relativement maigre mais le vent commence à tourner



par Paul Morisset

Photos Jacques Grenier

MALGRÉ les «liens privilégiés» qui unissent le Québec et la France, et les effusions officielles qu'ils suscitent périodiquement de part et d'autre de l'Atlantique, le bilan des échanges franco-québécois demeure relativement maigre sur le plan économique. Mais le vent commence à tourner.

Les responsables de la Coopération franco-québécoise, après avoir longtemps privilégié le «culturel» et le «technique», commencent à donner la priorité à l'«économique» Et, la conjoncture aidant, les hommes d'affaires québécois et français se montrent de plus en plus intéressés à vendre et investir chez leurs «cousins» d'outre-Atlantique.

La vaste promotion sur les produits de France lancée cette semaine par les magasins Eaton, en collaboration avec le gouvernement français, est un exemple frappant de cette évolution. Il s'agit de la première manifestation de cette envergure organisée au Canada pour promouvoir des exportations françaises. D'autres actions suivront, nous a-t-on indiqué au consulat général de France à Montréal.

Un sérieux rattrapage s'impose des deux côtés dans les échanges économiques franco-québécois. En 1979, la France était au quatrième rang des pays fournisseurs du Québec, selon les estimations françaises. Avec des ventes estimées de $448.5 millions, elle était évidemment devancée par les États-Unis (qui comptent pour deux tiers des produits importés par le Québec) mais aussi par la Grande-Bretagne et l'Allemagne fédérale.

Sur le plan des exportations, la France (avec quelque $192 millions d'achats) figurait en 1979 au septième rang des clients du Québec, selon les données du Bureau de la statistique du Québec. Elle était devancée par les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, les Pays-Bas, le Japon et même l'Italie.

En ce qui concerne les investissements français au Québec, et québécois en France, leur niveau demeure relativement faible, d'après les chiffres fragmentaires disponibles.

Malgré tout, le conseiller commercial de France à Montréal, M. Georges Hatton, n'est pas mécontent du bilan. «Les résultats des échanges franco-québécois sont déjà bons sur le plan du commerce et des investissements», a-t-il affirmé au cours d'une récente entrevue accordée au DEVOIR dans son élégant bureau de la Place Bonaventure. «Évidemment, on pourrait faire beaucoup mieux», a-t-il cependant reconnu.

Du côté québécois, on se dit «optimiste» et «encouragé pour l'avenir», tout en soulignant le retard considérable à rattraper. «Il y a à peine 10 ou 15 ans que les exportateurs français commencent à sortir de leur réseau traditionnel formé en bonne partie d'anciennes colonies», nous a déclaré un responsable du ministère québécois de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme (MICT). (Rappelés à l'ordre, semble-t-il, par une récente directive «très stricte» sur les relations avec la presse, les fonctionnaires du MICT et du ministere québécois des Affaires intergouvernementales à qui nous nous sommes adressés n'ont accepté de répondre à nos questions que sous le couvert de l'anonymat, ou nous ont renvoyés à leurs services officiels d'information.)

Pour ce qui est des exportateurs québécois, ils ont toujours été axés sur le commerce avec leurs voisins canadiens et, surtout, avec le géant américain. Cependant, la faiblesse du dollar aidant, ils se tournent aujourd'hui vers d'autres débouchés, moins proches, moins commodes, mais aussi moins saturés.

Une des caractéristiques traditionnelles du commerce entre la France et le Québec, et aussi entre la France et le Canada, est son déséquilibre en faveur de la France. Depuis au moins 10 ans, en effet, la France a toujours réalisé un excédent dans ses échanges avec le Canada.

Cet excédent est proportionnellement plus prononcé dans le cas des échanges franco-québécois. Le consulat de France estime qu'environ 60% des exportations de la France vers le Canada sont absorbées par le Québec. (Ce chiffre est sujet à caution puisqu'il concerne les marchandises dédouanées au Québec. Une partie de ces marchandises — importante sans doute mais pratiquement impossible à quantifier — poursuit sa route vers d'autres provinces après le déchargement à Mirabel ou au port de Montréal.) D'autre part, seulement quelque 30% des exportations canadiennes vers la France proviennent du Québec. (Il existe aussi une certaine distorsion statistique dans le cas des exportations, mais elle est beaucoup plus faible que dans le cas des importations.) De janvier à juin de cette année, l'Ontario a réalisé légèrement plus d'exportations en France que le Québec.

L'an dernier, la balance commerciale entre la France et le Canada marquait un excédent de $158 millions en faveur de la France. La situation pourrait cependant changer pour la première fois cette année. Selon les chiffres les plus récents de Statistique Canada, les exportateurs canadiens ont vendu pour $561 millions à la France de janvier à juillet 1980, une hausse substantielle de 74% sur la même période de 1979. Les Français, de leur côté, exportaient pour $469 millions au Canada, une amélioration d'à peine 2% sur janvier-juillet 1979. Ainsi, pour les sept premiers mois de 1980, les Français accusent un déficit de $92 millions dans leur commerce avec le Canada. Il s'agit peut-être d'un accident de parcours plutôt que d'une tendance à long terme, puisque la hausse canadienne est due en bonne partie à des exportations exceptionnellement fortes ($82.5 millions) de «produits chimiques inorganiques» en provenance de l'Ontario.

Quoi qu'il en soit, le phénomène préoccupe les responsables français. Alors que les exportations canadiennes à destination de la France augmentent vigoureusement dans de nombreux secteurs, les ventes de la France n'avancent que lentement par rapport à celles de ses concurrents sur le marché canadien. En 1979, les exportations françaises à destination du Canada ont progressé de 13.7%, mais dans la même période les USA marquaient un gain de 28.8%, la Grande-Bretagne 20.5%, l'Allemagne 24.9% et l'Italie 21.8%.

Une des causes de cette évolution est sans doute la chute des ventes de vins français au Québec, attribuable à la grève de la SAQ l'an dernier et au succès des ventes de vins bon marché dans les épiceries. Mais ce n'est qu'une partie de l'explication.

La France, en effet, n'exporte plus que «du fromage et du vin», contrairement à une image encore largement répandue. Seulement 22% des exportations françaises destinées au Québec relèvent du secteur agricole ou agro-alimentaire (vins, alcools, fromages). Près de 35% des exportations françaises au Québec entrent dans la catégorie des biens de consommation: textiles et vêtements, matériel de sport, parfumerie et cosmétiques, fournitures médicales, articles de table, produits pharmaceutiques, etc. Environ 17% sont constituées de biens d'équipement (matériel de construction, machines agricoles, etc.) et 12% de voitures. Le reste se répartit entre diverses exportations secondaires, comme les produits métallurgiques, les produits chimiques et quelques matières premières.

Comme les exportateurs français sont en train d'être distancés par leurs concurrents d'autres pays sur le marché canadien, même au Québec, le gouvernement de France a apparemment décidé de réagir par une série d'actions de promotion sur les produits français, dont la campagne d'Eaton serait le coup d'envoi. Dès l'an dernier, par ailleurs, la France avait renforcé sa représentation à Toronto et posté un délégué commercial à Calgary.

Entre-temps, avantagés par la faiblesse du dollar, les exportateurs canadiens continuent d'améliorer leur position en France, où ils n'occupent, il est vrai, qu'environ 1% du marché. Outre les «produits chimiques inorganiques», les progrès sont sensibles dans les produits agro-alimentaires, les métaux, les pâtes et papiers ainsi que le bois, qui constituent encore l'essentiel des ventes canadiennes en France. Le Québec, répétons-le, compte pour environ 30% de ces ventes. À part les traditionnelles matières premières et produits semi-finis, les exportateurs québécois vendent également, mais en plus faible quantité, certains produits finis, notamment des moteurs et pièces d'avion, de l'équipement de télécommunications, du matériel de bureau et de l'équipement minier.

Dans le domaine des investissements, les comparaisons sont plus malaisées en raison du manque de statistiques précises. Il semble évident, cependant, que les Français investissent beaucoup plus au Canada que les Canadiens en France. À part les banques canadiennes, établies en France depuis le début du siècle, quelques grandes entreprises canadiennes y sont présentes depuis plusieurs années, notamment Alcan, Massey-Ferguson, CP Rail. Quelques PME ont également des installations en France, comme la firme Super Seal de Saint-Hyacinthe, qui y fabrique des fenêtres et des portes-patios. Dans l'ensemble, néanmoins, les investissements canadiens et québécois en France restent modestes.

Quant aux Français, ils comptent au Canada de nombreux investissements de faible importance, et quelques-uns de grande envergure. Les «gros morceaux», toutefois, sont allés à d'autres provinces que le Québec: Michelin a construit sa grande usine de pneus en Nouvelle-Écosse, tandis que la société pétrolière Elf-Aquitaine investit ses millions en Alberta.

Au Québec, entre-temps, on constate un «courant continu d'investissements», selon l'expression du conseiller commercial français, M. Hatton. Mais il s'agit de projets relativement modestes financés par des PME. À l'heure actuelle, le nombre d'entreprises françaises directement ou indirectement implantées au Québec serait de l'ordre de 200.

Au cours des cinq dernières années, nous a indiqué un haut-fonctionnaire québécois, l'investissement français le plus important au Québec a probablement été l'installation à Granby de la firme Leroy-Somer. Celle-ci a construit une usine de moteurs électriques dont le coût était de l'ordre de $10 millions, et a créé une centaine de nouveaux emplois.

De fait, le commissaire industriel de Granby, M. Horace Boivin, a réussi à attirer plusieurs PME françaises dans sa ville, où l'on parle volontiers de la «French Connection». Ainsi Promécam (fabrication de presses plieuses hydrauliques, 70 emplois), Liné (fraiseuses lourdes, 25 emplois), Skis Rossignol (fabrication de skis et de raquettes de tennis, 80 emplois), Gilbert Construction Mécanique (machines à tailler la pierre, 2 emplois), SIDO Ltée (usinage de précision, engrenage et décolletage, 50 emplois) et Les Équipements Laporte (fabrication de pigeons d'argile et d'appareils de lancement, 7 emplois) ont toutes succombé aux charmes de l'Estrie.

De 1974 à 1979, les investissements français ont créé environ 1,200 emplois dans le secteur manufacturier au Québec, d'après une estimation du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme. En ce qui concerne les emplois créés par des firmes françaises dans tout le Canada, nous a signalé un fonctionnaire du MICT, c'est fort probablement le Québec qui est la plus favorisée des provinces.

La tendance des dernières années, à ce chapitre, semble devoir se maintenir. Parmi les projets d'investissement étudiés par le MICT depuis quelques années, la proportion des firmes françaises a été «remarquablement plus élevée» que celle des entreprises d'autres origines. Les sommes investies sont relativement moins élevées, mais les emplois créés proportionnellement plus nombreux. Personne ne semble attendre un autre projet français de grande envergure comme la construction de l'usine de montage SOMA-Renault de Saint-Bruno, qui se solda par l'échec que l'on sait, il y a une dizaine d'années.

Il ne faut pas oublier, par ailleurs, la présence de firmes françaises qui ont déjà une longue tradition d'affaires au Québec dans les domaines de la finance (Banque Nationale de Paris, Crédit Lyonnais, Société Générale, Union des Assurances de Paris, etc.) du transport (Air France) et de l'édition (Flammarion, Hachette, Larousse, etc.).

Dans le secteur industriel, outre les PME, un certain nombre de grandes entreprises françaises font des affaires au Québec depuis longtemps. Par le biais de filiales, plusieurs participent aux travaux de la Baie-James: Ciments Lafarge (par le biais de Canfarge), les sociétés de construction Dumez (Atlas) et Les Grands Travaux de Marseille (Janin); la Compagnie Générale Électrique (Cegelec, Bédard-Girard, BG Checo); la Société Routière Colas (Transelec). En outre, la société française Alsthom a cédé une importante licence de fabrication à Marine Industrie pour la fourniture de turbines et d'alternateurs.

En plus du commerce et des implantations d'entreprises, la coopération économique franco-québécoise comporte un troisième «volet» dont les résultats paraissent fort encourageants: la conclusion d'accords entre firmes françaises et québécoises impliquant des transferts de technologie industrielle. C'est «sans doute la forme la plus importante et la plus vivante de la coopération économique franco-québécoise», affirme-t-on au consulat général de France.

Du côté québécois, on signale avec satisfaction que sur 242 accords de fabrication sous licence signés par des firmes québécoises entre 1975-76, 1978-79, pas moins de 87 (ou 36%) concernaient des entreprises françaises. Les principaux secteurs visés étaient les matériels électriques et électroniques, la construction mécanique et les équipements industriels divers et les articles de sports et loisirs.

Cette forme de coopération a été favorisée en grande partie par un accord franco-québécois connu sous le sigle ACTIM-MAIQ, et qui remonte à 1964. En vertu de cet accord, les firmes françaises et québécoises intéressées à des échanges de technologie peuvent bénéficier du soutien technique des deux gouvernements en cause, ainsi que d'une aide financière pour leurs frais de déplacement.

Lors de leur dernière rencontre en février 1979, les premiers ministres québécois et français, MM. René Lévesque et Raymond Barre, ont convenu d'intensifier ce type de coopération. Constatant que le moment était venu d'accorder une plus grande priorité aux échanges proprement économiques, les deux hommes ont décidé de privilégier les secteurs suivants: l'agro-alimentaire, les pêches maritimes, les équipements miniers et les énergies nouvelles. Ils ont également convenu de favoriser la recherche sur l'utilisation de l'amiante.

Mais les engagements politiques et les programmes gouvernementaux, aussi louables soient-ils, ne jouent en définitive qu'un rôle secondaire dans l'évolution des courants d'échanges entre pays à marché libre. Le facteur déterminant demeure l'attitude des hommes d'affaires à l'égard des marchés extérieurs, attitude fortement tributaire des conditions générales de l'économie, et d'éléments cruciaux comme la fluctuation des devises et les barrières tarifaires. Quels que soient les voeux des pouvoirs publics, le dernier mot dans cette affaire appartient à l'entreprise privée. Or à cet égard, l'avenir de la coopération franco-québécoise semble encourageant.

«Des deux côtés, on sent un véritable éveil de l'intérêt des investisseurs», observe M. Bertrand Namy, directeur général de la Chambre de commerce française au Canada. «Les barrières psychologiques commencent à tomber», commente de son côté un spécialiste québécois des échanges commerciaux avec la France.

La communauté de langue facilite certes les communications entre Français et Québécois, mais dans le domaine des affaires ce facteur est relégué au second plan. L'attitude générale des partenaires éventuels et, surtout, les perspectives de profit, l'emportent de loin sur toute considération linguistique.

«Les Français sont extrêmement durs en affaires, note un Québécois à ce sujet. Ils cherchent généralement une rentabilité immédiate. Il ne s'agit pas de le leur reprocher mais plutôt d'être à la hauteur de la situation.»

La coopération franco-québécoise s'annonce-t-elle plus fructueuse dans un ou des secteurs particuliers? Malgré toutes les études effectuées sur les perspectives de marché et autres «créneaux» pour exportateurs, aussi bien en France qu'au Québec, M. Namy maintient sa théorie personnelle: «Si un homme d'affaires québécois ou français est dynamique, il réussira d'une façon ou d'une autre. Et il n'aura pas de problème de capitaux.»

Parmi les divers partenaires commerciaux du Québec, la France est le pays dont la part a le plus augmenté au cours des 10 dernières années, aussi bien dans les exportations que les importations. Les chiffres actuels ne sont pas spectaculaires, mais les perspectives sont encourageantes. De l'avis général, la coopération franco-québécoise est solidement engagée dans sa phase économique.

«C'est sûr qu'il y a une connexion franco-québécoise, commente un responsable du nouvel Office québécois du commerce extérieur. Tôt ou tard ça va payer. Si les résultats seront ou non à la mesure des espoirs initiaux, ça c'est une autre question...»

Tous nos modèles (alpin et skis de fond)
seront en montre au magasin
Eaton du **centre-ville**
(rayon des sports, 5ème étage)
lors de l'exposition **«VOILÀ LA FRANCE»**
qui se tiendra jusqu'au 18 octobre.

Des représentants de la compagnie
Raymond Lanctôt Ltée
(distributeur des Skis Rossignol pour le Canada)
seront sur place les **9, 10 et 11 octobre**
aux heures de pointe

D'autre part, les skis Rossignol sont en vente en tout temps dans tous les magasins Eaton de la région de Montréal.

SKIS ROSSIGNOL

Telemecanique
Contrôle et automatismes industriels
Au Canada depuis 14 ans
Siège social, design, fabrication et stock à Dorval, 514-636-9560.
Succursales; Québec 418-688-0207, Toronto, 416-492-7343, Halifax, 902-469-9916, Vancouver, 604-273-0177. Réseau de distribution à la grandeur du pays.
Telemecanique

SAGA TRANSPORT CANADA INC
TRANSITAIRES INTERNATIONAUX
8000 collaborateurs dans 139 points du monde
Services aux marchandises:
— le transit "porte à porte", maritime, aérien et terrestre
— un service pour chaque problème
— des solutions sur mesure:
1) le transport industriel international
2) la chaîne agro-alimentaire
— des services spécialisés
GROUPAGE MARITIME... FRANCE-CANADA
Départ chaque semaine — délai 15 jours — porte à porte
GROUPAGE AÉRIEN
Départ chaque jour par vol direct: PARIS-MONTRÉAL
407 McGill, suite 409
MONTRÉAL, P.Q. H2Y 2G3
Tél.: (516) 845-0271
Telex: 055-61831
Cargo Building A, suite 243
MIRABEL INTERNATIONAL AIRPORT
Tél.: (516) 476-0303
TORONTO International Airport
Tél.: (416) 676-4070
Une organisation spécialisée pour suivre vos opérations de porte à porte

◆ Voilà la France

Suite de la page 34

Androuet, fondateur de la Guilde des Fromagers, membre de la Confrérie de St-Uguzon, sera sur place pour conseiller le public sur la façon de servir les fromages, l'art de les affiner et de servir les vins qui les accompagnent le mieux.

Le charcutier, le boulanger et le chocolatier ne sont pas oubliés. La bonne odeur du pain cuit sur les lieux attirera sûrement tout le monde. Deux noms réputés tiendront désormais boutique permanente à Montréal. «Fauchon», nom réputé dans l'alimentation de luxe, déploiera des trésors de thés, cafés, miels, confitures, sirops et chocolats. «L'Herbier de Provence» embaumera l'atmosphère de ses herbes et épices, produits qui ont l'accent... de Provence.

Enfin, ceux qui veulent pousser plus loin de dépaysement, peuvent s'offrir un excellent repas au restaurant «le 9e». Réplique de la salle à manger du luxueux paquebot français IIe de France, où la période Art déco a vécu des heures de gloire, le restaurant «Le 9e» s'est habillé à la française, avec ses drapeaux bleu/blanc/rouge, et ses roses de France. La France étant également le pays du bon vin, Eaton fait déguster à sa clientèle deux vins exclusivement choisis pour leur cave. Un Mâcon rouge «Sélection Privée Eaton» et un Bourgogne blanc «Réserve des Frères», mis en bouteille par la maison Bichot de France, accompagneront une carte offrant des plats français typiques.

En plus de sa mode, ses parfums, sa gastronomie, sa décoration, cette exposition montre également un autre aspect de la France, peut-être, moins connu du vaste public. Ce pays a su se tailler une place de choix dans le secteur technologique.

«La France occupe présentement le deuxième rang au monde dans le domaine aérospatial», précise M. Alexandre Nicolsky, ingénieur pour les usines Marcel Dassault, et présentement à Montréal pour expliquer les dernières réalisations françaises dans ce domaine.

En collaboration avec des techniciens français, Eaton a conçu une structure tubulaire, d'une architecture sobre et dépouillée, rehaussée de couleurs, dans laquelle se détachent les éléments de cette exposition, qui développe trois grands thèmes: la Terre, la Mer et l'Espace.

Que ce soit dans le domaine des transports ferroviaires, la poste, les télécommunications, l'industrie pétrolière ou aérospatiale, la France a su se maintenir dans le peloton de tête des pays industrialisés.

C'est d'ailleurs en France, au début de ce siècle, que circula le premier métro du monde et c'est également dans ce pays que roulera bientôt le train le plus rapide au monde. Détrônant le train Tokyo/Osaka qui roule à 230km/h, le train T.G.V. (Très Grande Vitesse) fera le voyage Paris/Lyon en deux heures à une vitesse de 260 km/h. Les Montréalais peuvent admirer une maquette de trois mètres de long de ce train qui n'attend que les rails pour entrer en service dans un an environ.

Des photos de grandes réalisations telles que l'airbus, les hélicoptères à réaction, les avions d'affaires «Mystère/Falcon», les avions légers, la fusée Ariane, ainsi que des maquettes des Falcon 10, 20 et 50 sont montrées au grand public par des ingénieurs du Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (G.I.F.A.S.).

Enfin des panneaux développant des thèmes consacrés à l'énergie solaire, des clichés sur la recherche sous-marine et sur l'Aquaculture, film-cassette sur l'Opération «Famous» et maquette de l'Épaulard, engin de plongée autonome pour les explorations à grande profondeur sont aussi présentés par le Centre National pour l'exploitation des Océans (C.N.E.X.O.).

Voilà la France... chez Eaton jusqu'au 18 octobre. Une France moderne tournée vers l'avenir!



◆ Le patron, novateur social

Suite de la page 37

loppement, mais limités tant en quantité qu'en efficacité», écrit-elle.

L'ambiguité du soutien gouvernemental à la coopérative rend alors difficile l'adoption rapide de lois sur l'actionnariat ouvrier dans les grandes entreprises ou sur la participation des cadres à la gestion de l'entreprise, conclue-t-elle.

Les cadres et les travailleurs sont un peu aidés à acquérir leur entreprise. Depuis janvier 1979, une loi aide les salariés créant ou reprenant une entreprise: 9,000 entreprises auraient ainsi été aidées en 18 mois: les sommes investies dans l'entreprise sont notamment déductibles du revenu pour fins d'impôt. Les cadres sont davantage aidés, notamment par la Sadef, un organisme dépendant du Crédit national qui leur accorde des prêts d'honneur. Les expériences se multiplient. Le magazine l'Expansion rapportait trois cas dans son numéro de la mi-juin. L'expérience qui flirte le plus près avec l'autogestion est celle de MG-France une entreprise de transport où s'est élaborée une véritable philosophie de participation à l'amélioration des conditions de travail et à la prise de responsabilités.

À côté des politiques contemporaines incitant à l'innovation, à l'économie d'énergie, à l'exportation, à la reconversion des secteurs traditionnels, les Français ont promulgué en mars 1980 une «Charte de l'artisanat», déclaration des droits de l'artisan pour sauvegarder ce secteur typiquement français des 800,000 entreprises artisanales qui emploient 2 millions de personnes et ont FF 250 millions de chiffre d'affaires.

On y prévoit notamment un stage obligatoire d'initiation à la gestion avant toute immatriculation au répertoire des métiers (elle aussi obligatoire). L'apprentissage initial est renforcé par une aide financière accrue aux 447 centres de formation des apprentis. La charte recommande aussi la création de centres de gestion au niveau local, pour la formation continue des artisans et de leur conjoint.

Dernier fait à signaler: le long congé parental accessible aux pères salariés, depuis juillet 1978...

DÉCOUPEZ

Je ne veux pas chauffer le dehors.

NOM_____

ADRESSE_____

VILLE_____ CODE POSTAL_____

TÉL_____

☐ J'aimerais économiser jusqu'à 20% avec le brûleur à flamme concentrée.

☐ Je voudrais en savoir davantage sur Énertrol[MD] et la garantie d'économie annuelle de 15%.

Vous ne voulez pas chauffer le dehors et vous avez bien raison. C'est pourquoi Ultraconfort vous offre un excellent service d'isolation des maisons. Tout en profitant des subventions gouvernementales, vous pourrez réaliser des économies d'huile allant jusqu'à 30% et ne plus chauffer toute la rue. Écrivez-nous, nous serons heureux de vous en faire la preuve.

Ultraconfort vous offre en exclusivité le fameux économiseur d'énergie ÉNERTROL[MD] pour systèmes à eau chaude.

Découpez et retournez à:
ULTRACONFORT
Division d'Ultramar Canada Inc.
10450 Secant, C.P. 1100, Anjou, Québec
H1K 4L4 Tél.: (514) 353-9630

Ultramar **Ultraconfort**

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 16

Province de Québec District de Montréal
COUR SUPÉRIEURE no: 500-05-010293-742
AIME BOUFFARD demandeur -vs-
NORMAND BOURASSA défendeur. Le 15 octobre, 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1099 rue De Bellevue, à Boucherville, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur: NORMAND BOURASSA saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Pontiac Grand Prix 1978 — 8 cyl. couleur gris — portant licence 400L757/80 Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE LABRÈCHE, huissier, 866-1811. Montréal, ce 2 octobre 1980.

Canada, Province de Québec, COUR PROVINCIALE, District de Montréal, No: 500-02-01099-80-8, VILLE DE LAVAL, partie demanderesse -vs- GUEBEL PIPELINE WELDING CO. LTD, partie défenderesse. Le 17 octobre à 11:00 heures, au 7250 boul. des Mille Iles St-François, Laval district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GUEBEL PIPELINE WELDING CO. LTD saisis en cette cause, consistant en: 1 dactylo Smith-Corona, 1 machine à souder à gaz Big Red 300, 1 réfrigérateur G.E., 1 Iron Worker Buffalo série: 4IU-11248 et autres... Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Information: 288-0211. Montréal, ce 1er jour d'octobre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-046305-798, ALFRED VIEBIG, demanderesse -vs- PHILIPP VAN DEN STEEN, défenderesse. Le 15 octobre 1980, à 10 h 00 de l'avant-midi au lieu d'entreposage, de la défenderesse au No 92 rue Crestwell, en la cité de Beaconsfield, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 2 fauteuils, 1 lit de bois brun, 1 séchoir à cheveux, 3 éventails électriques, 1 meuble en bois, 1 meuble en bois, 1 radio, et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. ALAIN BOISVERT, huissier, 284-1007. Montréal, le 1er octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COUR PROVINCIALE, No.: 460-02-000364-80-4. FOND. ET CONST. DE L'ESTRIE INC., partie demanderesse —vs— LES INVESTISSEMENTS FOBER INC., partie défenderesse. Le 15 octobre 1980 à 10 heures au 35 Alfred Nobel St-Mathieu-de-Beloeil district de Richelieu seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LES INVESTISSEMENTS FOBER INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau secrétaire 2 tiroirs, 1 chalet de maison mobile 12' x 24' avec acc., équipement de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère (288-0211). Montréal, 1er octobre 1980.

Canada, Province de Québec, COUR SUPÉRIEURE, District de Montréal, NO: 500-05-009871-79-7, LAFRANCE ET LAUZON INC., partie demanderesse -vs- ARTEMICO HEONIS, partie défenderesse. Le 16 octobre 1980 à 11:00 heures au 709 Lavoie St-Hilaire, district de St-Hyacinthe, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ARTEMINCO HEONIS saisis en cette cause, consistant en: 1 poêle Moffat, 1 réfrigérateur Bélanger, 1 poubelle Sani Queen, 1 T.V. meuble (noir & blanc), équipement de cuisine... Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Information: 288-0211. Montréal, ce 1er jour d'octobre 1980.

Canada, Province de Québec, COUR PROVINCIALE, District de Montréal, No: 500-02-034845-79-7, COMPACT RENT A CAR LTD, partie demanderesse -vs- NAPOLEON ARES, partie défenderesse. Le 16 octobre 1980 à 12:00 heures, au 1280 Croissant Deauville Duvernay, Laval district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de NAPOLEON ARES saisis en cette cause, consistant en: 2 bureaux exécutifs (3 tiroirs), 2 fauteuils pivotants (mauve), 1 dactylo électrique Royal, 2 calculatrices Canon et autres... Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Information: 288-0211. Montréal, ce 1er jour d'octobre 1980.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

DANS L'AFFAIRE DE: LES CONVENTIONS MATRIMONIALES ENTRE: GEORGE TAMAZ HENRIQUES, Bartender, demeurant à Montréal, au 7419 Châteaubriand, et son épouse Dame MARIA EMILIA DA COSTA PALMA,
Requérants
PAR ORDRE DE LA COUR
PRENEZ avis que les requérants présenteront devant la Cour supérieure siégeant pour et dans le District de Montréal, à 10 heures de l'avant-midi, dans la chambre 2.16 du Palais de Justice, le 6 novembre 1980 ou aussitôt que conseil pourra être entendu, une requête demandant l'homologation d'un Acte de Modification du Régime Matrimonial entre les requérants, passé le 1er octobre 1980 devant Me Solomon Katz, notaire, afin d'établir un régime de séparation de biens au lieu du régime de la société d'acquêts.
Montréal, le 2 octobre 1980
LUCIE BANVILLE, notaire
1010 Ouest rue Ste-Catherine, suite 635
Montréal, Québec
H3B 1G7

AVIS DE VENTE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné conformément à un jugement de la Cour supérieure, district de Montréal, rendu le dix-huit septembre mil neuf cent quatre-vingt (1980), sous le numéro 14-00552-802, il sera procédé, le quatorze octobre mil neuf cent quatre-vingt (1980), à dix heures de l'avant-midi (10:00 hrs A.M.), au bureau du notaire soussigné au 31 St-Jacques Ouest, suite 200, en la cité de Montréal, (Tél.: 845-2156), à la vente à l'enchère et à l'adjudication publiques de l'immeuble appartenant à PHILIPPE ANDRÉ VERMETTE, et JEAN-FRANÇOIS VERMETTE, mineurs, et DAME MARIE THÉRÈSE MARLEAU VERMETTE, désigné comme suit, savoir:
DÉSIGNATION
Un emplacement ayant front sur l'Avenue Stanstead, Ville Mont-Royal, mesurant soixante-quinze pieds (75') de largeur par cent quinze pieds et deux dixièmes de pied (115.2") de profondeur, contenant une superficie totale de huit mille six cent quarante pieds carrés et composé:
a) du lot numéro TROIS CENT CINQUANTE-CINQ de la subdivision officielle du lot originaire numéro SIX CENT QUINZE (615-355) au cadastre de la paroisse de St-Laurent;
b) de la partie Nord-Est du lot numéro TROIS CENT CINQUANTE-QUATRE de la subdivision officielle du lot originaire numéro SIX CENT QUINZE (615 Ptie N.E. 354), dudit cadastre, mesurant vingt-cinq pieds (25') de largeur par cent quinze pieds et deux dixièmes de pied (115.2") de profondeur, borné en front au Sud-Est par l'Avenue Stanstead, à l'arrière au Nord-Ouest par une ruelle étant le lot numéro TROIS CENT QUARANTE-NEUF de la subdivision officielle du lot originaire numéro SIX CENT QUINZE (615-349) au Sud-Ouest par le résidu dudit lot TROIS CENT CINQUANTE-QUATRE de la subdivision officielle du lot originaire numéro SIX CENT QUINZE (615-354) et au Nord-Est par ledit lot TROIS CENT CINQUANTE-CINQ de la subdivision officielle du lot originaire numéro SIX CENT QUINZE (615-355) décrit au paragraphe a).
Avec la bâtisse y érigée portant le numéro 339 Avenue Stanstead.
Pour les conditions, s'adresser au notaire soussigné.
Signé à Montréal, le premier octobre, mil neuf cent quatre-vingt (1980).
JACQUELINE LABELLE, NOTAIRE
31 St-Jacques Ouest, suite 200
Montréal, Qué
H2Y 1K9
Tel: 845-2156

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPÉRIEURE, No 200-05-001299-796, ENTREPRISES TELE CAPITALE LTEE, demanderesse -vs- TRIPLE E. SALES LTEE, défenderesse. Le 15 octobre 1980, à 10 h 00 de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 1625 rue Chabanel ouest, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau arborite, 1 calculatrice, 1 dactylo, 1 filière et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. GERMAIN DELISLE, huissier, 284-1007. Montréal, le 1er octobre 1980.

Canada, Province de Québec, COUR PROVINCIALE, District de Saint-François, NO: 450-02-001131080-7, JOHN E. HACKETT ET ALS, partie demanderesse -vs- ITALY TILE-TERRAZO & CERAMICS INC., partie défenderesse. Le 16 octobre 1980, à 14:00 heures au 8975 Pascal-Gagnon St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ITALY TILE-TERRAZO & CERAMICS INC. saisis en cette cause, consistant en: lot tuiles assorties, lot marbre assorti, équipement de bureau, lot de poches de gravier et autres. Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Information: 288-0211. Montréal, ce 1er jour d'octobre 1980.

Canada, Province de Québec, COUR PROVINCIALE, District de Montréal, NO: 500-02-050641-79-9, FRANCE VICTORIA CHARBONNEAU, partie demanderesse -vs- CUISINE LAURENTIDE (1974) INC., partie défenderesse. Le 17 octobre 1980 à 11:15 heures, au 2520 boul. Labelle Chomedey, Laval district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CUISINE LAURENTIDE (1974) INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 lot environ 30 sections d'armoires ass., 1 photocopieur P 80 Bruning (gris et bleu), 1 photocopieur Mita Capystor 5000 (orange et blanc), 1 paymaster, 1 calculatrice Lloyd's et autres... Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Information: 288-0211. Montréal, ce 1er jour d'octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-047681-78-3. OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, partie demanderesse —vs— L.P. TREMBLAY, partie défenderesse. Le 15 octobre 1980 à 11:30 heures au 1250 Tellier St-Vincent-de-Paul, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de L.P. TREMBLAY saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile marque Montego Ford 1976 imm.: 769H962 Qué., 80. Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère (288-0211). Montréal, 1er octobre 1980.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-05-003907-80-3. SOCIÉTÉ CANADA TRUST ET AL., partie demanderesse —vs— SAHSA WOLANSKI, partie défenderesse. Le 15 octobre 1980 à 13:30 heures au 5 Brittany, app. 305, Mont-Royal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de SASHA WOLANSKI saisis en cette cause, consistant en: 1 TV couleur portatif RCA XL-100, 2 supports pour téléviseur en métal, 1 carabine Winchester 290 modèle 22 et autres, 1 TV Zénith, 1 système de son Juliette 8 pistes, 2 haut-parleurs, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère (288-0211). Montréal, 1er octobre 1980.

PRENEZ AVIS que la requérante G.B. Transport Inc., informera la Commission qu'il s'est produit un changement dans le contrôle de ses actionnaires, le tout conformément à l'article 44 de la Loi sur le Transport et à l'article 2.59.1 du Règlement no. 2.
La requérante demande de plus, conformément à l'article 2.58.1 du règlement no. 2 que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.
Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra le faire dans les cinq jours suivant la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.
BELANGER, LECLERC,
Procureurs de la requérante.

1a parution, 2 octobre 1980
2e parution, 3 octobre 1980
3e parution, 4 octobre 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
DAME RACHELLE PREVOST
Demanderesse
-vs-
AIME SAVAGE
Défendeur
Le défendeur M. Aimé Savage, d'adresse inconnue, est par la présente requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art. 119a C.P.C. a été laissée à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal, ainsi qu'une requête pour mesures provisoires, affidavit et avis a été laissée au Palais de Justice de Montréal et cette requête sera présenté pour adjudication devant l'un des Honorables Juges de la Cour supérieure division de pratique le 4 novembre 1980 en la salle no. 16.12 à 9:30 heures de l'avant-midi ou aussitôt que Conseil pourra être entendu et veuillez agir en conséquence.
Faute par vous de comparaître dans ce délai, Statuer sur la demande et Prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, ce 1er octobre 1980
Armand Beaulieu,
protonotaire adjoint
Mes Chiquette, Bissonnette & Ass.
90 Boul. Ste-Foy, Suite 200
Longueuil

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO.: 500-05-003743-786
FIDUCIAIRES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL LIMITÉE
Requérante
-vs- SHLOMO PRIZANT & ALS
Intimés
-et-
REGISTRATEUR DE MONTRÉAL & ALS
Mis-en-cause
Par la présente, M. Shlomo Prizant, intimé, et M. Gabriel Ifrah, intimé, tous deux d'adresses inconnues sont par les présentes avisés qu'une requête suivant l'article 20 du Code de Procédure Civile, affidavit et avis qui devait être présentable le 13 octobre 1980 sera continuée au 10 novembre 1980 devant l'un des Honorables Juges de cette Cour siégeant en matière de pratique pour adjudication à 9:30 hres a.m. à la salle 2.16 au Palais de Justice de Montréal.
Une copie de la requête ainsi qu'une copie d'un avis a été déposées à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal à leur intention.
Cette requête concerne une partie de terre étant une partie d'une portion au nord ouest du lot numéro deux de la subdivision du lot numéro trois du lot originaire numéro cent soixante quatorze (74-3 pt. 2) dudit cadastre étant près du lot 174-4-2.
La limite sud ouest de cette partie de lot est située à une distance de 44.5 pieds de la limite nord est de la ruelle composée des lots 174-3-1 et 174-4-1 etc. mesurée le long de la limite entre les lots 174-3-2 et 174-4-2 ladite partie de lot étant des plan et livre de renvoi officiels du Village incorporé d'Hochelaga.
Et veuillez agir en conséquence
Montréal, ce 1er octobre 1980
Ronald Chassé,
Protonotaire adjoint
Me Lucien Lachapelle
5971 rue St-Hubert
Montréal

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-05-017757-798, DENISE CHOQUET PIPE, demanderesse -vs- MARISE PICAULT, défenderesse. Le 16 octobre 1980, à midi au domicile de la défenderesse au No 5655 rue Elie, Rte 204, en la cité de St-Hubert, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son, 1 lot d'environ 30 long jeux, 1 set de chambre et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE-PAUL HAINAULT, huissier, 284-1007. Montréal, le 1er octobre 1980.

Province de Québec District de Montréal
COUR PROVINCIALE No.: 500-02-018372-80
BO TAPIS INC. demanderesse -vs- DENIS BRISSON & LISE ROY défendeurs. Le 16 octobre, 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile des défendeurs au No 527 rue Bellerive, à St-Mathias, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs: DENIS BRISSON & LISE ROY saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur portatif & son pied Quasar & antenne 1 orgue et son banc Fun Machine Meubles de ménage et articles d'usage... Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE BOISVERT, huissier (866-1811) Montréal, ce 2 octobre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-030493-808, MICHEL MERCIER, demanderesse -vs- LES PRODUITS ROULATHEQUE LTEE, défenderesse. Le 15 octobre 1980, à 10 h 00 de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 5828 rue Louis Hébert, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 3 chaises en cuirette noires, 1 bureau en L, 3 porte-lettres, 1 rolodex, 2 chaises pivotantes, 1 dactylo, 1 calculatrice, 1 cadre, 1 cendrier et autres biens meubles et équipements de bureaux. Conditions: ARGENT COMPTANT. HENRI DESCOTEAUX, huissier, 284-1007. Montréal, le 1er octobre 1980.

LOI SUR LA FAILLITE
AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de: GILLES LUSIGNAN
Avis est par les présentes donné que M. Gilles Lusignan, plombier, 1586 rue Pascal, St-Amable, Cté Verchères, P.Q., a fait cession de ses biens le 23ème jour de septembre 1980, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 8ème jour d'octobre 1980, à 9.15 heures de l'avant-midi, au bureau du syndic soussigné, 1305 rue Girouard, Saint-Hyacinthe, P.Q.
LAURENT LANGEVIN,
L.S.C., Adm.A.
Syndic
BUREAU
1305 rue Girouard
Saint-Hyacinthe, P.Q.
Tél: 774-4300

AVIS
La compagnie 97492 Canada Limitée s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir le transfert du permis M-301204 actuellement détenu par P.R. Express Inc.
Elle invoque au surplus, l'article 2.58.1 des règles de pratique.
Tout intéressé peut dans les cinq jours de la troisième parution de cet avis, contester cette demande, en s'adressant à la c.t.q. au 505 est Sherbrooke, Montréal, Québec.
1ère publication: 2 octobre 1980
2ème publication: 3 octobre 1980
3ème publication: 4 octobre 1980
PAQUETTE & ASSOCIÉS
PAR: ME FRANÇOIS PERREAULT
200 St-Jacques, ouest
suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1M1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-099054-805
MONSIEUR ALEXIS DANIS,
Requérant
-vs-
DAME HÉLÈNE LABELLE
Intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée, DAME HÉLÈNE LABELLE, d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la publication.
Une copie de la requête en divorce, affidavit, avis, déclaration et certificat a été laissée à son intention au bureau de la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, au no: 10 est, rue St-Antoine à Montréal district de Montréal.
PRENEZ de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procèdera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Montréal, ce 2 octobre 1980
ARMAND BEAULIEU
Protonotaire Adjoint
Mes TRUDEAU, DUFRESNE & PÉLOQUIN,
AVOCATS
10802, Lajeunesse, Montréal, P.Q.
DOSSIER NO: 3600

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-021544-809, ALAIN BRABANT, demandeur -vs- DOMINIQUE DI FRANCESCO, défenderesse. Le 15 octobre 1980, à 11 h 00 de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 6000 rue Monk, ste 21, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 tableau représentant une scène de marché signé W. Ugone et son cadre en bois, 1 tableau représentant la mer signé K. Plattner et son cadre en bois, 1 tableau représentant un pot de fleurs signé Chadelot et son cadre en bois. Conditions: ARGENT COMPTANT. CAROL PAUZE, huissier, 284-1007. Montréal, le 1er octobre 1980.

Province de Québec District de Montréal
COUR PROVINCIALE No.: 500-02-047115-774 EXPO-MART INC. demanderesse -vs- YVON LANIEL, défendeur. Le 21 octobre, 1980, à 12 heures (midi) au domicile du défendeur au No 12357 rue Salk, à Montréal-Nord, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur: YVON LANIEL saisis en cette cause, consistant en: 1 orgue de marque Organation (mini) 1 autre orgue sans marque (mini) 1 téléviseur couleur portatif Quasar 17"... ETC... Conditions: ARGENT COMPTANT PIERRE LABRÈCHE, huissier 866-1811. Montréal, ce 2 octobre 1980.

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil, que JACQUES LAUZE INC., ayant sa principale place d'affaires à Sainte-Agathe-des-Monts, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à BANQUE NATIONALE DU CANADA aux droits de la Banque Canadienne Nationale par acte daté du 10 août 1979 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne sous le numéro 570911.
BANQUE NATIONALE DU CANADA

"Prenez avis que la requérante, Jules Savard, Inc du 634 Jacques-Cartier, Jonquière, P.Q. s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour faire inscrire à ses permis Q-506295-001, 002 et 003 la ripaille d'acier et le ferro-silicium (mélange de charbon, copeaux de bois, fer, quartz sans que la teneur de chaque minerai soit augmentée) avec un camion à benne basculante et déchargée à l'aide celle-ci sans l'aide d'un mécanisme de soufflerie.
Toute personne intéressée peut faire opposition dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication dans le présent journal."
1ère publication: 2 octobre 1980
2ième publication: 3 octobre 1980
3ième publication: 4 octobre 1980.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO.: 500-05-011508-809
LA VILLE DE ST-HUBERT
Demanderesse
MÉTROPOLITAIN STEEL INC., BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE, RÉSINES SYNCON CANADA LTÉE
Défenderesses
-et-
REGISTRATEUR DE CHAMBLY Mis-en-cause
La défenderesse Resines Syncon Canada Ltée et/ou Syncon Resins Canada Ltd, d'adresse inconnue est par la présente requise de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art. 119a C.P.C. a été laissée à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal à son intention.
Faute par la défenderesse de comparaître dans ce délai, Statuer sur la demande et Prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, ce 2 octobre 1980
Armand Beaulieu,
protonotaire adjoint
Mes Chiquette, Bissonnette & Ass.
90 Boul. Ste-Foy, Suite 200
Longueuil

VILLE D'OUTREMONT
AVIS PUBLIC
le 1er octobre 1980
Conformément à l'article 86 de la loi sur les élections dans certaines municipalités, avis est donné que monsieur Guy Chabot, représentant officiel du parti de la réforme municipale d'Outremont a produit le rapport et les documents requis par l'article 82 de ladite loi, le 25 septembre 1980 couvrant la période du 1er janvier 1980 au 30 juin 1980.
Ce rapport et ces documents sont accessibles au public au bureau du Trésorier à l'adresse suivante:
Ville d'Outremont
Hôtel de Ville
510 avenue Davaar
Outremont, P.Q.
H2V 2B9
Le trésorier,
Rosario Therrien, o.m.a.

Centre d'accueil
La Cité des Prairies inc

Le Centre d'Accueil La Cité des Prairies Inc. tient son **assemblée publique le 15 octobre 1980, à 19 h 30** à l'auditorium du Centre, au:
12165, 83e Ave
RIVIÈRE DES PRAIRIES
Tous y sont cordialement invités.

Mallette, Benoit & Compagnie **MBCO**

LOI SUR LA FAILLITE
AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
GÉRARD PERNET, Débosseleur, demeurant au 11715-6ième avenue, Rivière des Prairies, dans la Province de Québec. H1E 1R8.
AVIS est par les présentes donné que le débiteur susdit a fait une cession le 1er jour d'octobre 1980 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 21ième jour d'octobre 1980 à 10:00 heures au bureau du Syndic, au 1 Complexe Desjardins, Tour du Sud, suite 1901, dans la Cité de Montréal, dans la Province de Québec.
Daté de Montréal, ce 3ième jour d'octobre 1980.
CLAUDE LUSSIER, c.a.
SYNDIC
Case postale 186, 1 Complexe Desjardins, Montréal, Québec
H5B 1B3—(514) 281-1865

VENTE À L'ENCAN
VILLE SAINT-LAURENT

AVIS est donné par la présente qu'en vertu des règlements no. 470 des cités et villes, une vente à l'encan aura lieu le vendredi 17 octobre 1980, à 10.00 heures de l'avant-midi au sous-sol de l'annexe de l'hôtel de ville, soit au no. 777 Boulevard Laurentien, à Ville Saint-Laurent, pour disposer de divers objets en possession de la ville, soit de l'équipement de bureau.
CONDITION: ARGENT COMPTANT
Ville Saint-Laurent
le 4 octobre 1980
GILLES MALO, huissier
tél: 288-4511

EN FORMANT TENANT!

La bonne forme, c'est au moins à tous les deux jours.

PARTICIPACTION®
Le mouvement canadien du bien-être physique.

Pour le Patron français, le défi de l'innovation sociale



Photo Jacques Grenier

par Marie-Agnès Thellier

NATION où le Verbe peut aisément remplacer l'Action, la France semble pourtant prendre à bras le corps les problèmes économiques et sociaux qui handicapent tous les pays industrialisés.

Il est cependant diffioile pour l'observateur vivant à l'étranger de démêler entre les mesures qui sont de la «poudre aux yeux» et les actions qui transforment réellement la société française, en voie d'américanisation rapide selon quelques analystes. Aussi aucun jugement ne sera porté sur les mesures annoncées dans les derniers mois par le gouvernement français dans le domaine de l'emploi, des conditions de travail, de l'entreprise et de l'information économique.

■ Dernière action conjoncturelle pour relancer modérément la consommation et l'investissement, le gouvernement français a annoncé le 3 septembre dernier mettre 1 milliard de francs ($300 millions) pour les familles et les personnes âgées, en augmentant l'allocation de rentrée scolaire, le minimum de vieillesse et en promettant une revalorisation du salaire minimum en décembre prochain.

En même temps, le premier ministre M. Raymond Barre annonçait que quelques milliards de francs favoriseraient les investissements dans la construction, la création d'emploi et l'exportation. Une mesure fiscale prévue pour cinq ans allégera l'impôt des sociétés qui investiront.

Raymond Barre a rappelé alors que le gouvernement français a pris comme pierre angulaire de sa politique la stabilité de sa monnaie.

Aussi la politique économique du gouvernement Barre vise à forcer les entreprises à stabiliser la monnaie, en améliorant la productivité, en modérant les coûts de production et les augmentations de salaires. «Défendre le franc» est la priorité.

Déposé le 10 septembre, ce projet de budget pour 1981 vise un taux de croissance de 2.2% alors que la croissance naturelle ne serait que de 1.6%. Le déficit budgétaire ne serait plus que de 1% du PIB, la pression fiscale serait à peine atténuée mais les charges publiques seraient comprimées. Quatre dépenses sont favorisées: les dépenses militaires, l'investissement privé encouragé par des réductions fiscales, la recherche, enfin l'aide aux familles nombreuses.

Les observateurs se demandent si ce projet de budget pré-électoral pourra relancer l'expansion après la récession la pire depuis six ans. Gilbert Mathieu du journal Le Monde écrit notamment «Mieux aurait valu, puisqu'il fallait soutenir la croissance pour enrayer la montée du chômage, le faire de façon plus sélective: moduler l'aide à l'investissement en fonction des priorités sectorielles et régionales qui vont être dégagées dans le VIIIème Plan; stimuler de préférence les consommations économes en énergie et en importations; ne pas aider uniformément un appareil distributif aux marges souvent excessives; privilégier plus clairement les investissements en fonction des priorités...»

■ Cependant, le gouvernement et le patronat français doivent donner du lest dans certains *dossiers sociaux* comme l'emploi des jeunes, le temps de travail, la formation professionnelle, le travail manuel...

Le patronat français (CNPF) vient de publier un volumineux document relatant des centaines d'innovations sociales menées dans des entreprises. «L'innovation sociale qui était une préoccupation est devenue aujourd'hui un impératif», écrit le patron des patrons, M. François Ceyrac. Le catalogue raconte des expériences menées en politique sociale, concertation, amélioration des tâches et de l'environnement, intéressement, aménagement des horaires, diffusion de l'information...

Le dossier chaud est celui de la durée du temps de travail. Ouvertes en janvier 1978, bloquées puis relancées par le rapport Giraudet, les négociations pourraient reprendre. M. Giraudet prône «une opération novatrice mais limitée dans le temps (1983) et ayant valeur d'expérience. Les congés et jours fériés seraient de 5.6 semaines; le travail annuel serait ramené à 1,816 heures plus 116 heures supplémentaires possibles. Des assouplissements seraient accordés pour utiliser davantage les équipements. M. Giraudet recommande d'assouplir d'abord les horaires les plus astreignants de certains salariés.

Davantage intéressé que les syndicats à ces négociations sur le temps de travail, le patronat rapporte des exemples d'assouplissement expérimentés dans les entreprises françaises, sans oppositions syndicales; 20,000 firmes pratiquent l'horaire variable, quelques usines appliquent l'horaire annuel et la presse a rapporté plusieurs exemples d'entreprises pratiquant la semaine de quatre jours. Aux confiseries Haribo-France à Marseille, la «vox populi» s'est exprimée au sein du comité d'entreprise et le travail de 40 h sur quatre jours aurait augmenté la productivité et diminué l'absentéisme. Par ailleurs, le gouvernement français vient de déposer deux projets de loi pour favoriser le travail à temps partiel dans la fonction publique et dans l'entreprise privée.

L'emploi des jeunes est le second dossier social prioritaire en France. Depuis 1977, gouvernement et entreprises concluent des «pactes pour l'emploi» pour insérer les jeunes dans le monde du travail. Le troisième pacte signé en juillet 1979 pour trois ans a permis à 420,000 jeunes de trouver un emploi dans sa première année. Cette mesure coûtera FF10 milliards ($3 milliards).

On sait qu'en cas de licenciement collectif, le travailleur reçoit 90% de son salaire pendant un an. Les Français consacrent presque FF9 milliards à indemniser le chômage en 1980. Mini-mesure pour remédier au chômage des cadres âgés: leur recrutement prioritaire dans la fonction publique.

Alors que des stages en entreprises sont rétribués par l'État pour des jeunes travailleurs manuels, la formation professionnelle est en France aussi une préoccupation des pouvoirs publics. L'Éducation nationale est le bastion sur lequel a buté la réforme conçue en 1971. Aussi le gouvernement veut-il décentraliser le contact école-entreprise. Chaque académie scolaire aurait plus de liberté pour adapter sa formation aux perspectives locales de l'emploi et une carte de la formation professionnelle serait constamment alimentée par le dialogue avec les partenaires sociaux.

On sait que les travailleurs français bénéficient de diverses mesures favorisant la formation continue. Depuis dix ans, les entreprises doivent consacrer un certain pourcentage de leurs revenus à développer la formation continue, maintenant organisée en un plan annuel pour les grandes entreprises. Un congé d'enseignement permet depuis 1978 de s'absenter pendant le temps de travail.

Depuis 1977, la sécurité dans le travail a été renforcée par des lois et des réglements, entrainant une diminution de 9% des accidents de travail.

■ Autre secteur où le législateur pourrait être tenté d'intervenir en France: la diffusion de *l'information économique et sociale*. Un rapport de l'ancien ministre René Lenoir et de Beaudouin Prot démontre l'inadaptation des statistiques nécessaires aux décideurs, les trous dans l'information sur les entreprises et le manque de données sur les revenus, les épargnes, la protection sociale, etc. Le rapport recommande aussi de mettre fin au quasi-monopole d'État sur la prévision économique, afin de donner aux partenaires sociaux des armes égales dans la concertation.

La «concertation», signifie deux choses en France. D'une part, la poursuite d'un dialogue entre patronat, cinq centrales syndicales et gouvernement par le biais de tables de négociations ou par le truchement du Conseil économique et social, «représentation organisée des forces économiques et sociales», depuis 1946.

L'autre signification du mot «concertation» est plus récent. Il s'agit d'un nouveau style de relations entre directions et cadres, obligatoire dans les entreprises de plus de 500 salariés depuis la loi de janvier 1978. Cette concertation exige au départ une volonté de rapprochement et une recherche de solution commune.

■ Pour les entreprises de plus de 100 salariés, l'intéressement des travailleurs a aussi été légalement institué depuis quelques années mais il est bien en-deçà de la cogestion allemande ou scandinave. Selon un professeur de l'université de Paris II, Mme Marie-France Mialon, le seul espoir d'une action réformant l'entreprise dans le sens proné par Pierre Sudreau (dans un rapport publié en 1975 et prudement mis sur les tablettes) est la réforme des sociétés coopératives de production (Scoop) de juillet 1978.

Dans un article publié dans Droit Social en juillet-août 1980, elle compare les techniques de démocratie industrielle utilisées en Europe. L'objectif commun en Yougoslavie, Allemagne ou dans les Scoop françaises est l'accès des travailleurs au pouvoir, avec les mêmes obstacles à surmonter.

Mais le soutien de l'État français aux Scoop apparait à Mme Mialon trop lointain et trop indifférencié: «Au lieu de faire de la coopération ouvrière française l'étape préliminaire d'une réforme des pouvoirs dans l'entreprise, les services publics ne lui accordent qu'une certaine aide financière, utile certes au démarrage de l'entreprise coopérative et à certains moments difficiles de son déve-

Suite à la page 36

Des expériences intéressantes «made in France»

CHAQUE année, des dizaines de fonctionnaires, d'universitaires, de syndicalistes, d'hommes d'affaires québécois traversent l'Atlantique pour étudier certains aspects particuliers de la France économique et sociale.

À priori, comme les deux sociétés québécoise et française fonctionnent très différemment, il est quasiment impossible de copier telle ou telle réussite. Mais les sociétés industrialisées sont confrontées à des problèmes analogues et elles sont à la recherche de solutions-miracles pour circonvenir la stagflation et endiguer le chômage. Parmi la panoplie «made in France», que retenir?

Tout d'abord, les négociations ne sont pas limitées au cadre étroit de l'entreprise. De grandes décisions se prennent par des négociations nationales ou spécialisées et des décrets entraînent de sensibles progrès dans les conditions de vie et de travail pour la majorité des salariés. On pense notamment aux accords interprofessionnels de 1969 et 1974 qui ont fortement accru la sécurité de l'emploi.

Dans l'entreprise de plus de 50 salariés, il existe plusieurs instances qui transmettent les revendications ou les besoins des travailleurs. À côté du délégué syndical choisi par la section syndicale de chacun des syndicats (il y a officiellement pluralité syndicale au sein des entreprises), deux intermédiaires représentent le travailleur puisqu'ils sont élus au suffrage universel: le délégué du personnel et le comité d'entreprise.

Le comité d'entreprise est une particularité bien française: ce serait la seule structure tripartite fonctionnant dans l'entreprise: la représentation salariale est élue au suffrage universel tandis que le syndicat désigne son représentant et que le chef d'entreprise (ou son représentant) préside le comité qui doit se réunir au moins une fois par mois sur convocation patronale mais peut tenir une deuxième réunion mensuelle si la majorité des membres le souhaite.

«Le comité d'entreprise (C.E.) coopère avec la direction à l'amélioration des conditions d'emploi et de travail ainsi que des conditions de vie du personnel au sein de l'entreprise», dit la loi. Ses tâches se sont multipliées depuis quelques années car quasiment toutes les législations touchant ces domaines obligent sa consultation préalable.

Son rôle s'exerce dans trois domaines:

— sur le plan professionnel, il doit être informé et consulté sur la participation, l'organisation du travail, sa durée, la situation de l'emploi, les licenciements collectifs, la formation continue, le congé de formation etc.

— sur le plan économique et financier, il doit informer le personnel de toutes les questions relatives à la marche de l'entreprise. La loi oblige l'employeur à lui fournir de nombreuses données: salaires, résultats financiers, bilan social obligatoire dans les entreprises ou les établissements de plus de 300 salariés, etc.

— sur le plan social, il gère directement les oeuvres sociales appartenant à l'entreprise et financées par un pourcentage de la masse salariale (allant de 1 à 5% selon l'entreprise). Cantines, colonies de vacances, arbres de Noël, coops de consommation, prévoyance et retraite, tourisme social, associations sportives et culturelles... les oeuvres sociales sont nombreuses et certains C.E. d'entreprises publiques, comme EDF-GDF, Régie Renault ou CEA, prennent l'allure «d'état dans l'état».

Au contraire, certains patrons neutralisent l'action du CE même si les juristes estiment que la gestion des oeuvres sociales par le C.E. constitue «le seul véritable exemple de démembrement du pouvoir privé de l'employeur au profit d'un autre pouvoir à majorité ouvrière et conçu comme un organe de l'entreprise».

«Les comités sont-ils réellement en mesure d'assumer sérieusement les tâches qui leur sont dévolues?» se demandait M. Jean-Jacques Dupeyroux de l'université Paris II au colloque organisé par Droit social il y a quelques mois. Évaluant le contenu de l'information économique et sociale accordée au comité d'entreprise, M. Charles Freyria de l'université de Lille II souhaitait que des négociations nationales et sectorielles améliorent l'information des C.E. pour qu'ils puissent mieux jouer leur rôle. En fait, à cause de l'addition successive de lois touchant le C.E. depuis dix ans, c'est un grand ménage législatif qui lui permettrait, selon plusieurs observateurs, de «devenir l'instrument privilégié de l'amélioration des conditions de travail et d'une politique de concertation qui contribuerait à la prospérité de l'entreprise» (P. Sartin).

D'autres structures retiennent l'attention des visiteurs québécois. Dans le domaine de la santé-sécurité au travail où la prévention est obligatoire depuis décembre 1976, un Fonds d'amélioration des conditions de travail subventionne à 15% environ les expériences novatrices des entreprises (après avis du comité d'entreprise). En 1979, ces expériences novatrices subventionnées touchaient 50,000 emplois. L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) mène un certain nombre d'actions et notamment un concours d'architecture industrielle pour embellir le cadre de vie à l'usine.

Malgré leurs tiraillements qui n'en finissent pas d'être étalés au grand jour, les syndicats français travaillent avec leurs homologues européens au sein d'une communauté européenne syndicale pour mieux organiser l'action, notamment face aux multinationales.

Du côté de l'entreprise, le «comptoir unique» incite à la création d'entreprises. Installés dans 130 chambres de commerce et d'industrie locale, ces guichets uniques travaillent en lien avec l'Agence nationale pour la création d'entreprises. Les chambres de commerce et d'industrie, regroupées aussi par régions, ont une action très diversifiée de formation, de représentation, d'incitation.

Selon un visiteur québécois, la France serait très en avance dans le domaine du financement régional type SODEQ. Les prises de participation des Sociétés de développement régional, les subventions des établissements publics régionaux, les participations des sociétés de financement régionales type Siparex à Lyon ou de l'Institut de développement industriel forment une gamme de plus en plus complète.

Il semble donc que, même si les exemples français ne peuvent être transposés tel quel dans notre société plus nord-américaine, ils aient assez de piquant pour faire bouillonner des cerveaux québécois, souvent attirés par les expériences anglaises, suédoises ou allemandes.

PILOTE A 20 ANS

DARGAUD ÉDITEUR

Le leader de la bande dessinée



DARGAUD CANADA LIMITÉE

En vente dans les librairies, kiosques à journaux et grands magasins

PRESSE-IMPORT LÉO BRUNELLE INC.
Diffuseur exclusif pour le Canada et les États-Unis
307, rue Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent, Québec
Tél.: (514) 336-4333

Visitez le kiosque DARGAUD au rayon des livres chez EATON

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1202
844-3361 (pour tout autre service)
- Chaque parution coûte $4.50, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte $0.15 chacun
- Minimum: 2 parutions
- Heures de tombée: 10 heures 30 a.m.

NOUS ACCEPTONS VISA PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 286-1201

NOUS ACCEPTONS master charge PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1202
844-3361 (pour tout autre service)
- Chaque parution coûte $8.80 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en page 39

APPARTEMENTS À LOUER

APPARTEMENT élégant, 1 chambre à coucher, **stationnement intérieur** à tarif préférentiel, pour personnes travaillant en ville, 845-4173

SUPERBE appartement, 1 chambre à coucher, près des divertissements, discothèque **Kathryn 333**, cinémas, restaurants, 845-4173

APPARTEMENT coquet, 2 chambres à coucher, idéal pour personnes aimant magasiner, la **Promenade**, boutiques, restaurants, cinémas, 845-4173

CONFORTABLE appartement, 3 chambres à coucher, accès privilégié à un club sportif ultra-moderne, **piscines intérieures et extérieures**, 845-4173

APPARTEMENT idéal, 3 chambres à coucher, climatisé, **près du parc du Mont-Royal**, pour personnes voulant le calme de la montagne, 845-4173

SPACIEUX appartement, 4 chambres à coucher, accès privilégié à un club sportif ultra-moderne, conditionnement physique, **saunas**, 845-4173

LUXUEUX studio, idéal pour personne seule voulant avoir accès à tout en ville, **portier 24 heures**, près des divertissements, 845-4173

PRATIQUE studio, stationnement intérieur à tarif préférentiel, **Promenade** de boutiques, cinémas et restaurants dans le même édifice, 845-4173

Appartements LaCité
350 ouest, rue Prince-Arthur angle avenue du Parc **845-4173**
Rester en ville... ou vivre LaCité

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaines. 207 est Beaubien, Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841. JNO

MOBILIER de salle à manger design exceptionnel, table de verre fumé 72 X 40 pces sur 2 bases de marbre, 6 chaises couleur blanc cassé. $1000. 653-6392. 6-10-80

MOBILIER de salle à manger 9 morceaux en chêne, vaisselier à vitres bombées, en parfaite condition. 365-2272, 488-3956. 6-10-80

TRÈS BEAU MOBILIER de salle à manger Canadien, orme massif, 7 morceaux, comme neuf $975. Table de Ping-pong $35. 489-2160. 7-10-80

SALLE À DÎNER superbe ensemble en chêne, table et 6 chaises. $1200. 284-0136. 7-10-80

BIBLIOTHÈQUES en bois naturel: 272-0246 ou 276-3578 6-10-80

ANIMAUX

Petits chiens Airedale enregistrés, vaccinés. (613) 678-5925. 6-10-80

ANTIQUITÉS

ACHETONS antiquités de toutes sortes (argent comptant) — bibelots — bronze — tableaux — petits meubles — gravures par Louis Icart — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morrier, 524-1422. JNO

ANTIQUITÉS

BELLES PIÈCES ANTIQUES DONT: armoires avec couleurs d'origine et panneaux soulevés, lit d'enfant, berceau à têtière, évier sec, lampes Tiffanys, coffres à V. Beaucoup d'autres pièces de collection à vendre. 1108 Principale, St-Paul d'Abbotsford, route 112. (514) 379-5409. 6-10-80

ABONDANCE DE MEUBLES ANTIQUES de grande qualité, grande variété d'armoires en pin pour collectionneurs avisés, plafonnier Tiffany 23 pces, chaise "ice-cream parlor", rouets, hûches, chaises droites et berçantes, coffres, vaisselier-ouvert, Bahuts, vitraux, etc... Tableaux de peintres canadiens. 1013 MARIE-VICTORIN, VERCHÈRES, Sur rendez-vous: 583-6373. 6-10-80

ENSEMBLE DE 6 chaises de style Louis XIII, ancienne table à plateaux basculants de style Duncan-Physe, ensemble de chaises d'appoints sculptées de roses et recouvertes aux petits points époque Victorienne, poêle Victorien d'Esprit gothique daté 1845, etc... Ouvert de 10 h à 5 h. La Belle Époque de Rigaud, route 40 sortie 12. 451-4101. 6-10-80

SET de chambre en noyer plus de 100 ans, 6 morceaux, $4,000. Divan vieux-rose 1923 $450. 332-0307. 6-10-80

SUPERBE grand banc d'église ou salle d'attente, 10', $135. 272-5308. 6-10-80

APPARTEMENTS À LOUER

CÔTES-DES-NEIGES, 3½, 4½ chauffés, grands, propres, équipés, balcons, 1½ salle de bain. $255 - $325. 739-2913. J.N.O.

APPARTEMENTS À LOUER

UNIQUE!
Magnifique 4½ complètement neuf, four encastré, lave-vaisselle, stationnement. **Rue St-Hubert près Sherbrooke.**
849-9864 ou 525-7137
9-10-80

BOUL. ST-JOSEPH 6½ chauffé, appartement spacieux rénové idéal pour bureau professionnel et résidence. $475/mois 521-0163 - 521-1704. 6-10-80

OUTREMONT, 6½ chauffé, cuisinière/réfrigérateur fournis, immeuble de classe, $550 par mois. 272-6965. J.N.O.

ÎLES DES SOEURS rue Abélard, 5½, balcon, chauffé, taxes incluses, stationnement extérieur. Sous location. Libre 1er décembre. $343/mois. 768-6712, après 18h. 6-10-80

VAN HORNE 4½, 1er étage, toutes commodités près hôpitaux, centre d'achats, université, libre nov. $275. 738-0529 6-10-80

ST-LAMBERT, bois de Préville, sous-location 1er novembre, 4½, luxueux, piscine, sauna, tennis, 2 mois gratuits et loyer réduit. 465-1473, 672-3513 6-10-80

C.D.N. 3280 Goyer, grand 3½, cuisinière, réfrigérateur, tapis mur-à-mur. Buanderie, concierge. 733-7313. 6-10-80

GRAND appartement 11 pièces, 2 étages, bon état, coin Laurier et St-Laurent, libre 15 octobre. $280/-mois. 272-9768. 7-10-80

CHAMBLY semi-détaché 4½ pièces, foyer, chauffage électrique, électricité et eau chaude inclus. $350/-mois. 671-2554. 13-10-80

ST-LAMBERT centre-ville très beau 7½, vue magnifique sur Montréal, cuisine moderne, stationnement intérieur. $600/mois. 671-2554. 13-10-80

VIEUX-MONTRÉAL, 1½ pièce, rénové, chauffé, murs brique, poutres, armoires cuisine chêne, occupation immédiate. $280, 288-2662 7-10-80

RUE CHAMBLY: (Près Rachel), 3½, chauffé, réfrigérateur et cuisinière, paisible, jardin et place pour l'auto. Tél.: 521-5636. 6/10/80

AUTOS/MOTOS

PICK-UP Dodge, Custom 150, Club Cab, 77, 70,000 km, boîte reconditionnée, freins, amortisseurs neufs, équipé. Campeur Satellite 79, très propre, $7,500 ou meilleure offre. Particulier, 661-6179. 6-10-80

PEUGEOT 604, 1979, 45,000 km, automatique, prix à discuter. Contactez Maurice Beaudet 462-0340 jour, 659-2055 soir. 6-10-80

CAMARO 77 console, sièges baquets, F.M., V8, 40,000 milles, 23 milles au gallon, couleur or, excellente. $4100. 483-2821. 6-10-80

VOLVO 78, 244 DL. Communiquez le soir, 677-6004. 6-10-80

AUDI FOX 79, coupe sport G.T.I., Grise intérieur velours côtelé noir, toit ouvrant, peu de millage. Excellente condition. Raison départ. 585-2707 7-10-80

BATEAUX À VENDRE

PACESHIP PY 23, 1976, croiseur familial idéal, sûr, en parfaite condition. Super équipé, moteur, ber, remorque, trame. Prix spécial fin de saison. 455-7410, soir. 6-10-80

BÂTISSE INDUSTRIELLE

A VENDRE OU LOUER bâtisse commerciale industrielle publique, 27,500 pi. c. 2 étages, monte charges, norme de sécurité complète, bureau, électricité: 110-220-550, chauffage central. Structure acier-ciment, très bon état. Valeur $600,000 à vendre à $195,000; $15,000 comptant, balance 15 ans, intérêt 12%, ou location à $1.50 pi. c. Secteur Mirabel. 435-3440. 6-10-80

BUREAUX À LOUER

IDÉAL POUR AVOCATS 300 à 1500 pi.c. aménagés. Édifice de prestige, insonorisé, climatisation centrale, stationnement intérieur et extérieur. 334-9130 7-10-80

BUREAUX À LOUER

PONT-VIAU
Boul. des Laurentides, bureaux et magasin.
667-2458 ou 622-6381
06/10/80

Bureau à louer
Pie IX et Ontario
2640 pi.c.
en tout ou en partie
Informations:
527-7008
30-10-80

ST-DENIS, bureau magnifique, 9 grandes pièces, boiseries de chêne, condition parfaite. Stationnement. Idéal pour avocat, médecin, architecte, professionnel. Superficie: 3,200 p.c. Sous-sol: possibilité de bureau, 2,500 p.c. FAUT VOIR: 255-5533, de 9h à 17h 6-10-80

BOUL. ST-JOSEPH près métro, idéal pour professionnels. Après 19h 522-2912 ou 527-5789. 6-10-80

CHAMBRES ET PENSIONS

ATTENTION GENS DU TROISIÈME ÂGE



VILLA DU CARREFOUR INC.
Résidence privée d'accueil vient d'ouvrir ses portes et vous attend. Située à Louiseville (Hôtesse de la Mauricie) et à mi-chemin entre Montréal et Québec. Maison luxueuse et d'un confort absolu. Chambre simple spacieuse ou Suite, incluant tout service. Clinique à proximité. Pour visite, réservation, informations:
11, rue St-Laurent
Louiseville, J5V 1J3
Tél.: (819) 228-4932
6-10-80

CHALETS À LOUER

VAL DAVID, luxueux chalets neufs, tous équipés, proximité pentes ski, 3, 5, 6 chambres, foyer pierre, bar, lave-vaisselle, sauna, télévision, système son. 527-5903, 525-0962. J.N.O.

EASTMAN très grand, 2 chambres à coucher, lits pour 7 personnes, bord de l'eau, vue sur la montagne, 5 minutes du centre de ski, foyer, lave-vaisselle, 6 mois $3,000. Semaine: 872-4582 ou 527-1426, Week-end: 1-297-3098. 6-10-80

ST-ADOLPHE D'HOWARD pour amateur de tranquillité et faire du ski. 2 chambres à coucher, 2 salles de bains, foyer, vue sur la montagne et lac. Environnement paisible. 482-7022. 6-10-80

ST-SAUVEUR 3 chambres à coucher, meublé, sous-sol, près des pentes. Appeler 227-3088. 4-10-80

ST-DONAT 1 chambre lit double, 2 chambres lits simples, foyer, près de centre de ski, octobre à avril. Après 18h. Mtl: 766-7698, St-Donat: 1-819-424-7617. 6-10-80

STE-ADÈLE Domaine Chanteclerc, 3 chambres, foyer, près pentes de ski. 1-229-4762, rés.: 324-0691, bur.: 392-6533. 6-10-80

MAGOG, maison située à 2 milles de l'autoroute, 2 chambres, foyer, pour saison de ski. Vue du lac et Mont-Orford. 842-0398 6-10-80

STE-MARGUERITE, paisible, 2 chambres à coucher, salle à manger, grande salle de séjour, foyer, lave-vaisselle. Libre immédiatement. $450 par mois. 674-6889, 1-228-3614. 6-10-80

LAC MEMPHREMAGOG, 2 maisons de 2 et 3 chambres à coucher, tapis mur à mur. Déneigement, abri d'auto avec prise électrique. Vue magnifique du lac. 300 acres sur terrain vallonné. Près des pentes de ski et autoroutes. 342-1349. Magog, 1-819-843-2230. 6-10-80

DUNHAM-FRELIGHSBURG: (près Sutton) choix de beaux chalets avec foyers, 2, 3 et 5 chambres à coucher. Tout confort. 6 mois: $1000 à $1950. 1-295-2544 6-10-80

VAL-MORIN maison de Montagne 5274 Chemin du Mont Sauvage, autoroute 72, au milieu des pentes de ski alpin, accessible en 55 minutes, meublé, entretenu, déneigement des voies d'accès assuré. Lave-vaisselle. Salle de séjour avec foyer. Parc magnifique entouré de champs de neige (golf). 4 chambres à coucher. 2 salles de bain, bibliothèque, 1er décembre - 1er avril. $3,000. Locataire unique responsable: chauffage et téléphone. Tél.: (819) 322-3330, Mtl après 8 p.m. 341-6630 8-10-80

LAURENTIDES 38 milles de Montréal, luxueux chalet meublé, 5 minutes des pentes de ski, 3 chambres, 2 salles bain, foyer, garage. 744-1106. 6-10-80

MONT-ORFORD maison centenaire restaurée, meublée antiquités. Foyer, 9 pièces, couche 5, toute équipée, 5 minutes de parc et autoroute. Novembre à avril, $450, par mois. 1-819-843-6288. 6-10-80

CHALETS À LOUER

CHERIBOURG
Chalets à louer du 13 décembre 1980 au 20 avril 1981.
Saison de 17 semaines Pâques inclus à partir de $2,610.
— Ski alpin au Mont Orford
— Patin sur nos trois lacs et une patinoire.
— Ski de fonds, raquette au parc Orford.
Nos chalets de 2 ou 3 chambres sont entièrement équipés et offrent un confort appéciable au plus près des pistes de ski.
CET HIVER SKIEZ ORFORD
Pour renseignements et réservations:
Tél.: sans frais: 1-800-567-6132.
6-10-80

COLLECTIONS

TIMBRES
Collectionneur privé acheterait collection de timbres de belle qualité du Canada et d'Europe, timbres sans traces de charnières si possible.
AMATEUR S'ABSTENIR
écrire à C.P. 427 station B
Montréal H3B 3J7
6-10-80

CHALETS À LOUER

MONT ORFORD lac à la truite chalet Suisse, spacieux, 3 chambres, divan-lit, foyer, laveuse, bien équipé, près ski alpin et de fond (10 minutes). Saison 5 mois. 1-819-843-5246, 484-6737. 6-10-80

CHALETS À VENDRE

LA MINERVE petit chalet 350 pieds bord du lac, terrain 68,250 pi. c., chauffage électrique, eau chaude, douche, partiellement hivernisé. $22,000. 286-9967. 6-10-80

STE-ADÈLE, lac Millette. À 45 minutes de Montréal. Coquet, confortable. Foyer, piscine creusée. Près des centres de ski. Pas d'agent. $49,500. Téléphone: 481-9020. 1-229-3393. 6-10-80

COMMERCES À VENDRE

JOLIETTE/CENTRE-VILLE: corseterie/fine lingerie, établie depuis 17 ans, bon chiffre d'affaires, loyer raisonnable. Superficie: 865 p.c. Cause: maladie (514) 753-7333 6-10-80

CLUB HOUSE et 18 trous de golf, secteur touristique à l'année, relais de moto neige et ski de fonds. Pour rendez-vous s'adresser à 514-244-3332. 6-10-80

LONGUEUIL, Faut vendre, commerce de machines à coudre, établi depuis 11 ans sur même rue. Bon chiffre d'affaires. Daniel April 468-6187 / 463-3350. A.E. LePAGE (Québec) Inc. 6-10-80

COLLECTIONS

TIMBRES: Collectionneur privé achèterait collection de timbres de belle qualité du Canada et d'Europe, timbres sans traces de charnières si possible. Amateur s'abstenir. Écrire à C.P. 427, station "B" Montréal H3B 3J7 6-10-80

CONDOMINIUM

CONDOMINIUMS
2,200 pieds carrés environ.
Côte des Neiges
843-5245
J.N.O.

COURS

COURS DE PEINTURE par professeur expérimentée, peinture à l'atelier le lundi soir. 277-9291. 6-10-80

ART DU VITRAIL, inscrivez-vous à notre session d'automne, vieux Montréal, 842-6957. J.N.O.

FORMATION À LA TECHNIQUE DE MOBILISATION DE LA CRÉATIVITÉ. Tél.: 430-3120 poste #317, soir 475-8600, 849-7459. 9-10-80

COURS DE PIANO PRIVÉS professeur diplômé, quartier Westmount. $20 l'heure, information: Mme R. Auclair, 937-1971 7-10-80

COURS privés Allemand, débutant seulement. Appelez soir 739-4551 ou 866-6283 7-10-80

DEMANDES D'EMPLOI

DIPLÔMÉE universitaire B.A. en littérature française, bilingue, cherche emploi comme rédactrice-traductrice. 733-7075. 6-10-80

JEUNE DIPLÔMÉ, B.A. spécialisé en traduction demande emploi chez traducteur, réviseur ou entreprise, à temps plein ou comme pigiste. Curriculum vitae et lettres de référence envoyés sur demande. Téléphonez à 737-0448 7-10-80

SECRÉTAIRE EXPÉRIMENTÉE, excellente grammaire française, cherche travail 10H par semaine. Johane Prairie. 737-9412. 6-10-80

FEMME de ménage à la journée ou gardienne d'enfants propre, honnête. Peux fournir références. 277-5743 6-10-80

Infirmière-auxiliaire âgée de 38 ans, aimerait tenir compagnie à une personne âgée, homme ou femme, seule ou handicapée, 3 jours par semaine. Salaire $150 par semaine de 9h à 5h P.M. sur la rive-sud: Chambly, St-Hubert, Longueuil, etc... Curriculum vitae disponible. Appelez Raymonde 658-7173 2-10-80

DÉMÉNAGEMENTS

FERAIS petits déménagements, 525-6841 6-10-80

DÉMÉNAGEMENTS

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

Disponible en tout temps pour petits et gros déménagements, spécialité cuisinière, réfrigérateur, laveuse, sécheuse, assurances complètes. 725-1372. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes: Téléphone: 327-6026. J.N.O.

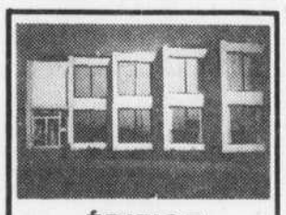
1 APPARTEMENT à 3, prix raisonnable. Disponible 24 heures. 581-5304. 6-10-80

DIVERS/SERVICES

MODISTE DE CHAPEAUX
Haute couture, modèles exclusifs. Spécialité fourrure.
284-0137
6-10-80

MANTEAU VISON CANADIEN NATUREL, 11-12, presque neuf. $1500. 729-9301. 6-10-80

ÉDIFICES COMMERCIAL ET INDUSTRIEL



ÉDIFICE À BUREAUX
922 rue Liège Est - climatisé, ventilé - stationnement pour 15 voitures inclus. Prix demandé $200,000. financement par le vendeur. Pas d'agent. **M. Forest, 274-7875.**
6-10-80

ESPACES DE BUREAUX À LOUER

VILLE D'ANJOU
— Édifice neuf, insonorisé et climatisé
— 5,800 boul. Louis Hippolyte Lafontaine (coin Pierre Corneille).
— à proximité de:
centre industriel St-Léonard-Anjou, Place Versailles, Galeries d'Anjou, station de métro Radisson, rue Sherbrooke, autoroutes, Boul. Métropolitain, etc...
Pour location ou informations:
M. O. B. Rousseau
(514) 353-9960
ou sans frais:
1-800-361-4528
du lundi au vendredi
de 9:00 à 17:00
6-10-80

FERMES À VENDRE

HEMMINGFORD, magnifique ferme à vendre. 120 acres de terre. Maison centenaire, grange, étable, laiterie. 737-9490, le jour. 737-9857, le soir. S.V.P., pas d'agent. 6-10-80

ST. PHILIPPE DE LAPRAIRIE. 54 arpents (35 drainés) 5 arpents boisés. Très beau site. Lorraine ou Jean-Louis, 659-4119, 671-5570. MLS. IMMEUBLES BEAUDRY Inc. 6-10-80

GARDERIE

ÉTUDIANTE demandée, 5 ou 7 jours, le soir garde enfant, en échange chambre + T.V., et pension. 932-0269. 6-10-80

LOGEMENTS À LOUER

MONTRÉAL rue Plantagenet près Côte Ste-Catherine, 6 pièces, sous-sol fini et garage. Chauffé. Services déneigement et déchets; près école, université, hôpitaux, église. Libre 1er octobre. $750/mois. Sur rendez-vous seulement. Téléphonez après 5h p.m. 733-2643 6-10-80

OCCASION D'AFFAIRES

ASSURANCES
Courtier d'assurances bien établi, Montréal.
Désire vendre volume
$120,000 principalement:
Lignes personnelles de très bonne qualité.
Offre particulièrement intéressante pour bureau faisant déjà affaire avec la cie Prudentielle et les cies La Paix et Commercial Union.
731-2379 6/10/80

OFFRE D'EMPLOIS

À TEMPS PARTIEL
INTERVIEWERS DEMANDÉS
HOMMES OU FEMMES
Pour importante compagnie de recherche:
- Travail de porte-à-porte
- Soir ou samedi
- Bon salaire
- Dépenses payées

Téléphonez entre 9h et 5h P.M.
279-5682
6-10-80

LOGEMENTS À LOUER

98 Verdi, Laval des Rapides, 5½ + sous-sol, armoires en chêne, 2 salles de bains, tapis mur à mur, lave-vaisselle. $325/mois, non chauffé. 336-9389 6-10-80

ST-LÉONARD bas de duplex grand 5½, sous-sol fini, foyer, garage. $450, non chauffé. Libre 1er novembre. 326-7894. 6-10-80

N.D.G. 1er nov. 6 mois, duplex, 4½ complètement meublé, intérieur agréable, ensoleillé, 1 chambre, garage chauffé, eau chaude, concierge. $275/mois. 481-0683. 6-10-80

7 pièces rénovées, cuisine moderne, salle de bains moderne, installation laveuse, sécheuse; possibilité 4 chambres à coucher. Chauffage électrique. 272-0351, 761-6439. 6-10-80

SUPER LUXUEUX, coin Christophe-Colomb, St-Zotique, 4½ entièrement restauré. Boiseries, planchers et armoires cuisine en chêne. Climatisation silencieuse, bâtisse insonorisée. Lavoir et galerie au toit. $360 - $480. 288-2696. 7-10-80

LOGEMENT À PARTAGER

OUTREMONT 8½, 3ème étage, éclairé et frais peint, pour 1er décembre. Personne sérieuse. 1-835-4351 6-10-80

LOGEMENT DEMANDÉ

COUPLE RETRAITÉ recherche appartement tranquille, 5½-6½. Outremont ou près Université de Montréal. 842-5938 entre 6 et 8 h P.M. 7-10-80

LOCAL COMMERCIAL À LOUER

SOUS-LOCATION CENTRE-VILLE Mansfield, 1100 pi.c., 15e étage. Belle occasion. 842-1174. 8-10-80

MAISONS À LOUER

CHOMEDEY à louer, cottage semi-détaché, neuf St-Martin, Labelle, 3 chambres à coucher, 1½ salles de bains, sous-sol fini, jardin $435. 487-1810. 6-10-80

Propriétaire louerait sa maison. Bien meublée et équipée à une famille fiable, au bord du lac Memphrémagog. 4 chambres, 2 salles de bain. Grand salon, salle à manger, foyer en pierres des champs. Tapis mur à mur. 300 acres de terrain vallonné pour ski de fond. Très près des pentes de ski et autoroutes. Déneigement. 342-1349 ou Magog, 1-819-2230. 6-10-80

UPTON maison de campagne, 40 milles de Montréal, électricité, plomberie refaits à neuf, chauffage électrique, tapis. Bâtiment, terrain 150 X 200 approximatif. Occasion unique. $43,000. Sur rendez-vous Montréal: 687-2328 ou 1-798-2198 6-10-80

OCCASIONS D'AFFAIRES

HOMME 26 ans, bachelier en commerce, cherche partenaire(s) pour ouvrir librairie (livres progressifs et d'occasions) M. Pierre Castonguay. Jour 526-6852. 6-10-80

OPPORTUNITÉ d'affaire à temps partiel pouvant s'opérer à la maison surtout, sans investissement. Écrire C.P. 148, Laterrière, Chicoutimi. G0V 1K0. 6-10-80

ST-LÉONARD - PARC INDUSTRIEL, salle à manger, bar, salle de réception avec licence, à louer avec option d'acheter, 8,000 pieds à $5.00 du pied, superbe décoration, chiffre d'affaire $600,000. 20% net après opération. EXCL. PEARL GAUTHIER 354-0360, 259-1198 TRUST ROYAL, COURTIERS. 6-10-80

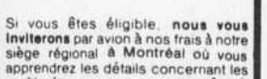
OEUVRES / OBJETS D'ART

JOHN LITTLE
HUILE 24/30
388-4924
7-10-80

SALVADOR DALI: Lithographie originale, certification Christies 100/250. "Le roy d'Aragon", 10X20. $875. (418) 692-0637. 6-10-80

OCCASIONS D'AFFAIRES

Clique mon



Permettez à BIC de vous éclairer le chemin vers la prospérité grâce à l'équipement de distribution automatique.

Poursuivez le chemin qui mène aux $$$ et à la réussite en mettant en valeur l'un des produits des plus connus au monde. Plus de 365 millions vendus l'année passée!

PAS DE VENTE commencez à temps partiel, agrandissant le commerce à votre propre allure jusqu'à ce qu'il devienne rentable à plein temps. Idéal pour un homme et sa femme.

LA COMPAGNIE FOURNIT l'équipement de distribution automatique (de notre usine de 60,000 pieds carrés à Milton, Ont.), les fournitures, de comptes, une formation complète, et un programme de financement pour l'expansion aux postulants qualifiés.

VOUS FOURNISSEZ le désir de réussir dans votre propre commerce, votre temps et vos efforts dévoués, ainsi qu'un investissement minimum de $5,990.00

Si vous êtes éligible, **nous vous inviterons** par avion à nos frais à notre siège régional à Montréal où vous apprendrez les détails concernant les profits énormes qui pourraient être à votre disposition grâce aux distributeurs automatiques.

Téléphonez, dès maintenant à frais virés, à Dominion Lighter Sales Inc., Division de Marketing:
(514) 866-1721
Demandez Gilles Belanger, au poste 96
DOMINION LIGHTER SALES INC.
38 Eiffel, Level "E"
Place Bonaventure, Montréal, Qué
H5A 1E1
6-10-80

OFFRES D'EMPLOIS

OPÉRATEUR DE PRESSE "OFFSET"
Bilingue, pour "Miehle" 36 pouces et pour Multilith 12.50W, avec têtes de couleurs et attachements numériques en extras. Très bon salaire, 5 ans d'expérience requis.
APPELEZ GEORGES:
931-3865 9-10-80

SECRÉTAIRE LÉGALE
Secrétaire légale d'expérience, bilingue, pour étude légale située à Westmount Square; poste idéal pour personne mature, ambitieuse, désirant élargir son champ de connaissances légales. Excellent salaire, bénéfices marginaux.
Communiquez avec
Suzanne Grenier
935-9681
06/10/80

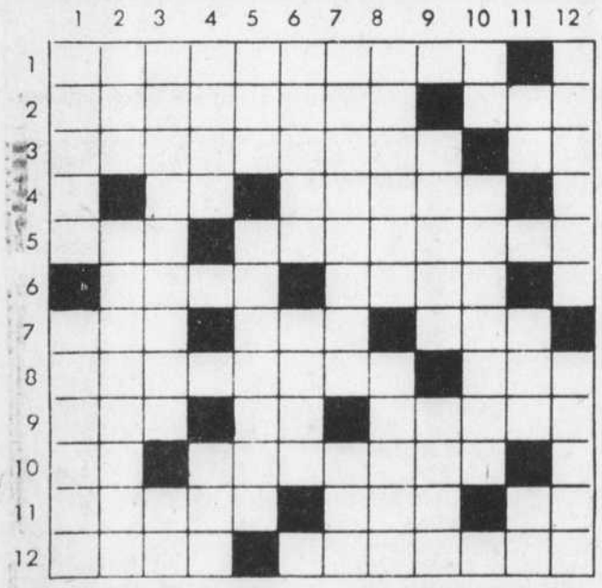
SECRÉTAIRE bilingue, avec expérience pour bureau de notaire. Près métro Jean-Talon. 273-3611. J.N.O.

SECRÉTAIRE JURIDIQUE expérience nécessaire pour étude légale, situé au centre-ville. Excellentes conditions de travail. 842-2913. 10-10-80

GRADUÉS C.A. ET FUTURS C.A. bilingue, jeune et dynamique, sont demandés pour un progressiste bureau de C.A., Excellent salaire, bénéfices marginaux, avantages sociaux, peut mener à une association future. Téléphonez à: 364-1881, ou envoyez curriculum vitae à: S.A. Husain & Co. C.A., 8205, Mtl Toronto boul. Mtl Ouest. H4X 1M1. 8-10-80

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement

1—Femme d'un notaire.
2—Glucoside extrait de l'écorce du marron d'Inde. — Feuilles du thélier.
3—Défaut d'assimilation des aliments chez les nourrissons. — Aluminium.
4—Fleuve de France. — Qui est devenu aigre.
5—Trois fois. — Trace des sillons.
6—Sert à débiter le bois. — Poète grec de l'époque primitive.
7—Ville de Belgique. — Effet comique jouant sur la surprise. — Unité de travail.
8—Etendue de terrain qui produit de l'herbe ou du foin (plur.). — Trois fois.
9—Ivre. — Aluminium. — Leste.
10—Argent. — Poulpe.
11—Mouvements circulaires. — Patriarche biblique. — Avalé.
12—Greffe. — Franc.

Verticalement

1—Rien. — Attire avec un appât.
2—Au Moyen-Age, armée. — Plante potagère aromatique.
3—Voile noir des femmes turques cachant entièrement le visage. — Note de la gamme.
4—Possédera. — Petite prairie.
5—Terre entourée d'eau. — Bois isolé, qu'on exploite à part.
6—Grattai avec la ripe. — Organe du vol.
7—Action de mettre dans un silo. — Sans inégalités.
8—Céréale. — Verte réprimande.
9—Ronge. — De la Grèce.
10—Sert à lier. — État de ce qui est inerte.
11—Interjection. — Gelée des eaux. — Brome.
12—Ce qui fait saillie sur une surface. — Titre de certains écrits périodiques.

Solution d'hier

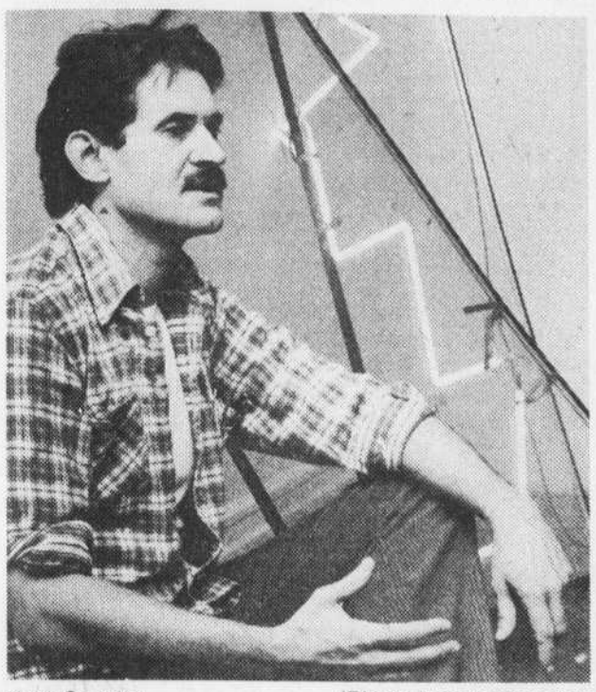
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	Z	O	D	I	A	C	A	L	E	■	M	■
2	E	C	O	L	I	E	R	E	■	T	O	N
3	B	E	T	E	L	■	G	U	E	R	R	E
4	R	A	■	T	E	N	I	R	■	E	A	U
5	U	N	E	■	R	E	R	O	S	I	F	■
6	R	O	N	R	O	N	N	E	R	■	L	■
7	E	G	R	E	N	O	N	S	■	B	L	E
8	■	R	O	C	■	B	E	■	T	R	O	T
9	C	A	B	I	N	E	■	M	O	I	N	E
10	A	P	E	T	A	L	E	■	T	L	■	I
11	E	H	■	A	N	■	P	O	E	L	O	N
12	N	E	O	L	O	G	I	S	M	E	■	T

Keith Sonnier: un Cajun à New York

par René Viau

NÉ à Mamou, en Louisianne, Keith Sonnier s'exprime dans un merveilleux français. Au début de la vingtaine, lui, qui n'avait jamais vu un tableau de sa vie, s'embarque pour Paris. Une soif de tout voir s'empare de lui. Il s'intéressera particulièrement aux oeuvres des cultures dites primitives. Après Paris, il terminera ses études. On le retrouvera à New York autour de 1968 où ses installations au néon et ses pièces témoins d'une grande diversité de matériaux sont acclamées. Sonnier s'intéressera de plus en plus au vidéo et à l'utilisation des techniques de communication audio-visuelle réalisant par exemple à partir d'ondes radio des oeuvres sonores. Au moment où il mettait la dernière main à la difficile installation des oeuvres «in situ», trio pour néons et verres à la galerie France Morin, Keith Sonnier a bien voulu préciser pour nous quelques aspects de son travail lié aux sources culturelles de l'image. La conversation se déroulera en français et en anglais.

«Je suis un artiste qui travaille habituellement sur le site même où les oeuvres seront exposées. Je ne fais que les dessins, et bien sûr, la conceptualisation des projets dans mon atelier. C'est toujours un travail en collaboration avec la personne qui produit l'exposition. Les matériaux viennent de la ville où je travaille. C'est mon deuxième voyage à Montréal pour cette exposition. La première fois, j'ai vu l'espace et nous avons fait des contacts en industrie pour le néon et les verres. Je suis revenu avec mes dessins pour ce moment crucial qu'est l'installation, afin de mettre tout cela ensemble. Cette façon de travailler est loin d'être facile mais c'est la seule façon de s'identifier au lieu et au temps de l'oeuvre. Les trois pièces vont avoir des noms français. L'une s'appelle *Crève-Coeur*, l'autre *LaSalle* et l'autre *Lac Prison*. Ces titres font références au voyage de Cavalier de LaSalle descendant le Mississipi jusqu'en Louisianne».



Keith Sonnier. (Photo Jacques Grenier)

«Tout artiste qui passe beaucoup de temps au même endroit en retire des influences majeures. Je n'ai jamais beaucoup travaillé en Louisianne. Ce sont pourtant là mes sources. C'est là que j'ai décidé de devenir un artiste. Ma sensibilité s'y est développée. Pourtant, on me connaît là-bas comme un artiste de New York».

«Je suis très intéressé par un art qui toucherait tous les sens. Un art à voir, à palper, à sentir, à expérimenter. Les Cajuns n'ont pas eu de tradition visuelle. Naturellement, les autres sens ont pris alors une grande importance. La musique, la tradition orale, tout cela a peut-être beaucoup influencé la création de mes pièces sonores. Mon intérêt pour les médias vient du fait que nous n'avons aucune tradition écrite. Le français n'a jamais été écrit. D'une certaine façon, notre tradition s'est perpétuée grâce à quelque chose comme des chansons de geste.

«Je n'avais pas les Beaux-arts à la porte d'à côté. C'était un «cocktail lounge» à côté. Ma tradition: ce sont les automobiles. Mon père était quincailler. Tout cela est très américain. Ce manque de tradition joue à la fois contre vous et en votre faveur. En Amérique, l'on doit se battre constamment pour être un artiste. En Europe, c'est gratuit. Il y a là une reconnaissance qui n'existe pas à New York. En un an à New York tout le monde peut vous oublier! Il y faut toujours se battre pour son existence culturelle. D'autre part, il y a des aspects très positifs en Amérique pour les artistes. Cependant, les institutions culturelles du Nouveau Monde — États-Unis, Canada, Australie, Amérique du Sud — tendent de plus en plus à définir des critères culturels, formant eux-même une tradition. C'est dangereux. Prenez les musées. C'est très puissant un musée. Pourtant les artistes n'y ont pas leur mot à dire. En Europe, le simple fait que vous êtes un artiste vous donne une voix dans ses institutions.

«Les matériaux que j'emploie reflètent cette position culturelle. Je refuse l'illusion, entretenue par exemple dans la tradition de la peinture. J'aurai pu apprendre à cuisiner avec cela pour servir des «soufflé Jasper Johns» ou des «derrières à la Rodin». J'emploie des matériaux avec lesquels les gens du vingtième siècle doivent vivre. Toucher. Manipuler. Ainsi enfant, je n'ai jamais touché à de la peinture à l'huile. Je n'ai jamais vu de peintures avant d'aller à Paris!

«Je crois que l'on peut apprécier l'art sans rien savoir de l'histoire de l'art. C'est inné. C'est encore une des expériences les plus humaines..., l'une des expériences de base dans la vie. Pourtant l'art est très fragile. Les musées par exemple mythifient l'art. Trop souvent on en fait quelque chose qui vous arrête».

Francoeur

Suite de la page 25

14). Pour Francoeur le texte et la provocation qu'il véhicule sont des vecteurs de changement, c'est par l'écriture que passe le rêve et l'action: «M'imaginer comme dans un film/sur une page d'Hollywood/où il manque des lettres» (p. 54). Mais dans le scénario que Francoeur répète de disque en disque et de livre en livre on peut lire tout le dérisoire et la tendresse d'une génération qui a traversé la contre-culture, l'information et un certain désespoir de poursuivre. En ce sens les textes de Francoeur sont à lire comme des regards sur l'inoui d'une nostalgie. On pourra alors en revenant sur les pistes de ces années soixante-dix tant décriées et trop facilement mises dans un même pain, trouver des voix qui disent «Des sous-entendus polyphoniques/l'hit-parade des héros de papier» (p. 36). Et si merveilleusement et en dehors de la petitesse ces héros étaient nécessaires...

Des quotidiens

Suite de la page 26

en scène et perd ainsi de sa crédibilité. Dans *Corridors*, l'image du corridor justement où circulent Gisèle à la maison et Rodrigue au travail, ne parle pas autant que le titre semble le suggérer. Aussi dans ces deux films où vraisemblablement on veut provoquer une réflexion sociale à partir d'un quotidien examiné de près, les intentions bonnes, généreuses sont desservies par une complaisance, une sorte de voyeurisme qui utilise les victimes du système pour mieux le contester. C'est là un procédé qu'on a déjà vu au cinéma québécois, un procédé qui force la confrontation au réel, mais un procédé qui semble ici aussi insuffisant que troublant.

Corridors et *Pris au Piège* ont tous deux été produits en 1979 par les Productions Prisma. Le premier a été présenté hier à l'ouverture de la Semaine du cinéma québécois et le sera de nouveau ce soir à 19 h 30. Quant à *Pris au Piège*, on pourra le voir mardi et mercredi à 17 heures.

Disques

Suite de la page 27

nous offre un enregistrement datant de 1963 de l'opéra *La Traviata* de Giuseppe Verdi, chanté par Renata Scotto (Violetta Valéry), Gianni Raimondi (Alfredo Germont), Ettore Bastianini (Giorgio Germont) et les Choeurs et l'Orchestre de la Scala de Milan dirigés par Antonio Votto. Présenté dans une pochette contenant deux disques, le livret complet et une préface de Renzo Rossellini, encore une fois tous les avantages sont de notre côté. À noter que la gravure et l'usinage réalisés en Allemagne sont d'une meilleure qualité. La prise de son met bien en évidence les voix solistes et, détaille surprenamment bien pour l'âge de cet enregistrement.

REMERCIEMENTS
Henri Léon Borrel

Son épouse Geneviève, son fils Marc, son frère Patrice et sa belle-soeur Anne remercient très chaleureusement tous ceux et celles qui leur ont exprimé leurs condoléances à l'occasion du décès d'Henri survenu le 27 septembre 1980, soit par intention, visite ou assistance aux funérailles, soit par don à la Société canadienne du Cancer, offrande de fleurs ou souscription de messes.

MORVAN, Gabriel Père. — À Ste-Agathe-des-Monts, le 3 octobre 1980 à l'âge de 81 ans, est décédé le père Gabriel Morvan, Oblat de Marie-Immaculée, professeur au Séminaire de Chambly de 1926 à 1932 et prédicateur de missions à travers toute la province durant de nombreuses années. Fils de feu François Morvan et de feu Marie Potvin. Il laisse 1 soeur Mme Florentide Morvan-Maher, 2 frères, Euclide et Edgar, ce dernier missionnaire Oblat ainsi que de nombreux neveux et nièces. Les funérailles auront lieu le lundi 6 octobre en la Résidence des Missionnaires Oblats No 640, 1ère rue, Richelieu, où le service sera célébré à 14:00 heures. Et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Exposé dimanche de 13 à 22 heures.

TOUSIGNANT, Berthe. — À Trois-Rivières, le 1er octobre 1980, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme Berthe de Blois Tousignant, épouse de Bernard Tousignant, lui-même décédé le 4 juillet dernier. Elle laisse ses enfants: Louise (épouse du Dr. Fernand Beaudoin), Jacques (époux de Lucie Lippé), Guy (époux de Yolande Chenevert), le Dr. André (époux de Florence Laliberté), René (époux de Claude Bourdon), ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, son beau-frère Léopold Tousignant (Montréal) ainsi que sa belle-soeur Mme Adélard Tétreault (Québec). Les funérailles auront lieu à la Cathédrale de Trois-Rivières, le samedi 4 octobre à 15 heures. Le convoi funèbre partira des salons Rousseau & Frères (angle Royal et Des Volontaires) à Trois-Rivières.

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit toi qui m'éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite). Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue sans dire la demande, au bas mettre les initiales de la personne exaucée.

M.P.

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit toi qui m'éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite). Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue sans dire la demande, au bas mettre les initiales de la personne exaucée.

L.O.L.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1202
844-3361 (pour tout autre service)
• Chaque parution coûte $4.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte $0.15 chacun
• Minimum: 2 parutions
• Heures de tombée: 10 heures 30 a.m.

NOUS ACCEPTONS master charge PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronnée.
Toute erreur doit être soulignée immédialement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

NOUS ACCEPTONS VISA PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1202
844-3361 (pour tout autre service)
Chaque parution coûte $8.80 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations

Voir autres annonces classées en page 38

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolument confidentiel $1,200 à $600,000., 1ère, 2ième. Mlle Léona Laberge, courtier. 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

ABAISSEMENT, 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

ST-LAMBERT. Avenue Victoria près boulevard Simard, 34 logements, revenu brut $94,000.00. Entrée céramique moderne, stationnement avec prise. Hypothèque à 9¾%. EXCL. PEARL GAUTHIER 354-0360, 259-1198. TRUST ROYAL, COURTIERS. 6-10-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE **PROPRIÉTÉS À VENDRE**

A. E. LePAGE (QUÉBEC) INC. COURTIER

Le nom qu'un ami recommande



CENTRE-VILLE

LE CONDOMINIUM LE NOBLE, 1250 AVENUE DES PINS (en haut de la rue de la Montagne).

Changez de mode de vie, appréciez l'avantage de la vie au centre-ville, en vivant sur le flanc de la montagne. Certains appartements comportent une vue sur le St-Laurent. Piscine, sauna, bain tourbillon, salle d'exercices et salle pour réceptions. Prix à partir de $109,000. pour 2 chambres et $69,000 pour garçonnière. Nous avons également quelques beaux appartements à louer: des appartements de 2 et 3 chambres à coucher ainsi qu'une garçonnière avec garage.

VISITE SAMEDI ET DIMANCHE 2:00-5:00 de préférence sur rendez-vous, 935-8541 ou appelez T.K. Schaner, rés.: 849-5458.

ST-LAMBERT

Cadeau de Noël pour la famille. Vous aurez l'embarras du choix pour installer le sapin: Dans le grand salon près de la salle à manger? Dans la salle familiale donnant sur le jardin? ou encore dans le sous-sol très vaste. Libre à vous si vous préférez l'une des 4 chambres à coucher ou la grande cuisine-dînette. Pour vous aider, appelez **Claire Bernier 672-3265, 672-0321.**

VILLE MONT-ROYAL

Résidence de qualité de 10 pièces, air climatisé central, système d'alarme, filtre à air électronique, salle à manger et salle de séjour séparées, foyer, cuisine-dînette, 5 chambres à coucher, bibliothèque, "den", garage double. Exclusivité. **Betty Tabah 733-4819, 342-9671.**

BROSSARD, "RIVE SUD"
OUVERT AUX VISITEURS
Dimanche le 5 octobre 1980 — de 2:00 à 4:00 hrs p.m. 2845 Berlioz, BROSSARD

Bungalow tout brique; salle à dîner, salle familiale avec foyer Franklin au sous-sol, bonne construction, un plaisir à visiter, très propre. Votre hôtesse **Cécile Bariteau 672-3144, 672-0321.**

RAWDON

Résidence située sur 50,000 pi. ca. de terrain. Foyer en pierre naturelle, grande salle à dîner, 3 chambres à coucher, $39,000. MLS. **Robert Gillis 687-1010, 834-2867.**

RAWDON

3e Ave. belle résidence, salle à dîner. Sous-sol, garage. Beau grand terrain. Aproximité du centre-ville. MLS. **Aline Breault 687-1010, 834-3326.**

RAWDON

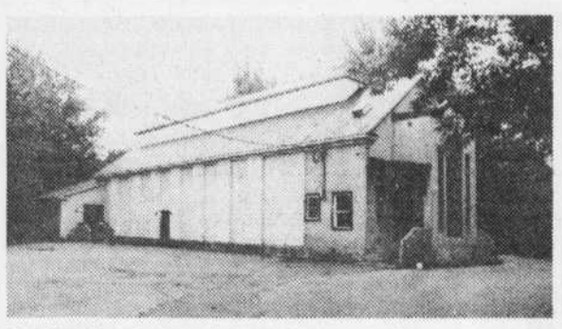
Sur lac, luxueuse résidence, foyer naturel. Complètement meublée, environ 2 acres de terrain. Plusieurs extra, MLS. **Aline Breault 687-1010, 834-3326.**

424 Metcalfe
VISITE LIBRE
Dimanche 2h à 4h

Duplex luxueux centre près de Sherbrooke. 6, 6 chambres spacieuses, salle de bain et cuisine modernes. Le bas loué à $850 par mois, le haut pour acheteur ou comme arrangé. Beaucoup d'extras inclus. Stationnement pour 7 voitures. **Eda Kistler 935-8541.**

6-10-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE **PROPRIÉTÉS À VENDRE**



Cté Charlevoix, Baie St-Paul, Cinéma-théâtre 3,840 pi. ca., 404 sièges, plusieurs possibilités, excellent pour théâtre d'été, aubaine.

Louise B. Paquet, 1-418-435-6221
Morin & Associés Courtiers Inc.
(418) 683-2103

7-10-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal Services immobiliers

OUVERT AUX VISITEURS
DIMANCHE 5 OCTOBRE DE 2hres À 4hres
260 rue Lanoue, Repentigny
REPENTIGNY

Bungalow en briques 30 x 40, secteur résidentiel, près école. Terrain 65 x 100. Grand sous-sol. Occupation immédiate. Une visite s'impose. HUGUETTE GUERETTE F.R.I. 354-0360, 376-6715.

6-10-80

COURTIER



L'ASSOMPTION

20 milles de Montréal, magnifique maison - grand terrain - potager - arbres fruitiers. Rez-de-chaussée libre. Revenu à l'étage $150 par mois net $55,000, financement par le vendeur. **Pas d'agent. 274-7875.**

6-10-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BOUL. ST-JOSEPH 5 logements 1 x 7 et 4 x 4, 2 garages, boiserie chêne, vitraux, près métro, après 7 h. 522-2912 ou 527-5789. 6-10-80

STE-DOROTHÉE, magnifique résidence 10 pièces, garage double, entrée privée pour bureau avec salle de toilette. Terrain 85 x 120, excellente occasion pour homme d'affaires ou professionnel. $85,000. Pas d'agent. 689-2000, 689-1511. 6-10-80

BERTHIER, maison canadienne en brique, 9 pièces, chauffage eau chaude, centenaire, rénovée, en bon état. (514) 836-2372. 6-10-80

STE-ROSE, maison 13 pièces, plan architecte, 127 Clarence Gagnon, $80,000. Rendez-vous, 351-9360. 625-3576. 6-10-80

MONTRÉAL CENTRE: duplex néo-victorien, mur brique naturelle, boiseries, avec tout le cachet d'antan, chauffage électrique, petit bijou. FRANCINE MOQUIN, 735-2761. LE PERMANENT, COURTIER. 6-10-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

STE-ROSE LAVAL

Grand cottage 36x45, 11 pièces, 5 chambres à coucher, 2½ salles de bain, foyer pierre ardoise dans le salon, salle à manger, cuisine et dînette rénovées, porte patio. Sous-sol, 2 salles de séjour, serre professionnelle avec foyer et bar B.Q., garage, beaucoup d'extras. Grand terrain, coin de rue. Idéal pour professionnel. **667-2458 ou 622-6381.** 06/10/80

OUTREMONT

Sur l'avenue Querbes, près Bernard, architectes, propriétaires terminant la reconstruction et rénovation d'un édifice de onze appartements: Studio 2½ - 3½ et penthouse; comme placement ou en copropriété (vente par étage possible). Libre occupation. Prix $280,000. comptant à discuter. **André Thomas 731-6307 - 866-9641 et J. Michel Martin 277-8687 - 866-9641.**

Trust Général,
Courtiers

7-10-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

SECTEUR PARC LAFONTAINE, 3x6p., bas, libre immédiatement. Pas d'agent. 653-2286, 653-4263. 7-10-80

STE-THÉRÈSE — Jardin Blainville, spacieux cottage en brique, 2 foyers, 4 + 1 chambres à coucher, cuisine équipée, tapis, vastes placards, piscine, garage, proximité Polyvalente, Cégep avec ou sans meubles. Cause de départ. Propriétaire 430-3428. 6-10-80

ST-HILAIRE: superbe canadienne pierre, en pleine montagne 10 pièces. Foyer, sauna, garage. Mérite une visite! "SELECTAVIDEO", CLAUDETTE TESSIER: 467-2156, 464-1440. IMM. SELECT COURTIERS. 6-10-80

ST-HILAIRE: en montagne boisée. Superbe maison tout brique, 8 pièces chaleureuses. Foyer 4 chambres. Cuisine magnifique. CLAUDETTE TESSIER: 467-2156, 464-1440 IMM. SELECT COURTIERS. 6-10-80

BELOEIL: Aubaine. $43,000.00. Grand bungalow cuisine superbe brique/pin. Foyer, piscine, cabanon. Près école, taxes basses. CLAUDETTE TESSIER, 467-2156, 464-1440. IMM. SELECT COURTIERS. 6-10-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-HILAIRE. Vous aimez les maisons anciennes, le calme, l'intimité? Cottage 9 pièces, rénovées, terrain 39,288 pi.ca. MLS. Julie Pinsonneault 653-8507, 467-0598. Des Rosiers, Courtier. 6-10-80

ST-HUBERT: Spacieux bungalow brique. Secteur de choix. Possibilité revenu au sous-sol, entrée privée. Garage. Diane Raymond, 679-1110. Fiducie du Québec, courtier. 6-10-80

VILLE MONT-ROYAL, nouvelle exclusivité à $115,000, semi-détaché en excellente condition. Ce cottage semi-détaché en brique a un salon avec cheminée naturelle, salle à manger, cuisine moderne, 3 chambres à coucher, "den", 1½ salles de bains, salle de jeu, joli jardin avec patio couvert. Paule D. Charest 731-6817, 737-6431. Frank A Norman & Cie Ltée, courtier licencié. 6-10-80

REPENTIGNY, bungalow 5 pièces + sous-sol fini, système air climatisé central, occupation à discuter. Mlle A. Terriault, 254-4566, 354-7176. TRUST GENERAL, COURTIER. 6-10-80

C.D.N. Outremont, Vimy près Van Horne, duplex 2X6½, salle de jeu, garage jardin. $105,000. Exclusivité! Jean Drouault, 733-9753, 739-3265. TRUST GENERAL COURTIER. 6-10-80

C.D.N. près hôpitaux, propriété exceptionnelle 2X7½, 3 pièces avec foyer au sous-sol, 3 salles de bains, 2 douches. $260,000. Exclusivité! Jean Drouault 733-9753, 739-3265. TRUST GÉNÉRAL COURTIER 6-10-80

STE-JULIE, Domaine des Hauts-Bois. Exclusif! Boisé. Beaucoup Plusieurs extra. J'attends votre appel. M.L.S. Monique Robitaille 653-8507, 649-2002. Des Rosiers, Courtier. 6-10-80

STE-JULIE. Dbmaine des Hauts-Bois. Exclusif! Boiseé. Beaucoup d'extra. Faut visiter pour apprécier! Monique Robitaille 653-8507, 649-2002. Des Rosiers, Courtier. 6-10-80

REPENTIGNY, bungalow 6 pièces, salle de travail et bachelor au sous-sol, grand terrain paysager. MLS Lise Ferland: 581-3790, 581-5441. Desrosiers, courtier. 6-10-80

RIVE SUD, 15 minutes du centre-ville. Luxueuse maison 2 niveaux, 9 pièces, 5 chambres, 2 foyers, 2 salles de bain, garage. Vue sur rivière. Immense terrain. Lorraine ou Jean-Louis, 347-5124, 671-5570. MLS. IMMEUBLES BEAUDRY INC. 6-10-80

DRUMMONDVILLE, grand cottage pierre et brique, 4 chambres à coucher, 3 salles de bains, 2 foyers, sous-sol fini en pin, bar garage et abri d'auto $75,000. Téléphonez après 6h, 1-819-477-7523. 6-10-80

PRINCE ARTHUR — CLARK, duplex restauré. Petite rue tranquille. Situation géographique très pratique. Propriétés environnantes en développement. Revenus: $682. Taxes: $600. Assurances: $200. Prix: $52,000. 849-7428. 6-10-80

RUE DRUMMOND nouveau condominium luxueux, 2 chambres, 2 salles de bain, air climatisé, piscine creusée, sauna, tapis, accessoires, garage. 488-4439, 336-6585. 6-10-80

STE-JULIE, bungalow neuf, 28 x 42, directement du constructeur, salle à manger, près école et parcs. Construction unique. 653-8388. 6-10-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT, rue Davaar, copropriété, rez-de-chaussée et sous-sol. 273-9211. 7-10-80

ST-EUSTACHE, maison normande, semi-détachée, 2 étages, $43,500, balance d'hyp. $36,300 à 10¾% jusqu'à août 1984. Pas d'agent. 473-8426. 8-10-80

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

MAISON DE PIERRE 1820 rénovée, Hemmingford, 8 acres, endroit isolé, piscine, tracteur. $115,000. 277-3553. 6-10-80

DOMAINE entre Val David et Ste-Agathe, 30 arpents, maison: 3 chambres, 2 foyers, 2 salles de bain, 2 bâtiments, atelier et remise. Petit lac, potager, framboiseraie, $89,000. Pas d'agent 733-0542 ou 748-9207. 6-10-80

MAGNIFIQUE MAISON CANADIENNE, 33 x 31, entièrement restaurée; 150 ans. Terrain: 80,000 p.c. avec bâtisse commerciale, 80 x 30. Endroit tranquille à St-Timothée sur le Richelieu. Inf.: G. Boivin, 1-819-322-5290. 6-10-80.

FOULFORD 40 acres, vue imprenable, grande maison, étable, étang. Jean Réaume, courtier, 671-6311, 1-539-0347. 6-10-80

ST-SAUVEUR DES MONTS, rivière à Simon, maison style forêt noire, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, foyer, 120,000 pi.c., garage double, piscine chauffée, terrain paysager; accès pentes de ski Mont Gabriel. $135,000, soir 229-2696. 6-10-80

SOCIÉTÉ-LOISIRS

ÊTRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux

Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit.

282-0058
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal (Métro Peel) J.N.O.

SOCIÉTÉ-LOISIRS

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et entrevues sur rendez-vous. Marthe Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5, Montréal H2L 1K4. 2h à 7h. 524-3852. J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

NON ZONÉ AGRICOLE Mont-Orford, vue panoramique; coucher de soleil, ruisseaux, piscines, lacs, près ski. $0.12 à $0,20 le p.c. Spéciaux 5 acres $12,000, 10 acres $20,000. Conditions faciles. Frais virés: 1-514-297-3163 J.N.O.

AU GRAND NOMININGUE AUBAINE! 209 pieds bord lac, terrain aménagé 70,452 pi.c., idéal voile, pêche. $15,500 comptant: $2,500. 363-8291. 6-10-80

RIVIÈRE DES PRAIRIES, 87e Avenue 97 x 75', doit vendre spécial $7,500. 332-0307. 6-10-80

TERRAIN excellent emplacement pour résidence, Laval, 100x90, bonnes conditions. Raison départ. 585-2707. 7-10-80.

QUAND VIENT LE TEMPS DU RÈGLEMENT ET DE L'ADMINISTRATION D'UNE SUCCESSION...



...consultez d'abord le Trust Général.
Vous y serez bien renseigné(e),
sans aucun engagement de votre part.
Le Trust Général vous offre:

- des consultations gratuites
- le recul et l'objectivité d'une institution établie depuis longtemps
- au besoin, les avances de fonds nécessaires dans l'immédiat
- le moyen le plus simple d'y voir clair dans une situation complexe
- un regroupement d'experts de plusieurs domaines, y compris la fiscalité.

Téléphonez-nous et demandez notre directeur-gérant.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Sept-Îles 968-1830 • Chicoutimi 549-6490 • Rimouski 724-4106 • Québec 688-0630 • Lévis 833-4450 • Trois-Rivières 379-7230 • Montréal 866-9641 • Outremont 739-3265 • Hull 771-3227 • Filiale à Sherbrooke; Sherbrooke Trust 563-4011

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Telecopier international Xerox 400

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 30 ans d'expérience
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

NETTOYEUR **P. M.**
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
210 St-Jacques
Suite 300 845-4194

samson, Bélair & associés
Comptables agréés
QUÉBEC · MONTRÉAL · OTTAWA · TORONTO · CALGARY · VANCOUVER
RIMOUSKI · TROIS-RIVIÈRES · SHERBROOKE · SAINT-HYACINTHE · KITCHENER
SEPT-ILES · MATANE · COATICOOK · FORT LAUDERDALE (U.S.A.)

FRANCE EATON FRANCE

Voilà LA FRANCE

BEAUTÉ FRANÇAISE



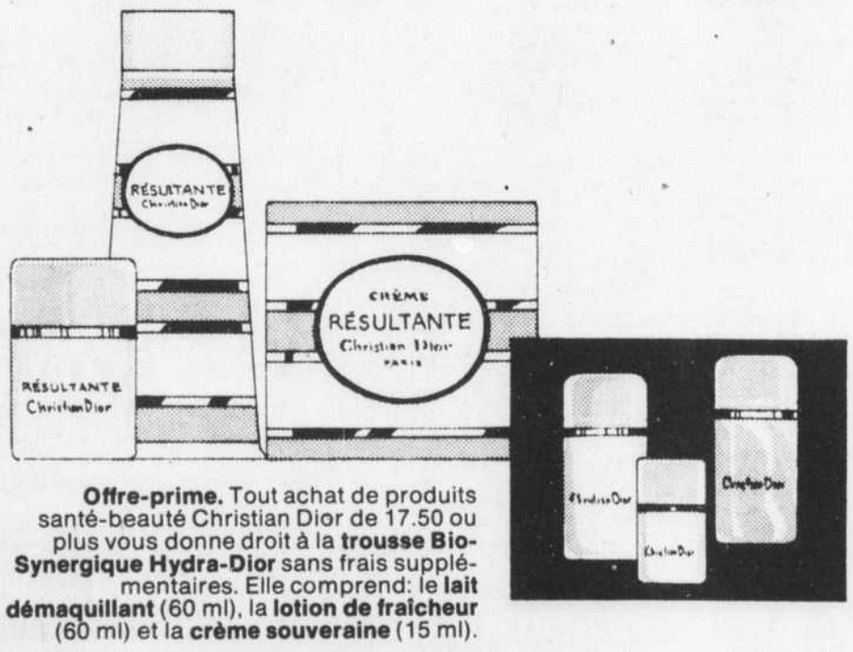
Nouveau chez Eaton: la ligne Résultante de Christian Dior

Christian Dior vous propose de faire peau Dior... avec la ligne Résultante: une gamme de produits supérieurs à l'élastine pour aider à combattre efficacement le vieillissement de l'épiderme tout en offrant un maximum de protection contre l'apparition des rides.

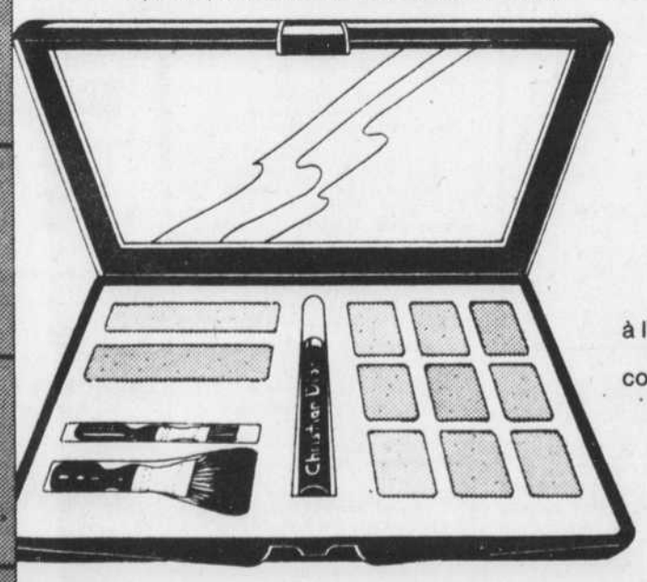
Crème pour les rides, 50 ml **110.00** ch.

Crème contour des yeux, 15 ml **35.00** ch.

Fluide pour le corps, 250 ml **50.00** ch.



Offre-prime. Tout achat de produits santé-beauté Christian Dior de 17.50 ou plus vous donne droit à la **trousse Bio-Synergique Hydra-Dior** sans frais supplémentaires. Elle comprend: le **lait démaquillant** (60 ml), la **lotion de fraîcheur** (60 ml) et la **crème souveraine** (15 ml).



Exclusivité Eaton! La collection maquillage Prêt-à-Porter Christian Dior

Une offre remarquable. Une trousse d'une valeur exceptionnelle offerte à 55.00 à l'achat de tout produit Christian Dior supplémentaire. Elle comprend 9 fards à paupières de 2 g, 1 mascara imperméable ainsi que 2 fards à joues. L'offre prime ne peut pas être obtenue à l'achat de cette trousse.

Eaton Centre-ville, rez-de-chaussée, et à ou par Anjou, Pointe-Claire, Cavendish, Laval, St-Bruno, Ottawa et Ste-Foy, sauf indication contraire. (Rayon 216). Venez ou téléphonez 842-9211

Nouveau et exclusif à Eaton ! Perle de Caviar d'Ingrid Millet.

L'extraordinaire richesse de Perle de Caviar provient des composants naturels très voisins et parfois même identiques à ceux qui se trouvent dans les cellules de l'épiderme et qui assurent sa vitalité. Perle de Caviar normalise les fonctions de la peau, provoque un assouplissement, donne du tonus et atténue les impressions de dessèchement. Perle de Caviar répond aux exigences quotidiennes de la beauté tout en agissant à long terme.

Lait démaquillant, 240 ml **34.50** ch.

Tonique sans alcool, 240 ml **29.50** ch.

Crème de jour protectrice, 30 g **60.00** ch.

Non représentée:
Crème de nuit, peau sèche ou mixte.
30 g **70.00** ch.

Extraits Perle de Caviar,
4 ampoules **65.00**
12 ampoules **160.00**



En magasin: Dawne Arden, spécialiste en soins de beauté, du 6 au 18 octobre. Centre-ville, du 6 au 8. Anjou, les 9 et 10. Laval, le 11. Ste-Foy les 14 et 15. Pointe-Claire le 16. Cavendish le 17. St-Bruno le 18.

Eaton Centre-ville, rez-de-chaussée et à ou par Anjou, Pointe-Claire, Cavendish, Laval, St-Bruno et Ste-Foy. Rayon 216. Venez ou téléphonez 842-9211.

AIR FRANCE

EATON